Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 7 - Numéro 23

11 juin 2010

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010
ISSN 17104149

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers **4**
1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

2. Bureau de décision et de révision **8**
2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

3. Distribution de produits et services financiers **71**
3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

4. Indemnisation **167**
4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

5. Institutions financières **174**
5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

6. Marchés des valeurs et des instruments dérivés **181**
6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées **403**
7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autoréglementation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l’Autorité des marchés financiers

1.1 Avis et communiqués
1.2 Réglementation
1.3 Autres décisions

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences
2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse.) c. Groupe Sajy inc. et Marc Roberge et Roger Boucher et Luc Richard (intimés)*	2009-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	11 juin 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance de déclaration d'emprise, d'interdiction d'opération sur valeurs et de pénalité administrative [LVM-89, 96, 97, 265, 272.1 et 273.1]	À la suite de l'audience *pro forma* du 30 mars 2010
2°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Future Growth Group inc. et Future Growth Fund Limited et Future Growth Market Neutral Equity Fund Limited et Future Growth World Fund Et Adrian Samuel Leemhuis (intimés)*	2008-013	Alain Gélinas	16 juin 2010 9 h 30	Demande de levée d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	À la suite de l'audience *pro forma* du 28 avril 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion de placements Hélène Dion Inc (intimée)*	2010-007	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 juin 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience *pro forma* du 18 mai 2010
4°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc.,*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juin 2010 14 h 00	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 21 mai 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et *TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)*					
5°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. 9144-8597 Québec Inc. et Judith Martins (ntimés)*	2010-015	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 juin 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 25 mai 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc et Manuel Da Silva (intimés) et Banque CIBC (mise en cause)*	2010-005	Claude St Pierre	23 juin 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 7 juin 2010
7°	*Autorité des marchés financier (demanderesse) c. Mahembe inc. et Thimothée Nahishakiye (intimés)*	2010-016	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 juin 2010 9 h 30	Demande d'ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LAMF–93 et 94 – LVM-265, 266 et 323.5]	À la suite de l'audience *pro forma* du 7 juin 2010 Audience *pro forma*
8°	*Autorité des marchés financiers c. Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc et Manuel Da Silva (intimés) et Banque CIBC (mise en cause)*	2010-005	Claude St Pierre	28 juin 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience *pro forma* du 10 mai 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc et Manuel Da Silva (intimés) et Banque CIBC (mise en cause)*	2010-005	Claude St Pierre	29 juin 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 28 juin 2010
10°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Aquablue International, Aquablue Spring Water International inc et Manuel Da Silva (intimés) et Banque CIBC (mise en cause)*	2010-005	Claude St Pierre	30 juin 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage, d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller Demande d'être entendus des intimés [LVM-249, 265 et 266 et LAMF-93 et 115.9]	À la suite de l'audience du 29 juin 2010
11°	*AMF c. F.D. De Leeuw & Associés Inc. et Francis Daniel De Leeuw (Lapointe Rosenstein Marchand Melançon) (intimés)*	2006-026	Alain Gélinas	30 juin 2010 9 h 30		À la suite de la décision du 30 novembre 2009. Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
12°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Alan Murphy (intimé)*	2010-014	Alain Gélinas Claude St Pierre	30 juin 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller, radiation d'inscription de représentant autonome, interdiction d'activité de représentant, dépôt de la décision au greffe de la Cour supérieure. [LAMF 93, 94 et 115.12, LDPSF 115 et 1461. et LVM 265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 22 avril 2010 Audience *pro forma*
13°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Jean-Pierre Lefebvre (La Roche Rouleau & Associés) (intimé)*	2009-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs et imposition des frais reliés à l'enquête [LVM-265, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'avis d'audience du 8 décembre 2009 et de l'audience *pro forma* du 2 février 2010
14°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse.) c. Jean-Pierre Lefebvre (La Roche Rouleau & Associés) (intimé)*	2009-035	Alain Gélinas Claude St Pierre	6 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'opérations sur valeurs et imposition des frais reliés à l'enquête [LVM-265, 273.1 et 273.2]	À la suite de l'audience du 5 juillet 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
15°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse)* c. *Investissements de capital Dynahedge inc et Nicholas Pantazis (intimés)*	2010-001	Alain Gélinas Claude St Pierre	8 juillet 2010 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 19 mai 2010
16°	*Pierre Asselin (demandeur) c. Autorité des marchés financiers (intimée)*	2010-004	Alain Gélinas Claude St Pierre	9 juillet 2010 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de l'avis d'audience du 15 avril 2010
17°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Kenneth Battah (Laframboise et Gutkin, avocats) (intimé)*	2008-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juillet 2010 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et d'agir à titre de conseiller en valeurs [LVM-265 et 266]	À la suite de l'audience *pro forma* du 20 avril 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
18°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion privée Diamant Inc (intimée)*	2010-009	Alain Gélinas Claude St Pierre	14 juillet 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 1er juin 2010
19°	*Autorité des marchés financiers* c. *Gestion Guychar (Canada) Inc.* et *177889 Canada Inc.* et *3330575 Canada Inc.* et *3965121 Canada Inc.* et *Guy Charron* et *Richard Lanthier* et *Huguette Gauthier* et *Banque de* Montréal (Intimés)	2007-005 2007-008	Alain Gélinas	14 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 juin 2010
20°	*Autorité des marchés financiers* (demanderesse) c. *Normand Bouchard, Mario Dumais, Luis Gonzalez, Tri Minh Huynh, Michel Larocque, Mario Paquin, Gérald*	2009-041	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 juillet 2010 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250]	À la suite de l'avis d'audience du 8 juin 2010

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Parkin, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, Robert Savoie, Bartelomeo Torino, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Claude Adam, Serge Belval, Aquamondial Inc., 9179-5252 Québec Inc., 9137-1534 Québec Inc., 9201-7144 Québec Inc., 9175-9704 Québec Inc., Air Bermuda Inc., Fonds de Placement Nor-West, Personne morale (intimés) et *TD Waterhouse, Banque Toronto Dominion, Caisse populaire Montréal-Nord, Banque Scotia, Scotia McLeod Direct Investing, BMO Nesbitt Burns, Banque de Montréal, Questrade, RBC Direct Investing, Banque Royale du Canada, Caisse Populaire Desjardins*					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Pierre-Boucher, Valeurs mobilières Desjardins, Courtage direct Banque nationale Inc., BMO Ligne d'action Inc. (mises en cause)					
21°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse) c. Gestion d'actif Ratio Capital Cor., et Denis Hamel et Christophe Leconte (intimés)*	2010-003	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 septembre 2010 9 h 30	Interdiction d'exercer l'activité de conseiller et mesure propre à assurer le respect de la loi. Demande d'être entendus des intimés [LVM-265 et 266 et LAMF-93, 94 et 115.9]	À la suite de l'audience *pro forma* du 30 mars 2010
22°	*Autorité des marchés financiers* (demanderesse) c. *Fondation Fer de Lance, Fondation Fer de Lance Turks and Caicos, Jean-Pierre Desmarais, Marchand, Melançon, Forget, S.E.N.C.R.L., Avocats, Paul M. Gélinas, Michel Hamel* et *George*	2009-017	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 septembre 2010 9 h 30	Ordonnance de blocage et interdiction d'opération sur valeurs Demande d'être entendus des intimés Fondation Fer de Lance, Paul M. Gélinas, Michel Hamel et George E. Fleury [LVM-249, 250, 265 et 323.7]	Suivant la décision du 7 juin 2010 Audience *pro forma*

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	E. Fleury (intimés) et *2849-1801 Québec, Ghyslain Lemay, Les Investissements Denise Verreault inc., Les Entreprises Richard Beaupré inc., Michel Roy, Pierre Forget, 9177-8977 Québec Inc., Mario Lavoie, Gilles Bédard, Éric Lambert, France Côté,Gérard Doiron, Ivan Nadeau, Daniel Blanchette, Gérard Bousquet, Pascal Bousquet, Claude Martel, 9151-0628 Québec Inc., Hervé Martin, Jacques Preschoux, Yves Carrier, Régis Loisel, Solutions Chemco Inc. et Sylvain Auger* (intervenants)					

Bureau de décision et de révision
Québec

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
23°	*Autorité des marchés financiers (demanderesse)* c. *Luc Despatie (intimé)*	2010-006	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 septembre 2010 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 21 avril 2010

Le 11 juin 2010

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^{e} Cathy Jalbert, au Secrétariat à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca www.bdr@gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-018

DÉCISION N° : 2010-018-001

DATE : Le 26 mai 2010

EN PRÉSENCE DE : M^e^ ALAIN GÉLINAS
M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, 800, Square Victoria, 22^e^ étage, C.P. 246, Montréal (Québec) H4Z 1G3

Partie demanderesse

c.

HENRI LEMIEUX, faisant affaires sous la raison sociale ***FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL***, 2348, chemin Lucerne, bureau 491, Ville Mont-Royal (Québec) H3R 2J8

et

AGENCE CRÉDITIS PLUS INC., personne morale ayant son siège social au 1, Place Ville-Marie, bureau 2001, Montréal (Québec) H3B 2C4

et

ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC., personne morale ayant son siège social au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) H3B 2K4

et

9218-3524 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaires sous la raison sociale ***ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE*** et ayant son siège social au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) H3B 2K4

et

MICHEL ROLLAND, 1031, rue Descartes, Repentigny (Québec) J5Y 3W2

et

ALEXANDRE ROYER, 760, chemin Marie-le-Ber, appartement 221, Verdun (Québec) H3E 1W6

et

RÉMY PELLETIER, 2541, Aubert, Longueuil (Québec) J4M 2L5

et

JEFFREY HARRIS, 1461, Albert-Lacoste, appartement 7, Chambly (Québec) J3L 7A4

et

JONATHAN ARCHER, 121, St-Pierre, appartement 105, Montréal (Québec) H2Y 2L6

et

RAYMOND RIVARD, 260, du Centre-civique, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 5X5

Parties intimées

et

CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE QUÉBEC, 2615, boul. Masson, Québec (Québec) G1P 1J5

Partie mise en cause

ORDONNANCE DE BLOCAGE, D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'EXERCER

L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER

[art. 249, 265 et 266, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93 et 115.9, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M[e] Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Dates d'audience : 17 et 18 mai 2010

DÉCISION

---

[1] Le 17 mai 2010, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une interdiction d'opération sur valeurs et une interdiction d'exercer l'activité de conseiller à l'encontre des intimés ainsi qu'une ordonnance de blocage à l'encontre des mêmes intimés et à l'égard de la mise en cause. Le tout serait prononcé en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] (ci-après la « *Loi* ») et des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2].

[2] La demande de l'Autorité a été présentée en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* selon lequel il est loisible au Bureau de prononcer une décision affectant défavorablement les droits d'une personne sans audition préalable, lorsqu'un motif impérieux le requiert. Une audience *ex parte* s'est donc tenue au siège du Bureau les 17 et 18 mai 2010, afin que l'Autorité puisse présenter sa demande.

[3] L'Autorité a déposé avec sa demande l'affidavit requis par l'article 19 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*[3], en vertu duquel une demande fondée sur des motifs impérieux doit être accompagnée d'une déclaration sous serment écrite à l'appui des faits de la demande et des motifs impérieux.

[4] Des copies conformes de la demande de l'Autorité et des déclarations sous serment sont annexées à la présente décision.

LA DEMANDE

[5] Les faits qui apparaissent à la demande de l'Autorité sont les suivants :

I. LES PARTIES

---

1. L.R.Q., c. V-1.1.
2. L.R.Q., c. A-33.2.
3. (2004) 136 G.O. II, 4695.

1. La demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité »), est l'organisme chargé de l'application sur la *Loi sur les valeurs mobilières* (ci-après la « LVM ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à la l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (ci-après la « LAMF »);

A) HENRI LEMIEUX (FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL)

2. L'intimé Henri Lemieux (ci-après « Lemieux ») a immatriculé une entreprise individuelle faisant affaires sous la raison sociale ***FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL*** (ci-après « Hélios »), en date du 28 septembre 2007;

3. Selon le relevé CIDREQ, l'intimé Lemieux serait domicilié au 2348, chemin Lucerne, appartement 491, à Ville Mont-Royal;

4. Or, l'adresse fournie au relevé CIDREQ correspond à une boîte postale d'un magasin UPS Store situé à cette adresse civique;

5. Cette boîte postale a été louée auprès de l'UPS Store du chemin Lucerne par l'intimé Michel Rolland (ci-après « Rolland »);

6. L'intimé Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Hélios œuvre dans le domaine de la « gestion de biens et services » selon le relevé du système CIDREQ;

7. Selon une carte d'affaires de l'intimé Rolland, la raison sociale Hélios utiliserait également une seconde adresse, soit le 1260, rue Crescent, bureau 201, à Montréal;

8. L'adresse de la raison sociale Hélios sur la rue Crescent est celle d'un centre d'affaires;

9. L'intimé Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Hélios, n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

10. L'intimé Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Hélios, n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

B) AGENCE CRÉDITIS PLUS INC.

11. L'intimé Agence Créditis Plus inc. (ci-après « Créditis ») est une personne morale ayant été constituée le 22 mai 2009 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*;

12. Selon le relevé du système CIDREQ, le siège social de l'intimé Créditis serait situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 2001, à Montréal;

13. Or, l'adresse du siège social de l'Intimé Créditis selon le relevé CIDREQ correspond à un centre d'affaires opéré par la compagnie Décision 1, Complexe de bureaux et services d'affaires inc. qui a son siège social à cette même adresse;

14. C'est l'intimé Rémy Pelletier (ci-après « Pelletier ») qui a conclu un contrat de services, pour l'intimé Créditis, avec Décision 1, Complexe de bureaux et services d'affaires inc. pour bénéficier de certains services de ce centre d'affaires;

15. L'intimé Créditis œuvre dans le domaine du « services de prêts » selon le relevé CIDREQ;

16. L'intimé Créditis n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

17. L'intimé Créditis n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

C) ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC.

18. L'intimé Altima Environnement Technologie inc. (ci-après « Altima inc. ») est une personne morale ayant été constituée le 8 avril 2009 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*;

19. Selon le relevé CIDREQ, le siège social de l'intimé Altima inc. serait situé au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, à Montréal;

20. Or, l'adresse du siège social de l'intimé Altima inc. selon le relevé CIDREQ correspond à un centre d'affaires opéré par la compagnie Execuspace (Montréal) inc. qui a son siège social à cette même adresse;

21. C'est l'intimé Rolland qui a conclu un contrat de services, pour l'intimé Altima inc., avec Execuspace (Montréal) inc. pour bénéficier de certains services de ce centre d'affaires;

22. L'intimé Altima inc. œuvre dans les domaines du « recyclage » et de la « vente de produits recyclés » selon le relevé CIDREQ;

23. L'enquête de l'Autorité effectuée à ce jour n'a pas révélé que l'intimé Altima inc. avait des employés ou qu'elle avait des activités commerciales ou économiques;

24. Par ailleurs, l'enquête de l'Autorité a révélé que l'intimé Altima inc. s'était constitué un faux régime de retraite complémentaire pour ses présumés employés;

25. L'intimé Altima inc. a ainsi été en mesure d'obtenir un numéro d'agrément décerné par l'Agence du revenu du Canada pour son régime de pension agréé lequel aurait été obtenu sous de fausses représentations;

26. L'intimé Altima inc. n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

27. L'intimé Altima inc. n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

D) 9218-3524 QUÉBEC INC.

28. L'intimé 9218-3524 Québec inc. (ci-après « Québec inc. ») est une personne morale ayant été constituée le 22 janvier 2010 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*;

29. Selon le relevé CIDREQ, le siège social de l'intimé Québec inc. serait situé au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, à Montréal, soit la même adresse que celle du siège social de l'intimé Altima inc.;

30. De plus, selon le relevé CIDREQ de l'intimé Québec inc., il appert que cette dernière utilise également la raison sociale ***ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE*** dans le cadre de ses activités;

31. L'intimé Québec inc. œuvre dans les domaines de la « vente d'équipement informatique » et de la « récupération et recyclage d'équipements informatiques » selon le relevé de CIDREQ;

32. L'intimé Québec inc. n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

33. L'intimé Québec inc. n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

E) MICHEL ROLLAND

34. L'intimé Michel Rolland (ci-après « Rolland ») représente être domicilié au 40, Place du Commerce, appartement 63029, à Verdun;

35. Or, cette adresse correspond à celle d'une case postale de Postes Canada louée par l'intimé Rolland;

36. L'intimé Rolland se présente comme étant un représentant de la raison sociale Hélios;

37. Selon les vérifications effectuées à l'égard de l'ancien site Web de la raison sociale Hélios, www.helioscapital.ca, le numéro de téléphone de l'administrateur de ce site était le numéro de téléphone cellulaire de l'intimé Rolland;

38. L'intimé Rolland, selon divers documents produits auprès du Registraire des entreprises, a été ou est le président, trésorier, administrateur et l'actionnaire majoritaire de l'intimé Altima inc.;

39. L'intimé Rolland n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

40. De plus, une interdiction d'opération sur valeurs a été prononcée à l'encontre de l'intimé Rolland par la Commission des valeurs mobilières du Québec en date du 23 octobre 1997;

F) ALEXANDRE ROYER

41. L'intimé Alexandre Royer (ci-après « Royer ») serait domicilié au 760, chemin Marie-le-Ber, appartement 221, à Verdun;

42. Or, l'intimé Royer représente être domicilié au 38, Place du Commerce, appartement 221-10, à Verdun, adresse qui est celle d'une boîte postale d'un magasin UPS Store;

43. L'intimé Royer est un des utilisateurs inscrits au contrat de location de cette boîte postale;

44. L'intimé Royer est également président, administrateur et actionnaire de la compagnie 9036-9406 Québec inc. dont le siège social est situé au 38, Place du Commerce, appartement 221-10, à Verdun;

45. Selon les informations fournies au Registraire des entreprises, cette compagnie œuvre dans le domaine de la « gestion financière »;

46. L'intimé Royer utilise également l'alias « Antoine Royer »;

47. L'intimé Royer n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

G) RÉMY PELLETIER

48. L'intimé Rémy Pelletier (ci-après « Pelletier ») serait domicilié au 2541, rue Aubert à Longueuil;

49. Or, l'intimé Pelletier représente être domicilié au 1610, rue Notre-Dame Ouest, appartement 150, à Montréal, adresse qui est celle d'un centre d'affaires *Core* exploité par la compagnie Dykler Entreprises inc.;

50. L'intimé Pelletier n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

H) JEFFREY HARRIS, JONATHAN ARCHER ET RAYMOND RIVARD

51. Les intimés Jeffrey Harris (ci-après « Harris »), Jonathan Archer (ci-après « Archer ») et Raymond Rivard (ci-après « Rivard ») ne sont pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de courtiers en valeurs ou de conseillers en valeurs;

52. L'intimé Rivard est ou a été, selon les informations fournies au Registraire des entreprises, le second actionnaire de l'intimé Altima inc.;

53. Selon le relevé CIDREQ, l'intimé Rivard est le président, administrateur et actionnaire majoritaire de l'intimé Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale ***ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE***, compagnie ayant été constituée le 22 janvier 2010;

54. De plus, l'intimé Rivard a tenté, sans succès, d'ouvrir un compte bancaire pour l'intimé Altima inc. en date du 6 janvier 2010, soit 16 jours avant la constitution de l'intimé Québec inc;

II. LES FAITS

55. Suite à la réception d'une dénonciation d'un plaignant, l'Autorité a institué une enquête portant, notamment, sur le démarchage effectué par les intimés afin d'effectuer des opérations sur valeurs illégales ainsi que sur la pratique de l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs des intimés;

56. Selon la preuve recueillie à ce jour, il appert que les intimés ont exercé l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs et ce, sans être inscrits à titre de courtiers en valeurs ou de conseillers en valeurs auprès de l'Autorité;

57. Selon la preuve recueillie à ce jour, les intimés sollicitent et conseillent de nombreuses personnes à l'égard d'opérations visant la vente de valeurs détenues par ces personnes;

A) STRATAGÈMES DES INTIMÉS

58. Les intimés sont impliqués dans diverses démarches visant la sollicitation de personnes ayant besoin d'une aide financière;

i. Plaignant initial

59. Un ami du plaignant initial a été approché par l'intimé Pelletier agissant pour la raison sociale Hélios;

60. L'intimé Pelletier a proposé à cette personne différentes stratégies afin de pouvoir disposer de son compte de retraite immobilisé :

1) selon la première stratégie, le client transférait son compte de retraite immobilisé de sa banque à Hélios qui procédait à l'achat d'un fonds pour ensuite retourner au client 50 % des montants transférés par le biais de plusieurs chèques;

2) selon la seconde stratégie, le client procédait à un emprunt auprès d'Hélios en offrant le compte de retraite immobilisé en garantie;

61. L'intimé Pelletier a laissé sa carte d'affaires d'Hélios mentionnant comme adresse le 1260, rue Crescent, bureau 201, à Montréal;

ii. Annonces publiées par les intimés

62. Suite à la réception de cette dénonciation initiale, diverses annonces publiées dans différents journaux hebdomadaires diffusés au Québec, au Canada et sur Internet ont été répertoriées;

63. La première des annonces répertoriées contenait le texte suivant :

> AIDE ET ARGENT
> Transformez vos
> REER-CRI-FRV
> EN LIQUIDITÉ IMMÉDIATE
> **Hélios Capital 514-666-3466**

64. La seconde des annonces répertoriées contenait le texte suivant :

> $$$ Aide financière $$$
> 3 façons d'obtenir aide
> financière si vous possédez
> REER, FRV, CRI (fond
> Pension ex-employeur)
> Transaction rapide et
> sérieuse ! **(514) 668-4811**

65. Le numéro de téléphone de cette seconde annonce est un numéro de téléphone enregistré au nom de l'intimé Royer;

66. Une troisième annonce identique à la précédente a également été répertoriée avec, cette fois, le numéro de téléphone 1-888-518-4036;

67. Ce numéro de téléphone 1-888-518-4036 transfère les appels à un téléphone cellulaire au nom de l'intimé Royer;

68. Une quatrième annonce, diffusée dans différents journaux hebdomadaires au Canada et sur l'Internet, a également été trouvée;

69. Cette quatrième annonce contenait le texte suivant :

> $$NEED MONEY$$
> Have RRSP or locked
> in pension plan from
> an ex-employer (LIRA) or (LIF)
> 3 easy ways to help
> **Call 1-866-341-3274**

70. Ce numéro 1-866-341-3274 est le numéro de téléphone de l'intimé Créditis;

71. Toutefois, l'abonné à ce numéro est l'intimé Hélios et les appels sont transférés à un téléphone cellulaire pour lequel l'abonné est l'intimé Archer;

72. Une cinquième annonce identique à la précédente a également été répertoriée avec, cette fois, le numéro de téléphone 1-866-976-7336;

73. Ce numéro de téléphone 1-866-976-7336 transfère les appels à un téléphone cellulaire au nom de l'intimé Harris;

iii. <u>Clients sollicités</u>

Monsieur Daniel Lebœuf

74. Monsieur Daniel Lebœuf (ci-après « Lebœuf ») est un résident du Québec qui a été à l'emploi de Bell Canada de 1997 à 2002;

75. Suite à son départ de Bell Canada, Lebœuf a transféré les sommes accumulées dans son fonds de pension dans un compte de retraite immobilisé;

76. À l'automne 2009, Lebœuf a vu l'annonce décrite aux paragraphes 68 et 69 des présentes;

77. Lebœuf a contacté l'intimé Royer en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à cette annonce, soit le 1-888-518-4036;

78. L'intimé Royer, agissant à titre de représentant d'Hélios, a expliqué à Lebœuf qu'il pouvait lui faire un prêt en offrant son compte de retraite immobilisé en garantie;

79. L'intimé Royer a indiqué à Lebœuf qu'il lui remettrait 50 % des sommes détenues dans son compte de retraite immobilisé et qu'il conserverait le compte de retraite immobilisé jusqu'à la retraite de Lebœuf afin de rembourser le prêt à cette date;

80. Lebœuf, devant évaluer la proposition de l'intimé Royer, a demandé à ce que la documentation requise lui soit transmise;

81. Dans l'intervalle, Lebœuf a transféré son compte de retraite immobilisé auprès de la Banque Nationale du Canada au cas où il déciderait d'emprunter de cette banque en offrant son compte de retraite immobilisé en garantie;

82. Au début de janvier 2010, Lebœuf a reçu de l'intimé Royer les documents suivants :

    i. Lettre d'Hélios relativement à un prêt d'environ 2 400,00 $;
    ii. Formulaire de demande de prêt d'Hélios;
    iii. Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada;
    iv. Bordereau de transmission par Xpresspost;

83. Lebœuf a complété certaines sections des documents transmis D-6 par l'intimé Royer selon ses instructions et les a retournés à l'intimé Royer;

84. Par ces opérations, Lebœuf devait liquider son compte de retraite immobilisé;

85. Le ou vers le 19 janvier 2010, l'intimé Altima inc. a transmis une lettre à la Banque Nationale du Canada afin de faire parvenir le formulaire de transfert T-2033 complété au nom de Lebœuf et demander le transfert intégral des sommes détenues dans le Régime de retraite complémentaire des employés de l'intimé Altima inc.;

86. Le ou vers le 26 janvier 2010, la Banque Nationale du Canada a transmis à l'intimé Altima inc. une traite bancaire de 5 082,88 $ suite à la demande de transfert;

87. Le ou vers le 18 février 2010, Lebœuf a reçu un virement dans son compte au montant de 2 390,00 $, soit approximativement 47 % de son compte de retraite immobilisé;

88. Suite à ce transfert de sommes, Lebœuf a contacté Royer afin de le remercier et ce dernier lui a mentionné qu'il pouvait lui verser des sommes en échange de références de personnes qui pouvaient avoir besoin de ses services;

Monsieur Michel Quévillon

89. Monsieur Michel Quévillon (ci-après « Quévillon ») est un résident du Québec qui a été à l'emploi de la compagnie Coffrage industriel de 1989-90 à 1995;

90. Au début des années 2000, Quévillon a transféré les sommes accumulées dans son fonds de pension dans un compte de retraite immobilisé détenu par la Banque Nationale du Canada;

91. En janvier ou février 2009, Quévillon a vu l'annonce décrite aux paragraphes 68 et 69 des présentes;

92. Quévillon a contacté l'intimé Royer en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à cette annonce, soit le 1-888-518-4036;

93. L'intimé Royer, agissant à titre de représentant d'Hélios, a expliqué à Quévillon qu'il pouvait lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et qu'ils allaient garder l'autre moitié;

94. L'intimé Royer lui a expliqué qu'il allait transférer son compte de retraite immobilisé vers une autre compagnie pour ensuite effectuer un autre transfert et lui retourner la moitié des sommes;

95. En avril 2009, l'intimé Royer est allé rencontrer Quévillon au domicile de ce dernier;

96. Lors de cette rencontre, l'intimé Royer a répété les explications fournies par téléphone et il a remis et complété les documents suivants :

    i. Lettre d'Hélios relativement à un prêt;
    ii. Formulaire de demande de prêt d'Hélios;

97. Par ces démarches, Quévillon devait liquider son compte de retraite immobilisé afin de transférer une somme approximative de 16 800,00 $ pour obtenir un versement de 8 500,00 $ approximativement;

98. Malgré les documents complétés en avril 2009, l'intimé Royer a rencontré de nouveau Quévillon en décembre 2009 afin de lui faire signer un nouveau Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada pour un transfert au bénéfice de l'intimé Altima inc.;

99. Le ou vers le 17 décembre 2009, l'intimé Altima inc. a transmis une lettre à la Banque Nationale du Canada afin de faire parvenir le formulaire de transfert T-2033 complété au nom de Quévillon et demander le transfert intégral des sommes détenues dans le Régime de retraite complémentaire des employés de l'intimé Altima inc.;

100. Le ou vers le 15 janvier 2010, la Banque Nationale du Canada a transmis à l'intimé Altima inc. une traite bancaire de 16 790,03 $ suite à la demande de transfert;

101. Le ou vers le 10 février 2010, un virement de 8 340,00 $ a été effectué dans le compte de banque de Quévillon, soit approximativement 50 % du compte de retraite immobilisé transféré à l'intimé Altima inc.;

Monsieur Martin McRea

102. Monsieur Martin McCrea (ci-après « McCrea ») est un résident du Québec qui a été à l'emploi du Casino de Montréal;

103. Grâce à cet emploi, McCrea a accumulé la somme approximative de 82 000,00 $ dans son compte de retraite immobilisé;

104. Au début du mois de mars 2010, alors qu'il avait besoin d'argent, McCrea a vu dans un journal une annonce similaire à celle décrite au paragraphe 63 des présentes comportant un numéro de téléphone débutant par (514) 666-;

105. Il a contacté l'intimé Rolland en composant le numéro de téléphone inscrit à cette annonce;

106. L'intimé Rolland lui a mentionné qu'il était un représentant d'Hélios et qu'il pouvait aider McCrea à obtenir immédiatement la moitié de son compte de retraite immobilisé alors que l'autre moitié serait conservée par Hélios et/ou l'intimé Rolland;

107. L'intimé Rolland, lors de cette conversation téléphonique, a demandé à McCrea où était placé son compte de retraite immobilisé;

108. McCrea a alors répondu que son compte de retraite immobilisé était placé auprès de la Sun Life dans un fonds d'actions canadiennes;

109. L'intimé Rolland a indiqué à McCrea qu'il devait procéder au transfert de son compte de retraite immobilisé auprès de la Banque Nationale ou d'une Caisse Desjardins en prenant soin de s'assurer que les fonds transférés demeurent liquides;

110. L'intimé Rolland a indiqué à McCrea de ne pas placer ses sommes dans des fonds d'actions;

111. Le ou vers le 3 mars 2010, McCrea a rencontré l'intimé Rolland au « bureau » d'Hélios situé au 1260, rue Crescent à Montréal;

112. Lors de cette rencontre, McCrea a présenté à l'intimé Rolland ses documents de placements auprès de Sun Life ainsi que ses documents de transfert de ses placements auprès d'une Caisse Populaire;

113. Lors de cette rencontre, l'intimé Rolland a présenté à McCrae les documents requis pour compléter la demande de prêt;

114. L'intimé Rolland a demandé à McCrea de ne remplir que les sections concernant ses informations personnelles et de signer la demande de prêt en mentionnant qu'il verrait lui-même à compléter les documents;

115. L'intimé Rolland a remis à McCrea une lettre d'Hélios relativement à sa demande de prêt de 41 000 $ ainsi qu'un formulaire d'instruction de paiement;

116. McCrea ne savait pas à quelle compagnie ou à quelle personne son compte de retraite immobilisé devait être transféré;

117. L'intimé Rolland a mentionné à McCrea que la somme devant lui être versée serait payée en deux versements qui proviendraient d'un compte situé à l'étranger, versements qui ont été effectués;

118. McCrea n'a jamais entendu parler de l'Intimé Altima inc.;

Monsieur Jeffrey Piccott

119. Monsieur Jeffrey Piccott (ci-après « Piccott ») est un résident de Terre-neuve;

120. Piccott a contacté l'intimé Archer, au mois de décembre 2009, en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à une annonce similaire à celle décrite au paragraphe 69 de la présente procédure ayant été publiée dans un journal local;

121. L'intimé Archer, agissant à titre de représentant de l'intimé Créditis, a expliqué à Piccott qu'il pouvait lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et qu'ils allaient garder l'autre moitié;

122. Piccott a reçu les documents suivants transmis par l'intimé Archer :

i. Lettre de l'intimé Créditis relativement à un prêt;
ii. Formulaire de demande de prêt de l'intimé Créditis;
iii. Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada;

123. Après avoir reçu les documents en français, Piccott a contacté l'intimé Archer de nouveau lequel lui a transmis, approximativement un mois plus tard, les documents suivants en anglais et sous l'en-tête d'Hélios :

i. Lettre d'Hélios relativement à un prêt;
ii. Formulaire de demande de prêt d'Hélios;
iii. Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada;

124. Par ces démarches, Piccott devait liquider son compte de retraite immobilisé afin de transférer une somme approximative de 40 000,00 $ pour obtenir un versement approximatif de 20 000,00 $;

125. Piccott n'a toutefois pas procédé au transfert de ses sommes sur les recommandations de son institution financière;

Monsieur Don Kowal

126. Monsieur Don Kowal (ci-après « Kowal ») est un résident du Manitoba;

127. Kowal a vu l'annonce décrite au paragraphe 71 des présentes;

128. À la fin du mois de janvier 2010 ou au début du mois de février 2010, Kowal a joint l'intimé Harris en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à cette annonce, soit le 1-866-341-3274;

129. L'intimé Harris, agissant à titre de représentant de l'intimé Créditis, a expliqué à Kowal qu'il pouvait lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et qu'ils allaient garder l'autre moitié;

130. Le ou vers le 25 février 2010, Kowal a de nouveau contacté l'intimé Créditis en parlant avec l'intimé Archer afin de se faire expliquer de nouveau comment ils pouvaient lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et garder l'autre moitié;

131. Kowal n'aurait toutefois pas procédé au transfert de ses sommes après ses démarches entreprises avec les intimés Harris, Archer et Créditis;

iv. <u>Mouvement des fonds</u>

132. Lorsque les documents transmis par les intimés et requis pour procéder au transfert des fonds détenus par des particuliers dans, notamment des comptes de retraite immobilisés ou des REER, ont été complétés, les fonds illégalement obtenus sont déposés dans un compte de banque détenu par l'intimé Altima inc.;

133. Ce compte de banque est ouvert depuis le 27 août 2009 auprès de la Caisse Desjardins des Rivières de Québec (ci-après « la Caisse ») et porte le numéro 815-20359-124690;

134. Le compte de l'intimé Altima inc. ouvert à la Caisse est un compte d'affaires;

135. C'est l'intimé Rolland qui a procédé à l'ouverture de ce compte pour l'intimé Altima inc. auprès de la Caisse;

136. L'intimé Altima inc. s'étant constitué un faux régime de retraite complémentaire pour ses présumés employés, l'intimé Altima inc. a été en mesure d'obtenir un numéro d'agrément décerné par l'Agence du revenu du Canada pour son régime de pension agréé obtenu sous de fausses représentations;

137. La somme totale de 1 445 500,05 $ a été déposée entre le 1er septembre 2009 et le 16 mars 2010 dans le compte de l'intimé Altima inc. détenu auprès de la Caisse;

138. Vu la création de ce faux régime de retraite complémentaire pour l'intimé Altima inc., les intimés ont été en mesure d'obtenir le transfert illégal de comptes de retraite immobilisés pour au moins 22 clients du Québec, de Terre-Neuve, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse selon l'enquête effectuée à ce jour;

139. Selon l'enquête effectuée par l'Autorité à ce jour, la somme de 549 439,61 $ a été transféré à l'intimé Altima inc. par l'intermédiaire des 22 transferts répertoriés à ce jour;

140. L'enquête de l'Autorité a également permis de découvrir que certaines demandes de transferts ont été bloquées par les institutions financières des clients pour un montant total de 499 344,00 $, incluant des clients demeurant en Ontario;

141. De nombreux retraits ont été effectués du compte de l'intimé Altima inc. ouvert auprès de la Caisse;

142. Certains de ces retraits ont été effectués par l'intermédiaire de chèques libellés à l'ordre des intimés Rolland ou Royer;

143. Plusieurs autres retraits en liquide ont également été effectués du compte de l'intimé Altima inc.;

144. Ces chèques ont été encaissés par les intimés Rolland ou Royer dans des centres d'encaissement de chèques;

145. L'enquête de l'Autorité sur les mouvements de fonds du compte de l'intimé Altima inc. est toujours active;

146. En date du 15 avril 2010, le solde du compte d'Altima inc. détenu par la Caisse s'élevait à 101 464,08 $;

147. Toutefois, l'enquête de l'Autorité a révélé que les intimés tentent d'ouvrir de nouveaux comptes de banque puisque l'intimé Rivard a tenté, sans succès, d'ouvrir un compte bancaire pour l'intimé Altima inc. en date du 6 janvier 2010;

B) ANTÉCÉDENTS DES INTIMÉS

148. Le 6 novembre 2009, les intimés Rolland et Royer, ainsi que huit autres compagnies leur étant directement liées, ont fait l'objet de nombreuses saisies effectuées par Revenu Québec;

149. Ces saisies ont été effectuées dans le cadre du projet d'enquête « Solar » concernant des activités illégales de défiscalisation de comptes de retraite immobilisés, de REER, de fonds de revenus viagers ou de fonds de pension d'ex-employeur;

150. Les intimés Rolland et Royer, ainsi que huit autres compagnies leur étant intimement liées, étaient les cibles de cette enquête;

151. Les intimés Rolland et Royer sollicitaient des particuliers par le biais d'annonces similaires à celles décrites aux présentes procédures afin de conseiller ces clients quant au processus requis pour transférer les sommes détenues dans des comptes de retraite immobilisés, des REER, des fonds de revenus viagers ou des fonds de pension d'ex-employeur dans un régime de pension agréé obtenu sous de fausses représentations auprès de l'Agence du revenu du Canada;

152. Malgré les saisies effectuées par Revenu Québec en novembre 2009, les intimés Rolland et Royer continuent les activités illégales en utilisant de nouvelles sociétés, de nouveaux numéros de téléphone et de nouvelles adresses;

153. Malgré les saisies effectuées par Revenu Québec en novembre 2009, les intimés Rolland et Royer continuent les activités illégales en ayant recruté les services de plusieurs individus anglophones pour étendre leurs activités aux autres provinces canadiennes;

[6] L'Autorité a soumis les motifs impérieux et les arguments suivants à l'appui de sa demande à l'effet que la décision soit prononcée *ex parte*, en l'absence d'une audition préalable :

III. DEMANDES D'INTERDICTION ET DE BLOCAGE

154. Les intimés, selon les démarches ci-dessus décrites, agissent à titre de conseillers en valeurs en conseillant aux individus contactés diverses opérations afin de procéder à la défiscalisation illégale de comptes de retraite immobilisés, de REER, de fonds de revenus viagers ou de fonds de pension d'ex-employeur;

155. Les intimés conseillent ces individus contactés de, notamment, liquider leurs valeurs détenues dans un REER, un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé pour permettre de transférer les fonds obtenus par ces opérations dans un régime de pension agréé obtenu sous de fausses représentations, soit celui de l'intimé Altima inc.;

156. Par leurs démarches, les intimés ont exercé l'activité de conseiller en valeurs sans être inscrits auprès de l'Autorité et ce, en contravention à l'article 148 de la LVM;

157. De plus, des ordonnances d'interdiction et de blocage sont notamment nécessaires et motivées par les faits suivants :

1) L'Autorité mène une enquête sur la pratique illégale, par les intimés, de l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

2) Les intimés Rolland et Royer continuent leurs activités illégales incluant l'exercice illégal de l'activité de conseiller en valeurs en ayant recruté de nouveaux collaborateurs afin d'étendre leurs activités à d'autres provinces canadiennes, en utilisant de nouvelles compagnies et en sollicitant activement

de nouveaux individus et ce, même après avoir fait l'objet de saisies effectuées par Revenu Québec;

3) Les intimés auraient participé à des activités ayant mené à la vente, à la liquidation et au transfert de valeurs pouvant valoir 1 445 500,05 $ selon l'enquête effectuée à ce jour;

158. Subsidiairement et sans préjudice à ce qui est plaidé aux présentes, les intimés tentent d'effectuer le placement d'investissements assujettis à la LVM, à savoir un contrat d'investissement, tel que prévu à l'article 1 de la LVM;

159. Par leurs démarches, les intimés sollicitent le public afin de leur offrir de conclure un contrat d'investissement en leur faisant miroiter, à titre de bénéfice, la possibilité d'obtenir un avantage fiscal par la défiscalisation immédiate des sommes détenues dans un REER, un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé et ce, sans prospectus visé par l'Autorité;

160. Par leurs démarches, les intimés effectuent ainsi des placements au sens de l'article 5 de la LVM et ils agissent alors à titre de courtiers en valeurs sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité et ce, en contravention à l'article 148 de la LVM;

161. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau de décision et de révision (ci-après le « Bureau ») prononce les ordonnances d'interdiction recherchées dans la présente demande;

IV. URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

162. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau prononce les ordonnances de blocage et d'interdiction recherchées dans la présente demande sans audition préalable;

163. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau prenne sa décision sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la LAMF;

164. Les sollicitations, toujours en cours, sont effectuées par des personnes, physiques et morales, qui ne sont pas inscrites auprès de l'Autorité et à l'égard desquelles l'Autorité n'exerce aucun contrôle, soit le contrôle de leur compétence et de leur probité ce qui met en danger les sommes accumulées par les intimés;

165. Les intimés ciblent des personnes vulnérables financièrement qui ont un besoin immédiat d'obtenir de l'argent en leur offrant de transformer leurs REER, fonds de revenu viager ou compte de retraite immobilisé en liquide;

166. La sollicitation extraterritoriale par les intimés démontre l'ampleur et l'étendue de leurs opérations illégales toujours en cours au Québec, à Terre-Neuve, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et en Ontario selon l'enquête effectuée à ce jour;

167. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les intimés puissent solliciter d'autres investisseurs, continuer leurs opérations illégales et continuent de divertir et de dilapider le solde des sommes obtenues des investisseurs;

168. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les sommes détenues dans le compte mentionné ci-haut soient transférées ou dilapidées rendant ainsi illusoire tout recours que les investisseurs pourraient intenter contre les intimés;

L'AUDIENCE

[7] L'audience *ex parte* s'est tenue les 17 et 18 mai 2010 au siège du Bureau. Le procureur de l'Autorité a fait entendre deux enquêteurs de cet organisme; ils ont témoigné de tous les faits de la demande, tels qu'ils sont décrits plus haut dans la présente décision. Ils ont également déposé les pièces à l'appui des allégations de cette demande. Le Bureau énonce ici certains faits que les enquêteurs ont mentionnés lors de l'audience mais qui n'apparaissent pas spécifiquement dans la demande de l'Autorité.

[8] L'enquêteur a expliqué au tribunal ce qu'on propose de façon générale aux investisseurs, une fois qu'ils ont contacté les intimés à la suite de la parution des annonces. Un investisseur qui souhaite défiscaliser son compte CRI signe une convention de prêt avec Hélios ou Créditis pour un montant représentant 50 % des fonds immobilisés. Cette convention de prêt prévoit que l'investisseur emprunte cette somme et doit la rembourser par le montant de la rente à recevoir, lorsque les fonds immobilisés seront convertis en rente.

[9] Ainsi, Hélios ou Creditis prêtent à l'investisseur un montant représentant 50 % des fonds immobilisés et en échange, ces dernières bénéficieront de la rente à recevoir pour effectuer le remboursement de l'emprunt, les montants restants servant à payer les impôts, le surplus revenant à Hélios ou Créditis.

[10] L'investisseur intéressé serait invité par les intimés à liquider son CRI pour le transférer à une nouvelle institution financière et, de là, les sommes sont censées être versées au régime complémentaire de retraite d'Altima, selon les représentations faites par les intimés. De plus, certains investisseurs ont été invités à mentionner qu'ils sont des employés d'Altima lorsqu'ils se présentent pour ouvrir leur nouveau compte auprès d'une institution financière.

[11] Les investisseurs n'en savent souvent pas plus; ils ignorent ce qu'il advient des sommes une fois qu'elles sont présumément transférées dans le régime complémentaire de retraite d'Altima.

[12] Selon l'enquêteur de l'Autorité, l'argent n'est finalement pas investi dans le régime de retraite d'Altima, mais est plutôt déposé dans un compte bancaire d'affaires d'Altima détenu auprès de la Caisse Desjardins des Rivières de Québec; plusieurs retraits sont effectués de ce compte. De plus, Altima n'aurait pas d'activités économiques réelles et n'aurait pas non plus d'employés.

[13] L'enquêteur de l'Autorité a mentionné qu'un des intimés aurait dit à des investisseurs que s'il attendait à leur retraite pour recevoir les fonds immobilisés dans leur CRI, le gouvernement leur prendrait de toute façon 50 % du montant dont ils disposent. La défiscalisation serait donc une façon d'obtenir cet argent plus rapidement.

Selon les représentations faites par les intimés, le paiement des impôts à échéance sera pris en charge par le prêteur des fonds.

[14] L'enquêteur a pu constater que dans la majorité des cas, ce sont des personnes ayant des difficultés financières qui répondent aux annonces publiées par les intimés, car ils ont besoin rapidement de liquidité. Certains investisseurs peuvent tout perdre; il est arrivé par le passé que certains d'entre eux se soient faits cotiser par l'Agence du revenu dans le cadre d'une enquête antérieure. Il a ajouté que les annonces avaient paru dans plusieurs quotidiens du Québec, dans plusieurs journaux locaux et sur Internet.

[15] L'enquêteur a mentionné que sur les 22 dépôts identifiés au compte d'Altima, la somme de 549 439,61 $ a été transférée à Altima et qu'une somme totale de 1 445 500,05 $ a été déposée dans le compte d'Altima entre le 1er septembre 2009 et le 16 mars 2010. Il semble probable qu'il y ait plusieurs autres investisseurs. L'enquête de l'Autorité se poursuit donc activement.

[16] L'enquêteur a ajouté que le solde du compte d'Altima auprès de la Caisse Desjardins s'élevait en date du 15 avril 2010 à 101 464,08 $ et qu'à la dernière vérification du 14 mai 2010, il s'élevait à 207 000 $, suivant notamment le transfert d'un compte CRI d'un montant d'environ 88 000 $. De nombreux retraits sont effectués de façon régulière du compte d'Altima.

[17] Une enquêteuse de l'Autorité a mentionné qu'elle avait travaillé en collaboration avec d'autres enquêteurs provenant d'autres commissions de valeurs mobilières au Canada. Des annonces similaires à celles mentionnées dans la demande auraient été publiées à travers le Canada.

[18] Elle a affirmé qu'il appert des relevés téléphoniques analysés par l'Autorité que les intimés auraient reçu des milliers d'appels suivant la publication de leurs annonces à travers le Canada. De plus, les numéros de téléphone indiqués dans les annonces étaient tous redirigés vers des numéros de téléphone au Québec appartenant à certains des intimés.

[19] L'enquêteuse a précisé que sur les 22 dépôts identifiés pour un montant total de 549 439,61 $, la somme de 175 714,15 $ provient d'investisseurs d'autres provinces. Elle a ajouté que le transfert de montants totalisant environ 415 000 $ aurait cependant été bloqué par des institutions financières en Ontario.

[20] Finalement, l'Autorité a soulevé dans sa demande les motifs impérieux justifiant que la décision soit prononcée *ex parte*. Le procureur de l'Autorité les a réitérés en cours d'argumentation.

L'ANALYSE

LA GENÈSE DU DOSSIER

[21] Encore que le dossier puisse de prime abord sembler assez touffu, émaillé qu'il est de nombreux faits, il devient possible à bien l'étudier de constater que le *modus operandi* en est finalement assez simple. La preuve de l'Autorité a permis aux membres

du tribunal d'apprendre quelles sont les principales modalités des activités reprochées. Nous sommes en présence de promoteurs qui au moyen d'une campagne de publicité dans des hebdos locaux auraient attiré vers eux des personnes qui possèdent deux caractéristiques bien identifiées.

[22] Elles auraient toutes accumulé des fonds bloqués dans des comptes de retraite immobilisés (CRI) et elles auraient un important besoin de liquidités financières. Dans certains cas, ce serait des personnes qui sont financièrement en difficulté. Elles auraient lu des annonces publiées dans des médias locaux qui leur promettent « *Aide et argent* », « *Aide financière »* ou qui leur disent « *&&Need Money$$* », tel que démontré par l'Autorité en cours d'audience.

[23] Vu leurs besoins pécuniaires, ces personnes sont alléchées et appellent aux numéros de téléphone apparaissant dans les annonces. Comme l'a mentionné l'enquêteur, ces numéros de téléphone permettraient aux intéressés de rejoindre directement les intimés au présent dossier ou lorsque utilisés, ils serviraient à relayer les appels des investisseurs vers les appareils téléphoniques des intimés. Le second cas est applicable aux personnes qui appellent d'autres provinces canadiennes que le Québec.

[24] Le tribunal en retient que quels que soient les numéros de téléphone utilisés par les investisseurs, ils permettraient toujours de rejoindre les personnes physiques intimées. À partir de ce moment, il deviendrait possible d'engager les opérations qui leur sont reprochées. Tous les épargnants auraient un urgent besoin d'argent et possèderaient des fonds de retraite plus ou moins importants, fruits des labeurs d'une vie de travail au sein d'une compagnie ou de quelqu'autre employeur.

[25] Comme ils ne sont plus des employés de ces derniers, leurs fonds de pension ont été transférés dans un compte de retraite immobilisé. La règle est qu'ils ne peuvent en toucher le contenu jusqu'à leur retraite; cela leur permet de ne pas bouleverser les déductions fiscales dont ils ont pu faire usage en mettant ce pécule de côté et de s'assurer un revenu de retraite lorsque le temps en sera venu.

[26] Or, les intimés, par leurs activités, les amèneraient à encaisser le contenu de ces CRI, après que les titres qui les composent aient été liquidés. Après avoir réalisé les montants de ces comptes en argent liquide, ils seraient invités à les transférer dans un compte de banque appartenant à une société contrôlée par les intimés. On leur ''prêterait'' environ la moitié de la somme ainsi réalisée, ce qui répond à leurs besoins parfois urgents d'argent liquide.

[27] On leur assurerait ensuite que le reliquat de cette somme sera investi dans le régime de retraite complémentaire de la société Altima Environnement Technologie inc., pour les investisseurs québécois. Le reliquat de l'argent obtenu des épargnants des autres provinces que le Québec serait plutôt versé dans le compte de la société Agence Créditis Plus inc. On leur représenterait qu'au moment prévu pour prendre leur retraite, les montants restants ''investis'' auprès d'Altima ou de Créditis serviraient à rembourser leur emprunt et à couvrir les sommes dues à l'impôt.

[28] On leur représenterait que ce qui était important était qu'ils n'auraient rien de plus à payer, après avoir reçu la moitié de ce qu'ils ont retiré de leur CRI. On allèguerait l'existence d'un régime complémentaire de retraite des employés d'Altima, où la moitié de l'argent des investisseurs serait supposément versée et ensuite gérée par les intimés. Or, selon le témoignage de l'enquêteur de l'Autorité, après examen, il se serait avéré qu'Altima n'aurait d'autre adresse que celle d'un quelconque centre d'affaires, aucune activité commerciale ou économique réelle[4], n'aurait jamais fait état du moindre revenu, n'aurait pas d'employé et n'aurait jamais émis le moindre T4 à ces présumés employés.

[29] Altima aurait cependant été en mesure d'obtenir un numéro d'agrément de la part de l'Agence de revenu du Canada pour son régime de pension agréé, régime dont les intimés se serviraient pour inciter les investisseurs à y déverser la moitié de leurs fonds; ces mêmes intimés et les entités qu'ils représentent, seraient supposés les gérer jusqu'au moment où les investisseurs auraient le droit d'en disposer pour rembourser leurs emprunts et payer leurs dus à l'impôt.

[30] Les enquêteurs ont déposé en preuve plusieurs formulaires T2033 de l'Agence du revenu du Canada signés par les investisseurs; cela permettrait le transfert du contenu de leur CRI à Altima. Cependant, les fonds retracés par l'Autorité dans le compte d'Altima font actuellement état d'un reliquat d'environ 207 000 $ au 12 mai 2010 alors qu'il était d'un peu plus de 101 000 $ au 15 avril 2010.

[31] Selon les recherches faites par l'Autorité, une somme totale de 1 445 500 $ aurait été déposée entre le 1er septembre 2009 et le 16 mars 2010 dans le compte d'Altima. Grâce à la création de ce pseudo régime de retraite, l'Autorité estime que les intimés auraient été en état d'obtenir un transfert illégal de comptes de retraite immobilisés auprès de 22 investisseurs du Québec, de Terre-Neuve, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. En fait, ce nombre pourrait être encore plus élevé car selon l'Autorité, le nombre d'appels reçus suite aux annonces s'élèverait à des milliers.

[32] Les 22 investisseurs ainsi répertoriés auraient transféré à l'intimée Altima une somme de 549 439 $. L'enquête de l'Autorité aurait également révélé qu'à ce jour, les intimés auraient retiré des sommes d'argent à leur profit; ils auraient soit reçu des chèques ou des traites bancaires libellés à leur nom ou soit effectué des retraits en argent liquide. Or, l'argent contenu au compte d'Altima devrait, selon les dires mêmes des intimés aux épargnants, être déposé dans le régime complémentaire de retraite des employés de cette société pour fins de remboursement des emprunts et paiement des impôts dus par les investisseurs.

[33] Le Bureau remarque également que certaines des activités reprochées à certains intimés seraient survenues récemment alors qu'à l'automne 2009, Revenu Québec a eu vent de leurs activités et a saisi des sommes appartenant à des compagnies liées et à certains intimés, du fait d'activités illégales de défiscalisation de comptes de retraite immobilisés, de REER, de fonds de revenus viagers ou de fonds de pension d'ex-employeurs. Il semblerait que certains intimés continuent leurs activités en se servant tout simplement de nouvelles sociétés, de nouveaux numéros de téléphone

4. Selon le formulaire CIDREQ, les activités d'Altima seraient le recyclage et la vente des produits recyclés.

et de nouvelles adresses. Ils auraient même étendu leurs activités vers d'autres provinces.

[34] Le tribunal note également que Michel Rolland, intimé en l'instance, a, en 1997, 2001 et 2002, fait l'objet d'un certain nombre de décisions prononcées à son encontre par l'ancienne Commission des valeurs mobilières, soit une interdiction d'opération sur valeurs[5] et des blocages de fonds[6]. Toutes ces décisions ont pour origine des cas de défiscalisation de fonds de retraite pour encaissement par les promoteurs de ces activités, comme ce serait le cas dans le présent dossier.

LE DROIT

[35] L'Autorité demande au Bureau d'interdire aux intimés d'agir à titre de conseiller ou de courtier; elle demande également que le Bureau prononce un blocage de fonds afin de protéger les montants que son enquête lui a permis d'identifier dans des comptes d'institutions financières. Ces blocages seraient aussi à l'effet d'interdire aux intimés de se départir de tous fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession ni d'en retirer auprès d'une personne qui en aurait le dépôt, la garde ou le contrôle.

[36] L'Autorité soumet que les intimés ont invité les épargnants qu'ils ont pour la plupart attirés dans leurs filets par des annonces dans les médias, à défiscaliser les fonds de retraite déposés dans un CRI, à le transformer en argent liquide, à le transférer dans leur compte de banque, à en emprunter la moitié et à investir l'autre moitié dans le Fonds de retraite complémentaire des employés d'Altima où il sera géré pour permettre aux investisseurs de rembourser leurs emprunts et de payer leurs dus d'impôt, encore que cette dernière proposition soit fortement sujette à caution.

[37] Ce faisant, les intimés auraient agi à titre de conseiller, au sens de la définition qu'on retrouve dans la *Loi sur les valeurs mobilières*[7] :

> « «conseiller»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à conseiller autrui en matière d'investissement en valeurs ou d'achat, de souscription ou de vente de valeurs ou à gérer un portefeuille de valeurs; »

[38] Selon l'Autorité, les intimés conseillent aux investisseurs de vendre les titres contenus dans leur fonds de retraite, ce qui est définitivement une activité de conseiller. Ils leur représentent que les sommes restantes de leurs fonds seront investies dans le régime de retraite d'Altima qu'ils géreront jusqu'à la retraite de leurs clients, également une activité de conseil.

[39] L'Autorité plaide également que tous les intimés ont agi à titre de courtiers, tel que défini à la *Loi sur les valeurs mobilières*[8] :

---

5. *Coopérative de commerce en objet d'Art COOP Pro, 9038-3753 Québec inc., (Bureau de fiscalité du Québec et BFQ Services financiers), Guy Petrement et Michel Rolland*, 1997-10-31, Vol. XXVIII, n° 43, BCVMQ, 5.
6. *Michel Rolland, Banque Nationale de Grèce (Canada), 3846725 Canada Inc. et 9003-7127 Québec inc.*, 2001-08-31, Vol. XXXII, n° 35, BCVMQ; *Michel Rolland, Banque HSBC Canada et 9054-2994 Québec inc.*, 2001-11-23, Vol. XXXII, n° 47, BCVMQ; *Michel Rolland, Banque HSBC Canada et 90542994 Québec inc.*, 2002-02-15, Vol. XXXIII, n° 6, BCVMQ.
7. Précitée, note 1, art. 5 «*conseiller*».
8. *Id.*, art. 5 « *courtier* ».

> « «courtier»: toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité suivante :
>
> 1° des opérations sur valeurs comme contrepartiste ou mandataire;
>
> 2° le placement d'une valeur pour son propre compte ou pour le compte d'autrui;
>
> 3° tout acte, toute publicité, tout démarchage, toute conduite ou toute négociation visant même indirectement la réalisation d'une activité visée au paragraphe 1° ou 2°; »

[40] En faisant miroiter aux investisseurs que la moitié restante de leurs fonds sera investie dans un régime de retraite qu'ils géreront jusqu'à ce que les premiers arrivent à l'âge de leur retraite, les intimés leur laissent entendre qu'ils devront composer un portefeuille de valeurs, ce qui suppose des activités de courtage pour le faire. Et ils font la publicité de telles activités par le moyen d'annonces dans les hebdos de tout le pays, ce qui est aussi une activité de courtier.

[41] L'Autorité a soumis que nous pourrions être en présence d'un placement illégal de contrats d'investissement mais le Bureau estime qu'à la présente étape de ce dossier, il n'est pas nécessaire de se prononcer sur cet aspect. Enfin, le Bureau se rend bien compte que plusieurs des activités présumées de conseil, de gestion de valeurs et de courtage seraient en fait de la poudre aux yeux destinée à attirer les personnes vulnérables.

[42] Vu toutes les allégations quant à la commission de faits illégaux, le Bureau est tout à fait conscient que s'il en vient à une conclusion favorable sur le tout, il devra prononcer un blocage des sommes restantes afin qu'elles jouissent de la protection de la loi.

[43] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, des faits à son appui dont on lui a dûment fait la preuve, de l'état du droit à cet égard, et après avoir analysé toute cette abondante preuve, le Bureau est prêt à prononcer les décisions demandées. De plus, l'existence des faits reprochés aux intimés crée au Bureau de vives inquiétudes et l'amène à estimer qu'il existe des motifs impérieux pour prononcer une décision *ex parte*.

[44] Ces inquiétudes sont les suivantes :

- l'essentiel des investisseurs qui se sont adressés aux intimés le ferait parce qu'ils ont un urgent besoin d'argent, ce qui les met dans un état de vulnérabilité et les amène à baisser la garde devant les sollicitations des intimés;

- ces investisseurs sont des gens ordinaires, et en grande majorité, auraient peu de connaissances dans le domaine de l'investissement et marqueraient peu d'intérêts pour le sort du reliquat des sommes transférées;

- ces investisseurs ne seraient jamais invités à participer à la gestion de leurs investissements;

- les épargnants intéressés au programme mis sur pied par les intimés reçoivent peu ou pas de documentation pour les renseigner sur les opérations qu'on leur propose de faire;

- les investisseurs qui adhèrent au modèle mis sur pied par les intimés seraient à risque de perdre le bénéfice de leurs abris fiscaux;

- Altima n'aurait pas d'activités économiques concrètes, pas de revenus identifiables, pas d'employés, pas d'adresse d'affaires qui lui soit vraiment propre, mais elle possède un régime complémentaire de retraite pour ses employés;

- ce régime servirait de prétexte aux intimés pour amener les épargnants à y investir;

- les intimés auraient cependant obtenu un numéro d'agrément auprès de l'Agence de revenu du Canada pour ce présumé régime de pension et ils s'en serviraient comme incitatif supplémentaire pour attirer les investisseurs;

- les opérations reprochées du programme d'investissement mis sur pied par les intimés seraient maintenant exercées à travers tout le Canada;

- les sommes appartenant aux investisseurs qui devraient être déposées dans le régime de retraite le seraient plutôt dans le compte de banque d'Altima et les intimés y encaisseraient régulièrement des montants d'argent en liquide, à leur avantage propre;

- des montants importants transiteraient de façon continue dans le compte de banque d'Altima, ce qui laisserait supposer que les activités reprochées aux intimés continuent activement;

- il n'apparaît nulle part dans la preuve que le présumé régime de retraite complémentaire d'Altima soit le moindrement capitalisé;

- certains intimés exerceraient des activités de conseiller et de courtier, alors qu'aucun d'entre eux n'est actuellement inscrit à titre de courtier, de conseiller ou de représentant de personne inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers et ne l'aurait jamais été;

- certains intimés continueraient leurs activités malgré les interventions répétées des autorités publiques.

LA DÉCISION

[45] Après avoir pris connaissance de la demande de l'Autorité, de la preuve présentée par cette dernière au cours de l'audience tenue les 17 et 18 mai 2010 et après avoir analysé cette preuve à la lumière du droit applicable, le Bureau de décision

et de révision, en vertu des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[9] et des articles 93 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[10] prononce les ordonnances suivantes :

1) **ORDONNANCE DE BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :**

IL ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

IL ORDONNE à la Caisse Desjardins des Rivières de Québec, 2615, boul. Masson, Québec, (Québec), G1P 1J5, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle pour Altima Environnement technologie inc., notamment dans le compte portant le numéro 815-20359-124690;

IL ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens des mains de toute autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;

---

9. Précitée, note 1.
10. Précitée, note 2.

- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

2) INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS EN VERTU DE L'ARTICLE 265 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLES 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

IL INTERDIT aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sur toutes formes d'investissements visées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, y compris d'exercer toute activité de courtier telle qu'elle est définie à l'article 5 de cette loi :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;
- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

3) INTERDICTION D'EXERCER L'ACTIVITÉ DE CONSEILLER EN VERTU DE L'ARTICLE 266 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* ET DE L'ARTICLES 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* :

IL INTERDIT aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après d'exercer l'activité de conseiller, telle que définie à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* :

- Henri Lemieux;
- Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital;
- Agence Créditis Plus inc.;
- Altima Environnement Technologie inc.;
- 9218-3524 Québec inc.;
- Michel Rolland;
- Alexandre Royer;

- Rémy Pelletier;
- Jeffrey Harris;
- Jonathan Archer; et
- Raymond Rivard.

[46] En application du second alinéa de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, le Bureau informe les intimés qu'ils ont une période de quinze jours pour demander au Bureau de tenir une audience relative à la présente décision. Celle-ci se tiendra alors dans la salle d'audience *Paul Fortugno* qui est située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec).

[47] Il appartient alors aux intimés de communiquer avec le Secrétariat du Bureau, au 1-877-873-2211, afin d'informer le Bureau qu'ils entendent exercer leur droit d'être entendus.

[48] Les intimés sont aussi invités à prendre note qu'une partie a le droit de se faire représenter par un avocat[11]. Le Bureau informe également les personnes morales et les entités désirant être entendues dans le cadre du présent dossier qu'elles sont tenues de se faire représenter par avocat au cours d'une audience devant le Bureau[12].

[49] Les ordonnances d'interdiction d'opération sur valeurs et d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller entrent en vigueur à la date à laquelle elles ont été prononcées et elles le resteront jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées.

[50] Conformément au premier alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[13], les ordonnances de blocage entrent en vigueur à la date à laquelle elles ont été prononcées et le resteront pour une période de 120 jours, à moins qu'elles ne soient modifiées ou abrogées avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 26 mai 2010.

(S) Alain Gélinas
M^e^ Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre
M^e^ Claude St Pierre, vice-président

11. Précité, note 3, art. 31.
12. *Id.*, art. 32.
13. Précitée, note 1.

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N°

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, 800 Square Victoria, 22e étage, C.P. 246, Montréal, (Québec) H4Z 1G3;

DEMANDERESSE

c.

HENRI LEMIEUX, faisant affaires sous la raison sociale ***FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL***, 2348, chemin Lucerne, bureau 491, Ville Mont-Royal, (Québec) H3R 2J8;

et

AGENCE CRÉDITIS PLUS INC., personne morale ayant son siège social au 1, place Ville-Marie, bureau 2001, Montréal, (Québec) H3B 2C4;

et

ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC., personne morale ayant son siège social au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal, (Québec) H3B 2K4;

et

9218-3524 QUÉBEC INC., personne morale faisant affaires sous la raison sociale ***ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE*** et ayant son siège social au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal, (Québec) H3B 2K4;

et

MICHEL ROLLAND, 1031, rue Descartes, Repentigny, (Québec) J5Y 3W2;

et

ALEXANDRE ROYER, 760, chemin Marie-le-Ber, appartement 221, Verdun, (Québec) H3E 1W6;

et

RÉMY PELLETIER, 2541, Aubert, Longueuil, (Québec) J4M 2L5;

et

JEFFREY HARRIS, 1461, Albert-Lacoste, appartement 7, Chambly, (Québec) J3L 7A4;

et

JONATHAN ARCHER, 121, St-Pierre, appartement 105, Montréal, (Québec) H2Y 2L6;

et

RAYMOND RIVARD, 260, du Centre-civique, Mont-Saint-Hilaire, (Québec) J3H 5X5;

INTIMÉS

et

CAISSE DESJARDINS DES RIVIÈRES DE QUÉBEC, 2615, boul. Masson, Québec, (Québec) G1P 1J5;

MISE EN CAUSE

Demande de l'Autorité des marchés financiers en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2, et des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT AU BUREAU DE DÉCISION ET RÉVISION :

V. LES PARTIES

169. La demanderesse, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « l'Autorité »), est l'organisme chargé de l'application sur la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c.V-1.1 (ci-après la « LVM ») et elle exerce les fonctions qui y sont prévues conformément à la l'article 7 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (ci-après la « LAMF »);

A) HENRI LEMIEUX (FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL)

170. L'intimé Henri Lemieux (ci-après « Lemieux ») a immatriculé une entreprise individuelle faisant affaires sous la raison sociale ***FINANCIÈRE HELIOS CAPITAL*** (ci-après « Helios »), en date du 28 septembre 2007, le tout tel qu'il appert d'un relevé du système CIDREQ du Registraire des entreprises communiqué au soutien des présentes sous la cote **D-1**;

171. Selon le relevé CIDREQ D-1, l'intimé Lemieux serait domicilié au 2348, chemin Lucerne, appartement 491, à Ville Mont-Royal;

172. Or, l'adresse fournie au relevé CIDREQ D-1 correspond à une boîte postale d'un magasin UPS Store situé à cette adresse civique;

173. Cette boîte postale a été louée auprès de l'UPS Store du chemin Lucerne par l'intimé Michel Rolland (ci-après « Rolland »);

174. L'intimé Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Hélios œuvre dans le domaine de la « gestion de biens et services » selon le relevé du système CIDREQ D-1;

175. Selon une carte d'affaires de l'intimé Rolland, la raison sociale Helios utiliserait également une seconde adresse, soit le 1260, rue Crescent, bureau 201, à Montréal;

176. L'adresse de la raison sociale Hélios sur la rue Crescent est celle d'un centre d'affaires;

177. L'intimé Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Hélios, n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

178. L'intimé Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Hélios, n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

B) AGENCE CRÉDITIS PLUS INC.

179. L'intimé Agence Créditis Plus inc. (ci-après « Créditis ») est une personne morale ayant été constituée le 22 mai 2009 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, le tout tel qu'il appert d'un relevé du système CIDREQ du Registraire des entreprises communiqué au soutien des présentes sous la cote **D-2**;

180. Selon le relevé du système CIDREQ D-2, le siège social de l'intimé Créditis serait situé au 1, Place Ville-Marie, bureau 2001, à Montréal;

181. Or, l'adresse du siège social de l'Intimé Créditis selon le relevé CIDREQ D-2 correspond à un centre d'affaires opéré par la compagnie Décision 1, Complexe de bureaux et services d'affaires inc. qui a son siège social à cette même adresse;

182. C'est l'intimé Rémy Pelletier (ci-après « Pelletier ») qui a conclu un contrat de services, pour l'intimé Créditis, avec Décision 1, Complexe de bureaux et services d'affaires inc. pour bénéficier de certains services de ce centre d'affaires;

183. L'intimé Créditis œuvre dans le domaine du « services de prêts » selon le relevé CIDREQ D-2;

184. L'intimé Créditis n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

185. L'intimé Créditis n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

C) ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE INC.

186. L'intimé Altima Environnement Technologie inc. (ci-après « Altima inc. ») est une personne morale ayant été constituée le 8 avril 2009 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*, le tout tel qu'il appert d'un relevé du système CIDREQ du Registraire des entreprises communiqué au soutien des présentes sous la cote **D-3**;

187. Selon le relevé CIDREQ D-3, le siège social de l'intimé Altima inc. serait situé au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, à Montréal;

188. Or, l'adresse du siège social de l'intimé Altima inc. selon le relevé CIDREQ D-3 correspond à un centre d'affaires opéré par la compagnie Execuspace (Montréal) inc. qui a son siège social à cette même adresse;

189. C'est l'intimé Rolland qui a conclu un contrat de services, pour l'intimé Altima inc., avec Execuspace (Montréal) inc. pour bénéficier de certains services de ce centre d'affaires;

190. L'intimé Altima inc. œuvre dans les domaines du « recyclage » et de la « vente de produits recyclés » selon le relevé CIDREQ D-3;

191. L'enquête de l'Autorité effectuée à ce jour n'a pas révélé que l'intimé Altima inc. avait des employés ou qu'elle avait des activités commerciales ou économiques;

192. Par ailleurs, l'enquête de l'Autorité a révélé que l'intimé Altima inc. s'était constitué un faux régime de retraite complémentaire pour ses présumés employés;

193. L'intimé Altima inc. a ainsi été en mesure d'obtenir un numéro d'agrément décerné par l'Agence du revenu du Canada pour son régime de pension agréé lequel aurait été obtenu sous de fausses représentations;

194. L'intimé Altima inc. n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

195. L'intimé Altima inc. n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

D) 9218-3524 QUÉBEC INC.

196. L'intimé 9218-3524 Québec inc. (ci-après « Québec inc ») est une personne morale ayant été constituée le 22 janvier 2010 en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, le tout tel qu'il appert d'un relevé du système CIDREQ du Registraire des entreprises communiqué au soutien des présentes sous la cote **D-4**;

197. Selon le relevé CIDREQ D-4, le siège social de l'intimé Québec inc. serait situé au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, à Montréal, soit la même adresse que celle du siège social de l'intimé Altima inc.;

198. De plus, selon le relevé CIDREQ D-4 de l'intimé Québec inc., il appert que cette dernière utilise également la raison sociale ***ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE*** dans le cadre de ses activités;

199. L'intimé Québec inc. œuvre dans les domaines de la « vente d'équipement informatique » et de la « récupération et recyclage d'équipements informatiques » selon le relevé de CIDREQ D-4;

200. L'intimé Québec inc. n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

201. L'intimé Québec inc. n'est pas un émetteur assujetti inscrit auprès de l'Autorité;

E) MICHEL ROLLAND

202. L'intimé Michel Rolland (ci-après « Rolland ») représente être domicilié au 40, Place du Commerce, appartement 63029, à Verdun;

203. Or, cette adresse correspond à celle d'une case postale de Postes Canada louée par l'intimé Rolland;

204. L'intimé Rolland se présente comme étant un représentant de la raison sociale Hélios;

205. Selon les vérifications effectuées à l'égard de l'ancien site Web de la raison sociale Hélios, www.helioscapital.ca, le numéro de téléphone de l'administrateur de ce site était le numéro de téléphone cellulaire de l'intimé Rolland;

206. L'intimé Rolland, selon divers documents produits auprès du Registraire des entreprises, a été ou est le président, trésorier, administrateur et l'actionnaire majoritaire de l'intimé Altima inc.;

207. L'intimé Rolland n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

208. De plus, une interdiction d'opération sur valeurs a été prononcée à l'encontre de l'intimé Rolland par la Commission des valeurs mobilières du Québec en date du 23 octobre 1997, le tout tel qu'il appert de la décision 1997-AJ-0013 communiquée au soutien des présentes sous la cote **D-5**;

F) ALEXANDRE ROYER

209. L'intimé Alexandre Royer (ci-après « Royer ») serait domicilié au 760, chemin Marie-le-Ber, appartement 221, à Verdun;

210. Or, l'intimé Royer représente être domicilié au 38, Place du Commerce, appartement 221-10, à Verdun, adresse qui est celle d'une boîte postale d'un magasin UPS Store;
211. L'intimé Royer est un des utilisateurs inscrits au contrat de location de cette boîte postale;

212. L'intimé Royer est également président, administrateur et actionnaire de la compagnie 9036-9406 Québec inc. dont le siège social est situé au 38, Place du Commerce, appartement 221-10, à Verdun;

213. Selon les informations fournies au Registraire des entreprises, cette compagnie œuvre dans le domaine de la « gestion financière »;

214. L'intimé Royer utilise également l'alias « Antoine Royer »;

215. L'intimé Royer n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

G) RÉMY PELLETIER

216. L'intimé Rémy Pelletier (ci-après « Pelletier ») serait domicilié au 2541, rue Aubert à Longueuil;

217. Or, l'intimé Pelletier représente être domicilié au 1610, rue Notre-Dame Ouest, appartement 150, à Montréal, adresse qui est celle d'un centre d'affaires *Core* exploité par la compagnie Dykler Entreprises inc.;

218. L'intimé Pelletier n'est pas inscrit auprès de l'Autorité à titre de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

H) JEFFREY HARRIS, JONATHAN ARCHER ET RAYMOND RIVARD

219. Les intimés Jeffrey Harris (ci-après « Harris »), Jonathan Archer (ci-après « Archer ») et Raymond Rivard (ci-après « Rivard ») ne sont pas inscrits auprès de l'Autorité à titre de courtiers en valeurs ou de conseillers en valeurs;

220. L'intimé Rivard est ou a été, selon les informations fournies au Registraire des entreprises, le second actionnaire de l'intimé Altima inc.;

221. Selon le relevé CIDREQ D-4, l'intimé Rivard est le président, administrateur et actionnaire majoritaire de l'intimé Québec inc. faisant affaires sous la raison sociale ***ALTIMA ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIE***, compagnie ayant été constituée le 22 janvier 2010;

222. De plus, l'intimé Rivard a tenté, sans succès, d'ouvrir un compte bancaire pour l'intimé Altima inc. en date du 6 janvier 2010, soit 16 jours avant la constitution de l'intimé Québec inc;

VI. LES FAITS

223. Suite à la réception d'une dénonciation d'un plaignant, l'Autorité a institué une enquête portant, notamment, sur le démarchage effectué par les intimés afin d'effectuer des opérations sur valeurs illégales ainsi que sur la pratique de l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs des intimés;

224. Selon la preuve recueillie à ce jour, il appert que les intimés ont exercé l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs et ce, sans être inscrits à titre de courtiers en valeurs ou de conseillers en valeurs auprès de l'Autorité;

225. Selon la preuve recueillie à ce jour, les intimés sollicitent et conseillent de nombreuses personnes à l'égard d'opérations visant la vente de valeurs détenues par ces personnes;

A) STRATAGÈMES DES INTIMÉS

226. Les intimés sont impliqués dans diverses démarches visant la sollicitation de personnes ayant besoin d'une aide financière;

v. Plaignant initial

227. Un ami du plaignant initial a été approché par l'intimé Pelletier agissant pour la raison sociale Helios;

228. L'intimé Pelletier a proposé à cette personne différentes stratégies afin de pouvoir disposer de son compte de retraite immobilisé :

1) selon la première stratégie, le client transférait son compte de retraite immobilisé de sa banque à Hélios qui procédait à l'achat d'un fonds pour ensuite retourner au client 50 % des montants transférés par le biais de plusieurs chèques;

2) selon la seconde stratégie, le client procédait à un emprunt auprès d'Hélios en offrant le compte de retraite immobilisé en garantie;

229. L'intimé Pelletier a laissé sa carte d'affaires d'Hélios mentionnant comme adresse le 1260, rue Crescent, bureau 201, à Montréal;

vi. Annonces publiées par les intimés

230. Suite à la réception de cette dénonciation initiale, diverses annonces publiées dans différents journaux hebdomadaires diffusés au Québec, au Canada et sur Internet ont été répertoriées;

231. La première des annonces répertoriées contenait le texte suivant :

> AIDE ET ARGENT
> Transformez vos
> REER-CRI-FRV
> EN LIQUIDITÉ IMMÉDIATE
> **Hélios Capital 514-666-3466**

232. La seconde des annonces répertoriées contenait le texte suivant :

> $$$ Aide financière $$$
> 3 façons d'obtenir aide
> financière si vous possédez
> REER, FRV, CRI (fond
> Pension ex-employeur)
> Transaction rapide et
> sérieuse ! **(514) 668-4811**

233. Le numéro de téléphone de cette seconde annonce est un numéro de téléphone enregistré au nom de l'intimé Royer;

234. Une troisième annonce identique à la précédente a également été répertoriée avec, cette fois, le numéro de téléphone 1-888-518-4036;

235. Ce numéro de téléphone 1-888-518-4036 transfère les appels à un téléphone cellulaire au nom de l'intimé Royer;

236. Une quatrième annonce, diffusée dans différents journaux hebdomadaires au Canada et sur l'Internet, a également été trouvée;

237. Cette quatrième annonce contenait le texte suivant :

> $$NEED MONEY$$
> Have RRSP or locked
> in pension plan from
> an ex-employer (LIRA) or (LIF)
> 3 easy ways to help
> **Call 1-866-341-3274**

238. Ce numéro 1-866-341-3274 est le numéro de téléphone de l'intimé Créditis;

239. Toutefois, l'abonné à ce numéro est l'intimé Hélios et les appels sont transférés à un téléphone cellulaire pour lequel l'abonné est l'intimé Archer;

240. Une cinquième annonce identique à la précédente a également été répertoriée avec, cette fois, le numéro de téléphone 1-866-976-7336;

241. Ce numéro de téléphone 1-866-976-7336 transfère les appels à un téléphone cellulaire au nom de l'intimé Harris;

vii. <u>Clients sollicités</u>

Monsieur Daniel Leboeuf

242. Monsieur Daniel Lebœuf (ci-après « Lebœuf ») est un résident du Québec qui a été à l'emploi de Bell Canada de 1997 à 2002;

243. Suite à son départ de Bell Canada, Lebœuf a transféré les sommes accumulées dans son fonds de pension dans un compte de retraite immobilisé;

244. À l'automne 2009, Leboeuf a vu l'annonce décrite aux paragraphes 68 et 69 des présentes;

245. Leboeuf a contacté l'intimé Royer en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à cette annonce, soit le 1-888-518-4036;

246. L'intimé Royer, agissant à titre de représentant d'Hélios, a expliqué à Lebœuf qu'il pouvait lui faire un prêt en offrant son compte de retraite immobilisé en garantie;

247. L'intimé Royer a indiqué à Leboeuf qu'il lui remettrait 50 % des sommes détenues dans son compte de retraite immobilisé et qu'il conserverait le compte de retraite immobilisé jusqu'à la retraite de Leboeuf afin de rembourser le prêt à cette date;

248. Leboeuf, devant évaluer la proposition de l'intimé Royer, a demandé à ce que la documentation requise lui soit transmise;

249. Dans l'intervalle, Lebœuf a transféré son compte de retraite immobilisé auprès de la Banque Nationale du Canada au cas où il déciderait d'emprunter de cette banque en offrant son compte de retraite immobilisé en garantie;

250. Au début de janvier 2010, Lebœuf a reçu de l'intimé Royer les documents suivants :

i. Lettre de Hélios relativement à un prêt d'environ 2 400,00 $;
ii. Formulaire de demande de prêt d'Hélios;
iii. Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada;
iv. Bordereau de transmission par Xpresspost;

communiqués au soutien des présentes sous la cote **D-6** en liasse;

251. Lebœuf a complété certaines sections des documents transmis D-6 par l'intimé Royer selon ses instructions et les a retournés à l'intimé Royer;

252. Par ces opérations, Lebœuf devait liquider son compte de retraite immobilisé;

253. Le ou vers le 19 janvier 2010, l'intimé Altima inc. a transmis une lettre à la Banque Nationale du Canada afin de faire parvenir le formulaire de transfert T-2033 complété au nom de Lebœuf et demander le transfert intégral des sommes détenues dans le Régime de retraite complémentaire des employés de l'intimé Altima inc., le tout tel qu'il appert d'une lettre datée du 19 janvier 2010 communiquée au soutien des présentes sous la cote **D-7**;

254. Le ou vers le 26 janvier 2010, la Banque Nationale du Canada a transmis à l'intimé Altima inc. une traite bancaire de 5 082,88 $ suite à la demande de transfert D-7, le tout tel qu'il appert d'une copie d'une traite bancaire datée du 26 janvier 2010 communiquée au soutien des présentes sous la cote **D-8**;

255. Le ou vers le 18 février 2010, Lebœuf a reçu un virement dans son compte au montant de 2 390,00 $, soit approximativement 47 % de son compte de retraite immobilisé;

256. Suite à ce transfert de sommes, Lebœuf a contacté Royer afin de le remercier et ce dernier lui a mentionné qu'il pouvait lui verser des sommes en échange de références de personnes qui pouvaient avoir besoin de ses services;

Monsieur Michel Quévillon

257. Monsieur Michel Quévillon (ci-après « Quévillon ») est un résident du Québec qui a été à l'emploi de la compagnie Coffrage industriel de 1989-90 à 1995;

258. Au début des années 2000, Quévillon a transféré les sommes accumulées dans son fonds de pension dans un compte de retraite immobilisé détenu par la Banque Nationale du Canada;

259. En janvier ou février 2009, Quévillon a vu l'annonce décrite aux paragraphes 68 et 69 des présentes;

260. Quévillon a contacté l'intimé Royer en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à cette annonce, soit le 1-888-518-4036;

261. L'intimé Royer, agissant à titre de représentant d'Hélios, a expliqué à Quévillon qu'il pouvait lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et qu'ils allaient garder l'autre moitié;

262. L'intimé Royer lui a expliqué qu'il allait transférer son compte de retraite immobilisé vers une autre compagnie pour ensuite effectuer un autre transfert et lui retourner la moitié des sommes;

263. En avril 2009, l'intimé Royer est allé rencontrer Quévillon au domicile de ce dernier;

264. Lors de cette rencontre, l'intimé Royer a répété les explications fournies par téléphone et il a remis et complété les documents suivants :

i. Lettre d'Hélios relativement à un prêt;
ii. Formulaire de demande de prêt d'Hélios;

communiqués au soutien des présentes sous la cote **D-9** en liasse;

265. Par ces démarches, Quévillon devait liquider son compte de retraite immobilisé afin de transférer une somme approximative de 16 800,00 $ pour obtenir un versement de 8 500,00 $ approximativement;

266. Malgré les documents complétés en avril 2009, l'intimé Royer a rencontré de nouveau Quévillon en décembre 2009 afin de lui faire signer un nouveau Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada pour un transfert au bénéfice de l'intimé Altima inc., le tout tel qu'il appert du formulaire T-2033 communiqué au soutien des présentes sous la cote **D-10**;

267. Le ou vers le 17 décembre 2009, l'intimé Altima inc. a transmis une lettre à la Banque Nationale du Canada afin de faire parvenir le formulaire de transfert T-2033 complété au nom de Quévillon et demander le transfert intégral des sommes détenues dans le Régime de retraite complémentaire des employés de l'intimé Altima inc., le tout tel qu'il appert d'une lettre datée du 17 décembre 2009 communiquée au soutien des présentes sous la cote **D-11**;

268. Le ou vers le 15 janvier 2010, la Banque Nationale du Canada a transmis à l'intimé Altima inc. une traite bancaire de 16 790,03 $ suite à la demande de transfert D-11, le tout tel qu'il appert d'une copie d'une traite bancaire datée du 15 janvier 2010 communiquée au soutien des présentes sous la cote **D-12**;

269. Le ou vers le 10 février 2010, un virement de 8 340,00 $ a été effectué dans le compte de banque de Quévillon, soit approximativement 50 % du compte de retraite immobilisé transféré à l'intimé Altima inc.;

Monsieur Martin McRea

270. Monsieur Martin McCrea (ci-après « McCrea ») est un résident du Québec qui a été à l'emploi du Casino de Montréal;

271. Grâce à cet emploi, McCrea a accumulé la somme approximative de 82 000,00 $ dans son compte de retraite immobilisé;

272. Au début du mois de mars 2010, alors qu'il avait besoin d'argent, McCrea a vu dans un journal une annonce similaire à celle décrite au paragraphe 65 des présentes comportant un numéro de téléphone débutant par (514) 666-;

273. Il a contacté l'intimé Rolland en composant le numéro de téléphone inscrit à cette annonce;

274. L'intimé Rolland lui a mentionné qu'il était un représentant d'Hélios et qu'il pouvait aider McCrea à obtenir immédiatement la moitié de son compte de retraite immobilisé alors que l'autre moitié serait conservée par Hélios et/ou l'intimé Rolland;

275. L'intimé Rolland, lors de cette conversation téléphonique, a demandé à McCrea où était placé son compte de retraite immobilisé;

276. McCrea a alors répondu que son compte de retraite immobilisé était placé auprès de la Sun Life dans un fonds d'actions canadiennes;

277. L'intimé Rolland a indiqué à McCrea qu'il devait procéder au transfert de son compte de retraite immobilisé auprès de la Banque Nationale ou d'une Caisse Desjardins en prenant soin de s'assurer que les fonds transférés demeurent liquides;

278. L'intimé Rolland a indiqué à McCrea de ne pas placer ses sommes dans des fonds d'actions;

279. Le ou vers le 3 mars 2010, McCrea a rencontré l'intimé Rolland au « bureau » d'Hélios situé au 1260, rue Crescent à Montréal;

280. Lors de cette rencontre, McCrea a présenté à l'intimé Rolland ses documents de placements auprès de Sun Life ainsi que ses documents de transfert de ses placements auprès d'une Caisse Populaire;

281. Lors de cette rencontre, l'intimé Rolland a présenté à McCrae les documents requis pour compléter la demande de prêt;

282. L'intimé Rolland a demandé à McCrea de ne remplir que les sections concernant ses informations personnelles et de signer la demande de prêt en mentionnant qu'il verrait lui-même a compléter les documents;

283. L'intimé Rolland a remis à McCrea une lettre d'Hélios relativement à sa demande de prêt de 41 000 $ ainsi qu'un formulaire d'instruction de paiement, le tout tel qu'il appert de copies de ladite lettre et du formulaire communiqués au soutien des présentes sous la cote **D-13 en liasse**;

284. McCrea ne savait pas à quelle compagnie ou à quelle personne son compte de retraite immobilisé devait être transféré;

285. L'intimé Rolland a mentionné à McCrea que la somme devant lui être versée serait payée en deux versements qui proviendraient d'un compte situé à l'étranger, versements qui ont été effectués;

286. McCrea n'a jamais entendu parler de l'Intimé Altima inc.;

Monsieur Jeffrey Piccott

287. Monsieur Jeffrey Piccott (ci-après « Piccott ») est un résident de Terre-neuve;

288. Piccott a contacté l'intimé Archer, au mois de décembre 2009, en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à une annonce similaire à celle décrite au paragraphe 71 de la présente procédure ayant été publiée dans un journal local;

289. L'intimé Archer, agissant à titre de représentant de l'intimé Créditis, a expliqué à Piccott qu'il pouvait lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et qu'ils allaient garder l'autre moitié;

290. Piccott a reçu les documents suivants transmis par l'intimé Archer :

i. Lettre de l'intimé Créditis relativement à un prêt;
ii. Formulaire de demande de prêt de l'intimé Créditis;
iii. Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada;

communiqués au soutien des présentes sous la cote **D-14** en liasse;

291. Après avoir reçu les documents D-13 en français, Piccott a contacté l'intimé Archer de nouveau lequel lui a transmis, approximativement un mois plus tard, les documents suivants en anglais et sous l'en-tête de Hélios :

i. Lettre de Hélios relativement à un prêt;
ii. Formulaire de demande de prêt de Hélios;
iii. Formulaire de transfert T-2033 de l'Agence du revenu du Canada;

communiqués au soutien des présentes sous la cote **D-15** en liasse;

292. Par ces démarches, Piccott devait liquider son compte de retraite immobilisé afin de transférer une somme approximative de 40 000,00 $ pour obtenir un versement approximatif de 20 000,00 $;

293. Piccott n'a toutefois pas procédé au transfert de ses sommes sur les recommandations de son institution financière;

Monsieur Don Kowal

294. Monsieur Don Kowal (ci-après « Kowal ») est un résident du Manitoba;

295. Kowal a vu l'annonce décrite au paragraphe 71 des présentes;

296. À la fin du mois de janvier 2010 ou au début du mois de février 2010, Kowal a joint l'intimé Harris en téléphonant au numéro de téléphone inscrit à cette annonce, soit le 1-866-341-3274;

297. L'intimé Harris, agissant à titre de représentant de l'intimé Créditis, a expliqué à Kowal qu'il pouvait lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et qu'ils allaient garder l'autre moitié;

298. Le ou vers le 25 février 2010, Kowal a de nouveau contacté l'intimé Créditis en parlant avec l'intimé Archer afin de se faire expliquer de nouveau comment ils pouvaient lui remettre la moitié de son compte de retraite immobilisé et garder l'autre moitié;

299. Kowal n'aurait toutefois pas procédé au transfert de ses sommes après ses démarches entreprises avec les intimés Harris, Archer et Créditis;

viii. <u>Mouvement des fonds</u>

300. Lorsque les documents transmis par les intimés et requis pour procéder au transfert des fonds détenus par des particuliers dans, notamment des comptes de retraite immobilisés ou des REER, ont été complétés, les fonds illégalement obtenus sont déposés dans un compte de banque détenu par l'intimé Altima inc.;

301. Ce compte de banque est ouvert depuis le 27 août 2009 auprès de la Caisse Desjardins des Rivières de Québec (ci-après « la Caisse ») et porte le numéro 815-20359-124690;

302. Le compte de l'intimé Altima inc. ouvert à la Caisse est un compte d'affaires;

303. C'est l'intimé Rolland qui a procédé à l'ouverture de ce compte pour l'intimé Altima inc. auprès de la Caisse;

304. L'intimé Altima inc. s'étant constitué un faux régime de retraite complémentaire pour ses présumés employés, l'intimé Altima inc. a été en mesure d'obtenir un numéro d'agrément décerné par l'Agence du revenu du Canada pour son régime de pension agréé obtenu sous de fausses représentations;

305. La somme totale de 1 445 500,05 $ a été déposée entre le 1er septembre 2009 et le 16 mars 2010 dans le compte de l'intimé Altima inc. détenu auprès de la Caisse;

306. Vu la création de ce faux régime de retraite complémentaire pour l'intimé Altima inc., les intimés ont été en mesure d'obtenir le transfert illégal de comptes de retraite immobilisés pour au moins 22 clients du Québec, de Terre-Neuve, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse selon l'enquête effectuée à ce jour;

307. Selon l'enquête effectuée par l'Autorité à ce jour, la somme de 549 439,61 $ a été transféré à l'intimé Altima inc. par l'intermédiaire des 22 transferts répertoriés à ce jour;

308. L'enquête de l'Autorité a également permis de découvrir que certaines demandes de transferts ont été bloquées par les institutions financières des clients pour un montant total de 499 344,00 $, incluant des clients demeurant en Ontario;

309. De nombreux retraits ont été effectués du compte de l'intimé Altima inc. ouvert auprès de la Caisse;

310. Certains de ces retraits ont été effectués par l'intermédiaire de chèques libellés à l'ordre des intimés Rolland ou Royer;

311. Plusieurs autres retraits en liquide ont également été effectués du compte de l'intimé Altima inc.;

312. Ces chèques ont été encaissés par les intimés Rolland ou Royer dans des centres d'encaissement de chèques;

313. L'enquête de l'Autorité sur les mouvements de fonds du compte de l'intimé Altima inc. est toujours active;

314. En date du 15 avril 2010, le solde du compte d'Altima inc. détenu par la Caisse s'élevait à 101 464,08 $;

315. Toutefois, l'enquête de l'Autorité a révélé que les intimés tentent d'ouvrir de nouveaux comptes de banque puisque l'intimé Rivard a tenté, sans succès, d'ouvrir un compte bancaire pour l'intimé Altima inc. en date du 6 janvier 2010;

B) ANTÉCÉDENTS DES INTIMÉS

316. Le 6 novembre 2009, les intimés Rolland et Royer, ainsi que huit autres compagnies leur étant directement liées, ont fait l'objet de nombreuses saisies effectuées par Revenu Québec;

317. Ces saisies ont été effectuées dans le cadre du projet d'enquête « Solar » concernant des activités illégales de défiscalisation de comptes de retraite immobilisés, de REER, de fonds de revenus viagers ou de fonds de pension d'ex-employeur;

318. Les intimés Rolland et Royer, ainsi que huit autres compagnies leur étant intimement liées, étaient les cibles de cette enquête;

319. Les intimés Rolland et Royer sollicitaient des particuliers par le biais d'annonces similaires à celles décrites aux présentes procédures afin de conseiller ces clients quant au processus

requis pour transférer les sommes détenues dans des comptes de retraite immobilisés, des REER, des fonds de revenus viagers ou des fonds de pension d'ex-employeur dans un régime de pension agréé obtenu sous de fausses représentations auprès de l'Agence du revenu du Canada;

320. Malgré les saisies effectuées par Revenu Québec en novembre 2009, les intimés Rolland et Royer continuent les activités illégales en utilisant de nouvelles sociétés, de nouveaux numéros de téléphone et de nouvelles adresses;

321. Malgré les saisies effectuées par Revenu Québec en novembre 2009, les intimés Rolland et Royer continuent les activités illégales en ayant recruté les services de plusieurs individus anglophones pour étendre leurs activités aux autres provinces canadiennes;

VII. DEMANDES D'INTERDICTION ET DE BLOCAGE

322. Les intimés, selon les démarches ci-dessus décrites, agissent à titre de conseillers en valeurs en conseillant aux individus contactés diverses opérations afin de procéder à la défiscalisation illégale de comptes de retraite immobilisés, de REER, de fonds de revenus viagers ou de fonds de pension d'ex-employeur;

323. Les intimés conseillent ces individus contactés de, notamment, liquider leurs valeurs détenues dans un REER, un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé pour permettre de transférer les fonds obtenus par ces opérations dans un régime de pension agréé obtenu sous de fausses représentations, soit celui de l'intimé Altima inc.;

324. Par leurs démarches, les intimés ont exercé l'activité de conseiller en valeurs sans être inscrits auprès de l'Autorité et ce, en contravention à l'article 148 de la LVM;

325. De plus, des ordonnances d'interdiction et de blocage sont notamment nécessaires et motivées par les faits suivants :

1) L'Autorité mène une enquête sur la pratique illégale, par les intimés, de l'activité de courtier en valeurs ou de conseiller en valeurs;

2) Les intimés Rolland et Royer continuent leurs activités illégales incluant l'exercice illégal de l'activité de conseiller en valeurs en ayant recruté de nouveaux collaborateurs afin d'étendre leurs activités à d'autres provinces canadiennes, en utilisant de nouvelles compagnies et en sollicitant activement de nouveaux individus et ce, même après avoir fait l'objet de saisies effectuées par Revenu Québec;

3) Les intimés auraient participé à des activités ayant menées à la vente, à la liquidation et au transfert de valeurs pouvant valoir 1 445 500,05 $ selon l'enquête effectuée à ce jour;

326. Subsidiairement et sans préjudice à ce qui est plaidé aux présentes, les intimés tentent d'effectuer le placement d'investissements assujettis à la LVM, à savoir un contrat d'investissement, tel que prévu à l'article 1 de la LVM;

327. Par leurs démarches, les intimés sollicitent le public afin de leur offrir de conclure un contrat d'investissement en leur faisant miroiter, à titre de bénéfice, la possibilité d'obtenir un avantage fiscal par la défiscalisation immédiate des sommes détenues dans un REER, un fonds de revenu viager ou dans un compte de retraite immobilisé et ce, sans prospectus visé par l'Autorité;

328. Par leurs démarches, les intimés effectuent ainsi des placement au sens de l'article 5 de la LVM et ils agissent alors à titre de courtiers en valeurs sans être inscrits à ce titre auprès de l'Autorité et ce, en contravention à l'article 148 de la LVM;

329. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau de décision et de révision (ci-après le « Bureau ») prononce les ordonnances d'interdiction recherchées dans la présente demande;

VIII. URGENCE ET ABSENCE D'AUDITION PRÉALABLE

330. L'Autorité demande, pour la protection des épargnants et dans l'intérêt du public, que le Bureau prononce les ordonnances de blocage et d'interdiction recherchées dans la présente demande sans audition préalable;

331. Il est impérieux pour la protection du public que le Bureau prenne sa décision sans audition préalable, conformément à l'article 115.9 de la LAMF;

332. Les sollicitations, toujours en cours, sont effectuées par des personnes, physiques et morales, qui ne sont pas inscrites auprès de l'Autorité et à l'égard desquelles l'Autorité n'exerce aucun contrôle, soit le contrôle de leur compétence et de leur probité ce qui met en danger les sommes accumulées par les intimés;

333. Les intimés ciblent des personnes vulnérables financièrement qui ont un besoin immédiat d'obtenir de l'argent en leur offrant de transformer leurs REER, fonds de revenu viager ou compte de retraite immobilisé en liquide;

334. La sollicitation extraterritoriale par les intimés démontre l'ampleur et l'étendue de leurs opérations illégales toujours en cours au Québec, à Terre-Neuve, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et en Ontario selon l'enquête effectuée à ce jour;

335. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les intimés puissent solliciter d'autres investisseurs, continuer leurs opérations illégales et continuent de divertir et de dilapider le solde des sommes obtenues des investisseurs;

336. Sans une décision immédiate du Bureau, il est à craindre, entre autres, que les sommes détenues dans le compte mentionné ci-haut soient transférées ou dilapidées rendant ainsi illusoire tout recours que les investisseurs pourraient intenter contre les intimés;

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 93, 94 et 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et des articles 249, 265 et 266 de la *Loi sur les valeurs mobilières*,

D'INTERDIRE à Henri Lemieux, Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus Inc., Altima Environnement Technologie Inc., 9218-3524 Québec inc., Michel Rolland, Alexandre Royer, Rémy Pelletier, Jeffery Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de courtier en valeurs, tel que défini à l'article 5 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

D'INTERDIRE à Henri Lemieux, Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus Inc., Altima Environnement Technologie Inc., 9218-3524 Québec inc., Michel Rolland, Alexandre Royer, Rémy Pelletier, Jeffery Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard d'exercer toute activité en vue d'effectuer, directement ou indirectement, une opération sur valeurs sous toute forme d'investissements visée par la *Loi sur les valeurs mobilières*;

D'ORDONNER à Henri Lemieux, Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus Inc., Altima Environnement Technologie Inc., 9218-3524 Québec inc., Michel Rolland, Alexandre Royer, Rémy

Pelletier, Jeffery Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard de ne pas, directement ou indirectement, se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession;

D'ORDONNER à Henri Lemieux, Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus Inc., Altima Environnement Technologie Inc., 9218-3524 Québec inc., Michel Rolland, Alexandre Royer, Rémy Pelletier, Jeffery Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard de ne pas retirer des fonds, titres ou autres biens d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle ;

D'ORDONNER à la Caisse Desjardins des Rivières de Québec, 2615, boul. Masson, Québec, (Québec), G1P 1J5, de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en a la garde ou le contrôle pour Altima Environnement technologie inc, notamment dans le compte portant le numéro 815-20359-124690;

DE DÉCLARER en vertu de l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* que la décision du Bureau de décision et de révision entre en vigueur sans audition préalable et donner aux parties l'occasion d'être entendues dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Montréal, le 17 mai 2010.

GIRARD ET AL.
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Éric Desrosiers, exerçant au 800, square Victoria, 22ième étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers;

2. Je suis l'enquêteur assigné aux dossiers de Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc., Altima Environnement Technologie inc., 9218-3524 Québec inc., Michel Rolland, Alexandre Royer, Rémy Pelletier, Jeffrey Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard;

3. Tous les faits allégués aux paragraphes 1à 10, 18 à 67, 74 à 118 et 132 à 168 de la présente Demande d'interdiction et de blocage sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 17 mai 2010

_____
Éric Desrosiers

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 17 mai 2010.

_____
Marie-Josée Régimbald 148 607
Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Marie-Isabelle Dionne, exerçant au 800, square Victoria, 22ième étage, dans la ville et le district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis enquêteur à l'Autorité des marchés financiers.

2. Je suis l'enquêteur assigné aux dossiers de Henri Lemieux faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc., Altima Environnement Technologie inc., 9218-3524 Québec inc., Michel Rolland, Alexandre Royer, Rémy Pelletier, Jeffrey Harris, Jonathan Archer et Raymond Rivard;

3. Tous les faits allégués aux paragraphes 1, 11 à 17, 51, 55 à 58, 68 à 73 et 119 à 168 de la présente Demande d'interdiction et de blocage sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL,
ce 17 mai 2010

_____
Marie-Isabelle Dionne

Affirmé solennellement devant moi à
Montréal, ce 17 mai 2010.

_____
Marie-Josée Régimbald 148 607
Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2010-018

DÉCISION N° : 2010-018-002

DATE : Le 2 juin 2010

EN PRÉSENCE DE : M^e^ ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, 800, Square Victoria, 22^e^ étage, C.P. 246, Montréal (Québec) H4Z 1G3
Partie demanderesse
c.
HENRI LEMIEUX, faisant affaires sous la raison sociale ***FINANCIÈRE HÉLIOS CAPITAL***
et
RÉMY PELLETIER
Parties intimées

DÉCISION SUR MODE SPÉCIAL DE SIGNIFICATION
[art. 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision* ([2004] 136 G.O. II, 4695) et art. 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 1^er^ juin 2010

DÉCISION

---

[1] Le 1^er^ juin 2010, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (ci-après le « *Bureau* ») d'une requête afin d'obtenir un mode spécial de signification de la décision rendue par le Bureau dans le présent dossier le 26 mai 2010[1], le tout en vertu

---

[1] *Autorité des marchés financiers c. Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis Plus inc. et Altima Environnement Technologie inc. et 9218-3524 Québec inc., personne morale faisant affaires sous la raison sociale Altima Environnement Technologie et Michel Rolland et Alexandre Royer et Rémy Pelletier et Jeffrey Harris et Jonathan Archer et Raymond Rivard (intimés) et Caisse Desjardins des Rivières de Québec (mise en cause),* Bureau de décision et de révision, Montréal, n° 2010-018, 26 mai 2010, A. Gélinas et C. St Pierre, 28 pages.

de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*[2] et de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[3].

[2] La requête fut présentée devant le Bureau le 1er juin 2010. Le Bureau énonce maintenant les faits au soutien de la requête de l'Autorité :

Les faits

1. Le 17 mai 2010, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande *ex parte* afin qu'il prononce des ordonnances de blocage, des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et des ordonnances d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés;

2. Dans sa décision no 2010-018-001 du 26 mai 2010 (ci-après « la Décision »), le Bureau prononçait des ordonnances de blocage, des ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et des ordonnances d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs à l'encontre des intimés;

3. Les 27 et 28 mai 2010, l'Autorité tentait, sans succès, de signifier par huissier la Décision aux intimés suivants :

   (i) Henri Lemieux;

   (ii) Rémy Pelletier;

i) Henri Lemieux

4. Le 27 mai 2010, l'Autorité a tenté de signifier la Décision à l'intimé Henri Lemieux au 2348, chemin Lucerne, bureau 491, Ville Mont-Royal, (Québec) H3R 2J8;

5. Or, il est impossible de signifier la Décision à l'intimé Henri Lemieux à cette adresse puisqu'il s'agit d'une boîte postale d'un magasin UPS store, le tout tel qu'il appert d'un procès-verbal de non-signification daté du 27 mai 2010;

6. L'Autorité, malgré les recherches effectuées, ne connaît aucune autre adresse pouvant permettre une signification de la Décision à l'intimé Henri Lemieux;

ii) Rémy Pelletier

7. Les 26 mai, 27 mai, 28 mai, 31 mai et 1er juin 2010, l'Autorité a tenté de signifier la Décision à l'intimé Rémy Pelletier à différentes adresses ayant été obtenues lors de l'enquête effectuée;

8. Or, il a été impossible de signifier la Décision à l'intimé Rémy Pelletier aux différentes adresses connues, le tout tel qu'il appert des procès-verbaux de non-signification datés des 26 mai 2010, 27 mai 2010, 28 mai 2010, 31 mai 2010 et 1er juin 2010;

9. L'Autorité, malgré les recherches effectuées, ne connaît aucune autre adresse pouvant permettre une signification de la Décision à l'intimé Rémy Pelletier;

10. Considérant les difficultés rencontrées par l'Autorité afin de procéder à la signification de la décision no 2010-018-001 à Henri Lemieux et Rémy Pelletier, l'Autorité demande l'autorisation de signifier ladite décision aux intimés par le biais de la publication d'un communiqué de presse sur le site web de l'Autorité, soit le www.lautorite.qc.ca.

LA DÉCISION

[3] Considérant les faits présentés au soutien de la requête et vu les difficultés rencontrées par l'Autorité dans la signification aux intimés Henri Lemieux et Rémy Pelletier, le Bureau de décision et de révision

---

2 (2004) 136 G.O. II, 4695.

3 L.R.Q., c. A-33.2.

accueille la requête pour mode spécial de signification en vertu de l'article 16 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*[4] et de l'article 94 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[5], et ce, de la manière suivante :

> **IL AUTORISE** la signification à Henri Lemieux et Rémy Pelletier de la décision n° 2010-018-001 du 26 mai 2010 par la publication d'un communiqué sur le site web de l'Autorité des marchés financiers, soit le http://www.lautorite.qc.ca.

Fait à Montréal, le 2 juin 2010.

(S) Alain Gélinas
M^e^ Alain Gélinas, président

4 Précité, note 2.
5 Précitée, note 3.

2.2 DÉCISIONS (SUITE)

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-032

DÉCISION N° : 2009-032-005

DATE : Le 2 juin 2010

EN PRÉSENCE DE : **M^e^ ALAIN GÉLINAS**
M^e^ CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
Partie demanderesse
c.
JEAN BISSONNETTE
et
LES SERVICES FINANCIERS JEAN BISSONNETTE INC.
Parties intimées
et
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'EST DE DRUMMOND
et
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE
et
BANQUE DE MONTRÉAL
Parties mises en cause

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE
[art. 250 (2^e^ al.), *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e^ Sébastien Simard
(Girard et al.)
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 1^er^ juin 2010

DÉCISION

---

[1] Le 7 octobre 2009, l'Autorité des marchés financiers (ci-après l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « *Bureau* ») d'une demande afin qu'il prononce une ordonnance de blocage, une interdiction d'opération sur valeurs et une interdiction d'agir à titre de

conseiller à l'encontre des intimés, le tout en vertu des articles 249, 265, 266 et 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[1] (ci-après la « *Loi* ») et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[2].

[2] Suivant l'audience *ex parte* du 7 octobre 2009, le Bureau a rendu une décision le 9 octobre 2009[3] prononçant les ordonnances de blocage suivantes :

> **ORDONNANCE DE BLOCAGE EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA *LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS* ET DES ARTICLES 249 ET 323.7 DE LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES* :**
>
> Il ordonne à Jean Bissonnette et à la société Les Services financiers Jean Bissonnette inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qui sont en leur possession;
>
> Il ordonne à Jean Bissonnette et à la société Les Services financiers Jean Bissonnette inc. de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, y compris dans les comptes énumérés ci-après qui sont détenus par les institutions financières suivantes :
>
> - Compte portant le numéro 815-10042-10691 détenu à la Caisse Populaire Desjardins de l'Est de Drummond, 330, rue Notre-Dame, C.P. 430, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0 ou de l'un de ses points de service;
> - Comptes portant les numéros 815-90104-562349 et 815-90104-823007 détenus à la Caisse Desjardins de Drummondville, 50, rue Notre-Dame, 2e Étage, Drummondville, Québec, J2C 2K3 ou de l'un de ses points de service;
> - Comptes portant les numéros 0294-1026-850 et 0294-6016-459 détenus à la Banque de Montréal, succursale de Drummondville, située au 1001, boul. St-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2C4 ou de toute autre succursale de la Banque de Montréal;
>
> Il ordonne aux institutions financières dont les noms apparaissent ci-après :
>
> - Caisse Populaire Desjardins de l'Est de Drummond, 330, rue Notre-Dame, C.P. 430, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0;
> - Caisse Desjardins de Drummondville, 50, rue Notre-Dame, 2e Étage, Drummondville, Québec, J2C 2K3; et
> - Banque de Montréal, située au 1001, boul. St-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2C4;
>
> de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens appartenant à Jean Bissonnette et à Les Services financiers Jean Bissonnette inc. qu'elles ont en dépôt ou en ont la garde ou le contrôle, notamment respectivement dans les comptes suivants :
>
> - Compte numéro 815-10042-10691;
> - Comptes portant les numéros 815-90104-562349 et 815-90104-823007; et
> - Comptes portant les numéros 0294-1026-850 et 0294-6016-459;

[3] Le 16 octobre 2009, l'Autorité a présenté au Bureau une requête pour obtenir un mode spécial de signification de la décision rendue le 9 octobre 2009, considérant les difficultés rencontrées par l'Autorité

---

1 L.R.Q., c. V-1.1.

2 L.R.Q., c. A-33.2.

3 *Autorité des marchés financiers* c. *Bissonnette*, 2009 QCBDRVM 59.

pour signifier la décision à M. Bissonnette et Les Services financiers Jean Bissonnette inc. Le Bureau a rendu sur le banc[4], ce même jour, une décision prononçant un mode spécial de signification de la décision, afin qu'elle puisse être signifiée aux intimés sous l'huis de la porte de la résidence de M. Jean Bissonnette qui est située au 842, route 143, L'Avenir (Québec) J0C 1B0.

[4] Le 19 octobre 2009, la décision a donc été signifiée aux intimés sous l'huis de la porte, tel que permis par le Bureau.

[5] Cette ordonnance de blocage a été prolongée pour une première fois le 3 février 2010, pour une période de 120 jours renouvelable[5].

[6] De plus, lors d'une audience *ex parte* tenue devant le Bureau le 1er mars 2010 l'Autorité a demandé au Bureau de prononcer une ordonnance de blocage visant une autre institution financière, soit la Banque Laurentienne, laquelle n'était pas visée par l'ordonnance initiale du 9 octobre 2009. Suivant cette audience, le Bureau a rendu le 9 mars 2010, une ordonnance de blocage visant un compte détenu par les intimés auprès de la Banque Laurentienne[6].

LA DEMANDE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[7] Le 12 mai 2010, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande à l'effet de prolonger l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours en vertu du second alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[7]. Une audience a été fixée au 1er juin 2010, relativement à cette demande. La demande contenait également une requête afin d'obtenir l'autorisation de signifier l'avis d'audience aux intimés sous l'huis de la porte de la résidence de M. Bissonnette.

[8] Le Bureau a accordé la requête pour mode spécial de signification et un avis d'audience a été dûment signifié aux parties intéressées, afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 1er juin 2010. Le Bureau tient à noter que les intimés et les mises en cause n'étaient ni présents ni représentés lors de l'audience.

L'AUDIENCE

[9] Lors de l'audience du 1er juin 2010, le procureur de l'Autorité a fait entendre le témoignage d'une enquêteuse de cet organisme. Celle-ci a souligné que les motifs initiaux au soutien de l'ordonnance de blocage sont toujours existants et que l'enquête de l'Autorité se poursuit.

[10] Elle a précisé que le rapport d'enquête a été remis le 25 mars 2010 et l'enquête de l'Autorité demeure active et ouverte; des questionnaires transmis à des investisseurs sont toujours en circulation. L'Autorité a reçu 9 nouveaux questionnaires faisant état des mêmes représentations faites par M. Bissonnette.

[11] De plus, l'enquête de l'Autorité a permis de retracer d'autres personnes qui auraient été sollicitées par M. Bissonnette après l'ordonnance du Bureau datée du 9 octobre 2009.

[12] L'enquêteuse a ajouté que le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière a rendu une décision le 10 mai 2010 concluant à la culpabilité de M. Bissonnette pour chacun des 23 chefs d'accusation[8]. Le comité de discipline a convoqué les parties à une audition sur sanction.

[13] Le procureur de l'Autorité a précisé que les motifs initiaux à l'appui de l'ordonnance de blocage demeurent et que les intimés ne se sont pas présentés à l'audience pour contester ce fait. Par

---

4 *Autorité des marchés financiers* c. *Jean Bissonnette* et *Les Services financiers Jean Bissonnette inc.* et *Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond* et *Caisse Desjardins de Drummondville* et *Banque de Montréal*, Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières, Montréal, décision n° 2009-032-002, 16 octobre 2009, Me C. St Pierre, 1 page.

5 *Autorité des marchés financiers* c. *Bissonnette*, 2010 QCBDRVM 7.

6 *Autorité des marchés financiers* c. *Bissonnette,* 2010 QCBDRVM 22.

7 Précitée, note 1.

8 *Chambre de la sécurité financière c. Bissonnette*, Comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière, CD00-0775, 10 mai 2010, F. Folot, G. Racine et P. Perreault.

conséquent, l'Autorité demande une prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours, afin de permettre à l'Autorité de poursuivre son enquête. Le procureur a ajouté qu'il faut donner une interprétation large et libérale à l'enquête afin de permettre à l'Autorité de décider des mesures à prendre par la suite pour assurer la protection du public investisseur.

L'ANALYSE

[14] L'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[9] prévoit que l'Autorité peut demander au Bureau de prononcer une décision à l'effet d'ordonner à une personne qui fait l'objet d'une enquête de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'elle a en sa possession[10]. De même, le Bureau peut rendre une ordonnance à l'encontre d'une personne qui fait l'objet d'une enquête afin qu'elle ne puisse pas retirer de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[11].

[15] Enfin, le Bureau peut ordonner à toute personne de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens dont elle a le dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle[12]. Le 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[13] prévoit que le Bureau peut prolonger une ordonnance de blocage si les personnes intéressées ne manifestent pas leur intention de se faire entendre ou si elles n'arrivent pas à établir que les motifs de l'ordonnance de blocage initiale ont cessé d'exister.

[16] Le Bureau tient à souligner que les intimés n'étaient pas présents ni représentés lors de l'audience du 1er juin 2010; ils ont par conséquent fait défaut d'établir que les motifs de l'ordonnance initiale ont cessé d'exister. De plus, il appert du témoignage de l'enquêteuse que l'enquête de l'Autorité est toujours en cours.

[17] Le Bureau estime qu'il est nécessaire de prolonger l'ordonnance de blocage, afin de permettre à l'Autorité de poursuivre son enquête et d'entreprendre, le cas échéant, les démarches qui s'ensuivent afin d'assurer la protection des investisseurs.

LA DÉCISION

[18] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance de la demande de l'Autorité des marchés financiers, du témoignage de l'enquêteuse de cet organisme et des arguments du procureur de l'Autorité, le tout tel qu'entendu au cours de l'audience du 1er juin 2010 devant ce tribunal.

[19] Le Bureau estime que l'Autorité a prouvé qu'il est dans l'intérêt public de prolonger l'ordonnance de blocage prononcée le 9 octobre 2009, telle que renouvelée depuis, et que les motifs initiaux de l'ordonnance de blocage existent toujours.

[20] Par conséquent, le Bureau accueille la demande de l'Autorité, le tout en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*[14] et du 2e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[15], et prolonge l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 9 octobre 2009[16], telle que renouvelée depuis[17], et ce, de la manière suivante :

- Il ordonne à Jean Bissonnette et à la société Les Services financiers Jean Bissonnette inc. de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qui sont en leur possession;

---

9 Précitée, note 1.
10 *Id.*, art. 249 (1°).
11 *Id.*, art. 249 (2°).
12 *Id.*, art. 249 (3°).
13 Précitée, note 1.
14 Précitée, note 2.
15 Précitée, note 1.
16 Précitée, note 3.
17 Précitée, note 5.

- Il ordonne à Jean Bissonnette et à la société Les Services financiers Jean Bissonnette inc. de ne pas, directement ou indirectement, retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle, y compris dans les comptes énumérés ci-après qui sont détenus par les institutions financières suivantes :
    - Compte portant le numéro 815-10042-10691 détenu à la Caisse Populaire Desjardins de l'Est de Drummond, 330, rue Notre-Dame, C.P. 430, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0 ou de l'un de ses points de service;
    - Comptes portant les numéros 815-90104-562349 et 815-90104-823007 détenus à la Caisse Desjardins de Drummondville, 50, rue Notre-Dame, 2e Étage, Drummondville, Québec, J2C 2K3 ou de l'un de ses points de service;
    - Comptes portant les numéros 0294-1026-850 et 0294-6016-459 détenus à la Banque de Montréal, succursale de Drummondville, située au 1001, boul. St-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2C4 ou de toute autre succursale de la Banque de Montréal;
- Il ordonne aux institutions financières dont les noms apparaissent ci-après de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens appartenant à Jean Bissonnette et à Les Services financiers Jean Bissonnette inc. qu'elles ont en dépôt ou dont elles ont la garde ou le contrôle, notamment dans les comptes suivants :
    - Le compte numéro 815-10042-10691 qui a été ouvert auprès de la Caisse Populaire Desjardins de l'Est de Drummond, 330, rue Notre-Dame, C.P. 430, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec, J0C 1A0;
    - Les comptes portant les numéros 815-90104-562349 et 815-90104-823007 qui ont été ouverts auprès de la Caisse Desjardins de Drummondville, 50, rue Notre-Dame, 2e Étage, Drummondville, Québec, J2C 2K3; et
    - Les comptes portant les numéros 0294-1026-850 et 0294-6016-459 qui ont été ouverts auprès de la Banque de Montréal, située au 1001, boul. St-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2C4.

[21] Conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*[18], la présente ordonnance de blocage entre immédiatement en vigueur pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

[22] Le Bureau autorise la signification aux intimés de la présente décision sous l'huis de la porte de la résidence de M. Jean Bissonnette qui est située au 842, route 143, L'Avenir (Québec) J0C 1B0.

Fait à Montréal, le 2 juin 2010.

(S) Alain Gélinas

Me Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

Me Claude St Pierre, vice-président

[18] Précitée, note 1.

3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Aboudahab	Issam	Fonds d'iInvestissement Royal inc.	2010-06-07
Ahsan	Sumera	Fonds d'études pour les enfants inc.	2010-06-08
Arbour	Emile	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-06-07
Baillargeon	Lucie	Desjardins cabinet de services financiers inc..	2010-06-04
Beauchamp	Linda	Desjardins cabinet de services financiers inc..	2010-05-31
Beaulé	Pierre	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Bérard	Benoît	Investia services financiers inc.	2010-06-07
Bernard	Alain	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Bernier	Jerome	Newedge Canada Inc.	2010-06-04
Blouin	Pauline	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Boisvert	Daniel	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Bolduc	Louise	Fonds d'iInvestissement Royal inc.	2010-05-31
Bonin	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-04
Booth	David Richard	Financière Banque Nationale Inc.	2010-05-31
Bourgeois	Maryse	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-31
Bourret	Christine	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-05-31
Brown	Leo	Demers valeurs mobilières inc,	2010-06-01
Carey	Serge	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2010-06-08
Carrier	Michel	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-06-07
Cauchon	Richard	PWL Capital inc.	2010-06-07
Chatziadamos	Anthony	Services d'investissement TD inc.	2010-06-01
Chen	Zhong	Services financiers groupe Investors inc.	2010-06-03
Cleroux	Monique	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-31
Corsi	Steven	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-06-07
Darveau	Raymond	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-05-31
Daryanani	Vinod Kelly	USC Régimes d'épargne-études inc.	2010-05-26
De Belleval	Pierre	Services en placements Peak inc.	2010-01-22
Demers	Francine	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Denis	Sylvain	Demers valeurs mobilières inc	2010-06-01
Desaulniers	Nancy	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Desrosiers Sylnord	Geneviève	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Dougherty	Dennis	Manulife securities investment services inc..	2010-06-03

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Dufour	Pierre Michel	Demers valeurs mobilières inc.	2010-06-01
El Jalbout	Ghassan	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-01
Fancy	Zahir	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-06-03
Fournier	Sylvain	Services en placements Peak inc.	2010-02-12
Frenette	Daniel	Desjardins cabinet de services financiers inc..	2010-06-01
Froment	Annie	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Gagne	Yvan	Services financiers groupe Investors inc.	2010-06-01
Gagné	Stéphane	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Gagné	Sophie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-31
Gagné	Michel	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-05-31
Gagnon	Marc	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-19
Gariepy	Myriam	Demers valeurs mobilières inc.	2010-06-01
Gauthier	Stephen	Demers valeurs mobilières inc.	2010-06-01
Gélinas	Manon	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Harbour	Stéphane	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2010-05-24
Harkins	Annie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-05
Harvey	France	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-14
Houssou	Ornella Charlène	Desjardins cabinet de services financiers inc..	2010-06-04
Jensen-Lynch	Jonathan	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-06-07
Joannette	Claude	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Joannette	Marie-Eve	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Joannette	Alexandre	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Kidi	Charles Kodjo	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Lahkim	Hassane	BLC services financiers inc.	2010-05-14
Lalonde	Chantal	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Landry	Bibiane	Services d'investissement TD inc.	2010-06-05
Laperle	Lise	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-04
Lauzon	Martine Réjeanne	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-06-02
Leblond	Murielle	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Legros	Érick	BMO Investissements inc.	2010-06-01
Lepage	Solange	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Lussier	Karine	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-06-01
Massé	Bertrand	BLC services financiers inc.	2010-05-17
Massicotte	Roger	4287801 Canada inc.	2010-06-03

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Mazile	Frantzy Junior	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-20
Mbousnoum	Karine	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2010-05-31
Melançon	Monica	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-07
Nantel	Georges	Demers valeurs mobilières inc.	2010-06-01
Nehme	Jennifer	BLC services financiers inc.	2010-05-10
Noel	Larcen	4287801 Canada inc.	2010-01-03
Parachuk	Tahnya	BLC services financiers inc.	2010-05-19
Paradis	Helene	Scotia Capitaux inc.	2010-05-28
Parks	Jeffrey	Independent Planning Group Inc.	2010-06-09
Perrin	Gaetan	Desjardins cabinet de services financiers inc..	2010-06-05
Perugino	Joey	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Petitclerc	Louise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-31
Picard	Ginette	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-02
Plamondon	Yves	Services financiers groupe Investors inc.	2010-06-01
Plourde	Valérie	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Pomerleau	Caroline	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Rafferty	Theresa Ann	Marchés mondiaux CIBC inc.	2010-05-31
Riccio	Giuseppe	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-04
Riel	Johanne	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-05-28
Rioux	Ginette	4287801 Canada inc.	2010-06-01
Rizk	Jennifer	Desjardins sécurité financière investissements inc	2010-06-02
Roberge	Louis	Demers valeurs mobilières inc,	2010-06-01
Robert	Jean-Francois	Investissements Excel inc.	2010-05-31
Robichaud	Marie-Claude	Placements CIBC inc.	2010-06-07
Robillard	Michael	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Robitaille	Kevin Lloyd	TD Waterhouse	2010-05-26
Roch	Michel	CTI Capital Valeurs Mobilières inc.	2010-06-02
Rompré	Bernard	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Rousseau	Nancy	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-06-04
Roussel	Louise	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-31
Roy	Sylvie	Fonds d'iInvestissement Royal inc.	2010-05-31
Ruel	Marcelle	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2010-05-30
Sawadogo	Delphine	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Sbiaa	Firdaous	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Seignon	Jean Auterge	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2010-05-31
Simard	Eric Joseph Ernest	Demers valeurs mobilières inc.	2010-06-01
Simard Boulé	Andréanne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-31
Smith-Letellier	Claudia-Michelle	Fonds d'iInvestissement Royal inc.	2010-05-31
St-Amour	Francine	Desjardins cabinet de services financiers inc..	2010-06-03
Tardif	Éric	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-19
Tessier	Philippe	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-04
Thompson	Marc	Investia services financiers inc.	2010-06-04
Tiberi	Antonio	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-05-31
Tranchemontagne	Carole	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Tremblay	François	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Tremblay	Marc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-05-29
Trottier	Jean-Guy	Placements Banque Nationale inc.	2010-05-28
Trudel	Bertrand	Demers valeurs mobilières inc.	2010-06-01
Tullio	Frank	4287801 Canada inc.	2010-06-03
Usereau-Bourdeau	Jessica	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2010-06-04
Vinette	Alain	Placements Banque Nationale inc.	2010-06-04
Wiseman	Fred	Services financiers groupe Investors inc.	2010-06-01

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Desrochers	Guy	Gestion globale d'actifs CIBC inc.	2010-06-01
Kucic-Fraschetti	Dinka	Investissements Standard Life inc.	2010-06-04

Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	**Mentions spéciales**
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100885	Autore	Pietro	3A	2010-06-08
101002	Baillargeon	Lucie	6	2010-06-08
101339	Beauchamp	Linda	6	2010-06-07
102390	Belzile	Jacques	3A	2010-06-04
104253	Bouchard	Serge	2A	2010-06-04
107839	Costis	James	6	2010-06-04
110436	Dominique	Georges	4A	2010-06-07
114623	Gingras	Michel	3A	2010-06-03
118842	Lamothe	Sylvain	4A	2010-06-09
119400	Lapointe	Serge	2A	2010-06-04
119497	Larivière	Chantal	3A	2010-06-04
120523	Leclerc	Guy	4A	2010-06-02
120556	Leclerc	Micheline	4A	2010-06-02
121319	Lepage	Louise-Françoise	4A	2010-06-03
121744	Lévesque	Louise	1A	2010-06-09
121938	Lizotte	Pierre	2B	2010-06-03
125269	Ortuso	Jacqueline	4A	2010-06-02
125738	Paquette	Claude	1A, 3A	2010-06-04
125865	Paradis	Hélène	1A, 6	2010-06-04
126277	Pedneault	Suzie	3A	2010-06-04
126693	Perrin	Gaétan	6	2010-06-09
127850	Prévost	Marlène-Sylvie	3A	2010-06-07
130012	Ruel	Marcelle	1A	2010-06-04
130317	Sarkissian	Sarkis	1A	2010-06-01
133043	Tremblay	Marc	6	2010-06-08
136700	Lafrance	Carole	5A	2010-06-03
138436	Lancelot	Jacky	5A	2010-06-09
138497	Beauchamp	Yolande	1A	2010-06-03
141572	Deschênes	Jeannine	4B	2010-06-07
145975	Merioud	Adlane	4B	2010-06-08
148585	Plouffe	Sylvie	1A	2010-06-04
149958	Saracino	Laura	5A	2010-06-02
149985	Deschesnes	Claude	1A	2010-06-07
150714	Plante	Julie	4B	2010-06-09
152345	Gagnon	Marc	6	2010-06-04
153715	Couillard	Ginette	4A	2010-06-09
153966	Gendron	Lucie	3B	2010-06-04
159664	Cabrera Medina	Mario Alberto	1A	2010-06-09

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
160411	Turgeon	Caroline	4A	2010-06-02
160599	Abi-Malhab	Sandra	6	2010-06-03
160953	Thivierge	Nicolas	5A	2010-06-09
161664	Piché	Johanne	4B	2010-06-04
162845	Perras	Frédéric	4B	2010-06-08
163143	Ciampelletti	Maria	4A	2010-06-04
163308	Arbour	Jocelyne	4A	2010-06-08
163885	Laforest	Guy	1A	2010-06-03
165285	Paradis	Dominique	4B	2010-06-02
165365	Laforest	Marie-Eve	3B	2010-06-02
167602	Roy	Josée	3B	2010-06-08
167655	Balabanov	Anton	1A	2010-06-04
167741	Mikpé	Inès Ahodékon	4B	2010-06-08
168136	Chen	Zhong	1A	2010-06-08
169283	Larochelle	Agnès	4B	2010-06-02
169353	Poulin	Christine	1A	2010-06-07
169863	Pelletier	Manon	3B	2010-06-04
170088	Allard	Sylvie	1A	2010-06-04
171566	Bertrand	Alain	1A	2010-06-09
171799	Couture	Denise	4A	2010-06-04
173245	Quimper-Leclerc	Catherine	3B	2010-06-04
175696	Rivard	Alexandre	3B	2010-06-02
176865	Poudrette	Marie-Eve	3B	2010-06-04
178451	Royer	Gilbert	1A	2010-06-03
178726	Wuong	Hue Nhan	1A	2010-06-02
178749	Seignon	Jean Auterge	1A	2010-06-09
179025	Lapointe Cadieux	Isabelle	4B	2010-06-08
180010	Daoust	Lyne	1A	2010-06-07
181311	Rioux	Hélène	3B	2010-06-07
181582	Côté	Francis	4B	2010-06-04
182578	Similien	Jn François	1A	2010-06-04
183493	Allavena	Damien	1A	2010-06-08
183722	Labelle	Jonathan	1A	2010-06-07
183897	Chalifoux-Robidas	Chloé	3B	2010-06-04
184253	Avino	Marilyne	3B	2010-06-07
184280	Blouin	Yves	6	2010-06-07
184628	Plamondon	Yves	1A	2010-06-07
184801	Lefrançois	Isabelle	4B	2010-06-02

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
185135	Chazot	Florian	5B	2010-06-04
185661	Houde	Mélinda	1A	2010-06-07
185925	Houle-Bourassa	Julien	1A	2010-06-04
186391	Koki	Donatien Patric	1B	2010-06-08
186513	Rousseau	Anne-Marie	3B	2010-06-04
186517	St-Arnault	Alexandre	1A	2010-06-04
186530	Morais	Elissa	1B	2010-06-08
186562	Picard	Johanne	3B	2010-06-07

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignement auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-haut pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
102129	Bélanger	Michèle	3A	2010-05-01
104959	Boyer	Sophie	3A	2010-05-01
108253	Courteau	Dianne	3A	2010-05-01
111096	Duford	Johanne	3A	2010-05-01
111782	Émond	Aldéo	1A,2A,6	2010-05-01
111856	Éthier	Yvon	1A	2010-05-01
111874	Exilus	Georges	1A	2010-05-01
111924	Falardeau	Linda	6	2010-05-01
111928	Falciglia	Antonio	6	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
112020	Faucher	Richard	1A	2010-05-01
112043	Fauteux	Sophie	6	2010-05-01
112061	Febbrari Brassard	Céline	1A	2010-05-01
112091	Ferland	Cécile	1A	2010-05-01
112187	Filion	Jacques	1A	2010-05-01
112286	Fisette	Roland	4A	2010-05-01
112297	Fitzpatrick	James	6	2010-05-01
112309	Flamand	Pierre	1A,2A	2010-05-01
112349	Flynn	John	6	2010-05-01
112375	Fontaine	Carole	2A	2010-05-01
112388	Fontaine	Germain	2A	2010-05-01
112390	Fontaine	Jean-Luc	1A,2A,6	2010-05-01
112449	Forester	Georges	1A,2A	2010-05-01
112547	Fortier	Marcel	1A,2B	2010-05-01
112594	Fortin	Claire	6	2010-05-01
112645	Fortin	Jean	4A,E	2010-05-01
112763	Fougère	Stéphanie	4A	2010-05-01
112849	Fournier	Nathalie	1A	2010-05-01
112888	Frances	Robert	1A	2010-05-01
112891	Franciscaut	Caroline	3A	2010-05-01
112920	Frappier	Luc	1A,2A	2010-05-01
112922	Frappier	Marie-Claude	4A	2010-05-01
113040	Frigon	Michel	6	2010-05-01
113118	Gagné	Caroline	6	2010-05-01
113178	Gagné	Josée	6	2010-05-01
113188	Gagné	Louise	6	2010-05-01
113274	Gagnon	Brigitte	6	2010-05-01
113292	Gagnon	Christyne	6	2010-05-01
113308	Gagnon	Daniel	6	2010-05-01
113309	Gagnon	Daniel	2B	2010-05-01
113414	Gagnon	Jean-Yves	6	2010-05-01
113567	Gagnon	Serge André	5A	2010-05-01
113640	Galle	Raffaele	4A	2010-05-01
113643	Gallichan	Alain	6	2010-05-01
113661	Gamache	Lucie	1A,2A	2010-05-01
113697	Garceau	Carolle	2A	2010-05-01
113785	Garon	Rodrigue	1A	2010-05-01
113817	Gaudelli	Giovanni	6	2010-05-01
113834	Gaudet	Lise	3A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
113845	Gaudette	Daniel	3A	2010-05-01
113856	Gaudreau	Charles	1A	2010-05-01
113881	Gaudreau	Stéphane	1A	2010-05-01
113883	Gaudreault	Aline	6	2010-05-01
113973	Gauthier	Daniel	1A	2010-05-01
114070	Gauthier	Michel	1A,2A,6	2010-05-01
114081	Gauthier	Murielle	1A	2010-05-01
114150	Gauvin	Louis	1A	2010-05-01
114169	Gebrayel	Marwan	1A,2A	2010-05-01
114170	Gédéon	Nouhad	1A	2010-05-01
114257	Gendron	Nicole	4B	2010-05-01
114307	Gentes	Bernadette	3B	2010-05-01
114490	Giguère	Louise	1A	2010-05-01
114561	Gilbert	Reynald	1A	2010-05-01
114692	Girard	Jean-Guy	2A	2010-05-01
114718	Girard	Lyne	1A	2010-05-01
114735	Girard	Patricia	1A,2A	2010-05-01
114797	Giroux	Daniel	4A	2010-05-01
114895	Gobeil	Gilles	2B	2010-05-01
114930	Godbout	Serge	4A	2010-05-01
114951	Godin	René	5A	2010-05-01
114952	Godin	Roméo	6	2010-05-01
115021	Gosselin	France	1A,2A	2010-05-01
115023	Gosselin	Francine	1A	2010-05-01
115025	Gosselin	Georges	2A	2010-05-01
115055	Gosselin	Michel	1A,6	2010-05-01
115077	Gosselin	Sonia	2A	2010-05-01
115200	Goyer	André	2A	2010-05-01
115224	Goyette	Marc	1A	2010-05-01
115323	Gravel	Madeleine	4A	2010-05-01
115390	Grégoire	Éric	1B	2010-05-01
115433	Grenier	Charles	1A	2010-05-01
115474	Grenier	Monique	1A	2010-05-01
115584	Grossman	Barry	6	2010-05-01
115597	Groulx	Paul	4A	2010-05-01
115654	Guay	Paule-Hélène	4A	2010-05-01
115673	Guénette	André	4A	2010-05-01
115706	Guérin	Lucien	1A	2010-05-01
115753	Guguy	Raymond	6	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
115802	Guillemette	Dany	2A	2010-05-01
115811	Guillemette	Jacques	2B	2010-05-01
115853	Guimond	Michel	1A	2010-05-01
115878	Guindon	Murielle	2B	2010-05-01
115886	Guindon-Lachapelle	Éloïse	1A	2010-05-01
115897	Gunn	Michel	2A	2010-05-01
115904	Gurreri	Raimondo	4A	2010-05-01
115906	Gurreri	Stella	4A	2010-05-01
116870	Jackmino	Joan	3A	2010-05-01
118811	Lamontagne	Luc	3A	2010-05-01
123395	McCabe	Carmen	3A	2010-05-01
124247	Goldenone	Dora	1A	2010-05-01
125846	Paradis	Carole	3A	2010-05-01
131168	Smith	Susy L.	3A	2010-05-01
131478	St-Jean	Monic	3A	2010-05-01
134186	Viau	Gilles	3A	2010-05-01
135069	Gagnon	Jean	6	2010-05-01
135319	Faucher	Denis	1A	2010-05-01
135403	Garcia	Antoine	5A	2010-05-01
135604	Grignon	Marie-Pierre	4A	2010-05-01
135634	Fréchette	Christian	1A	2010-05-01
136917	Chalifoux	Robert	5A	2010-05-01
136923	Couture	Alain B.	5A	2010-05-01
136925	Dubreuil	Chantale	5A	2010-05-01
136971	Jacques	Patrick	5A	2010-05-01
136979	Michaud	Elizabeth	5A	2010-05-01
137115	Mayer	Chantal	3A	2010-05-01
137125	Pépin	Denis	5A	2010-05-01
137152	Savard	Michel	5A	2010-05-01
138314	Faustini	Marcella	5A	2010-05-01
138427	Fillion	Steve	1A	2010-05-01
138773	Gagnon	André	3A	2010-05-01
139075	Gingras	Kathleen	6	2010-05-01
139143	El Hattab	Abdelkhalek	1A	2010-05-01
139262	Ethier	Suzanne	5A	2010-05-01
139337	Fafard	Yannick	5A	2010-05-01
139580	Émond	Céline	3A	2010-05-01
140282	Fontaine	France	5C	2010-05-01
140296	Giguère	Jean	5A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
140591	Girard	Patricia	6	2010-05-01
141247	Gauvin	Isabelle	2B	2010-05-01
141597	Gauthier	Lynda	6	2010-05-01
142132	Martin	Mélanie	3B	2010-05-01
142396	Gaudet	France	1A	2010-05-01
142400	Fortin	Denis	1A	2010-05-01
142863	Gariépy	Martine	1A	2010-05-01
143706	Ferland	Serge	6	2010-05-01
143941	Cusson	Alexandre	5A	2010-05-01
143967	Marceau	Louise	5A	2010-05-01
144475	El Farj	Adil	6	2010-05-01
144614	Giancola	Patricia	6	2010-05-01
144749	Guay	Daniel	1A	2010-05-01
145416	Garneau	Denis	3A	2010-05-01
145888	Evrard	Nathalie	1A	2010-05-01
146406	Francoeur	Johanne	1A	2010-05-01
147300	Dumas	Valérie	3B	2010-05-01
149402	Groulx	Sébastien	1A	2010-05-01
149790	Gobeil	David	1A	2010-05-01
150849	Germain	Nicole	1A	2010-05-01
151172	Gagnon	Nathalie	1A	2010-05-01
151340	Giguère	Michel	2B	2010-05-01
151404	Bhérer	Véronique	3B	2010-05-01
151682	Gauthier	Véronica	1A	2010-05-01
151814	Falardeau	Sébastien	5A	2010-05-01
151972	Elie	Cynthia	5A	2010-05-01
152121	Emond	Denise	1A	2010-05-01
153345	Gagné	Nathalie	2B	2010-05-01
153678	Goulet	Linda	4A	2010-05-01
154551	Blackburn	Nancy	3B	2010-05-01
154817	Gaulin	Julie	3B	2010-05-01
155674	Paris	Liette	3B	2010-05-01
156496	Godin	Josée	3A	2010-05-01
156562	Gauvreau	Michel	1A	2010-05-01
157406	Garboub	Laila	3B	2010-05-01
157498	Falardeau	Geneviève	3B	2010-05-01
157592	Elzaied	Anne-Marie	6	2010-05-01
157970	Garreau	Edith	1A	2010-05-01
158294	Guy	Marielle	4A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
158667	Dugal	Mylène	3B	2010-05-01
159172	Guindon	Marie-Josée	6	2010-05-01
159753	Bourque	Alexandre	4A	2010-05-01
160052	Fournier	Manon	2C	2010-05-01
160239	El-Kouzi	Hicham	1A	2010-05-01
160310	Gosselin	Anik	1A	2010-05-01
160432	Gheorghiu	Bogdan	1A	2010-05-01
160885	Fortin	Dino	1A	2010-05-01
161121	Thibault	Audrey	3B	2010-05-01
161196	Grenier	Manon	4A	2010-05-01
161497	Fleury-Deschênes	Carl	1A,4A	2010-05-01
161499	Fortin	Pierre-Luc	1A	2010-05-01
161542	Guilbeault	Geneviève	1A	2010-05-01
161692	Gagné	Yvan	1A	2010-05-01
161822	Gélinas	Christine	1A	2010-05-01
162036	Guillaume-Sam	Nadia	1A	2010-05-01
162152	Galeno	Vito	1A	2010-05-01
162181	Fournier	Sylvie	1A	2010-05-01
162368	Guillaume	Nathalie	1A	2010-05-01
162453	Forest	Lise	4B	2010-05-01
163252	Giannakopoulos	Jimys	1A,2B	2010-05-01
163457	Gagnon	Stéphane	1A	2010-05-01
163615	Ferland	Christine	3B	2010-05-01
164137	Gauthier	Joan	1A	2010-05-01
164374	Pelletier	Myriam	3B	2010-05-01
164483	Gelin	Bien-Aimé	1A	2010-05-01
164666	Fowler	Robert	1A	2010-05-01
165898	Gagnon	Steeve	5B	2010-05-01
166264	Hamilton	Karine	5B	2010-05-01
166352	Erdei	Andrea	3B	2010-05-01
166534	Guénette	Daniel	1A	2010-05-01
167310	Gravel	Martine	4B	2010-05-01
167371	El Amzaoui	Mohamed	4B	2010-05-01
167689	Girard	Marie-France	5A	2010-05-01
167895	Gauthier	Rachel	1A	2010-05-01
167992	Gassi	Azzedine	3A	2010-05-01
168200	Gagnon	Josée	1A	2010-05-01
168322	Fontaine	Pierre-Marc	6	2010-05-01
168634	Ettajani	Abdelkebir	1A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
168820	Goulet	Marie-Eve	1A	2010-05-01
168994	Gauthier	Daniel	1A	2010-05-01
169275	Grondin	Geneviève	1A	2010-05-01
169311	Gagnon	Jonathan	1A	2010-05-01
169472	Gagnon	Maude	1A	2010-05-01
169737	Gagnon	Carl	5B	2010-05-01
169868	Gagné	Marie-Lou	4A	2010-05-01
169936	Guay	Chantale	4B	2010-05-01
170023	Fleury	Érika	1A	2010-05-01
170135	Gallant	Pascal	1A	2010-05-01
170306	Elbaz-Sellam	Yardena	1A	2010-05-01
170552	Maheu	Julie	3B	2010-05-01
170612	Gratton	Céline	1B	2010-05-01
170722	Goyette	Christine	4C	2010-05-01
170921	Grondin	Nadia	3A	2010-05-01
170950	Gamache	Réjean	5B	2010-05-01
171289	Groudetskaia	Larissa	1A	2010-05-01
171410	Julien	Stéphanie	3B	2010-05-01
171423	Gendron	Alain	1A	2010-05-01
171480	Grandmont	Serge	1B	2010-05-01
171577	Gamache	Luc	4B	2010-05-01
171644	Guay	Stéphane	5B	2010-05-01
171697	Gaafar	Hussein	1A	2010-05-01
171896	Gagnon	Lisette	1A	2010-05-01
172058	Garcia	Patrice	4B	2010-05-01
172084	Goudreault	Jocelyn	1A	2010-05-01
172458	Guillemette	Jean-Olivier	1A	2010-05-01
172716	Gagné	Frédérique	1A	2010-05-01
172841	Fortuné	Djénann Pascale	1A	2010-05-01
173069	Gao	Jing	1A	2010-05-01
173110	Gohier	Vanessa	3B	2010-05-01
173364	Guervil	Luenza	1A	2010-05-01
173374	Giroux	Sylvie	4B	2010-05-01
173431	Girard	Eric	1A	2010-05-01
173481	Greig	Steven	1A	2010-05-01
173898	Goulet	Jean-Sébastien	1A	2010-05-01
174027	El-Ramly	Mahmoud	1A	2010-05-01
174218	Galipeau	Marlyne	1A	2010-05-01
174362	Paquette	Vicky	4B	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
174623	Guénard	Line	1A	2010-05-01
174731	Fang	Hong	1A	2010-05-01
174820	Gaumond	Berchmans	4C	2010-05-01
175112	Filistin	Sadrack	1A	2010-05-01
175122	Furlan	Sophie	1A	2010-05-01
175207	Genest	Katerine	3B	2010-05-01
175385	Guitard	Maxime	1A	2010-05-01
175716	Francoeur	Joanie	1A	2010-05-01
175843	Giguère	Dany	1B	2010-05-01
176053	Poirier-Gobeil	Yannick	5A	2010-05-01
176054	Rocheleau	Karine	5B	2010-05-01
176381	Gosselin	Jean-Pierre	1A	2010-05-01
176608	Lasfar	Nawal	3B	2010-05-01
176754	Grenier	Isabelle	1A	2010-05-01
176827	Girard	Jacinthe	1A	2010-05-01
177012	Gagné	Audrey	5B	2010-05-01
177247	Grenier	Gabrielle	1A	2010-05-01
177271	Gagnon	Maurice	4B	2010-05-01
177311	Foley	Kevin	1A	2010-05-01
177512	Donoso Gutierrez	Mauricio	3B	2010-05-01
177572	El Afif	Kamal	1A	2010-05-01
177845	El Maaoua	Safia	1A	2010-05-01
177865	Fournier Rioux	Jessica	1A	2010-05-01
177882	Guérin	Émilie	1A	2010-05-01
178384	Frass	Jean-Sébastien	4B	2010-05-01
178434	Giaccari	Jennifer	1A	2010-05-01
178561	Guérard	Benoît	6	2010-05-01
178563	Fortin	Janick	1B	2010-05-01
178582	Gravel	Philippe	1A	2010-05-01
178723	Girard	Monia	5A	2010-05-01
178740	Ghaleb	Alex	1A	2010-05-01
178791	Fontaine	Roger	1A	2010-05-01
179405	Grenier	Stéphanie	1A	2010-05-01
179668	Feng	Liang	1A	2010-05-01
179699	Gravelle	Jean Sebastien	1A	2010-05-01
180042	Fenjiro	Abdelfattah	1A	2010-05-01
180146	Giguère	Félix	1A	2010-05-01
180172	Fournier	Alain	1A	2010-05-01
180211	Faucher	Rachel	4C	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
180267	Fretwell	Stephen	1A,2A	2010-05-01
180396	Essiambre	Richard	1B	2010-05-01
180423	El-Chaer	Oussama	1A	2010-05-01
180480	Emond	Henriette	1B	2010-05-01
180547	Fournier	Jessica	1A	2010-05-01
180637	Farooq	Aliya	1A	2010-05-01
180729	El Berrak	Ahmed	1A	2010-05-01
180777	El Abssi	Mohamed	1A	2010-05-01
180901	Gaulin	Lysane	1A	2010-05-01
180957	Espinal	Ana Luisa	1A	2010-05-01
180958	Ferland	Dominic	1A	2010-05-01
180974	Gagné	Véronique	1A	2010-05-01
180999	Fleury	Marie-Pierre	1A	2010-05-01
181004	Galipeau	Jonathan	1A	2010-05-01
181030	Elouazzani	Mohammed	1A	2010-05-01
181031	Gagnon	Olivier	1A	2010-05-01
181082	Gamache	Francine	5A	2010-05-01
181104	Garand	Eric	1A	2010-05-01
181106	Gargare	Amal	4A	2010-05-01
181140	Gagné	Samuel	1B	2010-05-01
181141	Gallant	Emilye	1B	2010-05-01
181225	Gueciouer	Cherifa	4A	2010-05-01
181313	Filippi	Maria	1A	2010-05-01
181413	Gasse	Mylène	4B	2010-05-01
181529	East	Marilyne	1B	2010-05-01
181536	Gagné	Mélanie	1B	2010-05-01
181589	Gnahore	Grekou Sylvain	1A	2010-05-01
181601	Guesmia	Kamel	5B	2010-05-01
181758	Guillemette	Mélisa Karine	1A	2010-05-01
181816	Estime	Hereaux	1A	2010-05-01
181818	Grondin	Jesse	1A	2010-05-01
181861	Leclerc	Marie-Andrée	3B	2010-05-01
181922	Gariépy	Roland	1A	2010-05-01
181973	Gresser	Daphney	5A	2010-05-01
182046	Gagné	Jean-François	5B	2010-05-01
182058	Goulet	Michael	1B	2010-05-01
182084	Gagnon	Annie	3B	2010-05-01
182098	Girouard	Carole	1A	2010-05-01
182154	Gagnon	Carolyne	1A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
182169	Germain	Aglaë	1A	2010-05-01
182170	Giguère	Mélanie	1A	2010-05-01
182220	Gauthier Meloche	Isabelle	1A	2010-05-01
182233	Fontaine	Jessie	1B	2010-05-01
182254	Gamache	Martin	1A	2010-05-01
182377	Saleeb	Jennifer Ann	3B	2010-05-01
182432	Gamache	Yannick	1A	2010-05-01
182477	Gauthier	Marco	1A	2010-05-01
182519	Fournier-Richer	Pascal	4A	2010-05-01
182652	Emah Nseng	Line	1A	2010-05-01
182736	Giroux	Andréanne	1B	2010-05-01
182757	Fortin	Jean-François	1B	2010-05-01
182772	Foley	Steve	1A	2010-05-01
182831	Filion	Johanne	1B	2010-05-01
182888	Gagnon	Elyzabeth	1A	2010-05-01
183006	Gagnon	Mélanie	3B	2010-05-01
183032	Fréchette	Gilles	1A	2010-05-01
183147	Ethier	Sylvain	1A	2010-05-01
183168	Eckel	Richard	1A	2010-05-01
183206	Gagnon	Simon	1B	2010-05-01
183213	Guérin	Marc	1A	2010-05-01
183266	Gagnon	Nicole	1B	2010-05-01
183358	Ganpat-Sousa	Corey	1A	2010-05-01
183413	Gilbert	Pierre Alexandre	1A	2010-05-01
183438	El Mahboub	Hajar	1B	2010-05-01
183463	Etienne	Stanley	3B	2010-05-01
183510	Girard	Louise	1A	2010-05-01
183733	Genest	Vincent	3B	2010-05-01
183791	Gougeau	Jean-Philippe	3B	2010-05-01
183793	Guiba	Vidal Lebon	1A	2010-05-01
184199	Estimable	Merlyne	4B	2010-05-01
184445	Conan	Louise	3B	2010-05-01
184509	Genois	Nathalie	1B	2010-05-01
184510	Gnimou	Anasthasie Flora	1A	2010-05-01
184595	Emile-Romulus	Kettia	1A	2010-05-01
184607	Goulet	Yannick	1A	2010-05-01
184634	Gagnon	Marco	1A	2010-05-01
184688	Germain	Yves	1B	2010-05-01
184891	Girard-Fortier	Samuel	1A	2010-05-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date d'annulation
185045	Gervais-Vincent	Maxime	1A	2010-05-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Demers valeurs mobilières inc.	Brown	Leo	2010-06-01
Demers valeurs mobilières inc.	Demers	Robert	2010-05-31
Demers valeurs mobilières inc.	Gauthier	Stephen	2010-06-01
Demers valeurs mobilières inc.	Roberge	Louis	2010-06-01
Demers valeurs mobilières inc.	Simard	Eric Joseph Ernest	2010-06-01
PWL Capital inc.	Cauchon	Richard	2010-06-07
PWL Capital inc.	Dery	Lynn	2010-04-30

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiations pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
503845	Richard Denis	2010-PDIS-2304	Radiation	2010-05-20
511265	Guillaume Desjardins	2010-PDIS-2302	Radiation	2010-05-20
514394	Diane De Blois	2010-PDIS-2303	Radiation	2010-05-20

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
503024	Christian Fréchette	Assurance de personnes	2010-06-09
503408	9077-6642 Québec Inc.	Assurance de personnes	2010-06-02
505159	Francine Lessard	Assurance de personnes	2010-06-02
505187	Les services d'assurances G.A. Éthier inc.	Assurance de personnes	2010-06-08
506165	Pierre D'Arcy	Assurance de personnes	2010-06-02
506204	Serge Bouchard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-06-04
506717	Mélissa Hum	Assurance de personnes	2010-06-07

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
507742	Le groupe Champlain Maisonneuve, Consultant en avantages sociaux inc.	Assurance collective de personnes	2010-06-08
510462	Lyne Girard	Assurance de personnes	2010-06-02
511441	Johanne Francoeur	Assurance de personnes	2010-06-02
512384	Lucie Boulanger	Assurance de personnes	2010-06-02
512395	Guy Laforest	Assurance de personnes	2010-06-03
512784	Jean Cherkesly	Assurance de personnes	2010-06-08
512805	Atlas Planification Financière inc.	Assurance de personnes Planification financière	2010-06-08
512839	Lucie Lafleur	Assurance de personnes	2010-06-02
513257	Katherine Al Haddad	Assurance de personnes Planification financière	2010-06-03
513390	JR Développement des affaires, sécurité & croissance inc.	Assurance de personnes	2010-06-03
513906	Lyne Daoust	Assurance de personnes	2010-06-07
513990	Denis Labrie	Assurance de personnes	2010-06-07
514063	Guy Bossé	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-06-08
514204	Francine Gosselin	Assurance de personnes	2010-06-03
514311	Alain Fournier	Assurance de personnes	2010-06-08

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
NBCN Inc.	Menard	Judith	2010-06-08

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Gestion d'actifs Joel Raby inc.	Raby	Joel	2010-06-02
R.E.G.A.R. Gestion privée inc.	Boisvert	Yvan	2010-06-04

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Inscription de gestionnaires

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Cote 100 inc.	Fonds d'investissement	Marc L'Écuyer	2010-05-31

Consultants en Gestion de Patrimoine Blue Bridge Inc.

Inscription de Consultants en Gestion de Patrimoine Blue Bridge Inc. à titre de conseiller gestionnaire de portefeuille en date du 28 mai 2010. Le Chef de conformité de la société est Monsieur Rolf Spielmann.

Laquelle est assortie de la condition suivante :

La société limite son activité à la représentation de clients autorisés auprès de sociétés inscrites ou dispensées d'inscription aux termes du *Règlement 31-103*.

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
513690	Nessa Capital, Gestion de Patrimoine inc.	Michel Gauthier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2010-06-04
514823	Josée Houle santé financière inc.	Josée Houle	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-06-08
514826	La Ligue Nationale des Camionneurs Courtier en Assurances inc.	Gilles Paiement	Assurance de personnes	2010-06-09
514841	Assurances Wilkens & associés inc.	Wilkens Mont-Louis	Assurance de personnes Assurance de dommages	2010-06-09

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Décision no 2010-PDIS-2302

GUILLAUME DESJARDINS
[…]
Inscription n° 511 265

Décision
(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Guillaume Desjardins détenait un certificat portant le n° 142 170, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Guillaume Desjardins détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 511 265;

CONSIDÉRANT que Guillaume Desjardins n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Guillaume Desjardins a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 7 avril 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Guillaume Desjardins;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Guillaume Desjardins dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Guillaume Desjardins d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité <u>se déclare satisfaite</u> de la manière dont le représentant autonome Guillaume Desjardins entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Guillaume Desjardins entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Guillaume Desjardins de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Guillaume Desjardins devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22e étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité;

Et, par conséquent, que Guillaume Desjardins :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 20 mai 2010.

Me Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et pratiques en matière de distribution

Décision no 2010-PDIS-2303

DIANE DE BLOIS
[…]
Inscription no 514 394

Décision
(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Diane De Blois détenait un certificat portant le no 177 844, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Diane De Blois détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le no 514 394;

CONSIDÉRANT que Diane De Blois n'est plus une représentante certifiée pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Diane De Blois a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 7 avril 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Diane De Blois;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Diane De Blois dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Diane De Blois d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité se déclare satisfaite de la manière dont le représentant autonome Diane De Blois entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité ne se déclare pas satisfaite de la manière dont le représentant autonome Diane De Blois entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Diane De Blois de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

> Le représentant autonome Diane De Blois devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22e étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité;

Et, par conséquent, que Diane De Blois :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 20 mai 2010.

Me Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et
pratiques en matière de distribution

Décision no 2010-PDIS-2304

RICHARD DENIS
[…]
Inscription n° 503 845

Décision
(article 115 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2)

CONSIDÉRANT que Richard Denis détenait un certificat portant le n° 109 450, lequel n'a pas été renouvelé dans la discipline de l'assurance de personnes, puisque les exigences prévues aux articles 96 et 126 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant* n'ont pas été rencontrées;

CONSIDÉRANT que Richard Denis détient une inscription de représentant autonome auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») portant le n° 503 845;

CONSIDÉRANT que Richard Denis n'est plus un représentant certifié pouvant agir par son inscription de représentant autonome dans la discipline de l'assurance de personnes;

CONSIDÉRANT que Richard Denis a fait défaut de respecter l'article 128 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF ») en omettant d'être certifié à titre de représentant afin de détenir une inscription à titre de représentant autonome;

CONSIDÉRANT la lettre du 7 avril 2010 mentionnant les manquements et la décision projetée;

CONSIDÉRANT l'absence d'observation présentée par Richard Denis;

CONSIDÉRANT les articles 115, 127, 146 et 146.1 de la LDPSF;

CONSIDÉRANT l'article 5 de la *Loi sur la justice administrative*, L.R.Q. c. J-3;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité de :

RADIER l'inscription de représentant autonome de Richard Denis dans la discipline suivante :

- assurance de personnes.

ORDONNER au représentant autonome Richard Denis d'informer par écrit l'Autorité de la manière dont il entend disposer de ses dossiers clients, livres et registres (les « dossiers »), et ce, dans les quinze (15) jours de la signification de la présente décision;

Dans l'éventualité où l'Autorité <u>se déclare satisfaite</u> de la manière dont le représentant autonome Richard Denis entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER la remise des dossiers au nouvel acquéreur, à l'assureur ou au consommateur concerné, au plus tard **dans les quarante-cinq (45) jours suivant la réponse de l'Autorité**;

Dans l'éventualité où l'Autorité <u>ne se déclare pas satisfaite</u> de la manière dont le représentant autonome Richard Denis entend disposer de ses dossiers :

ORDONNER au représentant autonome Richard Denis de remettre tous ses dossiers à l'Autorité, ou à toute autre personne désignée par l'Autorité. La remise des dossiers s'effectuera de la manière suivante :

Le représentant autonome Richard Denis devra communiquer, **dans les trente (30) jours suivant la réponse de l'Autorité**, avec M. Éric René, chef du Service de l'inspection à l'Autorité, au numéro 1 877 525-0337, poste 4751, afin de déterminer la date à laquelle les dossiers clients seront remis à l'Autorité. Les dossiers devront être remis à l'Autorité au 800, square Victoria, 22e étage, tour de la Bourse, Montréal (Québec) ou à toute autre adresse qui pourrait être désignée par l'Autorité;

Et, par conséquent, que Richard Denis :

Cesse d'exercer ses activités.

La décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Signé à Québec, le 20 mai 2010.

Me Yan Paquette
Directeur, OAR, indemnisation et pratiques en matière de distribution

DÉCISION Nº 2010-PDG-0092

CORPORATION FINANCIÈRE ETHICOR,
personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 182, rue Saint-Charles Ouest, bureau 200, Longueuil (Québec), J4H 1C9

DÉCISION
(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 18 décembre 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet Corporation financière Ethicor (« Ethicor ») un avis (l'« avis »), portant le numéro 2009-DSEC-0054, en vertu de l'article 117 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D 9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF.

L'avis signifié au cabinet Ethicor le 29 décembre 2009 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet Ethicor détient une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 501941, dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes et de la planification financière. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

2. Pierre Éthier est le président, administrateur et dirigeant responsable du cabinet Ethicor;

3. Pierre Éthier détient un certificat portant le numéro 111850 lui permettant d'agir à titre de représentant dans la discipline de l'assurance de personnes et dans la catégorie de discipline des régimes de rentes collectives. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

4. À ce jour, cinq (5) autres représentants sont rattachés au cabinet Ethicor;

Faits spécifiques aux manquements reprochés :

5. Les 4, 5 et 6 février 2009, le cabinet Ethicor a fait l'objet d'une inspection conduite par l'Autorité;

6. Les inspecteurs ont procédé à la vérification de trente-deux (32) dossiers constitués en 2007 et 2008 suite à la vente de produits de fonds distincts;

7. À l'égard de vingt-cinq (25) des dossiers clients vérifiés, les inspecteurs n'ont retracé aucun document démontrant que le représentant s'était acquitté de son obligation de « bien connaître son client » avant de lui offrir un produit;

8. En l'espèce, il incombait au représentant d'élaborer le profil financier de son client, de vérifier ses objectifs de placement et sa tolérance au risque, puis de consigner ces renseignements au dossier client;

9. Par ailleurs, le représentant doit recueillir personnellement auprès de ses clients les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier leurs besoins et doit leur décrire le produit proposé en relation avec les besoins identifiés, et ce, conformément aux dispositions de l'article 27 de la LDPSF;

10. Aucun profil financier ou notes relatives aux objectifs de placement et à la tolérance au risque n'étant consigné dans les vingt-cinq (25) dossiers clients vérifiés, lesquels sont détaillés à l'Annexe 1 produite comme pièce P-6, l'Autorité s'interroge donc au sujet de la convenance de ces transactions;

11. L'Autorité rappelle qu'en vertu de l'article 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (le « CDCSF »), le représentant doit, avant de renseigner ou de faire une recommandation à son client ou à tout client éventuel, chercher à avoir une connaissance complète des faits;

12. En ne veillant pas à ce que ses représentants procèdent à l'analyse des besoins financiers des clients et en ne s'assurant pas que cette analyse soit consignée au dossier de chacun des clients, le cabinet Ethicor a fait défaut de respecter les dispositions prévues au paragraphe 8° de l'article 17 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome* (le « Règlement »);

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET ETHICOR

13. Le cabinet Ethicor a fait défaut de superviser adéquatement ses représentants en ne veillant pas à leur discipline et en ne s'assurant pas que ces derniers agissent conformément à la LDPSF et à ses règlements, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 85 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 29 décembre 2009, l'Autorité donnait l'opportunité au cabinet Ethicor de lui transmettre ses observations par écrit avant le 25 janvier 2010, 17 h.

Le 21 janvier 2010, le cabinet Ethicor faisait parvenir à l'Autorité ses observations en réponse à l'avis

Les observations présentées peuvent se résumer comme suit :

- Il s'agit, pour le cabinet Ethicor, d'une première expérience d'inspection avec l'Autorité et ce processus a été pris très au sérieux;

- Le cabinet Ethicor souligne que sa réputation dans l'industrie est un enjeu fondamental puisque de façon générale, les clients et investisseurs sont maintenant très sensibles à toute information qui pourrait mettre en doute l'honnêteté, la compétence ou la transparence d'un représentant et d'un cabinet;

- Il est évident que la majorité de la population a de la difficulté à faire la différence entre des comportements graves, de nature criminelle et des comportements non conformes, de nature beaucoup moins grave;

- La confiance est la base des relations du cabinet Ethicor avec ses clients et toute démarche qui pourrait altérer cette confiance aurait un impact certain sur le cabinet;

- L'une des pratiques que l'Autorité reproche au cabinet Ethicor concerne l'absence de preuve écrite aux dossiers clients démontrant que le cabinet « connaît bien ses clients ». Le cabinet Ethicor considère toutefois que cette règle a été bien appliquée;

- Le cabinet Ethicor a cependant très bien compris le message transmis par l'Autorité à l'effet qu'il doit consigner par écrit toutes les informations pertinentes au dossier de chaque client;

- Les administrateurs du cabinet Ethicor indiquent que des démarches avaient déjà été entreprises bien avant la visite des inspecteurs, avec l'aide du département de conformité de Great West, et ce, afin de s'assurer que les opérations du cabinet étaient conformes aux normes;

- Le cabinet Ethicor demande à l'Autorité d'être clémente à son égard, puisqu'en plus de l'impact d'une pénalité financière, c'est d'abord et avant tout la réputation du cabinet qui est en jeu;

- Le cabinet Ethicor précise qu'il ne demande aucun traitement de faveur qui nuirait à l'intérêt et à la protection des investisseurs. Toutefois, le cabinet croit que la sanction proposée est sévère en regard de l'impact potentiel qu'elle aura sur sa réputation et son habileté à maintenir la relation de confiance avec ses clients actuels et futurs;

- La publicité négative découlant d'une telle sanction engendrerait et ferait perdurer définitivement un doute quant à la qualité des services offerts par les représentants agissant au sein de ce cabinet;

- Le cabinet Ethicor justifie sa demande de clémence sur les circonstances et arguments suivants qui, à son avis, font la démonstration de la rigueur appliquée par ce cabinet quant à la règle de « bien connaître son client » :

- Depuis sa création en 1991, aucune plainte n'aurait été formulée à l'égard du cabinet Ethicor auprès des instances réglementaires. La seule plainte formelle fut déposée le 15 janvier 2009 et concernait la décision de la Great West d'instaurer un moratoire sur son fond immobilier en décembre 2008 et cette plainte aurait été réglée le 3 mars 2009. Cette décision de Great West d'imposer un moratoire aurait engendré beaucoup de mécontentement des porteurs de parts. Selon le cabinet Ethicor, l'ensemble des clients touchés par cette décision de la Great West aurait très bien réagi. Ceci constituerait une preuve additionnelle que les recommandations du cabinet Ethicor étaient basées sur une réelle connaissance de leurs clients;

- Les administrateurs du cabinet Ethicor déplorent le manque d'interaction de la part des inspecteurs. À défaut d'avoir eu l'explication recherchée au dossier, les inspecteurs auraient pu venir voir les administrateurs du cabinet et leurs représentants afin de vérifier leur niveau de connaissance de leurs dossiers clients. Ceux-ci auraient facilement constaté qu'ils avaient une

connaissance complète de leurs dossiers en plus d'avoir, dans certains cas, les preuves manquantes ailleurs, soit dans un autre dossier relié au client ou sur support informatique, par exemple;

- La plupart du temps, les nouveaux clients individuels du cabinet sont référés par des clients existants, car il s'agit de leurs enfants ou d'amis personnels. Le cabinet Ethicor indique avoir une approche de développement des affaires basée sur le bouche-à-oreille ce qui, selon les administrateurs du cabinet, augmente la connaissance qu'ils peuvent avoir de leurs clients;

- Depuis les derniers mois, le cabinet Ethicor travaille à intégrer un système informatique qui lui permettra d'augmenter sa productivité et de consigner plus facilement des notes dans les dossiers des clients. Ceci devrait définitivement régler le reproche de l'Autorité quant au manque de preuve écrite consignée au dossier des clients;

- Sur les vingt-cinq (25) dossiers clients auxquels réfère l'Autorité, neuf (9) dossiers concernent des transactions effectuées pour les enfants de clients existants. Dans ces cas, les sommes investies provenaient des avoirs des parents. L'objectif de ces investissements concernait des besoins à long terme et dans plusieurs cas, la stratégie d'investissement demandée par le parent qui contribuait pour les besoins futurs de l'enfant reflétait en tout point la stratégie adoptée pour le parent;

- De ces vingt-cinq (25) dossiers clients, trois (3) dossiers concernent la même famille […] et doivent être considérés conjointement, puisqu'il s'agit du même type de transaction. Les membres de cette famille sont des amis intimes de Pierre Ethier, dirigeant responsable du cabinet;

- De ces vingt-cinq (25) dossiers clients, trois (3) autres dossiers concernent également les trois enfants d'une même famille […] et dont les objectifs étaient de reproduire la stratégie convenue pour leurs parents;

- Dans un autre cas […], le client serait le beau-frère d'une employée du cabinet Ethicor et les administrateurs nous confirment qu'ils appliquent toujours, que ce soit ou non un membre de la famille rapprochée, le même principe de « bien connaître le client » et ses besoins. Qu'il y ait absence d'une preuve écrite dans le dossier est une chose. Mais compte tenu du contexte, le cabinet Ethicor suggère lui donner le bénéfice du doute sur la connaissance du client et de ses besoins;

- Dans un autre cas […], l'investissement a été effectué pour le fils de la cliente, son père étant un employé du cabinet Ethicor et celui-ci possède un certificat de conseiller en sécurité financière. Selon les administrateurs du cabinet, la « connaissance du client » et la pertinence de la transaction ne peuvent être mis en doute. Les mêmes arguments s'appliquent dans le cas du […] du dirigeant du cabinet […];

- Quant à la compagnie à numéro […], celle-ci appartient à […] et la situation financière globale de ce dernier avait fait l'objet d'une analyse détaillée en 2004. De plus, une rencontre a eu lieu […] et son comptable au moment […]. Selon les administrateurs du cabinet Ethicor, le manque possible d'information écrite au dossier s'explique par la connaissance approfondie de ce dossier;

- Le cabinet Ethicor réalise maintenant que la pratique de l'industrie l'oblige non seulement à « bien connaître son client », mais également à mettre des preuves écrites dans tous ses dossiers clients. Cette façon de faire permet autant de protéger le client que le cabinet;

- Dans la majorité des vingt-cinq (25) cas soulevés, le cabinet Ethicor souligne qu'il existait une relation plus que privilégiée avec le client, ce qui éliminerait grandement les possibilités d'un manque d'information au dossier;

- Selon le cabinet Ethicor, les manquements soulevés par l'Autorité sous-entendent que le cabinet n'aurait effectué aucune démarche afin de connaître les besoins des clients. Cela serait bien loin de la réalité, d'autant plus que les inspecteurs auraient basé leurs observations uniquement sur ce qui était consigné aux dossiers, et ce, sans tenter de connaître les circonstances expliquant pourquoi les informations habituellement requises n'avaient pas été consignées aux dossiers;

- Le cabinet Ethicor ajoute que : « *Nous croyons fermement que tous les commentaires, les éléments d'explication et les circonstances présentées précédemment vous obligent à revoir la décision que vous comptez prendre à l'égard de notre cabinet. Les instances décisionnelles ne peuvent exclure nos arguments et une position plus clémente de leur part, soyez rassurés, ne nuira nullement au message que vous nous envoyez* »;

- Quant à la supervision des représentants, le cabinet Ethicor allègue qu'un guide de conformité existait déjà lors de la visite des inspecteurs. Des mesures de contrôle et de surveillance avaient été mises en place par la cabinet depuis plusieurs mois et nous fournit les documents pertinents en annexe;

- Le cabinet Ethicor a également embauché […];

- En conclusion, l'Autorité est à même de constater que le cabinet Ethicor prend très au sérieux les démarches entreprises. Dans sa forme, il est possible que le cabinet n'ait pas respecté la règle de preuve écrite consignée au dossier. Toutefois, jamais ce comportement n'a été fait avec de mauvaises intentions. L'Autorité est à même de constater par les arguments présentés par Ethicor que ses agissements envers les clients ne coïncident nullement avec le manque de connaissance de ceux-ci ou de la pertinence d'une transaction contenue dans un dossier dont les preuves écrites sont insuffisantes;

- De plus, la supervision des représentants est maintenant une pratique bien établie auprès du cabinet Ethicor. L'existence d'un guide de conformité et l'embauche de […] comme vérificatrice interne sont des preuves tangibles du sérieux de l'approche du cabinet et de son désir d'améliorer ses pratiques;

- L'intervention de l'Autorité fut une excellente chose pour un cabinet avec un personnel réduit comme Ethicor. Elle aura permis d'améliorer les pratiques du cabinet, mais aussi de confirmer certains aspects qui étaient faits correctement;

- L'appel à la clémence demandé par le cabinet Ethicor est fait dans un contexte de cabinet désireux de s'améliorer, tout en ayant la conviction qu'il n'a berné aucun de ses clients;

- D'après les administrateurs du cabinet Ethicor, la pénalité monétaire et publicitaire que l'Autorité compte lui imposer est abusive et dépasse les faits réels constatés en inspection. Ces derniers sont prêts et ouverts à négocier des conditions qui pourraient éviter au cabinet de la publicité négative;

- La lettre d'engagement qu'a fait parvenir le Service de l'inspection au cabinet Ethicor et qui a été signée le 7 avril 2009 serait la preuve tangible que le cabinet est repentant et est déjà tourné vers l'avenir quant aux façons d'opérer selon les normes requises.

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

L'Autorité a étudié attentivement les observations émises le 21 janvier 2010 par les administrateurs du cabinet Ethicor, ainsi que les documents soumis au soutien de celles-ci;

Tout d'abord, soulignons que l'intervention de l'Autorité a pour objectif de veiller à la protection du public et de s'assurer que le cabinet Ethicor ait des pratiques conformes à la LDPSF et ses règlements;

Tout argument relié à la réputation du cabinet qui pourrait être entachée à la suite de la présente décision ne pourra être retenu, vu la mission même de l'Autorité;

Bien que le cabinet Ethicor allègue avoir des relations privilégiées avec ses clients, cela ne saurait justifier le non-respect des exigences requises par la LDPSF et ses règlements;

L'Autorité souligne que les modifications apportées aux pratiques ne sauraient minimiser le nombre et l'importance des manquements constatés au moment de l'inspection. Afin de sanctionner les manquements passés, l'Autorité considère approprié d'imposer la pénalité annoncée, laquelle repose sur des précédents décisionnels rendus en pareilles circonstances.

Notons que l'Autorité se déclare satisfaite des mesures de contrôle et de surveillance mises en place par le cabinet Ethicor suite à son intervention.

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.
>
> Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 $. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.
>
> L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 27 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant en assurance doit recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins d'un client afin de lui proposer le produit d'assurance qui lui convient le mieux. »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 17 du Règlement, qui se lit comme suit :

« Les dossiers clients que le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome doit tenir sur chacun de ses clients dans l'exercice de ses activités, sauf celles reliées à la discipline de l'assurance de dommages ou du courtage immobilier, doivent contenir les renseignements suivants lorsqu'ils sont nécessaires :

1° son nom;

2° l'adresse, le numéro de téléphone et le numéro de télécopieur du client ainsi que son adresse électronique, le cas échéant;

3° dans le cas où le client est une personne physique et que ce renseignement a été obtenu par le représentant, sa date de naissance;

4° le montant, l'objet et la nature du produit vendu ou du service rendu, selon le cas;

5° le numéro de la police, les dates de l'émission du contrat et de la signature de la proposition ou de la demande de services, le cas échéant;

6° le nom du représentant impliqué dans la transaction et son mode de rémunération pour chacun des produits vendus ou services rendus au client;

7° le mode de paiement et la date de paiement des produits vendus ou des services rendus;

8° une copie sur quelque support que ce soit de l'analyse de besoins prévus à l'article 6 du Règlement sur l'exercice des activités des représentants approuvé par le décret numéro 830-99 du 7 juillet 1999;

9° une copie du formulaire rempli lors du remplacement d'une police, le cas échéant, prévu à la section VII de ce règlement.

Tout autre renseignement ou document découlant des produits vendus ou des services rendus au client ou recueillis auprès du client doit également y être inscrit ou déposé par le cabinet, le représentant autonome ou la société autonome. »;

CONSIDÉRANT l'article 12 du CDCSF qui se lit comme suit :

« Le représentant doit agir envers son client ou tout client éventuel avec probité et en conseiller consciencieux, notamment en lui donnant tous les renseignements qui pourraient être nécessaires ou utiles. Il doit accomplir les démarches raisonnables afin de bien conseiller son client. »;

CONSIDÉRANT l'article 15 du CDCSF qui se lit comme suit :

« Avant de renseigner ou de faire une recommandation à son client ou à tout client éventuel, le représentant doit chercher à avoir une connaissance complète des faits. »;

CONSIDÉRANT l'article 181 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives afin principalement de resserrer l'encadrement du secteur financier*, L.Q. 2009, c. 58, qui prévoit que toute affaire commencée par l'Autorité en application de l'article 115 LDPSF avant le 1er avril 2010 concernant un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome est continuée conformément à cette loi, telle qu'elle se lisait avant cette date;

CONSIDÉRANT que l'Autorité se déclare satisfaite des mesures de contrôle et de surveillance mises en place par le cabinet Ethicor suite à son intervention;

CONSIDÉRANT la protection du public;

Il convient pour l'Autorité d':

IMPOSER au cabinet Ethicor une pénalité* au montant de 2 500 $, laquelle sera payable au plus tard trente (30) jours suivant la date de signature de la présente décision;

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.

Fait le 21 mai 2010.

_____
Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision**.

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de Me Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec Me Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Mme Nathalie Robin, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

DÉCISION Nº 2010-PDG-0090

2965-5099 QUÉBEC INC., faisant également affaires sous RÉCLAMATIONS DU NORD-OUEST INC., personne morale légalement constituée ayant son siège social et son principal établissement au 201, 9e rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B9

DÉCISION
(art. 115, *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D 9.2)

LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS :

Le 12 juin 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») émettait à l'encontre du cabinet 2965-5099 Québec inc., faisant également affaires sous Réclamations du Nord-Ouest inc. (« RNO »), un avis portant le nº 2009-DSEC-0026 (l'« avis »), en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 LDPSF;

L'avis signifié au cabinet RNO le 18 juin 2009 établit les faits constatés et les manquements reprochés à ce dernier de la manière suivante :

FAITS CONSTATÉS

1. Le cabinet RNO détient une inscription auprès de l'Autorité portant le numéro 503139, dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

2. Pierre Paquin est le président, administrateur et dirigeant responsable du cabinet RNO;

3. Pierre Paquin est titulaire d'un certificat portant le numéro 125838, lui permettant d'agir à titre d'expert en sinistre. À ce titre, il est régi par la LDPSF;

4. L'historique du certificat numéro 125838 détenu par Monsieur Paquin auprès de l'Autorité lors des périodes suivantes :

   - Entre le 1er octobre 1999 et le 30 septembre 2004, le certificat de Pierre Paquin était valide et ce dernier était rattaché au cabinet RNO;

   - Entre le 1er octobre 2004 et le 1er avril 2008, Pierre Paquin ne détenait pas de certificat valide auprès de l'Autorité;

   - Le 2 avril 2008, Pierre Paquin a procédé au renouvellement de son certificat auprès de l'Autorité et est rattaché au cabinet RNO depuis cette date. Ce certificat est toujours valide à ce jour;

5. Trois (3) autres représentants certifiés à titre d'experts en sinistre sont actuellement rattachés au cabinet RNO;

6. À la suite de la réception d'une dénonciation provenant de la Direction de la certification et de l'inscription de l'Autorité en avril 2008, le Service des préenquêtes fut saisi d'une demande de vérification relativement au cabinet RNO et son dirigeant responsable;

7. Il appert de la preuve recueillie par le Service des préenquêtes que Pierre Paquin a agi à titre d'expert en sinistre pour le compte du cabinet RNO alors qu'il n'était pas dûment certifié auprès de l'Autorité;

8. Plus particulièrement, la preuve recueillie révèle qu'entre le 2 octobre 2004 et le 1er avril 2008, Pierre Paquin a agi à titre d'expert en sinistre pour le compte du cabinet RNO en enquêtant les sinistres, en estimant les dommages et en négociant les règlements auprès des assureurs, et ce, à l'égard de quarante et une (41) réclamations, tel qu'il appert du rapport d'enquête et des pièces au soutien de celui-ci;

9. Pierre Paquin a également indiqué aux enquêteurs de l'Autorité qu'aucune commission ne lui était versée par le cabinet RNO, mais en tant que dirigeant responsable du cabinet RNO, celui-ci se conservait un profit sur les opérations de l'entreprise;

10. Dans les circonstances, le cabinet RNO a fait défaut de veiller à ce que Pierre Paquin agisse conformément à la LDPSF et à ses règlements;

MANQUEMENTS REPROCHÉS AU CABINET RNO

11. En permettant à Pierre Paquin de poser des actes réservés aux experts en sinistre tout en sachant que ce dernier n'était pas dûment certifié auprès de l'Autorité pour ce faire, le cabinet RNO a sciemment fait défaut de s'assurer que son dirigeant responsable et employé agissait conformément à la LDPSF et ses règlements, contrevenant ainsi à l'article 86 de la LDPSF;

12. En ne s'assurant pas que Pierre Paquin ait procédé au renouvellement et/ou à la remise en vigueur de son certificat à titre d'expert en sinistre, entre le 1er octobre 2004 et le 1er avril 2008, le cabinet RNO a fait défaut de respecter l'article 85 de la LDPSF;

13. En raison des faits ci-haut relatés, le cabinet RNO et son dirigeant responsable ont fait défaut d'agir avec soin et compétence, le tout en contravention à l'article 84 de la LDPSF;

LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ :

Dans son avis signifié le 18 juin 2009, l'Autorité donnait au cabinet RNO l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 6 juillet 2009, 17 h.

Ainsi, le ou vers le 23 juin 2009, le cabinet RNO, par l'entremise de son procureur, faisait parvenir à l'Autorité ses observations en réponse à l'avis;

Les observations présentées par le cabinet RNO peuvent, notamment, se résumer comme suit :

- Concernant les allégations contenues au paragraphe 11 du préavis, celles-ci seraient erronées puisqu'en aucune circonstance le cabinet RNO n'aurait eu connaissance de la situation de M. Pierre Paquin, le cabinet RNO ignorant plutôt ce fait;

- M. Paquin n'aurait pas pu procéder au renouvellement de son certificat d'expert en règlement de sinistres, car il allègue n'avoir jamais reçu d'avis de renouvellement;

- En ce qui concerne les mesures de contrôle de l'entreprise en ce qui a trait au maintien de la certification d'expert en sinistre, voici ce que le cabinet RNO suggère de mettre en place :

  - « chaque administrateur et employé agissant à titre d'expert en sinistre aura un rappel de la date de son renouvellement dans son agenda électronique Outlook géré au bureau;

- la collaboratrice, […], aura également un rappel dans son agenda électronique pour la date de tous les experts en sinistre oeuvrant à l'emploi de Réclamations du Nord-Ouest inc.;

- de plus, l'agenda format papier est utilisé comme deuxième source de rappel »

- Le dirigeant responsable du cabinet RNO serait maintenant M. Mario Lessard;

- M. Pierre Paquin agira dorénavant comme employé du cabinet RNO avec le titre d'expert en sinistre;

- Enfin, en ce qui concerne le paiement de la pénalité réclamée, le procureur aimerait pouvoir en discuter avec la personne responsable du dossier;

LES COMMENTAIRES DE L'AUTORITÉ À LA SUITE DES OBSERVATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉES :

L'Autorité a étudié attentivement toutes les observations présentées par le cabinet RNO par l'entremise de son procureur;

Dans ses observations, le cabinet RNO laisse sous-entendre que l'Autorité n'aurait pas effectué de suivi auprès de M. Pierre Paquin quant au renouvellement de son certificat.

L'ignorance passive ne peut constituer un moyen de défense valable, puisqu'il appartient aux cabinets inscrits, de même qu'aux représentants certifiés de démontrer qu'ils ont pris tous les moyens raisonnables en vue de respecter les obligations que leur imposent la LDPSF et ses règlements.

En tant que cabinet inscrit à l'Autorité, il est de la responsabilité du cabinet RNO de s'assurer que ses employés et représentants respectent la LDPSF et ses règlements. Il appartenait donc au cabinet RNO de s'assurer que son dirigeant responsable et représentant était dûment certifié auprès de l'Autorité;

L'Autorité tient à rappeler que le fait d'exercer illégalement des activités réservées aux détenteurs d'un certificat délivré par l'Autorité constitue une infraction pénale;

En l'espèce, bien qu'une poursuite pénale a été entreprise par l'Autorité à l'égard de M. Pierre Paquin, un processus administratif peut également être entrepris à l'endroit du cabinet RNO dans le cadre de la présente affaire;

Quant au montant de la pénalité réclamée, l'Autorité a souligné au procureur, le 26 juin 2009, que le présent recours administratif est entièrement distinct de la poursuite pénale intentée à l'égard de M. Paquin. Il s'agit en effet de deux recours indépendants permis par la LDPSF et qui visent à sanctionner des entités distinctes;

En tant que dirigeant responsable du cabinet RNO, Pierre Paquin ne peut user de la personnalité morale du cabinet RNO afin de se soustraire aux responsabilités que lui imposent la LDPSF et ses règlements;

L'Autorité souligne que les responsabilités assumées par le dirigeant responsable d'un cabinet requièrent un degré supérieur de professionnalisme et d'habileté. Rappelons que cette fonction est garante de la conformité au sein du cabinet et par conséquent, de la protection du public;

L'Autorité prend en considération le fait que le cabinet RNO a transmis, le ou vers le 9 juillet 2009, une déclaration des administrateurs, des dirigeants et des associés, par laquelle le cabinet RNO indique vouloir nommer M. Mario Lessard à titre de dirigeant responsable en remplacement de M. Pierre Paquin;

Mario Lessard détient un certificat de représentant émis par l'Autorité, portant le numéro 121486, lui permettant d'agir à titre d'expert en règlement de sinistres. M. Lessard est dûment rattaché auprès du cabinet RNO pour l'exercice de cette discipline;

Après avoir pris connaissance de cette déclaration des administrateurs, des dirigeants et des associés transmise par le cabinet RNO et après vérifications, l'Autorité estime approprié que Mario Lessard (n° 121486) soit nommé à titre de dirigeant responsable du cabinet RNO (n° 503139);

De plus, l'Autorité se déclare satisfaite des mesures de contrôle proposées par le cabinet RNO afin de veiller au maintien de la certification des représentants et au rattachement de chacun d'entre eux auprès du cabinet, conformément aux règles édictées par la LDPSF et ses règlements;

Rappelons que l'Autorité a pour mandat de s'assurer du respect de la LDPSF et ses règlements et que l'imposition de pénalités administratives, basées sur des précédents décisionnels, s'insère dans le cadre de cette mission;

Ainsi, dans l'intérêt du public et considérant les faits au dossier, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

LA DÉCISION :

CONSIDÉRANT l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.
>
> Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 $. »;

CONSIDÉRANT l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.
>
> L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

CONSIDÉRANT l'article 10 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « L'expert en sinistre est la personne physique qui, en assurance de dommages, enquête sur un sinistre, en estime les dommages ou en négocie le règlement.
>
> (…) »;

CONSIDÉRANT l'article 12 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Sous réserve des dispositions du titre VIII, nul ne peut agir comme représentant, ni se présenter comme tel, à moins d'être titulaire d'un certificat délivré à cette fin par l'Autorité.
>
> (…) »;

CONSIDÉRANT l'article 13 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

> « Un représentant exerce ses activités dans chaque discipline ou chaque catégorie de discipline pour laquelle il est autorisé à agir par certificat de l'Autorité.
>
> Constituent des disciplines :

(…)

– l'expertise en règlement de sinistres;

(…) »;

CONSIDÉRANT l'article 84 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants sont tenus d'agir avec honnêteté et loyauté dans leurs relations avec leurs clients.

Ils doivent agir avec soin et compétence. »;

CONSIDÉRANT l'article 85 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet et ses dirigeants veillent à la discipline de leurs représentants. Ils s'assurent que ceux-ci agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un cabinet veille à ce que ses dirigeants et employés agissent conformément à la présente loi et à ses règlements. »;

CONSIDÉRANT l'article 184 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité a pour mission de veiller à la protection du public relativement à l'exercice des activités régies par la présente loi.

Elle voit à l'application des dispositions de la présente loi et de ses règlements auxquelles sont assujettis les titulaires de certificat, les cabinets ainsi que les représentants autonomes et les sociétés autonomes. »;

CONSIDÉRANT l'article 461 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 12 et du titre VIII, quiconque, sans y être autorisé par l'Autorité, agit comme représentant, en utilise soit le titre, soit l'abréviation, ou se présente comme tel commet une infraction. »

CONSIDÉRANT l'article 465 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Quiconque utilise un titre similaire à celui d'expert en sinistre ou, sans y être autorisé, un titre similaire à celui de planificateur financier déterminé par règlement de l'Autorité, ou une abréviation d'un tel titre, commet une infraction. »;

CONSIDÉRANT que le cabinet RNO a permis à ce que Pierre Paquin agisse à titre d'expert en sinistre pour son compte à quarante et une (41) reprises, sans être dûment certifié auprès de l'Autorité;

CONSIDÉRANT que le cabinet RNO a présenté à l'Autorité, le ou vers le 9 juillet 2009, une déclaration des administrateurs, des dirigeants et des associés afin de nommer Mario Lessard (n° 121486) à titre de dirigeant responsable de ce cabinet;

CONSIDÉRANT que, après vérifications, l'Autorité estime approprié que le cabinet RNO (n° 503139) nomme Mario Lessard (n° 121486) à titre de dirigeant responsable de ce cabinet;

CONSIDÉRANT que l'Autorité se déclare satisfaite des mesures de contrôle proposées par le cabinet RNO afin de veiller au maintien de la certification des représentants et au rattachement de chacun d'entre eux auprès du cabinet;

CONSIDÉRANT la protection du public et le fait qu'il y a lieu pour l'Autorité de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

Il convient pour l'Autorité d':

IMPOSER au cabinet RNO une pénalité* au montant de 5 000 $, laquelle sera payable au plus tard 30 jours suivant la date de signature de la présente décision;

ASSORTIR l'inscription du cabinet RNO des conditions suivantes :

- Mario Lessard agira à titre de dirigeant responsable, au sens de la LDPSF, du cabinet RNO à compter de la signature de la présente;

- Pierre Paquin ne pourra dorénavant agir, directement ou indirectement, au sens de la LDPSF, comme dirigeant responsable du cabinet RNO;

À défaut pour le cabinet RNO de respecter l'engagement de ne plus laisser agir Pierre Paquin, directement ou indirectement, au sens de la LDPSF, comme dirigeant responsable du cabinet :

L'Autorité se réserve le droit d'entreprendre toutes les mesures que lui permet la LDPSF afin d'en assurer le respect.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, la décision prendra effet à la date de sa signature et sera exécutoire malgré appel.

Fait le 21 mai 2010.

_____
Jean St-Gelais
Président-directeur général

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision**.

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

Autorité des marchés financiers
Direction du secrétariat
À l'attention de M^e^ Marjorie Côté
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 4^e^ étage

Québec (Québec) G1V 5C1

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M^{e} Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à marjorie.cote@lautorite.qc.ca.

*** Le paiement de la pénalité imposée doit être expédié à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, M^{me} Karine Paquet, analyste au Service de la conformité, 2640, boulevard Laurier, bureau 400, Québec (Québec) G1V 5C1. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'Autorité des marchés financiers.**

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0774

DATE : 1er juin 2010

LE COMITÉ : Me Jean-Marc Clément — Président
M. Marc Binette, Pl. Fin. — Membre
M. B. Gilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin. — Membre

Me CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. ALEX GRECOFF
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] L'audition de cette affaire s'est déroulée les 6 et 7 janvier 2010 à la Chambre de la sécurité financière située au 300, rue Léo-Pariseau, 26ième étage à Montréal.

[2] Au début de l'audition l'intimé a plaidé coupable aux quatre (4) chefs d'accusation déposés contre lui de sorte qu'il y a eu enquête et plaidoirie que sur la sanction.

LA PLAINTE

> « 1. À Pointe-Claire, à compter du 16 mai 2007, l'intimé Alex Grecoff a fait défaut d'agir avec intégrité, honnêteté et compétence en n'informant pas le cabinet Groupe Investors du décès de son client, alors que ce dernier y détenait un compte, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LR.Q., c. D-9.2), et aux articles 3 et 14 du

Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2);

2. À Pointe-Claire, le ou vers le 18 mai 2007, l'intimé Alex Grecoff a acheté des parts d'Investors Dividend Fund d'une valeur de 6 000 $ avec des fonds de son client décédé, et les a déposées dans le compte Groupe Investors numéro 1403473 dudit client, le tout sans obtenir l'autorisation du liquidateur ou des légataires de ce dernier, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LR.Q., c. D-9.2), et aux articles 2, 10, 11, 12 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2);

3. À Pointe-Claire, le ou vers le 28 mai 2007, l'intimé Alex Grecoff a vendu des parts d'Investors North American Equity Fund d'une valeur de 55 000 $ détenues dans le compte Groupe Investors numéro 1403473 de son client décédé, sans obtenir l'autorisation du liquidateur ou des légataires de ce dernier, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LR.Q., c. D-9.2), et aux articles 2, 10, 11, 12 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2);

4. À Pointe-Claire, le ou vers le 1er juin 2007, l'intimé Alex Grecoff s'est approprié à des fins personnelles la somme de 50 000 $ à partir du compte bancaire Solutions Banking numéro 75892 de son client décédé, le tout à l'insu du liquidateur ou des légataires de ce dernier, contrevenant ainsi à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LR.Q., c. D-9.2), et aux articles 6 et 14 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (L.R.Q. c. D-9.2, r. 1.1.2). »

POSITION DES PARTIES.

[3] D'un côté, la plaignante suggère au comité l'imposition d'une sanction de radiation temporaire d'une (1) année sur les chefs d'accusation numéros 1, 3 et 4 à être purgée concurremment et une radiation temporaire de deux (2) mois sur le chef d'accusation numéro 2. De l'autre côté, l'intimé suggère au comité l'imposition d'une réprimande sur les chefs d'accusation numéros 1 et 2 et l'imposition d'une amende de 2 000 $ sur chacun des chefs d'accusation numéros 3 et 4. L'intimé demande enfin que la présente décision ne fasse pas l'objet de publication, advenant l'imposition d'une période de radiation.

[4] L'intimé est inscrit à titre de représentant d'exercice restreint à l'épargne collective pour le compte de *Corporation de Valeurs Mobilières Dundee*, courtier en valeurs de plein exercice, depuis le 29 avril 2008 par la décision numéro 2008-ACC0-0929.

LA PREUVE

[5] La plaignante a fait entendre M^e^ Brigitte Poirier, enquêteure à la Chambre de la sécurité financière et madame Francine Reid, une des deux légataires de feu Joseph Yuhas Jr. (ci-après appelé le « client »).

[6] L'intimé a lui-même été entendu et a aussi fait entendre madame Claudia Pelletier, adjointe administrative à l'emploi du *Groupe Investors* de même *que* madame Susan Anderson, comptable.

[7] D'une part, le plaignant a tenté d'établir l'existence de faits aggravants justifiant l'imposition d'une radiation temporaire de l'intimé et d'autre part l'intimé a tenté d'établir l'existence de faits atténuants justifiant l'imposition d'une réprimande ou d'amendes seulement.

Témoignage de M^e^ Brigitte Poirier, enquêteure à la chambre de la sécurité financière

[8] M^e^ Brigitte Poirier a déposé les pièces P-1 à P-8, lesquelles ont été admises par l'intimé.

[9] Du témoignage de M^e^ Brigitte Poirier, le comité retient ce qui suit :

- Depuis le 15 septembre 1997, l'intimé était le conseiller financier du client;

- En 2000, le client désignait par testament l'intimé comme légataire de 10% de ses biens et liquidateur de remplacement de Frank Yuhas, son frère (Pièce P-6, divulgation de la preuve, page 500);

- Le 13 avril 2007, dans un deuxième testament remplaçant le précédent, le client désignait alors ses deux nièces Francine Reid et Janet Jancar comme liquidatrices de sa succession et leur léguait à chacune 40% de ses biens. Fait important, l'intimé n'apparaît plus alors comme légataire du client;

- Le 7 mars 2007, le client remettait à l'intimé un premier chèque d'un montant de 50 000 $ fait à son ordre. Ce chèque ne sera encaissé par l'intimé que le 15 juin 2007. L'encaissement de ce chèque ne fera pas l'objet d'une plainte d'appropriation car l'intimé avait été autorisé à encaisser ce chèque par les légataires;

- Le 23 mars 2007, le client remettait à l'intimé un deuxième chèque au montant de 50 000 $. Ce chèque sera encaissé par l'intimé le 1er juin 2007 (chef d'accusation numéro 4) après un transfert de 55 000 $ d'un compte numéro 1403473, le 28 mai 2007 (chef d'accusation numéro 3) (Pièce P-3, divulgation de la preuve, page 258);

- Le 18 mai 2007, soit seulement deux jours après le décès du client, l'intimé exécute une transaction sur le compte de celui-ci en achetant à son nom des parts *Investors Dividend Fund* (A#00283) avec l'aide d'un chèque du client pour un montant de 6 000 $.

Témoignage de Madame Francine Reid

[10] Du témoignage de Madame Francine Reid, le comité retient ce qui suit :

- Elle est la nièce du client, sa légataire et la liquidatrice de la succession;

- Le 16 mai 2007, son oncle décède. Elle en informe immédiatement l'intimé. Deux jours plus tard, le 18 mai, elle l'informe des obsèques qui se sont tenues le 22 mai. L'intimé y assiste;

- Elle se souvient que l'intimé la contacte le 28 mai et lui suggère de transférer tous les fonds de son oncle dans un Money Market Fund;

- Elle explique qu'elle a des interrogations sur ce qui s'est passé dans le ou les comptes de son oncle et elle les transmet le 4 juin à l'intimé. Il lui répond le 5 juin, Pièce P-6(A), bien qu'elle déclare par la suite qu'elle n'avait jamais reçu de réponse à cette lettre (Pièce P-7);

- Elle parle de la tenue d'une rencontre le 11 juin 2007 à laquelle assistaient Janet Jancar, sa soeur, Alex Jancar, le mari de Janet, Carol Alexander,

> Susan Anderson et l'intimé. Lors de cette rencontre dit-elle, elle n'obtient toujours pas les réponses à ses interrogations.

[11] En général, le comité retient du bref témoignage de madame Reid qu'elle reproche surtout à l'intimé de lui avoir caché de l'information, ce qui brisera tout lien de confiance entre eux et qui conduira à la plainte déposée à la Chambre de la sécurité financière.

Témoignage de l'intimé

[12] L'intimé témoigne au soutien de sa défense sur sanction.

[13] Il décline ses qualifications. Il explique qu'il a joint le *Groupe Investors* en 1993, à titre de représentant en fonds mutuels.

[14] Il y demeure jusqu'au 17 décembre 2007, date de son congédiement par son employeur pour les faits entourant le présent dossier.

[15] Au moment de son congédiement, il y gère un portefeuille d'environ trente-cinq (35) millions de dollars dont presque deux (2) millions de dollars proviennent des placements du client, ce qui en fait un client significatif.

[16] À l'emploi de *Groupe Investors*, sa rémunération annuelle se situe aux environs de 300 000 $. Actuellement, il dit toucher de la *Corporation de valeurs mobilières Dundee* une rémunération annuelle d'environ 100 000 $.

[17] L'intimé décrit les circonstances ayant mené à sa rencontre avec le client et du lien personnel qui s'établit entre eux.

[18] Il rapporte les paroles du client qui disait que l'intimé était « one of the few friends I have ».

[19] Suite à ses premières rencontres en 1997, le client lui confie environ 600 000 $, sommes qui étaient alors confiées exclusivement à des institutions bancaires.

[20] Il décrit le client comme étant un homme ayant un train de vie d'une grande sobriété.

[21] Le 7 mars 2007, lors d'une de ses fréquentes visites du client, ce dernier lui mentionne qu'il veut le récompenser. D'un bureau à côté de son lit, il sort un chèque en blanc et lui demande de le compléter. L'intimé le complète et malgré qu'il ne se sente pas à l'aise avec cela, il l'accepte (Pièce P-2).

[22] Deux semaines plus tard, soit le 23 mars 2007, lors d'une autre visite, le client lui remet un autre chèque que l'intimé complète et accepte également (Pièce P-2).

[23] Les deux chèques sont de 50 000 $ chacun.

[24] Malgré le décès du client, une somme de 55 000 $ est transférée par l'intimé le 28 mai 2007 du compte Investors North American Equity Fund (C DSC #00004) du client vers le compte chèque du client à la Banque Nationale du Canada. L'intimé encaisse alors le chèque du 23 mars 2007. L'intimé explique que les 5 000 $ supplémentaires transférés au compte chèque du client devaient servir à couvrir le coût des obsèques.

[25] Un autre transfert est fait le 11 juin 2007, date de la rencontre avec madame Reid, (voir la page 257 de la divulgation de la preuve, Pièce P-3) du compte Premium Money Market fund (C DSC # 00076). Ce transfert doit couvrir le montant nécessaire pour l'encaissement du chèque de 50 000 $ du 7 mars 2007. Il n'y a pas de chef d'accusation concernant ce transfert car madame Reid autorise alors l'encaissement du chèque. Elle se ravisera par la suite.

[26] L'intimé plaide son ignorance. Il déclare au comité que c'était la première fois qu'il vivait le décès d'un de ses clients. En contre-interrogatoire cependant, il admet qu'il en avait vécu d'autres mais qu'il n'avait pas eu à s'en occuper car le tout était laissé à son adjointe administrative, Claudia Pelletier. Le comité déduit de cette déclaration que c'était vraisemblablement la première fois que l'intimé était impliqué dans l'ouverture d'une succession d'un client dans laquelle il était désigné légataire.

[27] L'intimé explique qu'après avoir remis le montant de 100 000 $ à la succession le 29 août 2007, il n'entend plus parler de cette affaire jusqu'au 17 décembre 2007. À cette date, il est convoqué par son employeur qui met fin à son emploi sans autre avis. L'intimé mentionne que son supérieur immédiat, monsieur Raymond Massa, était opposé à la décision du *Groupe Investors* de le congédier mais monsieur Massa n'a pas été entendu.

[28] L'intimé explique au comité qu'il a vécu par la suite une période pénible, ce qui est apparu évident au comité. Il avoue avoir dû consulter un psychologue. De ces consultations, il retient un diagnostic de problèmes de comportement: soit de garder les choses pour lui-même (« keeping inside me ») et d'éviter la confrontation. Ce diagnostique apparaît confirmé par son comportement pendant et après les évènements de ce dossier.

[29] De façon générale, il est apparu comme étant un homme honnête et sincère mais qui, dans les circonstances, a terriblement manqué de jugement.

Témoignage de Madame Susan Anderson

[30] Madame Anderson était au moment des faits du présent dossier, une employée du *Groupe Investors*.

[31] Elle a été témoin de la rencontre du 11 juin 2007 entre l'intimé et madame Reid. Elle confirme que l'intimé a montré à madame Reid la teneur du portefeuille du client à l'écran de son ordinateur.

[32] Elle produit des chèques sous la cote I-3. Il s'agit de chèques préparés par elle pour le client, ceci établissant, selon l'intimé, la preuve que les chèques du client étaient complétés par elle car celui-ci avait une main tremblante (« shaky hand »).

[33] Madame Anderson est un témoin indépendant. Le comité accepte sa version des faits.

Témoignage de Madame Claudia Pelletier

[34] Elle était l'adjointe administrative de l'intimé. Elle veillait à la préparation et à la signature des documents dits administratifs. En 2007, elle comptait 12 ans de service. C'est à elle que revenait la tâche d'aviser le département des successions du décès d'un client.

[35] Selon elle, madame Reid lui avait dit d'attendre avant d'aviser le *Groupe Investors* (Pièce I-2(a)). D'ailleurs, le comité juge important de reproduire le courriel de madame Reid du 10 juillet 2007, à 11 h 33 :

> « For advising the estate department, please wait as we may need some of the funds for paying the funeral expenses. I will advise when we will be ready to settle the estate. »

[36] La réponse de Claudia Pelletier viendra quelques minutes plus tard, soit à 11 h 47 :

> « Yes you are able even using his cheque that you have. Mind you, this can only be done once the power of attorney is established. I had your instructions for the estate department. I will be notified once all is completed and will let you know. »

[37] Ce à quoi madame Reid répond:

> « Thank you Claudia. I find it beneficial having someone with me as some of the terminology concept are new. »

[38] L'intimé était au courant de ces échanges de courriels entre Claudia Pelletier et Francine Reid.

[39] Madame Pelletier a expliqué au comité que la solution d'utiliser un « power of attorney » pour transiger sur le compte Solutions Banking de la Banque Nationale du Canada, venait de Solutions Banking même : « on travaillait sur le power of attorney ».

[40] Compte tenu du poste occupé et de son expérience, le comité trouve étonnant le témoignage de madame Pelletier. Elle savait ou aurait dû savoir qu'une procuration ou mandat se termine par le décès de celui ou celle qui l'a donné. Le comité estime qu'elle a plutôt tenté d'être accommodante avec l'intimé et Madame Reid.

QUESTION PROCÉDURALE

[41] À la toute fin des plaidoiries, il a été porté à la connaissance du comité et du procureur de l'intimé, que le procureur de la plaignante avait eu, la veille, accès à une copie de l'enregistrement mécanique de la première journée d'audition et plus particulièrement, l'enregistrement mécanique du témoignage de l'intimé.

[42] Le procureur de l'intimé s'est dit outré de cette situation. Questionné par le comité à savoir s'il entendait soulever ceci comme étant un fondement à l'arrêt des procédures, le procureur de l'intimé après avoir consulté son client, informa le comité que celui-ci devait considérer cet événement dans la détermination de la sanction.

[43] Le comité l'informa alors qu'il ne pouvait le faire et s'interrogeait si le principe de l'équité procédurale avait été enfreint et si cela justifiait l'arrêt des procédures.

[44] Les parties furent invitées par le comité à produire des autorités sur la question, ce qu'ils ont fait le 12 février 2010.

[45] Il ressort des décisions soumises par les parties qu'un arrêt des procédures est prononcé lorsqu'il est impossible de remédier au préjudice causé aux droits de l'accusé à une défense pleine et entière. C'est ce qui ressort notamment de la décision rendue dans l'affaire *Huot* c. *Pigeon et als*., [2006] QCCA 164, dans laquelle, à la page 7, paragraphe 46, le juge François Doyon cite la juge Deschamps, alors à la Cour d'appel du Québec, dans l'affaire *Commissaire à la déontologie policière et al*. c. *Marc Bourdon et al.*, [2000] R.J.Q. 2239 :

> « [76] La Cour l'a réaffirmé récemment dans *R. c. Fournier*, l'arrêt des procédures est le recours ultime sur lequel doit se rabattre un tribunal lorsque les droits d'un justiciable sont violés de façon irrémédiable. Dans *R. c. O'Connor*, la Cour suprême affirme que l'arrêt des procédures est approprié uniquement dans les cas les plus manifestes, lorsqu'il serait impossible de remédier au préjudice causé au droit de l'accusé à une défense pleine et entière ou lorsque la continuation de la poursuite causerait à l'intégrité du système judiciaire un préjudice irréparable. »

[46] Dans l'affaire du *Tribunal-comptables agréés-4* [1983] D.D.C.P. 173-177, le Tribunal des professions écrivait ce qui suit à la page 176 :

> « Enfin, le Tribunal des professions, après avoir discuté d'un problème qui touchait de beaucoup plus près la question sous étude, écrivait (Tribunal médecins-1) :
>
> À moins de stipulation au contraire, le comité de discipline est un tribunal qui n'est assujetti à aucune procédure particulière, sauf qu'il doit permettre à l'inculpé de présenter une défense pleine et entière tant en droit qu'en fait. »

[47] Dans le cas qui nous concerne, il ne fait aucun doute pour le comité que l'intimé a eu droit à une défense pleine et entière.

[48] Que le procureur de la plaignante ait pu écouter l'enregistrement mécanique du témoignage de l'intimé pour les fins de préparer son contre-interrogatoire, et ce, sans

en informer le procureur de l'intimé, constitue peut-être un accroc à la collaboration attendue entre confrères mais ne justifie pas pour autant l'arrêt des procédures. Le procureur de l'intimé aurait tout aussi pu demander un même traitement. Pour le comité, l'intimé a pu s'exprimer librement au soutien de sa défense et le contre-interrogatoire mené par le procureur de la plaignante n'a pas changé l'appréciation, par le comité, du témoignage de l'intimé et de sa défense.

ARGUMENTATION DES PARTIES

Argumentation de M^e^ Paul Déry-Goldberg, procureur de la plaignante

[49] Comme le comité l'a mentionné auparavant, M^e^ Déry-Goldberg réunit les chefs d'accusation numéros 1, 3 et 4 et demande pour chacun l'imposition d'une radiation temporaire d'un an. Pour le chef d'accusation numéro 2, il suggère l'imposition d'une radiation temporaire de deux (2) mois.

[50] M^e^ Déry-Goldberg soumet plusieurs décisions au comité dont la majorité a comme point commun d'être des cas d'appropriation de fonds par des représentants qui ont encaissé, à l'insu de leur clients des sommes leur appartenant. Or dans le présent cas, les sommes dont s'est approprié l'intimé, lui revenait.

[51] Ainsi, dans l'affaire *M^e^ Micheline Rioux,* c. *Georgette Rivard*, *(CD00-0635)*, rendue le 31 juillet 2007, citée également par M^e^ Patrick Ouellet, La plainte faisait référence à de l'appropriation pour ses fins personnelles d'une somme d'argent de 1 500 $.

[52] Dans l'affaire *M^e^ Micheline Rioux* c. Germain *Noël, (CD00-0666)*, rendue le 4 septembre 2007, les chefs d'accusation portent par contre sur des représentations fausses et erronées.

[53] Dans l'affaire *M^e^ Micheline Rioux* c. *Michel Daigneault*, (CD00-0672), rendue le 8 septembre 2008. Il s'agit d'un cas de contrefaçon de signature et de présentation de faux renseignements et les infractions apparaissent au comité comme étant nettement plus graves que les infractions reprochées à l'intimé dans la présente affaire,

[54] Dans l'affaire *Léna Thibault* c. *Normand Bouchard*, (CD00-0650), rendue le 5 octobre 2009, il s'agissait une fois de plus d'une affaire d'appropriation personnelle de fonds s'apparentant à un vol.

[55] Dans l'affaire *Léna Thibault* c. *Alain Boileau*, (CD00-0646), rendue le 30 mai 2007, il s'agissait également d'une affaire similaire à la précédente.

[56] Dans l'affaire *Léna Thibault* c. *José Fortin*, (CD00-0719), rendue le 19 février 2009, l'intimée avait emprunté de ses clientes différentes sommes totalisant 131 000 $.

[57] Dans l'affaire *Venise Levesque* c. *Yves Dion*, (CD00-0736), rendue le 12 mars 2009, il s'agissait également de plaintes d'appropriation de fonds à des fins personnelles sous la forme d'emprunt.

[58] Dans l'affaire *Léna Thibault* c. *Van Thi To*, (CD00-0712), rendue le 3 juillet 2009, il s'agissait également d'une affaire d'appropriation de fonds à des fins personnelles, lesquels fonds furent investis sans autorisation par le représentant et complètement perdus.

[59] Finalement, dans l'affaire *Léna Thibault* c. *Saverina Cottone*, (CD00-0757), rendue le 10 août 2009, il s'agissait d'une affaire de contrefaçon de signature et d'appropriation de sommes d'argent sans droit sur la base de documents falsifiés.

Argumentation de M^e^ Patrick Ouellet, procureur de l'intimé

[60] M^e^ Ouellet suggère au Comité que son client devrait se voir imposer une réprimande en ce qui concerne les chefs d'accusation numéros 1 et 2 et des amendes de 2 000 $ pour chacun des chefs d'accusation numéros 3 et 4.

[61] M^e^ Ouellet cite plusieurs décisions mais le comité a retenu les suivantes.

[62] À titre d'arrêt de principe : l'affaire *François Pigeon* c. *Stéphane Daigneault*, arrêt rendu par la Cour d'appel du Québec, le 15 avril 2003, Honorables Fish, Rousseau-Houle et Chamberland, #500-09-012513-024 (C.A.). De cet arrêt, le comité cite le passage suivant :

> « [39] Le Comité de discipline impose la sanction après avoir pris en compte tous les facteurs, objectifs et subjectifs, propres au dossier. Parmi les facteurs objectifs, il faut voir si le public est affecté par les gestes posés par le professionnel, si l'infraction retenue contre le professionnel a un lien avec l'exercice de la profession, si le geste posé constitue un acte isolé ou un geste répétitif, … Parmi les facteurs subjectifs, il faut tenir compte de l'expérience, du passé disciplinaire et de l'âge du professionnel, de même que sa volonté de corriger son comportement. La délicate tâche du Comité de discipline consiste donc à décider d'une sanction qui tienne compte à la fois des principes applicables en matière de droit disciplinaire et de toutes les circonstances, aggravantes et atténuantes, de l'affaire. »

[63] Pour tenir compte du congédiement de l'intimé : l'affaire *M^e^ Micheline Rioux* c. *Georgette Rivard*, (CD00-0635), rendue le 31 juillet 2007, il s'agissait d'une affaire où l'intimée, alors qu'elle procédait à un changement d'adresse pour sa cliente, avait fourni à l'assureur, l'*Industrielle Alliance*, *compagnie d'assurance sur la vie*, une fausse information en inscrivant son adresse personnelle plutôt que celle de la consommatrice, privant ainsi cette dernière de recevoir des informations pertinentes. Le comité sous la plume de son président, écrivait ce qui suit :

> « Compte tenu de ce lien étroit et des circonstances du cas en l'espèce, prenant en considération d'une part que l'intimée a déjà été pénalisée par la perte de son emploi et, d'autre part, la sanction qui lui sera imposée sur

> le premier chef, le comité est d'avis que l'imposition d'une amende de 1 000 $ sur ce chef serait une sanction juste et appropriée. »

[64] Pour des transactions non autorisées : l'affaire Me Micheline Rioux c. Réal Samson, (CD00-0584), décision sur sanction rendue le 10 janvier 2007, il s'agissait d'une affaire ou l'intimé avait été déclaré coupable de deux (2) infractions dont une était d'avoir effectué deux (2) retraits non autorisés dans les comptes de sa cliente, l'un au montant de 12 000 $ et l'autre au montant de 2 300 $ et ce alors que sa cliente lui avait retiré l'autorisation de signature, le Comité imposait alors une amende de 2 000 $.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[65] Considérant le plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé en début d'audition, il y a lieu de le déclarer coupable des quatre (4) chefs d'accusation déposés contre lui.

Sur la sanction

[66] La présente affaire s'apparente plus à une tragédie humaine qu'à une malversation.

[67] Au fil des ans, l'intimé a tissé des liens étroits avec son client, tant au plan personnel qu'au plan des affaires. Ces liens ont été bénéfiques pour le client sur le plan des affaires et sûrement aussi sur le plan personnel.

[68] Toutefois, plusieurs erreurs ont fait en sorte que les volontés du client n'ont pu être exécutées.

[69] En effet, au moment où le client remet à l'intimé les cadeaux de 50 000 $, il ressort de la preuve qu'il est tout à fait lucide et sait très bien ce qu'il fait. Pour lui, il s'agit de la façon la plus pratique de remercier son ami et aviseur en évitant que les légataires n'y interfèrent.

[70] Toujours est-il que pour des raisons qui demeurent inconnues, l'intimé n'encaissa pas immédiatement les chèques. L'intimé expliqua qu'il recevait trop car alors il croyait encore être légataire. Quelles que soient les raisons qui l'ont motivé, les faits demeurent les mêmes. Il a choisi de jouer à la cachette avec les liquidatrices jusqu'à ce qu'il soit forcé de leur en parler. Partant il est évident pour le comité que l'intimé a alors manqué à son devoir de loyauté et qu'en agissant de la sorte, il a aussi manqué à son obligation d'agir avec intégrité en ne faisant pas preuve de transparence dans sa conduite, le tout en contravention de l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers.*

[71] D'ailleurs, le rapport de madame Sorokowski (Divulgation de la preuve page 530) est éloquent sur ce qui s'est passé :

- L'intimé a caché à la succession l'existence du chèque du 23 mars 2007 encaissé le 1er juin 2007 (Divulgation de la preuve, page 530);
- Il a omis de divulguer l'existence du chèque du 14 mai 2007 (Divulgation de la preuve page 52) et de la transaction effectuée le 18 mai avec l'aide du chèque (Divulgation de la preuve, page 257) dans le compte Investors Dividend Fund # 00283.

[72] Il est évident que le lien de confiance a alors été totalement anéanti et que c'est ce qui a conduit madame Reid à porter plainte auprès de la Chambre de la sécurité financière.

[73] Le comité considère que l'intimé est responsable de son propre malheur et cette situation de conflit d'intérêts existe dès lors où il prend connaissance du premier testament de son client. L'intimé aurait dû dès lors en aviser son employeur et il ne l'a pas fait. L'intimé a manifestement manqué de transparence.

Circonstances atténuantes

[74] Pour le comité, il appert que la volonté du client était manifestement d'avantager l'intimé pour ses services durant toutes ces années, soit une période de onze (11) ans, période durant laquelle le portefeuille du client est passé de 600 000 $ à presque 2 000 000 $.

[75] Or les gestes de l'intimé lui ont déjà valu de perdre son emploi. Pour le comité, il ne fait pas de doute non plus que l'intimé en a été affecté psychologiquement.

[76] L'intimé ne constitue pas un danger pour le public.

[77] Les chances de récidives apparaissent improbables voire inexistantes.

[78] L'intimé n'a pas d'antécédent disciplinaire.

[79] Il y a néanmoins lieu de sanctionner de tels comportements qui sont inacceptables et qui, en plus de requérir le remboursement des sommes, doivent emporter une pénalité monétaire importante afin d'en assurer un effet dissuasif.

[80] Pour les fins de la détermination de la sanction sur chacun des chefs et pour les raisons mentionnées, le comité traite séparément les chefs d'accusation numéros 1 et 4 et ensemble les chefs d'accusation numéros 2 et 3.

[81] Le comité n'aurait pas hésité à imposer une radiation à l'intimé s'il n'avait pas fait l'objet d'un congédiement.

[82] Ainsi pour le chef d'accusation numéro 1, compte tenu des instructions reçues par la liquidatrice madame Francine Reid, le comité impose une réprimande.

[83] Pour les chefs d'accusation numéros 2 et 3, compte tenu de la gravité de ces chefs, le comité impose une amende de 6 000 $ sur chacun des chefs.

[84] Pour le chef d'accusation numéro 4, comme le client voulait de toute évidence remercier l'intimé, le comité considère ceci comme un facteur atténuant et impose une amende de 3 000 $.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sur chacun des chefs d'accusation 1, 2, 3 et 4 contenus à la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable de chacun desdits chefs contenus à la plainte;

ET, PROCÉDANT SUR SANCTION :

IMPOSE à l'intimé une réprimande sur le chef d'accusation numéro 1;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 6 000 $ sur chacun des chefs d'accusation numéros 2 et 3;

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 3 000 $ sur le chef d'accusation numéro 4;

ACCORDE à l'intimé un délai de un an à compter de la date de la signification de la présente décision pour le paiement desdites amendes;

DÉCLARE qu'advenant le défaut de paiement des susdites amendes dans le délai imparti, son certificat émis par l'Autorité des marchés financiers dans toutes les disciplines où il lui est permis d'agir ne soit pas renouvelé;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

(s) Jean-Marc Clément

Me JEAN-MARC CLÉMENT
Président du comité de discipline

(s) Marc Binette

M. MARC BINETTE, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) B. Gilles Lacroix

M. B. GILLES LACROIX, A.V.C., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

Me Paul Déry-Goldberg
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

Me Patrick Ouellet
WOODS
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : 6 et 7 janvier 2010

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0730

DATE : 31 mai 2010

LE COMITÉ : M[e] François Folot — Président
M. Antonio Tiberio, Pl. Fin. — Membre
M. Patrick Haussmann, A.V.C. — Membre

M[me] LÉNA THIBAULT, ès qualités de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. WILLIAM MARSTON
Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

---

[1] Le 31 mars 2010, à la suite de sa décision sur culpabilité, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal, et a procédé à l'audition sur sanction.

[2] Alors que la plaignante déclara n'avoir aucune preuve à offrir, l'intimé choisit de témoigner.

[3] Les parties présentèrent ensuite au comité leurs recommandations respectives sur sanction.

REPRÉSENTATIONS DE LA PLAIGNANTE

[4] La plaignante débuta en invoquant et commentant la décision sur culpabilité signalant notamment les paragraphes 11, 12, 14, 15 et 16 de ladite décision.

[5] Elle mentionna ensuite que les événements reprochés à l'intimé s'étaient déroulés sur une période de trois (3) ans, que huit (8) clients étaient visés par la plainte et que la valeur totale des investissements de ces derniers était de l'ordre de 1 000 000 $.

[6] Elle indiqua ensuite que l'intimé avait fait l'objet d'une suspension de son inscription à titre de représentant en 1997 (décision n^{o} 1997-E-3838, Commission des valeurs mobilières du Québec), de son certificat de représentant en 2006 (décision n^{o} 2006-PDG-0025 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) confirmée par la décision n^{o} 2006-PDG-0101), de son certificat en assurance de personnes ainsi que du refus de l'AMF de lui délivrer un certificat en épargne collective en 2008 (décision n^{o} 2008-PD15-0019).

[7] Puis elle signala que lors de l'audition de la plainte au mérite l'intimé n'avait manifesté, à son avis, aucun véritable regret pour les fautes objectivement très graves qu'il avait commises.

[8] Elle rappela qu'en conséquence des agissements de l'intimé, ses clients avaient subi des pertes fort substantielles qu'ils ne pourront malheureusement pas récupérer en faisant appel au Fonds d'indemnisation des services financiers, l'intimé ayant agi en dehors du cadre de ses certifications.

[9] Elle souligna ensuite la relation de confiance que les clients entretenaient à l'endroit de l'intimé et leur vulnérabilité.

[10] Elle suggéra qu'un message clair et sans équivoque devait être transmis aux membres de la profession à l'effet qu'il leur était interdit de distribuer des placements non autorisés par leur certificat, la protection du public en dépendant grandement.

[11] À titre de sanction sur chacun des neuf (9) chefs d'accusation, la plaignante recommanda au comité d'imposer la radiation permanente de l'intimé.

[12] Elle mentionna néanmoins que si le comité ne devait pas conclure que la radiation permanente de l'intimé s'imposait, à tout le moins lui faudrait-il ordonner la radiation temporaire de l'intimé pour une période minimale de cinq (5) ans.

[13] Au soutien de ses recommandations, elle soumit un cahier d'autorités contenant six (6) décisions antérieures du comité qu'elle prit soin de commenter.

[14] Dans quatre (4) d'entre elles[1], les représentants reconnus coupables du même type d'infraction que l'intimé ont été condamnés à une radiation temporaire de cinq (5) ans. Dans les deux (2) autres[2], les représentants fautifs furent condamnés à des sanctions de radiation permanente.

[15] Elle termina en réclamant la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés ainsi que la publication de la décision.

---

1 *Léna Thibault* c. *René Proteau*, CD00-0738, 15 juin 2009.
Léna Thibault c. *Yves Tardif*, CD00-0706, 15 février 2009.
Léna Thibault c. *Paul Messier*, CD00-0673, 27 mars 2008.
Léna Thibault c. *Rock-Robert Bilodeau*, CD00-0690, 21 juillet 2008.

2 *Léna Thibault* c. *Rocco Di Stefano*, CD00-0711, 23 juin 2009.
Léna Thibault c. *Francesco Iacono*, CD00-0699, 9 octobre 2008.

REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉ

[16] L'intimé débuta en avouant avoir recommandé les investissements du groupe Mount Real (Mount Real) à ses clients, leur avoir fourni les informations en regard desdits investissements et avoir rempli au moins partiellement avec eux les formules de souscription.

[17] Il invoqua cependant que la direction de « Northshield Fund Management » et de « iForum Securities » avaient décrété au sein de leur entreprise une ligne de conduite conseillant ou exigeant que les représentants recommandent les produits en cause à leurs clients.

[18] Il indiqua qu'il avait cru, bien à tort, que ses employeurs, en « favorisant » la distribution desdits produits par les représentants, agissaient en conformité avec la loi et les règlements.

[19] Il signala de plus que le défaut par les autorités compétentes de sanctionner en 2001 dans l'affaire *Birgit Hurlen* le même type de comportement que celui qui est à la base de la présente plainte lui avait laissé croire que la politique de « Northshield Fund Management » et/ou « iForum Securities » encourageant la distribution par les représentants des produits en cause respectait la législation applicable.

[20] Il déclara qu'il s'était toujours efforcé d'être aussi prudent que possible dans la sélection des investissements qu'il recommandait à ses clients. S'en étant remis aux états financiers produits par Mount Real et s'étant fié à la ponctualité des paiements effectués par le groupe à ses clients jusqu'en 2005, il indiqua avoir sincèrement cru au

moment où il offrait les produits en cause à ses clients qu'il s'agissait de produits à tout le moins plus que convenables.

[21] Il mentionna avoir agi sans intention frauduleuse ou malveillante indiquant que lui-même avait investi pour son propre compte dans « Real Vest » et avait dû absorber en conséquence une perte d'environ 500 000 $.

[22] Il déclara que s'il avait su, qu'en procédant comme il le faisait, il contrevenait à la loi ou à la réglementation, il n'aurait pas agi de la sorte.

[23] Il mentionna néanmoins accepter la responsabilité des actes qu'il a posés reconnaissant que l'ignorance ne peut être une excuse pour ses fautes.

[24] Il contesta toutefois avoir déclaré à ses clients que les billets de Mount Real étaient à 100 % garantis par l'assurance dépôt. À cet égard, il suggéra au comité de se méfier des affidavits produits par les clients auprès du Fonds d'indemnisation des services financiers car ceux-ci étaient à son avis remplis de faussetés, lesdits clients cherchant d'abord et à tout prix à être indemnisés.

[25] Il indiqua qu'à la suite des événements liés à « l'affaire Northshield » il avait perdu son emploi, sa réputation et tous ses actifs.

[26] Il invoqua que son épouse avait elle aussi souffert desdits événements et que son fils, qui porte les mêmes nom et prénom que lui, n'arrivait pas à cause de cela à se trouver un emploi permanent.

[27] Il mentionna enfin que certains liens avec des membres de sa famille ou avec des amis avaient été brisés.

[28] Il déclara être maintenant employé comme camionneur et ne retirer que de maigres revenus.

[29] Il indiqua n'entretenir aucun espoir de pouvoir un jour reprendre ses activités dans le domaine de la distribution des produits financiers, et ce, notamment à cause des nombreux articles de journaux qui ont été publiés sur « l'affaire Northshield » et qui ont terni, bien injustement à son avis, sa réputation.

[30] En terminant, il déclara que par-dessus tout il se morfondait en songeant que ses actes avaient mené certains clients à se retrouver dans une situation financière difficile.

[31] Il invoqua que s'il avait choisi la carrière de conseiller financier c'était pour aider ses clients, alors que dans le scénario de cauchemar qu'il avait vécu, quelques-uns d'entre eux avaient été considérablement préjudiciés par ses fautes.

[32] Il souligna avoir coopéré entièrement à l'enquête de la syndique de la Chambre et conclut en suggérant qu'à son avis l'imposition d'une radiation temporaire pour une période de cinq (5) ans prenant effet de façon rétroactive au moment où il a cessé d'être membre de la Chambre de la sécurité financière serait une sanction appropriée.

[33] Il suggéra par ailleurs au comité de s'abstenir de lui imposer le paiement d'une amende, et ce, en considération de sa situation financière précaire.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[34] L'intimé est âgé de 63 ans.

[35] Il n'exerce plus dans le domaine de la distribution des produits financiers ou d'assurance depuis 2008.

[36] Il a collaboré à l'enquête de la syndique de la Chambre.

[37] À la suite des événements reprochés, il a perdu son emploi ainsi que, comme il le déclare, sa réputation. Il ne dispose plus d'aucun véritable actif et gagne laborieusement sa vie comme camionneur.

[38] S'il a souffert financièrement et matériellement, il a aussi considérablement souffert personnellement.

[39] Il avait lui-même investi 500 000 $ dans les produits financiers qu'il a suggérés à ses clients et il est loisible de conclure qu'il avait confiance en ceux-ci. Le niveau de faute qui lui est assigné doit tenir compte de cet élément.

[40] Néanmoins, les infractions qu'il a commises sont objectivement très sérieuses. Elles vont au cœur même de l'exercice de la profession et portent directement atteinte à l'image de celle-ci.

[41] Elles se sont répétées pendant quelques années. Les sommes en cause sont substantielles.

[42] Huit (8) clients différents sont visés par la plainte. Le total des montants investis par ces derniers, sur une période de trois (3) ans, serait de l'ordre de 1 000 000 $.

[43] Les conséquences dommageables pour ces derniers ont été sinon dramatiques, à tout le moins fort importantes. Ils ne peuvent espérer aucune forme de réparation du Fonds d'indemnisation des services financiers puisque les produits en cause n'étaient pas des produits que l'intimé était autorisé à distribuer en vertu de ses certifications.

[44] Par ailleurs, l'intimé a fait l'objet, antérieurement aux événements qui lui sont reprochés, soit en 1997, d'une suspension temporaire de son inscription par la Commission des valeurs mobilières du Québec pour des fautes ou des contraventions aux lois et aux règlements liés à l'exercice de sa profession.

[45] Compte tenu de ce qui précède et de l'ensemble des circonstances propres à ce dossier, le comité est d'avis que l'imposition d'une radiation temporaire de six (6) ans sur chacun des chefs à être purgée de façon concurrente serait en l'espèce une sanction juste et appropriée qui tiendrait compte tant des éléments objectifs que subjectifs du dossier.

[46] Par ailleurs, en l'absence de motifs qui lui permettraient d'agir autrement, le comité croit devoir suivre la recommandation de la plaignante relativement à la publication de la décision et au paiement des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

Sur tous et chacun des neuf (9) chefs d'accusation contenus à la plainte :

ORDONNE la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six (6) ans à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier aux frais de l'intimé un avis de la présente décision dans un journal où ce dernier a son domicile professionnel ou en tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés, y compris les frais d'enregistrement en conformité avec les dispositions de l'article 151 du *Code des professions*.

(s) François Folot
M^e^ FRANÇOIS FOLOT, avocat
Président du comité de discipline

(s) Antonio Tiberio
M. ANTONIO TIBERIO, Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Patrick Haussmann
M. PATRICK HAUSSMANN, A.V.C.
Membre du comité de discipline

M^e^ Valérie Déziel
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même

Date d'audience : 31 mars 2010

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0702

DATE : 4 juin 2010

LE COMITÉ : M^e^ Janine Kean — Présidente
Mme Ginette Racine, A.V.C. — Membre

LÉNA THIBAULT, en sa qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
SERGE LAPOINTE, conseiller en sécurité financière et conseiller en assurances et rentes collectives (certificat 119 400)
Partie intimée

DÉCISION SUR SANCTION

---

[1] Le 21 septembre 2009, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière composé de deux membres s'est réuni au siège social de la Chambre sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e^ étage à Montréal pour procéder à l'audition de la preuve et représentations sur sanction pour faire suite à la décision sur culpabilité rendue par ce même comité le 29 juin 2009 retenant la culpabilité de l'intimé sur trois des neufs chefs d'accusation de la plainte disciplinaire portée contre lui.

[2] Le 6 octobre 2009, des arguments complémentaires ont été reçus relatifs à l'application en l'espèce des amendes prévues à l'article 156 du *Code des professions* et en vigueur depuis le 4 décembre 2007.

[3] Les chefs d'accusation sur lesquels la culpabilité de l'intimé fut retenue sont les suivants :

À L'ÉGARD DE MONSIEUR ROGER LORTIE

1. À Joliette, entre le ou vers le 20 septembre 1999 et le ou vers le 21 décembre 1999, alors qu'il procédait au transfert de son placement non enregistré de la Caisse Populaire Desjardins vers la compagnie La Maritime, l'intimé, **SERGE LAPOINTE**, a fait défaut de respecter le mandat qui lui avait été confié par son client, Roger Lortie, et ce, en faisant une répartition inappropriée du portefeuille de placement compte tenu de sa situation financière et personnelle et de ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 145 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché en assurance de personnes et à l'article 24 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

4. À Joliette, le ou vers le 21 août 2000, alors qu'il procédait au transfert d'un placement de la Caisse Populaire Christ-Roy d'un montant de 130 265,00 $ vers le REER portant le numéro 355237226 de La Maritime de son client M. Roger Lortie, l'intimé, **SERGE LAPOINTE**, a fait défaut de respecté le mandat qui lui avait été confié par son client, Roger Lortie, et ce, en faisant une répartition inappropriée du portefeuille de placement compte tenu de sa situation financière et personnelle et de ses objectifs de placement, contrevenant ainsi à l'article 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

À L'ÉGARD DE MADAME MONIQUE CHARTRAND

8. À Joliette, entre 1997 et 2001, l'intimé **SERGE LAPOINTE**, alors qu'il faisait souscrire à sa cliente, Mme Monique Chartrand, une proposition pour l'émission d'un régime d'épargne non enregistré portant le numéro 219791 de la compagnie Industrielle Alliance puis procédait à divers transferts de fonds vers des REER de la compagnie La Maritime, a excédé son mandat en choisissant les fonds pour et au nom de sa cliente et, ce faisant, l'intimé a contrevenu à l'article 145 du *Règlement du Conseil des assurances de personnes sur les intermédiaires de marché et assurance de personnes* et 24 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*;

[4] Seule la partie intimée offrit une preuve sur sanction. Ainsi, le comité entendit en plus de l'intimé lui-même, Mme Colette Laberge, M. Daniel Larose et Mme Céline Benoît. Ces trois consommateurs bien que non concernés par la présente plainte étaient tous des clients de l'intimé.

LA PREUVE

[5] Essentiellement, les trois consommateurs se sont déclarés satisfaits des services de l'intimé précisant qu'il a toujours été professionnel, très attentif à leurs besoins, patient et disponible.

[6] L'intimé, après avoir présenté un résumé de sa carrière (SI-1) et une nomenclature des formations pertinentes suivies jusqu'en 1999, mentionna qu'un cancer fut diagnostiqué à son épouse en mai 2001, de façon contemporaine aux évènements en cause. Son épouse est décédée en mai 2003.

REPRÉSENTATION DES PARTIES

[7] Le procureur de la plaignante proposa des amendes de 6 250 $ pour chacun des chefs d'accusation 1, 4 et 8 pour un total de 18 750 $. Il rappela que les chefs d'accusation 1 et 4 avaient trait à une répartition inappropriée des placements tandis que le chef 8, concernant Mme Chartrand, avait trait à l'absence de profil d'investisseur.

[8] Pour en arriver au montant de 6 250 $, le procureur de la plaignante dit appliquer une règle de trois combinant les maximum de 6 000 $ et de 12 500 $ d'amendes prévus à l'article 156 du *Code des professions* avant et après les amendements du 4 décembre 2007 et les amendes de 3 000 $, ordonnées antérieurement pour des infractions semblables [1].

[9] Il insista, quant aux chefs d'accusation 1 et 4, sur la gravité objective des infractions soutenant que la discussion entre le conseiller et son client était primordiale et plus particulièrement en l'espèce, vu l'âge déjà avancé de M. Lortie.

---

[1] *Micheline Rioux* c. *Robert Brunet*, CD00-0624, rendue le 24 octobre 2007.

[10] Il énuméra, néanmoins, les facteurs atténuants suivant :

- le nombre de trois chefs d'accusation seulement retenus sur les neuf portés contre l'intimé.
- les infractions se sont produites sur une courte durée, soit entre les mois de septembre 1999 et août 2000.
- la non-existence d'autres plaintes contre l'intimé depuis les événements de la présente affaire.
- l'absence d'antécédent disciplinaire de l'intimé.

[11] Il demanda également la condamnation aux déboursés.

[12] Pour sa part, la procureure de l'intimé rappela les principes qui doivent guider le comité lors de la détermination de la sanction insistant, entre autres, pour que la sanction colle aux faits particuliers. Elle cita à cette fin des extraits de différentes décisions rendues par la Cour d'appel du Québec et du Tribunal des professions énonçant les principes à suivre lors de la détermination de la sanction[2].

[13] Elle suggéra au comité de s'inspirer de la décision *Fortier*[3] rendue par le comité de discipline de la Chambre de sécurité financière qui condamna l'intimé à 20 % des débours étant donné que seulement 11 des 13 chefs d'accusation portés contre lui avaient été retenus par le comité de discipline.

[14] En conséquence, elle suggéra de condamner l'intimé à 33 % des débours puisque seulement trois des neuf chefs d'accusation ont été retenus contre lui.

---

[2] *Ingénieurs* c *Marc Brosseau*, 2008 QCTP 99; *Pigeon* c. *Daigneault*, 2003 CanLII 32934 (QC C.A.)2003.
[3] *Micheline Rioux* c. *Jacques Fortier*, CD00-0619, rendue le 30 avril 2009.

[15] Elle fit aussi valoir que le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière dans la décision *Paillé*[4] avait condamné à une amende de 1 500 $ pour le deuxième chef d'accusation, une infraction qu'elle estimait semblable à la présente affaire.

[16] La procureure de l'intimé argumenta que l'intimé était un professionnel diligent ayant toujours suivi des formations et ce, avant même d'être soumis aux unités de formation continue (UFC) obligatoire, en vigueur depuis octobre 1999.

[17] Elle insista sur le fait que c'était la première plainte disciplinaire portée contre l'intimé en plus de 40 ans d'exercice de la profession. Elle rappela également que l'intimé vivait une situation personnelle vulnérable au moment des évènements dû à la maladie et au décès de sa conjointe.

[18] La procureure de l'intimé soumit au comité qu'il n'y avait pas de risque de récidive, l'intimé ayant bien compris la leçon et apporté en conséquence des changements dans l'exercice de sa profession. La poursuite civile entre les consommateurs et lui-même avait fait l'objet d'un règlement entre les parties minimisant ainsi la perte financière alléguée.

[19] Elle soutint également qu'il s'agissait dans la présente affaire de circonstances particulières, car M. Lortie n'avait pas un profil d'investisseur « standard » puisque malgré qu'il ait atteint l'âge de la retraite au moment où l'intimé devint son représentant, il insistait pour dire qu'il ne voulait pas arrêter de travailler, comme il l'a d'ailleurs encore répété au cours de l'audition sur culpabilité.

---

[4] *Micheline Rioux* c. *Pierre Paillé*, CD00-0607, rendue le 12 février 2007.

[20] Quant aux amendes applicables, la procureure de l'intimé se dit d'avis qu'elles n'étaient pas une sanction appropriée en l'espèce et recommanda plutôt une réprimande sur chacun des trois chefs d'accusation.

ANALYSE

[21] D'abord, précisons que le débat sur l'application, en l'espèce, des amendements à l'article 156 du *Code des professions* portant sur les amendes en vigueur depuis le 4 décembre 2007 s'est révélé non pertinent. En effet, comme soulevé par la suite dans l'argument de la plaignante, la plainte a été portée le 10 décembre 2007 et, par conséquent, les amendements concernant les amendes en vigueur depuis le 4 décembre 2007 s'appliquent automatiquement à la présente affaire.

[22] Le comité ne peut malheureusement, en l'espèce, souscrire aux arguments de la procureure de l'intimé et retenir sa suggestion d'une réprimande. Comme rappelé par elle-même, la sanction doit coller aux faits propres à chaque plainte.

[23] La conduite de l'intimé n'a pas été, dans le cas présent, celle d'un professionnel prudent et diligent. La situation personnelle et financière de M. Lortie ne justifiait pas un placement à 100 % dans des actions, ce qui est parmi les placements les plus risqués. M. Lortie étant âgé de 67 ans, ce choix était injustifiable. Dans le cas de Mme Chartrand, il a également placé 100 % de son capital dans des actions, cette fois sans même procéder à un profil d'investisseur.

[24] La plainte fait état de fautes déontologiques dont la gravité objective ne fait aucun doute, ces fautes allant au cœur de la profession. Avant de formuler une recommandation, le représentant doit s'assurer que celle-ci correspond bien aux objectifs de placement de son client. Il doit lui donner toutes les explications

nécessaires à l'appréciation des transactions qu'il propose ainsi qu'à l'évaluation des risques inhérents à celles-ci. Son premier devoir à l'égard de son client est le conseil. L'intimé ne l'a malheureusement pas fait adéquatement. Pour les deux consommateurs, sa recommandation était essentiellement la même sans égard à la situation particulière de chacun.

[25] Enfin, les représentants doivent retenir que le conseil un élément primordial du travail du conseiller en sécurité financière. De même, la préparation d'un profil d'investisseur est incontournable.

[26] Le comité a passé en revue les décisions soumises par l'intimé et en conclut que la décision rendue dans *Paillé* n'est guère utile. En effet, les faits au soutien du deuxième chef d'accusation dans cette affaire diffèrent grandement de ceux qui nous occupent même si l'infraction alléguée reproche aussi d'avoir fait défaut de respecter le mandat du client.

[27] Toutefois, le comité estime que le montant des amendes proposées par la plaignante est exagéré en l'espèce.

[28] L'intimé n'a aucun antécédent disciplinaire, il semble avoir eu un parcours professionnel sans tache pendant plus de 40 ans jusqu'aux faits reprochés dans la présente affaire. Bien que les évènements remontent aux années 1999-2000, l'intimé n'a pas fait l'objet d'autres reproches d'ordre disciplinaire depuis ce temps.

[29] Suivant les trois consommateurs entendus au cours de la preuve sur sanction, l'intimé jouit d'une excellente réputation.

[30] Les infractions reprochées semblent plutôt des erreurs de parcours isolées pendant ces quarante années d'exercice de la profession. L'intimé a, par manque de connaissance ou négligence, mais, sans mauvaise foi, suggéré des placements ou une répartition inappropriée des actifs du portefeuille de ses clients qui ne tenait pas compte de leur situation financière et personnelle et de leurs objectifs de placement.

[31] Aussi, à la suite de la plainte disciplinaire, une poursuite civile concernant les mêmes évènements a été intentée et réglée entre les parties minimisant la perte financière des consommateurs.

[32] Lorsque le comité impose les sanctions disciplinaires, un des objectifs qu'il doit tenter d'atteindre est la protection du public.

[33] Pour ce faire, il est reconnu que les éléments objectifs du dossier doivent être évalués en rapport avec les éléments subjectifs tels que le nombre d'années de pratique, le passé disciplinaire et l'âge du représentant.

[34] De plus, l'intimé a dit avoir modifié sa façon d'exercer plus particulièrement depuis la décision rendue sur culpabilité. Aussi, le comité ne croit pas que l'intimé représente un réel danger pour le public et croit que les risques de récidive sont plutôt faibles sinon inexistants.

[35] Les amendements concernant les amendes en vigueur depuis le 4 décembre 2007 étant applicables, le comité est d'avis qu'une amende de 4 500 $ par chef d'accusation est raisonnable et appropriée dans les circonstances pour un total de 13 500 $.

[36] En ce qui a trait à la condamnation à un pourcentage des déboursés, la décision rendue dans *Fortier* soumise par l'intimé paraît certes pertinente. À ce titre, le comité estime qu'il y a lieu de tenir compte du fait que l'intimé a été acquitté de six des neuf chefs d'accusation portés contre lui et que dans de telles circonstances, il ne peut être appelé à supporter ceux-ci qu'en partie. Le comité est d'avis qu'il y a lieu de suivre la recommandation de l'intimé et de le condamner au tiers des déboursés.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 4 500 $ sur chacun des chefs d'accusation 1, 4 et 8 de la plainte portée contre lui;

CONDAMNE l'intimé au paiement au tiers des déboursés conformément aux dispositions à l'article 151 du *Code des professions*.

(s) Janine Kean
M^e^ Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Ginette Racine
Mme Ginette Racine, A.V.C.
Membre du comité de discipline

M^e^ Éric Cantin
BÉLANGER, LONGTIN, s.e.n.c.
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Carolyne Mathieu
Procureure de la partie intimée

Date d'audience : 21 septembre 2009

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N°: CD00-0628
CD00-0740
CD00-0742

DATE : 7 juin 2010

LE COMITÉ : M^{e} Janine Kean — Présidente
M^{me} Michèle Barbier, A.V.A. — Membre
M. Gilles C. Gagné, A.V.C. — Membre

LÉNA THIBAULT, ès qualité de syndic de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
CAROLE DORION (certificat 110 505)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 5 mai 2010, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière s'est réuni à la Commission des lésions professionnelles, sis au 500 boulevard René-Lévesque Ouest, 18^{e} étage, à Montréal, pour entendre la preuve et représentations des parties sur trois plaintes portées contre l'intimée.

Bref historique des procédures

[2] Le 21 avril 2006, le syndic de la Chambre de la sécurité financière déposa contre l'intimée une plainte portant le numéro CD00-0628 qui contenait vingt-quatre (24) chefs d'accusation lui reprochant différents gestes liés à la souscription, par son entremise, de placements et à son défaut de collaborer avec le bureau du syndic.

[3] Les 24 et 25 avril 2007, le comité commença à entendre la preuve des parties sur cette plainte qui devait se poursuivre les 29 et 30 mai 2007. La veille des auditions ainsi fixées, la plaignante, par l'entremise de son procureur, informa le

comité qu'elle souhaitait reporter les auditions ainsi prévues. Cette demande était au motif que la plaignante envisageait la possibilité d'amender la plainte initiale et de retirer certains chefs. Cette demande fut accordée avec le consentement de la partie intimée.

[4] La plainte amendée a été déposée le 8 juin 2007. Elle visait le retrait des huit (8) chefs d'accusation suivant : 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 et 17 de la plainte initiale et l'ajout de neuf (9) autres chefs. Cette dernière demande étant contestée, le comité entendit les représentations des parties le 31 octobre 2007. Le 26 mars 2008, le comité accueillit la demande de retrait des chefs énumérés, mais rejeta la demande d'ajout de chefs estimant qu'il s'agissait d'une plainte nouvelle.

[5] Le 11 novembre 2008, dès le premier jour fixé pour la poursuite de la preuve, la plaignante présenta une requête pour réunir une nouvelle plainte portant le numéro CD-0742 à la plainte initiale, telle que modifiée par le retrait de chefs. Le comité accueillit cette demande, séance tenante, et, les parties poursuivirent leur preuve durant quatre (4) jours. La preuve n'étant pas terminée, le comité fixa six (6) autres jours au printemps 2009. Les dates choisies ont été reportées à deux (2) reprises pour faire suite aux demandes respectives des parties d'où les six (6) jours fixés au mois de mai 2010.

[6] Le 15 avril 2010, la plaignante présenta une requête pour joindre aux deux (2) plaintes précédentes, une troisième plainte portant le numéro CD00-0740, dont l'audition avait déjà été fixée pour le mois de juin 2010. Le procureur de l'intimée confirma que sa cliente consentait à cette requête, car celle-ci avait décidé d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité sur chacune des plaintes ainsi réunies. Il confirma, de plus, que les parties soumettraient des recommandations communes sur chacun des chefs d'accusation des trois (3) plaintes. En conséquence, la requête fut accordée et l'audition des trois (3) plaintes fixée au 5 mai 2010 d'où la présente décision.

[7] Les plaintes ainsi réunies sont libellées comme suit :

LA PLAINTE CD00-0628 (telle que modifiée par le retrait des chefs, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 et 17)

MADAME DENISE GIRARD

1. Le ou vers le 5 février 2004, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Denise Girard un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00$, l'intimée

Carole Dorion a fait défaut d'agir avec compétence et professionnalisme en ne s'assurant pas que ce titre avait fait l'objet d'un prospectus conformément à l'article 11 de la *Loi sur les valeurs mobilières,* L.R.Q., c. V-1.1 ou qu'il avait fait l'objet d'une dispense en vertu de cette loi et, ce faisant, l'intimée a contrevenu à l'article 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

2. Le ou vers le 5 février 2004, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Denise Girard un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à sa cliente, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MONSIEUR STANLEY CHAPULA

3. Retiré

4. Le ou vers le 16 septembre 2004, alors qu'elle faisait souscrire à son client Stanley Chapula deux billets à ordre émis par MRACS Management Ltd représentant un capital investi total de 300 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à son client, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment, en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MADAME URSULA CHAPULA

5. Retiré

6. Le ou vers le 20 septembre 2004, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Ursula Chapula un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à sa cliente, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment, en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MONSIEUR DAVID PETER

7. Retiré

8. Le ou vers le 18 novembre 2004, alors qu'elle faisait souscrire à son client David Peter un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd représentant un capital investi de 50 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à son client, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MADAME BARBARA BOOS

9. Retiré

10. Le ou vers le 30 novembre 2004, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Barbara Boos un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à sa cliente, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MONSIEUR CLAUDE PHANEUF

11. Retiré

12. Le ou vers le 10 décembre 2004, alors qu'elle faisait souscrire à son client Claude Phaneuf un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd représentant un capital investi de 75 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à son client, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MADAME JOSÉE DUFRESNE

13. Retiré

14. Le ou vers le 15 janvier 2005, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Josée Dufresne un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à sa cliente, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01 de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MADAME MICHELINE CARON-PHANEUF

15. Retiré

16. Le ou vers le 20 janvier 2005, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Micheline Caraon-Phaneuf un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 60 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à sa cliente, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MADAME SARAH BEAUMONT

17. Retiré

18. Le ou vers le 23 février 2005, alors qu'elle faisait souscrire à sa cliente Sarah Beaumont un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00$, l'intimée Carole Dorion a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse en ne fournissant pas à sa cliente, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle lui proposait, notamment en omettant de lui mentionner le risque que représentait un tel produit et, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 7 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

DÉFAUT DE COLLABORER

19. À Laval, le ou vers le 23 décembre 2005, alors qu'elle répondait à une lettre de l'enquêteur Me Venise Lévesque, l'informant que le syndic de la Chambre de la sécurité financière aimerait la rencontrer pour discuter de l'enquête dont elle fait l'objet, l'intimée Carole Dorion a fait défaut de répondre de façon courtoise en tenant des propos irrespectueux et grossiers à l'égard de cet enquêteur et, ce faisant, l'intimée a contrevenu à l'article 42 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

20. À Laval, le ou vers le 16 janvier 2006, alors qu'elle répondait à une lettre de Madame Léna Thibault, syndic adjoint de la Chambre de la sécurité financière, lui rappelant ses obligations déontologiques et l'enjoignant de collaborer au processus d'enquête en cours, l'intimée Carole Dorion a fait défaut de répondre de façon courtoise en utilisant des propos répréhensibles à l'endroit de Me Venise Lévesque alors que cette dernière ne faisant que son travail d'enquêteur et, ce faisant, l'intimée a contrevenu à l'article 42 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

21. À Laval, le ou vers le 2 février 2006, alors qu'elle avait reçu une lettre de Madame Léna Thibault, l'enjoignant de répondre à des questions complémentaires au processus d'enquête tenu à son égard, l'intimée Carole Dorion a refusé de répondre par écrit invitant plutôt les membres du personnel de la Chambre de sécurité financière « *à venir [s']acharner dans [ses] bureaux* » et, ce faisant, l'intimée a nuit au travail d'un adjoint du syndic de la Chambre de la sécurité financière contrevenant ainsi à l'article 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

22. À Laval, le ou vers le 8 février 2006, alors qu'elle répondait à une lettre de Madame Léna Thibault lui réitérant son obligation de répondre par écrit aux questions complémentaires des enquêteurs, l'intimée Carole Dorion a fait défaut de répondre de façon complète et courtoise à un membre du bureau du Syndic de la Chambre de la sécurité financière en tenant des propos déplorables à l'égard de la Chambre de la sécurité financière et de deux de ses membres, contrevenant ainsi à l'article 42 *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

23. À Laval, le ou vers le 13 février 2006, alors qu'elle expédiait à ses clients :

- Madame Sarah Beaumont;
- Madame Barbara Boos;
- Madame Josée Dufresne;
- Madame Ursula Chapula;

- Monsieur Stanley Chapula;
- Monsieur Claude Phaneuf;
- Madame Micheline Caron-Phaneuf; et
- Monsieur David Peter;

une lettre en vue de les informer de la tenue d'une enquête effectuée par la Chambre de la sécurité financière à son égard, l'intimée Carole Dorion a nuit au travail de l'enquêteur et du syndic de la Chambre de la sécurité financière en communiquant avec des personnes utiles au processus d'enquête et en leur indiquant d'avance les réponses à fournir à l'enquêteur dans l'éventualité où celui-ci tenterait d'entrer en contact avec eux et, ce faisant, l'intimée a contrevenu à l'article 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01, de même qu'à l'article 20 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

24. À Laval, le ou vers le 13 février 2006, alors qu'elle expédiait à ses clients :

- Madame Sarah Beaumont;
- Madame Barbara Boos;
- Madame Josée Dufresne;
- Madame Ursula Chapula;
- Monsieur Stanley Chapula;
- Monsieur Claude Phaneuf;
- Madame Micheline Caron-Phaneuf; et
- Monsieur David Peter;

une lettre en vue de les informer de la tenue d'une enquête effectuée par la Chambre de la sécurité financière à son égard, l'intimée Carole Dorion a prétendu faussement à ces derniers que les billets à ordre émis par MRACS Managements Ltd. qu'ils détiennent constituaient un placement à faible risque du fait qu'il était garanti par les actifs de Corporation Mount Real (MRC) et ce, malgré qu'elle connaissait ou aurait dû connaître l'émission récente d'ordonnances de blocage et d'interdiction d'opération sur valeurs de ces dits fonds rendue le 9 novembre 2005 par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM) à la suite d'une enquête de l'Autorité des marchés financiers ayant soulevé de sérieuses réserves quant à la valeur réelle des 65 millions de dollars de titres garantis par MRC et ses sociétés liées et, ce faisant, l'intimée a contrevenu à l'article 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

LA PLAINTE CD00-0740

MADAME NICOLE TREMBLAY POUR LA SUCCESSION DE SERGE SÉGUIN

1. À Brossard, le ou vers le 10 août 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Nicole Tremblay, à titre d'exécuteur testamentaire pour la Succession de Serge Séguin, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

2. À Brossard, le ou vers le 8 octobre 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Nicole Tremblay, à titre d'exécuteur testamentaire pour la Succession de Serge Séguin, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

3. À Brossard, le ou vers le mois d'août 2004 et le ou vers le mois d'octobre 2004, l'intimée, CAROLE DORION, alors qu'elle conseillait et faisait souscrire à sa cliente, Nicole Tremblay, à titre d'exécuteur testamentaire pour la Succession de Serge Séguin, deux billets à ordre émis par MRACS Management Ltd, a fait défaut d'agir en conseillère consciencieuse et a fait des représentations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, notamment en représentant que les placements proposés étaient des placements présumés sûrs au sens de l'article 1339 du *Code civil du Québec* et/ou respectaient ses obligations en tant qu'administrateur du bien d'autrui, ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière,* c. D-9.2, r.1.01, ainsi qu'à l'article 19 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2;

MADAME NICOLE TREMBLAY ET JEANNINE TREMBLAY

4. À Brossard, le ou vers le 10 décembre 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à ses clientes, Nicole Tremblay et Jeannine Tremblay, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D- 9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

LA PLAINTE CD00-0742

MADAME DENISE GIRARD

1. À Montréal, le ou vers le 5 février 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Denise Girard, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D- 9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MONSIEUR STANLEY CHAPULA

2. À Delson, le ou vers le 16 septembre 2004, l'intimée **CAROLE DORION** a conseillé et fait souscrire à son client, Stanley Chapula, deux billets à ordre émis par MRACS Management Ltd représentant un capital investi total de 300 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MADAME URSULA CHAPULA

3. À Delson, le ou vers 20 septembre 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Ursula Chapula, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MONSIEUR DAVID PETER

4. À Montréal, le ou vers le 18 novembre 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à son client, David Peter, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd représentant un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MADAME BARBARA BOOS

5. Châteauguay, le ou vers le 30 novembre 2004, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Barbara Boos, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MONSIEUR CLAUDE PHANEUF

6. À Sainte-Thérèse, le ou vers le 10 décembre 2004, l'intimée **CAROLE DORION** a conseillé et fait souscrire à son client, Claude Phaneuf, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd représentant un capital investi de 75 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MADAME JOSÉE DUFRESNE

7. À Montréal, le ou vers le 15 janvier 2005, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Josée Dufresne, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MADAME MICHELINE CARON-PHANEUF

8. À Sainte-Thérèse, le ou vers le 20 janvier 2005, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait souscrire à sa cliente, Micheline Caron-Phaneuf, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 60 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

MADAME SARAH BEAUMONT

9. À Laval, le ou vers le 23 février 2005, l'intimée, **CAROLE DORION**, a conseillé et fait

> souscrire à sa cliente, Sarah Beaumont, un billet à ordre émis par MRACS Management Ltd pour un capital investi de 50 000,00 $, alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification, et ce faisant, l'intimée a contrevenu aux articles 9, 12, 13 et 16 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers,* c. D-9.2, ainsi qu'aux articles 12 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières,* c. D-9.2, r.1.1.2 ainsi qu'à l'article 9 du *Code de déontologie de la chambre de la sécurité financière*, c. D-9.2, r.1.01;

[8] Les parties étaient représentées par procureurs et l'intimée était présente.

[9] Dès le début d'audition, l'intimée a enregistré, par l'entremise de son procureur, un plaidoyer de culpabilité sur chacun des chefs d'accusation contenus aux trois (3) plaintes.

[10] Dans les circonstances du présent dossier, il n'y a pas lieu de résumer les faits.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES

[11] Les parties ont soumis au comité des recommandations communes quant aux sanctions à être prononcées qu'elles ont regroupées selon la nature des infractions en quatre catégories, et ce, sans égard aux plaintes :

A. Pour avoir conseillé et fait souscrire un billet à ordre alors qu'elle n'était pas autorisée à offrir un tel placement en vertu de sa certification (exercice illégal);

   Chefs 1, 2 et 4 de CD00-0740 et chefs 1 à 9 de CD00-0742

- **Une radiation temporaire de cinq (5) ans à être purgée de façon concurrente.**

B. Pour ne pas avoir fourni à ses clients, de façon complète et objective, les renseignements nécessaires à la compréhension et à l'appréciation du produit qu'elle leur proposait;

   Chefs 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18 et 24 de CD00-0628 et chef 3 de CD00-0740

- **Une radiation temporaire d'un an (1) an à être purgée de façon concurrente.**

C. Pour avoir fait défaut, de connaître complètement les faits avant de faire souscrire un produit;

   Chef 1 de CD00-0628

- **Une radiation temporaire d'un an (1) an à être purgée de façon concurrente.**

D. Pour avoir fait défaut de collaborer à l'enquête du syndic.
Chefs 19, 20, 21 et 23 de CD00-0628

- **Une radiation temporaire de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente.**

[12] À ces sanctions, s'ajoute une ordonnance de publication de la présente décision, le tout sans frais contre l'intimée.

[13] Au soutien des recommandations des parties, le procureur de la plaignante soumit un cahier de décisions[1] rendues sur des infractions de même nature.

ANALYSE ET DÉCISION

[14] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée et la déclarera coupable des infractions contenues dans les trois (3) plaintes.

[15] Les diverses infractions reprochées à l'intimée ont été commises entre le mois de février 2004 et le mois de février 2006 et portées en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* et du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières.*

[16] Quant aux sanctions, le comité rappelle la règle, bien établie par les tribunaux, voulant qu'en présence de recommandations communes, il doit se demander si les sanctions proposées sont conformes aux principes de détermination de la sanction disciplinaire et de nature à assurer adéquatement la protection du public. La jurisprudence en semblable matière confirme que les suggestions communes des parties sont raisonnables, adéquates et non contraires à l'intérêt public et par conséquent, le comité donnera suite aux recommandations des parties telles que soumises.

[17] Aussi, tel que relaté au début de cette décision, la plaignante a retiré huit (8) chefs sur lesquels avaient porté principalement les premiers jours d'audition. De

[1] *Thibault* c. *René Proteau*, CD00-0738, rendue le 15 juin 2009; *Thibault* c. *Yves Tardif*, CD00-0706, rendue le 15 février 2009; *Thibault* c. *Paul Messier*, CD00-0673, rendue le 27 mars 2008; *Thibault* c. *Balayer*, CD00-0674, rendue le 4 juin 2008; *Thibault* c. *Rocco Di Stefano*, CD00-0689 et CD00-0711, rendue le 23 juin 2008; *Thibault* c. *José Fortin*, CD00-0719, rendue le 19 février 2009; *Thibault* c. *Gérard Raymond*, CD00-0763, rendue le 22 décembre 2009.

plus, au moins une autre journée fut consacrée à l'audition de sa demande pour ajouter neuf (9) autres chefs et cette demande a été rejetée. Enfin, l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité par l'intimée sur les trois (3) plaintes a réduit considérablement les coûts et les inconvénients d'au moins neuf (9) jours d'audition à venir. Par conséquent, le comité estime qu'en l'espèce, malgré la règle voulant que la partie qui succombe paie les frais, la suggestion des parties de ne pas condamner l'intimée aux dépens paraît raisonnable.

POUR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimée;

DÉCLARE l'intimée coupable de chacun des chefs d'accusation 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de la plainte CD00-0628, des quatre (4) chefs de la plainte CD00-0740 et des neuf (9) chefs de la plainte CD00-0742.

ET STATUANT SUR LA SANCTION :

SUR LA PLAINTE CD00-0628

ORDONNE quant aux chefs d'accusation 1, 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18 et 24, la radiation temporaire de l'intimée pour une durée d'un (1) an à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE quant aux chefs d'accusation 19, 20, 21, 22 et 23, la radiation temporaire de l'intimée pour une durée de trois (3) mois à être purgée de façon concurrente;

SUR LA PLAINTE CD00-0740

ORDONNE quant aux chefs d'accusation 1, 2 et 4, la radiation temporaire de l'intimée pour une durée de cinq (5) ans à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE quant au chef d'accusation 3, la radiation temporaire de l'intimée pour une durée d'un (1) an à être purgée de façon concurrente;

SUR LA PLAINTE CD00-0742

ORDONNE quant aux chefs d'accusation 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, la radiation temporaire de l'intimée pour une durée de cinq (5) ans à être purgée de façon concurrente;

ORDONNE que dans l'éventualité où le certificat de l'intimée ne serait pas en vigueur à l'expiration des délais d'appel, l'exécution de la radiation temporaire soit suspendue jusqu'à la date de la demande de remise en vigueur du certificat présentée par celle-ci;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier un avis de la présente décision dans un journal où l'intimée a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où elle a exercé ou pourrait exercer sa profession, le tout conformément à l'article 156 (5) du *Code des professions*.

LE TOUT SANS FRAIS.

(s) Janine Kean_____
M^e^ Janine Kean
Présidente du comité de discipline

(s) Michèle Barbier_____
M^me^ Michèle Barbier, A.V.A.
Membre du comité de discipline

(s) Gilles Gagné_____
M. Gilles C. Gagné, A.V.C.
Membre du comité de discipline

M^e^ Suzie Cloutier
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e^ Robert Brunet
BRUNET & BRUNET
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : 5 mai 2010

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

4.1 Avis et communiqués
4.2 Réglementation
4.3 Autres consultations
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
4.5 Fonds d'assurance-dépôts
4.6 Autres décisions

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

5.1 Avis et communiqués
5.2 Réglementation et lignes directrices
5.3 Autres consultations
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
5.5 Sanctions administratives
5.6 Autres décisions

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance d'hypothèques AIG United Guaranty du Canada
(autre nom utilisé par AIG United Guaranty Mortgage Insurance Company Canada)
Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 28 mai 2010, le permis d'assureur de Compagnie d'assurance d'hypothèques AIG United Guaranty du Canada (autre nom utilisé par AIG United Guaranty Mortgage Insurance Company Canada) afin de changer son nom pour celui de Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty et en anglais Canada Guaranty Mortgage Insurance Company. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans la catégorie d'assurance suivante :

- Assurance hypothèque

La représentante principale au Québec est madame Lisa Saltzam de Marque d'Or inc., dont l'établissement d'affaire est situé au 651, rue Notre-Dame ouest, 3e étage, Montréal (Québec) H3C 1J1.

Le siège de Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty est situé au 1 Toronto Street, Suite 400, Toronto, Ontario M5C 2V6.

Fait le 28 mai 2010

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés des valeurs et des instruments dérivés

6.1 Avis et communiqués
6.2 Réglementation et instructions générales
6.3 Autres consultations
6.4 Sanctions administratives pécuniaires
6.5 Interdictions
6.6 Placements
6.7 Régime de l'autorité principale
6.8 Offres publiques
6.9 Information sur les valeurs en circulation
6.10 Autres décisions
6.11 Annexes et autres renseignements

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Protocole d'entente entre l'Autorité des marchés financiers et la *Securities and Commodities Authority* des Émirats arabes unis

Le 8 juin 2010 à Montréal, l'Autorité des marchés financiers a conclu avec la Securities and Commodities Authority (ESCA) des Émirats arabes unis le Protocole d'entente en matière d'assistance et de coopération (le « Protocole d'entente »).

Le texte du Protocole d'entente est publié en annexe au présent avis.

Le 11 juin 2010

PROTOCOLE D'ENTENTE
EN MATIÈRE D'ASSISTANCE ET DE COOPÉRATION

ENTRE

L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
(QUÉBEC, CANADA)

LA SECURITIES AND COMMODITIES AUTHORITY
(ÉMIRATS ARABES UNIS)

Le 8 juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 3

2. DÉFINITIONS 4

3. PRINCIPES 4

4. CHAMP D'APPLICATION 5

5. DEMANDE D'ASSISTANCE 6

6. EXÉCUTION DES DEMANDES 7

7. INFORMATION NON SOLLICITÉE 7

8. UTILISATION PERMISE DE L'INFORMATION 8

9. CONFIDENTIALITÉ DES DEMANDES 8

10. CONSULTATION 8

11. MODIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ENTENTE 9

12. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 9

13. RÉSILIATION 9

14. PERSONNES-RESSOURCES 9

ANNEXE A 11

1. INTRODUCTION

1.1. **L'Emirates Securities and Commodities Authority (ESCA)** a été établie en vertu de l'article 2 de la loi intitulée *Federal Law No. 4 of 2000 concerning the Emirates Securities & Commodities Authority and Market* afin d'encadrer le marché des valeurs mobilières et des marchandises aux Émirats arabes unis. Son rôle premier consiste à assurer le développement ordonné d'un marché équitable et efficace pour la négociation des valeurs mobilières et des marchandises conformément aux objectifs économiques et aux objectifs de développement du pays. Les fonctions principales de l'ESCA incluent la supervision et la surveillance des activités des bourses, des chambres de compensation et des dépositaires centraux; la protection des intérêts des personnes qui font le commerce des valeurs mobilières; la promotion de règles de bonne conduite auprès des membres des bourses et des personnes inscrites; la formulation de proposition de réformes du droit applicable aux contrats sur valeurs mobilières ou sur marchandises et la promotion du développement du marché des valeurs mobilières aux Émirats arabes unis.

1.2. **L'Autorité des marchés financiers (AMF) a été établie en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)**. L'AMF a pour mission de favoriser le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières, d'assurer la protection des épargnants contre les pratiques déloyales, abusives et frauduleuses, de régir l'information des porteurs de valeurs mobilières et du public sur les personnes qui font publiquement appel à l'épargne et sur les valeurs émises par celles-ci et d'encadrer l'activité professionnelle des personnes qui font le commerce des valeurs mobilières, les associations qui les regroupent et les organismes chargés de surveiller le marché des valeurs mobilières. Conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, l'AMF peut conclure avec une personne ou un organisme du Québec ou d'ailleurs une entente afin de promouvoir l'application de cette loi ou de lois étrangères en matière de valeurs mobilières.

Compte tenu de la mondialisation des activités dans le domaine des valeurs mobilières et du vif intérêt des deux organismes pour le renforcement de la coopération et de la consultation afin de faciliter l'exécution de leurs fonctions dans les domaines mentionnés ci-après, et vu l'importance d'assurer le respect et l'application des lois et règlements sur les valeurs mobilières au Québec et aux Émirats arabes unis, le présent protocole d'entente énonce ce qui suit.

2. DÉFINITIONS

Pour l'application du présent protocole d'entente, on entend par :

« autorité » : selon le cas, l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** du Québec (Canada) ou l'**Emirates Securities and Commodities Authority (ESCA)**;

« autorités » : l'**Autorité des marchés financiers (AMF)** du Québec (Canada) et l'**Emirates Securities and Commodities Authority (ESCA)**;

« autorité requérante » : l'autorité qui fait une demande conformément à l'article 5 du présent protocole d'entente;

« autorité sollicitée » : l'autorité qui reçoit une demande conformément à l'article 5 du présent protocole d'entente;

« personne » : une société ou une association ou un groupe de personnes constitué en personne morale ou non;

« territoire » : selon le cas, le pays, l'État ou tout autre territoire dans lequel une autorité exerce les pouvoirs ou la compétence qui lui sont conférés par la loi;

« tiers désigné » : selon le cas :

a) une personne ou un organisme chargé de superviser l'autorité requérante;

b) une autorité du pays chargée d'exécuter les fonctions énoncées à l'article 3.1;

« valeurs mobilières » : les actions, les obligations et les autres types de créances titrisées, les contrats à terme, les options sur actions ou sur contrats à terme, les titres d'organismes de placement collectif et les autres produits financiers qui sont négociés sur des marchés de valeurs mobilières ou de contrats à terme relevant des autorités.

3. PRINCIPES

3.1 Le présent protocole d'entente a pour objet l'établissement et la mise en œuvre d'un système d'assistance mutuelle et d'échange d'information entre les autorités pour faciliter l'exécution des fonctions qui leur sont confiées dans le domaine des valeurs mobilières, notamment :

3.1.1 l'adoption de mesures relativement à la supervision des activités d'une bourse de valeurs, d'un intermédiaire ou d'une autre personne réglementée

par les autorités ou relativement à l'émission ou à la négociation de valeurs mobilières dans les pays respectifs des autorités;

3.1.2 la tenue d'enquêtes en vue d'établir si une personne a contrevenu ou contrevient à une loi ou à un règlement applicable au secteur des valeurs mobilières dans les pays respectifs des autorités;

3.1.3 l'adoption de mesures pour faire appliquer à l'égard d'une personne une loi ou un règlement applicable au secteur des valeurs mobilières dans les pays respectifs des autorités;

3.1.4 la promotion et le contrôle des compétences des personnes inscrites ou agréées dans les pays respectifs des autorités et la vérification du caractère adéquat de leurs activités.

3.2 Chacune des autorités convient que le présent protocole d'entente est le moyen qu'elle souhaite utiliser afin d'obtenir l'information confidentielle nécessaire au respect ou à l'application des lois et règlements. Toutefois, il n'empêche pas l'une ou l'autre des autorités de prendre d'autres mesures conformes au droit international afin de parvenir aux mêmes résultats. Avant de prendre ces autres mesures, l'autorité requérante doit en informer l'autorité sollicitée. Si l'autorité sollicitée en fait la demande, l'autorité requérante la consulte afin de déterminer l'incidence que ces autres mesures pourraient avoir sur les intérêts de l'autorité sollicitée.

3.3 Le présent protocole d'entente n'a aucune incidence sur la capacité des autorités à échanger de l'information non confidentielle.

3.4 Le présent protocole d'entente ne crée aucun droit juridiquement exécutoire ni n'impose quelque obligation en droit. Il ne modifie ni ne remplace aucune loi ou obligation réglementaire en vigueur ou applicable au Québec ou aux Émirats arabes unis. Il n'a aucune incidence sur les ententes conclues par l'une ou l'autre des autorités en vertu d'autres protocoles.

4. CHAMP D'APPLICATION

4.1 Les autorités s'engagent à collaborer dans toute la mesure prévue par le présent protocole d'entente, sous réserve des lois et règlements auxquels elles sont assujetties, afin d'accéder aux demandes d'assistance conformes au présent protocole d'entente. À cette fin, l'autorité sollicitée s'engage à exercer les pouvoirs et à prendre les mesures nécessaires pour obtenir toute information utile auprès des sources pertinentes.

4.2 Une partie peut refuser de fournir l'assistance prévue par le présent protocole d'entente dans les circonstances suivantes :

4.2.1 cette assistance n'est pas permise par les lois ou règlements en vigueur ou applicables au Québec, au Canada ou aux Émirats arabes unis;

4.2.2 la demande n'est pas conforme aux dispositions du présent protocole d'entente;

4.2.3 l'exécution de la demande porterait préjudice à la souveraineté, à la sécurité, à l'intérêt économique fondamental ou à l'ordre public de l'État de l'autorité sollicitée;

4.2.4 une procédure pénale a déjà été engagée dans le territoire de l'autorité sollicitée sur le fondement des mêmes faits et contre les mêmes personnes, ou les mêmes personnes ont déjà été sanctionnées relativement aux mêmes accusations par les autorités compétentes de l'État de l'autorité sollicitée, à moins que l'autorité requérante ne puisse démontrer que la réparation ou la sanction qu'elle demande diffère de celle obtenue dans l'État de l'autorité sollicitée.

4.3 Le refus de fournir de l'assistance ne porte aucunement atteinte au droit des autorités de se consulter.

4.4 L'autorité sollicitée peut tenir compte des facteurs suivants afin de décider d'accéder ou non à une demande d'information :

4.4.1 l'engagement de l'autorité requérante à donner suite à toute demande similaire présentée à l'avenir par l'autorité sollicitée ou sa volonté de donner un tel engagement;

4.4.2 l'engagement de l'autorité requérante de prendre en charge une partie des coûts engagés pour fournir l'assistance demandée ou sa volonté de donner un tel engagement.

4.5 Si l'autorité sollicitée n'a pas l'autorisation légale de fournir l'assistance demandée, les autorités se consultent afin de trouver un autre moyen de traiter la demande.

5. DEMANDE D'ASSISTANCE

5.1 Les demandes d'assistance doivent être présentées par écrit, en anglais, à la personne-ressource de l'autorité sollicitée nommée à l'annexe A. L'une ou l'autre des autorités peut modifier l'annexe A moyennant un avis écrit, sans qu'il soit nécessaire de signer de nouveau le présent protocole d'entente. Dans les situations d'urgence, il est possible de transmettre un résumé de la demande, promptement suivi d'une demande détaillée.

5.2 La demande d'assistance doit comporter les renseignements suivants :

5.2.1 une description générale de l'objet de la demande et de l'utilisation prévue de l'information demandée (y compris des précisions au sujet de la loi ou du règlement qui s'applique à l'objet de la demande);

5.2.2 une description générale de l'assistance, des documents ou des déclarations de personnes que l'autorité requérante souhaite obtenir;

5.2.3 tout renseignement dont dispose l'autorité requérante et qui pourrait aider l'autorité sollicitée à trouver les personnes ou entités susceptibles, selon elle, de posséder l'information demandée ou l'endroit où l'information peut être obtenue;

5.2.4 le destinataire auquel, le cas échéant, la communication ultérieure de l'information sera vraisemblablement nécessaire et le motif de cette communication;

5.2.5 dans le cas d'une demande de témoignage d'une personne, la probabilité que celle-ci s'expose à des poursuites criminelles;

5.2.6 le délai de réponse souhaité et, s'il y a lieu, le degré d'urgence de la demande.

6. EXÉCUTION DES DEMANDES

6.1 Sous réserve des articles 3, 4 et 5, l'autorité sollicitée fournit l'information à l'autorité requérante conformément aux lois et règlements auxquels elle est assujettie.

6.2 L'autorité sollicitée qui doit engager des frais importants pour répondre à une demande d'assistance en vertu du présent protocole d'entente conclut avec l'autorité requérante une entente de partage des coûts avant de donner suite à la demande.

6.3 L'autorité sollicitée analyse chaque demande pour établir si les modalités du présent protocole d'entente l'autorisent à fournir l'information ou l'assistance demandée. Si la demande ne peut être honorée intégralement, l'autorité sollicitée et l'autorité requérante se consultent pour trouver d'autres moyens de traiter les points de la demande qui demeurent en suspens.

7. INFORMATION NON SOLLICITÉE

L'autorité détenant de l'information qui aidera l'autre autorité dans l'exercice de ses fonctions réglementaires, y compris toute information pertinente qu'elle vient à découvrir

et qui porte à présumer qu'il y a eu, ou qu'il y aura, contravention aux lois ou règlements de l'autre autorité, peut communiquer ou faire communiquer cette information dans la mesure permise par la loi, même si l'autre autorité ne la lui a pas demandée. Les modalités du présent protocole d'entente s'appliquent si l'autorité qui fournit l'information précise qu'elle la communique aux termes du présent protocole d'entente.

8. UTILISATION PERMISE DE L'INFORMATION

L'autorité requérante doit s'engager par écrit à n'utiliser aucun document ou copie de document qu'elle reçoit sur demande à d'autres fins que celles qui sont précisées dans la demande et approuvées par l'autorité sollicitée.

9. CONFIDENTIALITÉ DES DEMANDES

9.1 L'autorité requérante doit s'engager par écrit à ne pas transmettre à un tiers (à l'exception d'un tiers désigné) les documents qu'elle reçoit sur demande, à moins que les lois ou un tribunal de son pays ne l'y obligent.

9.2 Avant de transmettre à un tiers désigné un document reçu sur demande, l'autorité requérante doit s'engager par écrit à obtenir le consentement préalable de l'autorité sollicitée et à ne transmettre le document que d'une manière conforme aux conditions pouvant être imposées par l'autorité sollicitée, à moins d'y être tenue par la loi ou une ordonnance d'un tribunal.

9.3 Si la loi ou une ordonnance d'un tribunal l'oblige à communiquer l'information qu'elle a reçue, l'autorité requérante devrait, dans la mesure possible, en aviser l'autorité sollicitée par écrit avant de communiquer l'information en question.

10. CONSULTATION

10.1 Les autorités conviennent de s'informer mutuellement de tout changement des lois et règlements qui a une incidence sur le champ d'application du présent protocole d'entente et de se consulter périodiquement et au besoin.

10.2 Les autorités s'engagent à passer régulièrement en revue le présent protocole d'entente et à se consulter lorsque son application nécessite des améliorations ou soulève des problèmes.

10.3 Les autorités peuvent convenir de toute mesure d'ordre pratique qu'elles jugent nécessaire pour faciliter la mise en œuvre du présent protocole d'entente.

10.4 En cas de litige quant à l'interprétation du présent protocole d'entente, les autorités s'engagent à se consulter pour parvenir à une interprétation mutuellement acceptable.

11. MODIFICATIONS DU PROTOCOLE D'ENTENTE

11.1 À la suite de consultations menées conformément à l'article 10, les autorités peuvent convenir des modifications nécessaires pour donner effet au présent protocole d'entente.

11.2 Si des modifications législatives ont, à l'avenir, une incidence sur le champ d'application du présent protocole d'entente, les autorités pourront le revoir.

12. DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent protocole d'entente entre en vigueur à la date de signature.

13. RÉSILIATION

Le présent protocole d'entente demeure en vigueur, à moins que l'une ou l'autre des autorités ne le résilie moyennant un préavis écrit de 30 jours, auquel cas il demeure en vigueur à l'égard de toutes les demandes d'assistance présentées avant la date de réception de l'avis, jusqu'à ce que l'autorité requérante mette un terme à la question pour laquelle elle a demandé assistance.

14. PERSONNES-RESSOURCES

Sauf convention contraire, toutes les communications entre les autorités devraient se dérouler entre les principales personnes-ressources indiquées à l'annexe A. L'une ou l'autre des autorités peut toutefois modifier l'annexe A moyennant un avis écrit, sans qu'il soit nécessaire de signer de nouveau le présent protocole d'entente.

Les autorités ont signé le présent protocole d'entente bilatéral le 8 juin 2010 à Montréal en deux exemplaires, en langues arabe, française et anglaise, toutes les versions faisant également foi. En cas de divergence entre les différentes versions du présent protocole d'entente, la version anglaise est déterminante.

EMIRATES SECURITIES & COMMODITIES AUTHORITY	**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DU QUÉBEC (CANADA)**
S.E. Sultan Bin Saeed Al Mansoori **Ministre de l'Économie** **Président du conseil d'administration**	**M. Jean St-Gelais** **Président-directeur général**

ANNEXE A

LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES

EMIRATES SECURITIES AND COMMODITIES AUTHORITY

1. S.E. Abdullah Salem Al-Turifi
Directeur général
Emirates Securities & Commodities Authority
Al-Ghaith Tower
P.O. Box 33733
Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Téléphone : (971 2) 612 0140
Télécopieur : (971 2) 627 3332
Courriel : alturifi@sca.ae

2. Suppléant

M. Ebrahim Al Zaabi
Directeur général adjoint
Permis, supervision et application de la loi
Emirates Securities & Commodities Authority
Al-Ghaith Tower
P.O. Box 33733
Abu Dhabi, Émirats arabes unis
Téléphone : (971 2) 612 0300
Télécopieur : (971 2) 627 4600
Courriel : eod@sca.ae

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DU QUÉBEC (CANADA)

1. M^{e} Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^{e} étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Téléphone : 514-395-0337
Télécopieur : 514-864-6381
Sans frais : 1-877-525-0337

MEMORANDUM OF UNDERSTANDING

BETWEEN

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (QUÉBEC, CANADA)

SECURITIES AND COMMODITIES AUTHORITY (UNITED ARAB EMIRATES)

IN RELATION TO

ASSISTANCE AND MUTUAL CO-OPERATION

June 8th, 2010

CONTENTS

1. INTRODUCTION 3
2. DEFINITIONS 3
3. PRINCIPLES 4
4. SCOPE 5
5. REQUEST FOR ASSISTANCE 6
6. EXECUTION OF REQUESTS 7
7. UNSOLICITED INFORMATION 7
8. PERMISSIBLE USE OF INFORMATION 8
9. CONFIDENTIALITY OF REQUESTS 8
10. CONSULTATIONS 8
11. AMENDMENTS TO THE MEMORANDUM 9
12. EFFECTIVE DATE 9
13. TERMINATION 9
14. CONTACT PERSONS 9

APPENDIX A 11

1. INTRODUCTION

1.1 **The Emirates Securities and Commodities Authority (ESCA)** was established under Article 2 of the Federal Law No. 4 of 2000 concerning the Emirates Securities & Commodities Authority and Market to regulate the securities and commodities markets in the United Arab Emirates. Its primary role is to ensure the orderly development of a fair and efficient securities and commodities market in line with the economic and development objectives of the country. The main functions of the ESCA include supervising and monitoring the activities of any exchange, clearing house and central depository, safeguarding the interests of the persons dealing in securities; promoting proper conduct amongst members of the exchanges and all registered persons; suggesting law reforms relating to securities or commodities contracts and encouraging the development of the securities market in the United Arab Emirates.

1.2 **The Autorité des marchés financiers ("AMF") is established under the *Act respecting the Autorité des marchés financiers* (R.S.Q., c. A-33.2)**. The mission of the AMF is to promote efficiency in the securities market, to protect investors against unfair, improper or fraudulent practices, to regulate the information that must be disclosed to security holders and to the public in respect of persons engaged in the distribution of securities and of the securities issued by these persons, to define a framework for the professional activities of persons dealing in securities, for associations of such persons and for bodies entrusted with supervising the securities market. The AMF may, according to the *Securities Act*, R.S.Q., c. V-1.1, make an agreement with a person or with an organization from Québec or elsewhere, with a view to fostering the application of this Securities Act or foreign legislation in matters of securities.

Considering, in light of increasing internationalization of activities in securities, the keen interest of the two organizations to enhance mutual cooperation and consultation in order to facilitate the performance of their functions in the areas mentioned hereinafter; and the importance of ensuring compliance with and enforcement of Securities Laws and Regulations applicable in Québec and in the United Arab Emirates, the following Memorandum of Understanding states :

2. DEFINITIONS

For the purposes of this Memorandum of Understanding:

"Authority" means the **Autorité des marchés financiers (AMF)** in Québec (Canada) or the **Emirates Securities and Commodities Authority (ESCA)**, as the case may be.

"Authorities" means the **Autorité des marchés financiers (AMF)** in Québec (Canada) and the **Emirates Securities and Commodities Authority (ESCA)**.

"Designated Third Party" means:

(a) any Person or body responsible for supervising the Requesting Authority; or

(b) any authority of the country responsible for carrying out the purpose set out in Article 3.1.

"Requested Authority" means the Authority to whom a request is made pursuant to article 5 of this Memorandum of Understanding.

"Requesting Authority" means the Authority making a request pursuant to article 5 of this Memorandum of Understanding.

"Person" includes any company or association or body of persons, corporate or unincorporated.

"Securities" means shares, bonds and other forms of securitized debt, futures contracts, options on shares or futures contracts, collective investment schemes and any other financial products, which are traded on securities or futures exchanges within the competence of the Authorities.

"Territory" means the country, state or other territory, as the case may be, in which an Authority has legal authority, power and / or jurisdiction conferred by law.

3. PRINCIPLES

3.1 The purpose of this Memorandum is to set up and implement a system for mutual assistance and exchange of information between the Authorities, in order to facilitate the performance of the functions they are entrusted with in the field of Securities, in particular:

3.1.1 Taking of any action for or in connection with the supervision of the operations of a Securities exchange, intermediary or any other person regulated by the respective Authorities, or the issuance of or trading in Securities, in the countries of the respective Authorities;

3.1.2 Investigating to determine if a specified Person has contravened or is contravening a Law or Regulation that relates to the Securities industry of the countries of the respective Authorities;

3.1.3 Taking of any action to enforce against a specified Person a Law or Regulation that relates to the Securities industry of the countries of the respective Authorities; and

3.1.4 Promoting and securing the fitness and propriety of Persons registered or licensed in the countries of the respective Authorities and their activities.

3.2 Each Authority agrees that this Memorandum represents the preferred way of obtaining confidential information necessary to ensure compliance with or enforcement of the Laws and Regulations. However, it does not prohibit either Authority from taking other measures which conform to international law to achieve the same purpose. Before resorting to such other measures, the Requesting Authority shall notify the Requested Authority that it intends to resort to such other measures. The Requesting Authority shall, if so requested by the Requested Authority, consult the Requested Authority as to how such measures may affect the interests of the Requested Authority.

3.3 This Memorandum does not affect the ability of the Authorities to exchange non-confidential information.

3.4 This Memorandum does not create any legally enforceable rights nor impose any legally binding obligations. This Memorandum does not modify or supersede any laws or regulatory requirements in force in, or applying to Québec or the United Arab Emirates. It does not affect any arrangements under other Memoranda to which either Authority may be a party.

4. SCOPE

4.1 The Authorities will provide each other with the fullest assistance under this Memorandum, to the extent permitted by their respective Laws and Regulations, in order to comply with requests for assistance consistent with this Memorandum. For these purposes, the Requested Authority will exercise such powers and take such steps as necessary to obtain all useful information from the relevant sources to comply with the request.

4.2 Assistance under this Memorandum may be denied in the following situations:

4.2.1 Such assistance is not permitted by the Laws or Regulations in force in, or applying to, Québec, Canada or in the United Arab Emirates;

4.2.2 The request is not made in accordance with the provisions of this Memorandum;

4.2.3 The execution of the request would prejudice the sovereignty, security, fundamental economic interest or public order of the State of the requested Authority; or

4.2.4 A criminal proceeding has already been initiated in the jurisdiction of the requested Authority based upon the same facts and against the same persons, or the same persons have already been finally sanctioned on the same charges by the competent Authorities of the State of the requested Authority, unless the requesting Authority can demonstrate that the relief or sanction sought in any such proceeding would not be duplicative of any relief or sanction obtained in the State of the requested Authority.

4.3 The denial of assistance does not undermine the right of the Authorities to consult each other.

4.4 In considering any request for information, the Requested Authority may take into account in deciding whether to accept or decline a request:

4.4.1 Whether the Requesting Authority has given or is willing to give an undertaking to the Requested Authority to comply with a future request by the Requested Authority to the Requesting Authority for similar assistance;

4.4.2 Whether the Requesting Authority has given or is willing to give an undertaking to the Requested Authority to contribute towards the costs of providing the assistance that the Requesting Authority has requested.

4.5 Where the Requested Authority does not possess the legal authority to provide the assistance requested, the Requested Authority and the Requesting Authority will consult on other possible means of dealing with the request.

5. REQUEST FOR ASSISTANCE

5.1 Requests for assistance must be made in writing in English and addressed to the Requested Authority's contact Person listed in Appendix A. Appendix A may be amended by written notice from either Authority without the need for re-signature of this Memorandum. In urgent cases, requests may be in summary form to be followed by a full request as soon as possible.

5.2 The request for assistance must specify the following:

5.2.1 A general description of both the matter which is the subject of the request and the purpose for which the information is sought (including details of the Law or Regulation pertaining to the matter which is the subject of the request);

5.2.2 A general description of the assistance, material or statements of Persons sought by the Requesting Authority;

5.2.3 Any information in the possession of the Requesting Authority that might assist the Requested Authority in identifying the Persons or entities believed by the Requesting Authority to possess the information sought or the places where such information may be obtained;

5.2.4 To whom if anyone, onward disclosure of information is likely to be necessary and the reason for such disclosure;

5.2.5 In the case of the obtaining of testimony from a person, whether it is likely that criminal proceedings will be brought against that person; and

5.2.6 The desired time period for the reply and, where appropriate, the urgency thereof.

6. EXECUTION OF REQUESTS

6.1 Subject to Articles 3, 4 and 5, the Requested Authority will provide information to the Requesting Authority in accordance with the Laws and Regulations applicable to the Requested Authority.

6.2 If it appears that responding to a request for assistance under this Memorandum will involve substantial costs being incurred by the Requested Authority, the Requested Authority and the Requesting Authority will establish a cost-sharing arrangement before continuing to respond to such requests for assistance.

6.3 Each request will be analyzed by the Requested Authority to determine whether information or assistance can be provided under the terms of this Memorandum. In any case where the request cannot be accepted completely, the Requested Authority and the Requesting Authority will consult each other on other possible means of dealing with the uncovered part of the request.

7. UNSOLICITED INFORMATION

Where the Authority has information which will assist the other Authority in the performance of its regulatory functions, including any relevant information that is discovered which gives rise to a suspicion of a breach, or anticipated breach, of the laws or regulatory requirements of the other Authority, the former may provide such information, or arrange for such information to be provided, to the extent permitted by law, on a voluntary basis even though no request has been made by the other Authority. The terms and conditions of this Memorandum will

apply if the providing Authority specifies that the information is passed under the Memorandum.

8. PERMISSIBLE USE OF INFORMATION

Each Requesting Authority shall give a written undertaking that any material or copy thereof obtained pursuant to its request shall not be used for any other purpose than a purpose that is specified in the request and approved by the Requested Authority.

9. CONFIDENTIALITY OF REQUESTS

9.1 Each Requesting Authority shall give a written undertaking not to disclose to a third party (other than a Designated Third Party) any material received pursuant to a request unless the Requesting Authority is compelled to do so by the Law of a court or its country.

9.2 Each Requesting Authority shall give a written undertaking to obtain the prior consent of the Requested Authority before disclosing any material received pursuant to the request to a Designated Third Party, and to make such disclosure only in accordance with such conditions as may be imposed by the Requested Authority unless the Requesting Authority is compelled by law or a court order to disclose the information.

9.3 Where compelled by law or a court order to disclose the information received, the Requesting Authority should, to the extent practicable, give prior written notification to the Requested Authority before such disclosure can be made.

10. CONSULTATIONS

10.1 The Authorities agree to inform each other of any development in the Laws and Regulations affecting the scope of this Memorandum, and to consult each other on a periodic basis and whenever necessary.

10.2 The Authorities will keep the operation of this Memorandum under continuous review and will consult each other with a view to improving its operation and resolving any matters which may arise.

10.3 The Authorities may agree on such further arrangements of a practical nature as may be necessary to facilitate the implementation of this Memorandum.

10.4 In any case of dispute over the interpretation of this Memorandum, the Authorities will consult each other with a view to reaching a mutually acceptable interpretation.

11. AMENDMENTS TO THE MEMORANDUM

11.1 Further to consultations held pursuant to Article 10, the Authorities may agree on such amendments as may be necessary to give effect to this Memorandum.

11.2 If, in future, there are any legislative changes which will affect the scope of this Memorandum, the Authorities may review the Memorandum.

12. EFFECTIVE DATE

This Memorandum will come into effect as of the date of signature.

13. TERMINATION

This Memorandum will remain in effect unless terminated by any Authority upon 30 days written notice. If either Authority gives such notice, this Memorandum will continue to have effect with respect to all requests for assistance made before the date of the reception of the notification until the Requesting Authority terminates the matter for which the assistance was requested.

14. CONTACT PERSONS

All communications between the Authorities should be between the principal points of contact as set out in Appendix A unless otherwise agreed. Appendix A may however be amended by written notice from either Authority without the need for the resigning of this Memorandum of Understanding.

The Authorities have signed this bilateral Memorandum of Understanding on June 8th, 2010 in Montreal, in duplicate, in the Arabic, French and English languages, all versions being equally authentic. In the event of any discrepancy between different versions of this Memorandum, the English language version shall prevail.

THE EMIRATES SECURITIES & COMMODITIES AUTHORITY	THE AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS IN QUÉBEC (CANADA)
H. E. Sultan Bin Saeed Al Mansoori **Minister of Economy \ Chairman of the Board**	**Mr. Jean St-Gelais** **President and Chief Executive Officer**

APPENDIX A

LIST OF CONTACT PERSONS

THE EMIRATES SECURITIES AND COMMODITIES AUTHORITY

1. H.E Abdullah Salem Al-Turifi
Chief Executive Officer
Emirates Securities & Commodities Authority
Al-Ghaith Tower
P.O. Box 33733
Abu Dhabi, United Arab Emirates
Tel: (971 2) 612 0140
Fax: (971 2) 627 3332
Email: alturifi@sca.ae

2. Alternate:
Mr. Ebrahim Al Zaabi
Deputy Chief Executive Officer
Licensing, Supervision and Enforcement
Emirates Securities & Commodities Authority
Al-Ghaith Tower
P.O. Box 33733
Abu Dhabi, United Arab Emirates
Tel: (971 2) 612 0300
Fax: (971 2) 627 4600
Email: eod@sca.ae

THE AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS IN QUÉBEC (CANADA)

1. M^{e} Anne-Marie Beaudoin, Corporate Secretary
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^{e} étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Telephone : 514-395-0337
Fax : 514-864-6381
Toll-free : 1-877-525-0337

Avis 55-312 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Lignes directrices concernant les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions) (RÉVISÉ)

[Publié initialement le 27 février 2004 et révisé le 11 juin 2010]

Objet

Le présent avis fournit aux initiés assujettis[1] des indications pour déclarer certaines opérations sur dérivés, notamment les opérations communément appelées « de monétisation d'actions ».

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « personnel » ou « nous ») a rédigé le présent avis pour assister les initiés assujettis qui ont conclu ce genre d'opération et faciliter l'uniformisation des déclarations. On trouvera ci-après plusieurs exemples d'arrangements et d'opérations à base de dérivés, ainsi que des exemples des façons de les déclarer. Les instructions données ne sont que des lignes directrices et ne constituent pas nécessairement l'unique façon de déclarer ces arrangements et opérations.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le contenu du présent avis, n'hésitez pas à communiquer avec l'un des membres du personnel dont les coordonnées figurent à la fin du texte. Le présent avis est en date du 11 juin 2010. Nous le publierons de nouveau de temps à autre pour répondre aux questions les plus fréquentes.

Contexte

1. Qu'est-ce qu'une opération de monétisation d'actions?

C'est une opération sur dérivés permettant à un investisseur de recevoir une somme en espèces correspondant au produit de la cession de titres d'un émetteur et de transférer tout ou partie du risque et du rendement liés aux titres sans qu'il y ait réellement transfert de propriété des titres ou d'emprise sur ceux-ci. (On entend communément par « monétisation » la conversion d'un actif (tel que des titres) en espèces.)

On trouvera davantage d'information sur le dépôt de déclarations d'initiés, notamment celles portant sur les opérations de monétisation d'actions et autres opérations sur dérivés, dans les sources et documents suivants :

- la Norme canadienne 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* (la « Norme 55-102 »);
- l'Instruction complémentaire 55-102, *Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* (l'« Instruction complémentaire 55-102 »);
- le *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié* (le « Règlement 55-104 »);
- l'*Instruction générale relative au Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié* (l'« Instruction générale 55-104 »);

[1] Avant le 30 avril 2010, la législation canadienne en valeurs mobilières obligeait toutes les personnes qui étaient « initiés » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières) à déposer des déclarations d'initiés, sauf si elles en étaient dispensées. Le 30 avril 2010, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont introduit un nouveau régime de déclaration d'initié établi par le Règlement 55-104. En vertu de ce règlement, l'exigence de déclaration d'initié ne s'applique généralement qu'aux « initiés assujettis » (au sens attribué à cette expression dans le Règlement 55-104) et à certaines personnes qui peuvent être désignées comme étant initiés pour certaines opérations historiques (se reporter à l'article 3.5 du Règlement 55-104). Par commodité, les initiés devant respecter une exigence de déclaration sont appelés « initiés assujettis » dans le présent avis.

- l'Avis 55-315 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Questions fréquemment posées à propos du Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*;

- l'Avis 55-316 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Questions et réponses concernant les déclarations d'initiés et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)* (l'« Avis 55-316 »);

- l'aide en ligne de SEDI relativement aux dérivés émis par un tiers (accessible en cliquant sur le bouton « Aide » dans le site Web de SEDI (www.sedi.ca)).

On peut se procurer ces documents sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières ci-dessous :

- www.bcsc.bc.ca
- www.albertasecurities.com
- www.sfsc.gov.sk.ca
- www.msc.gov.mb.ca
- www.osc.gov.on.ca
- www.lautorite.qc.ca
- www.nbsc-cvmnb.ca

2. Comment déclarer ces opérations dans SEDI?

Nous donnons ci-après plusieurs exemples d'arrangements et d'opérations à base de dérivés, ainsi que des exemples des façons de les déclarer dans SEDI.

Le premier exemple est exposé en détail. Dans les exemples suivants, le lecteur est invité à répéter les étapes du premier exemple en apportant les changements nécessaires.

Les exemples utilisés ici ont été simplifiés et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils reposent sur le cas hypothétique suivant :

> ABC Inc. est émetteur assujetti. Jean est un administrateur d'ABC Inc. Il est par conséquent initié assujetti (au sens attribué à cette expression dans le Règlement 55-104) à son égard. Le 1er mars 2010, Jean acquiert 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 10 $ (juste valeur marchande). Le 1er mars 2011, le prix unitaire des actions d'ABC Inc. est de 100 $. Jean n'entend pas vendre ses actions, mais, comme il craint une baisse du cours, souhaite protéger au moins 80 $ des gains réalisés (c'est-à-dire bloquer le cours de l'action à au moins 90 $).

Les exemples reposent également sur l'hypothèse que les démarches suivantes ont été accomplies :

- ABC Inc. a créé un supplément de profil d'émetteur;

- Jean a un code d'utilisateur et un mot de passe valides;

- Jean a créé un profil d'initié dans SEDI et a une clé d'accès d'initié;

- Jean a ajouté ABC Inc. à son profil d'initié.

Pour davantage d'information sur le dépôt des déclarations d'initiés dans SEDI, prière de se reporter à l'Instruction complémentaire 55-102, à l'Avis 55-316 et à l'aide en ligne de SEDI qui est disponible sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

Exemple 1

Le 1er mars 2011, Jean conclut avec InvestBanque un ***contrat à terme*** en vertu duquel il s'engage à vendre et InvestBanque s'engage à acheter 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de

109,50 $ [2]. La vente aura lieu le 1er mars 2016. Les parties peuvent remplir leurs engagements par règlement en espèces ou livraison de 10 actions d'ABC Inc. Elles peuvent les remplir par anticipation sous réserve d'un rajustement du prix convenu. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'est exposée en concluant le contrat à terme grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

Exigence de déclaration d'initié *:* Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours (civils) suivant le 1er mars 2011 (se reporter à la partie 3 du Règlement 55-104). Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée assujettie à l'égard d'ABC Inc.

Instructions pour l'exemple 1

Remarque : Jean s'est branché à SEDI (www.sedi.ca), a cliqué sur « Français », cliqué sur « Entrer » à l'écran « Bienvenue au système SEDI », puis entré son code d'utilisateur de SEDI et son mot de passe. Il a maintenant devant lui la « Page d'accueil de l'initié ».

1. Entrez votre **clé d'accès d'initié** et cliquez sur **Suivant.**

ÉCRAN : Activités relatives aux initiés

2. Cliquez sur **Déclaration d'initié** (en haut de l'écran).

ÉCRAN : Introduction aux activités relatives à la déclaration d'initié (formulaire 55-102F2)

3. Cliquez sur **Déposer une déclaration d'initié** (dans la barre de navigation de gauche)

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié (formulaire 55-102F2) – Sélectionner un émetteur

4. Sélectionnez « ABC Inc. » dans la liste d'émetteurs du profil d'initié.

5. Cliquez sur **Déposer une déclaration d'initié**.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Sélectionner une désignation de titre

6. Cliquez sur **Ajouter une désignation de titre définie par l'initié** (au bas de l'écran).

Remarque : Comme le contrat à terme n'est pas un type de titre défini par l'émetteur dans son supplément de profil d'émetteur, Jean devra créer une nouvelle désignation de titre définie par l'initié.

Remarque : Dans SEDI, les dérivés émis par un tiers sont considérés comme des « titres ». Il se peut qu'ils ne le soient pas selon le droit des valeurs mobilières, compte tenu des faits et circonstances entourant l'arrangement en cause. Si les dérivés ne sont pas, juridiquement, des valeurs mobilières, ce sont généralement des instruments financiers liés. Se reporter au paragraphe 6 de l'article 1.4 de l'Instruction générale 55-104. Aux fins des déclarations d'initiés, il n'est pas nécessaire de déterminer si un dérivé est une valeur mobilière ou un instrument financier lié, étant donné que les deux sont assujettis aux exigences de déclaration d'initié prévues à la partie 3 du Règlement 55-104.

ÉCRAN : Fenêtre d'avertissement

Remarque : À cette étape, la fenêtre suivante devrait s'afficher : « Avertissement : Vous êtes sur le point d'indiquer un titre défini par l'initié; vous devez vous assurer que le titre n'est pas déjà inscrit. »

7. Cliquez sur **OK**.

[2] Dans cet exemple, on suppose que 90 $ correspondent à la valeur actualisée de 109,50 $ le 1er mars 2016. En supposant un rendement composé annuel de 4 %, Jean et InvestBanque sont dans la même position (considérations fiscales mises à part), que les actions soient vendues aujourd'hui à 90 $ ou dans cinq ans à 109,50 $. Si les actions sont vendues aujourd'hui, Jean reçoit 90 $, qu'il peut placer à 4 %. En supposant un rendement composé annuel de 4 %, il recevra 109,50 $ dans cinq ans. Si la vente à terme a lieu à la fin du délai de cinq ans, il recevra 109,50 $.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre définie par l'initié

8. Dans la liste déroulante **Type de titre** (au bas de l'écran), sélectionnez **Dérivé émis par un tiers**.

9. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Contrat à terme de vente hors Bourse** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

10. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – date de règlement mars 2016 ».

Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Contrat à terme de vente hors Bourse (10 actions ordinaires – date de règlement mars 2016) » à votre liste de titres définis par l'initié.

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ **Description supplémentaire**, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

11. Dans la section **Désignation de titre sous-jacent**, sélectionnez **Titre de participation** dans la liste déroulante **Type de titre.**

12. Sélectionnez **Actions ordinaires** dans la liste déroulante **Nom du titre**.

Remarque : Dans le cas d'un contrat à terme de vente hors Bourse, c'est le titre sous-jacent qui fait l'objet de la vente à terme.

13. Cliquez sur **Suivant**.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Sélectionner le type d'emprise

14. Dans la liste déroulante **Type d'emprise**, sélectionnez **Propriété directe** puis cliquez sur **Suivant**.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Solde d'ouverture selon la déclaration initiale en format SEDI

*Remarque : SEDI vous demande d'indiquer le solde d'ouverture de chaque type de titre. Vous devez le faire avant de déposer une déclaration d'opération relative à un titre donné. L'initié assujetti qui n'a jamais déposé de déclaration à propos d'un type de titre donné doit entrer **0** (zéro) comme solde d'ouverture. Si Jean a déjà conclu un autre contrat à terme comportant des modalités différentes (par exemple une date ou un prix de règlement différent) de celles du présent contrat, celui-ci est considéré comme un type de titre distinct.*

15. Dans le champ **Solde d'ouverture des titres ou contrats détenus**, entrez **0**.

16. Dans le champ **Solde d'ouverture du nombre ou de la valeur équivalente de titres sous-jacents**, entrez **0**.

*Remarque : Cet écran contient aussi les champs **Remarques générales** et **Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières**. Dans notre exemple, il est inutile d'y entrer des renseignements.*

17. Cliquez sur **Suivant** (au bas de l'écran).

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Dernière vérification

18. Cliquez sur **Attester**.

ÉCRAN : Attestation

19. Cliquez sur **OK** pour accepter.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Terminé

Remarque : Jean vient de déposer le solde d'ouverture du titre désigné sous le nom de « Contrat à terme de vente hors Bourse (10 actions ordinaires – date de règlement mars 2016) ». Il doit maintenant déposer une déclaration relativement à l'opération sur ce titre conclue le 1er mars 2011.

20. Cliquez sur **Oui** pour répondre à la question « Déposer une déclaration à l'égard d'une autre opération? ».

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Sélectionner l'option d'opération

Remarque : Assurez-vous que l'option « Même titre et même porteur » est sélectionnée.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Entrer les renseignements sur l'opération

21. Dans le champ **Date de l'opération**, entrez le **1er mars 2011**.

Remarque : Comme Jean a conclu le contrat à terme le 1er mars 2011, entrez cette date. N'entrez pas ici la date de règlement prévue (le 1er mars 2016).

22. Sélectionnez le code approprié dans la liste déroulante **Nature de l'opération**. Comme Jean a acquis des droits et assumé des obligations en vertu d'un dérivé, sélectionnez « 70 – Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers ».

Remarque : Pour obtenir davantage de renseignements sur les codes de nature de l'opération, utilisez l'aide en ligne dans SEDI.

23. Entrez une valeur dans le champ **Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis**. Dans cet exemple, entrez **1**.

*Remarque : Comme Jean a acquis des droits et des obligations en vertu d'un dérivé, entrez **1** après le champ **Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis**. N'indiquez rien dans le champ **Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés**.*

Remarque : Comme Jean a précisé que le titre est un dérivé, SEDI affiche des champs supplémentaires où entrer le nombre ou la valeur équivalente des titres sous-jacents (qui font l'objet du dérivé).

24. Entrez un chiffre dans le champ **Nombre ou valeur équivalente de titres sous-jacents aliénés**. Dans cet exemple, entrez **10**.

25. À côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, cochez la case **Sans objet**.

26. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez **109,50**.

*Remarque : Comme Jean n'a versé aucune contrepartie (dans notre exemple) pour le contrat à terme, il doit cocher la case **Sans objet** à côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**. Étant donné que le contrat à terme l'oblige à vendre 10 actions d'ABC Inc. le 1er mars 2016 au prix unitaire de 109,50 $, il doit entrer **109,50** dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.*

27. Dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**, entrez le **1er mars 2016**.

Remarque : Comme la date de règlement prévue est le 1er mars 2016, cette date sera la date d'expiration ou d'échéance.

28. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Contrat à terme de vente hors Bourse portant sur la vente de 10 actions au prix unitaire de 109,50 $ le 1er mars 2016. Le règlement peut se faire en espèces ou par livraison de 10 actions. Le règlement peut intervenir plus tôt sous réserve d'un rajustement du prix.

Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, il serait approprié de faire renvoi à un document rendu public (par exemple un communiqué de l'émetteur) décrivant l'opération en détail. Sinon, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme 55-102, aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ ***Remarques générales*** *de SEDI. Le personnel mettra cette annexe à la disposition du public sur demande.*

29. Entrez des renseignements supplémentaires, au besoin, dans le champ **Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières**.

Remarque : Ce champ est facultatif. Ces remarques ne seront accessibles qu'aux autorités en valeurs mobilières. N'inscrivez rien dans ce champ si vous n'avez aucune remarque à faire.

RÉSUMÉ – L'information devrait se présenter comme suit :

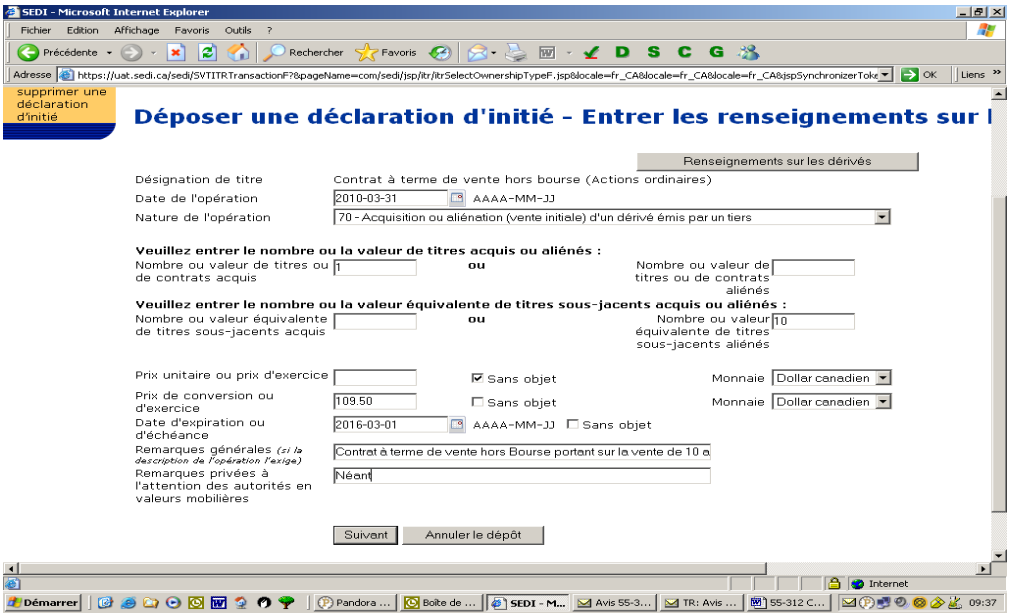

30. Cliquez sur **Suivant**.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Dernière vérification

31. Assurez-vous que votre déclaration est complète et exacte.

32. Cliquez sur **Attester** (au bas de l'écran).

ÉCRAN : Fenêtre d'attestation

33. Révisez attentivement les renseignements relatifs à l'attestation.

34. Cliquez sur **OK** pour accepter.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Terminé

35. Cliquez sur **Non** pour répondre à la question « Déposer une déclaration à l'égard d'une autre opération? ».

36. Cliquez sur **Sortir**.

Jean vient de déposer une déclaration d'initié relative au contrat à terme. Cette déclaration sera normalement accessible au public dans SEDI dans un délai de cinq minutes.

Remarque : De manière générale, l'initié assujetti qui dépose une déclaration relative à un dérivé émis par un tiers, comme un contrat à terme, doit déposer une deuxième déclaration lorsque le dérivé est réglé, qu'il arrive à échéance ou que la position est liquidée. Ainsi, dans notre exemple, Jean devra déposer une déclaration d'initié au plus tard cinq jours après le 1er mars 2016 (à supposer que, à cette date, le contrat soit réglé et Jean soit encore initié assujetti) indiquant i) l'aliénation du contrat à terme et ii) et l'aliénation des actions ordinaires sous-jacentes.

Exemple 2

Le 1er mars 2011, Jean achète à InvestBanque une ***option de vente*** qui lui donne le droit, mais non l'obligation, de vendre à InvestBanque, n'importe quand entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016, 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 $[3]. L'option de vente n'est pas transférable. Jean l'achète pour 10 $. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose en vertu du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

Exigence de déclaration d'initié *:* Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours (civils) suivant le 1er mars 2011 (se reporter à la partie 3 du Règlement 55-104). Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée assujettie à l'égard d'ABC Inc.

Instructions pour l'exemple 2

- Répétez les étapes 1 à 8 de l'exemple 1.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre définie par l'initié

9. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Option de vente hors Bourse (et celles négociées privément)** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

10. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – expiration mars 2016 ».

Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Option de vente hors Bourse (10 actions ordinaires – expiration mars 2016) » à votre liste de titres définis par l'initié.

Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ ***Description supplémentaire****, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

- Répétez les étapes 11 à 24 de l'exemple 1 (en remplaçant « contrat à terme de vente hors Bourse » par « option de vente hors Bourse »).

25. Dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, entrez **10**.

26. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez **90**.

[3] Pour simplifier, cet exemple et les exemples suivants reposent sur l'hypothèse que le prix d'exercice est de 90 $ par action. Si le prix d'exercice est calculé selon une formule, on peut ajouter une note à ce sujet dans le champ **Remarques générales**.

Remarque : Aux termes de l'option de vente, Jean a le droit, mais non l'obligation, de vendre à InvestBanque *10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 $ n'importe quand avant le 1er mars 2016. Comme Jean a payé 10 $ (dans notre exemple) en contrepartie de l'option de vente, il doit entrer* ***10*** *dans le champ* ***Prix unitaire ou prix d'exercice****. Comme le prix d'exercice de l'option est de 90 $ par action, il doit entrer* ***90*** *dans le champ* ***Prix de conversion ou d'exercice****.*

27. Dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**, entrez le **1er mars 2016**.

Remarque : Comme la date de règlement prévue est le 1er mars 2016, cette date sera la date d'expiration ou d'échéance.

28. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

> Contrat d'option négocié privément et donnant au porteur le droit de vendre 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 $ à tout moment entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016. Prix de l'option : 10 $.

Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, il serait approprié de faire renvoi à un document rendu public (par exemple un communiqué de l'émetteur) décrivant l'opération en détail. Sinon, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme 55-102, aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ ***Remarques générales*** *de SEDI. Le personnel mettra cette annexe à la disposition du public sur demande.*

- Répétez les étapes 29 à 36 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires (c'est-à-dire en remplaçant « contrat à terme de vente hors Bourse » par « option de vente hors Bourse »).

Exemple 3

Le 1er mars 2011, Jean achète à InvestBanque une ***option de vente*** et lui vend simultanément une ***option d'achat***. (On appelle parfois ***tunnel*** la combinaison d'une option de vente et d'une option d'achat.) L'option de vente donne à Jean le droit, mais non l'obligation, de vendre à InvestBanque, à tout moment entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016, 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 $. L'option d'achat donne à InvestBanque le droit, mais non l'obligation, d'obliger Jean à lui vendre 10 actions d'ABC Inc. à tout moment entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016 au prix unitaire de 115 $.

Les options ne sont pas transférables. Jean finance l'achat de l'option de vente en vendant l'option d'achat. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose en vertu du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

Exigence de déclaration d'initié : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours (civils) suivant le 1er mars 2011 (se reporter à la partie 3 du Règlement 55-104). Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée assujettie à l'égard d'ABC Inc.

Instructions pour l'exemple 3

Dans l'exemple ci-dessus, il faut déposer une déclaration pour l'élément **option de vente** et une autre pour l'élément **option d'achat**.

Les instructions pour le dépôt d'une déclaration relative à l'élément **option de vente** sont données dans l'exemple 2. On peut faire référence à l'option d'achat dans le champ **Remarques générales** (étape 28) comme suit :

> Contrat d'option négocié privément pour vendre 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 90 $ à tout moment entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016. Acquisition de l'option de vente financée par la vente simultanée d'une option d'achat (voir déclaration distincte).

Les instructions suivantes concernent l'**option d'achat**.

- Répétez les étapes 1 à 8 de l'exemple 1.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre

9. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

10. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – expiration mars 2016 ».

Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Options d'achat hors Bourse (10 actions ordinaires – expiration mars 2016) » à votre liste de titres définis par l'initié.

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ **Description supplémentaire**, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

- Répétez les étapes 11 à 22 de l'exemple 1 (en remplaçant « contrat à terme de vente hors Bourse » par « option d'achat hors Bourse » (étape 11)).

23. Entrez une valeur dans le champ **Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis**. Dans cet exemple, entrez **1**.

*Remarque : Comme Jean a conclu un nouveau contrat qui l'oblige à vendre sur demande 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 115 $ n'importe quand entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016, entrez **1** dans le champ **Nombre ou valeur de titres ou de contrats aliénés**. Comme Jean a vendu une option d'achat (visant les actions d'ABC Inc.), il est réputé avoir « aliéné » une option d'achat hors Bourse, et c'est ce qu'il faut inscrire dans ce champ. N'inscrivez rien dans le champ **Nombre ou valeur de titres ou de contrats acquis**.*

Remarque : Comme Jean a précisé que le titre est un dérivé, SEDI affiche des champs supplémentaires où entrer le nombre ou la valeur équivalente des titres sous-jacents (qui font l'objet du dérivé).

24. Entrez un chiffre dans le champ **Nombre ou valeur équivalente de titres sous-jacents aliénés**. Dans cet exemple, entrez **10**.

25. À côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, cochez la case **Sans objet**.

*Remarque : Dans l'exemple 2, Jean a versé une prime de 10 $ pour acquérir l'option de vente et doit donc entrer **10** dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**. Dans le présent exemple, la contrepartie pour l'élément « option de vente » du tunnel est la vente de l'option d'achat connexe. Jean coche donc la case **Sans objet** à côté du champ **Prix unitaire ou prix d'exercice** et mentionner l'option de vente connexe dans le champ **Remarques générales**.*

26. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez **115**.

*Remarque : Comme le prix d'exercice de l'option d'achat est de 115 $ par action, Jean doit entrer **115** dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.*

27. Dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**, entrez le **1er mars 2016**.

Remarque : Comme la date de règlement prévue est le 1er mars 2016, cette date sera la date d'expiration ou d'échéance.

28. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

> Contrat d'option négocié privément et obligeant Jean à vendre 10 actions d'ABC Inc. au prix unitaire de 115 $ n'importe quand entre le 1er mars 2011 et le 1er mars 2016. Produit de la vente de l'option d'achat utilisé pour financer l'acquisition d'une option de vente (voir déclaration distincte).

Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, il serait approprié de faire renvoi à un document rendu public (par exemple un communiqué de l'émetteur) décrivant l'opération en détail. Sinon, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme 55-102, aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ ***Remarques générales*** *de SEDI. Le personnel mettra cette annexe à la disposition du public sur demande.*

- Répétez les étapes 29 à 36 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

Exemple 4

Le 1er mars 2011, Jean contracte avec InvestBanque un prêt garanti dont le montant correspond à 90 % de la juste valeur marchande des actions d'ABC Inc., soit 900 $. Le taux d'intérêt annuel est de 6 %. L'échéance du prêt (1er mars 2016) est de cinq ans. Jean donne les actions d'ABC Inc. en garantie. Le recours est limité aux actions données en garantie (ou à une garantie identique de remplacement). (En d'autres termes, Jean peut remplir ses obligations en vertu du prêt par règlement en espèces ou par livraison de 10 actions d'ABC Inc.) InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose aux termes du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

Exigence de déclaration d'initié : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours (civils) suivant le 1er mars 2011 (se reporter à la partie 3 du Règlement 55-104). Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée assujettie à l'égard d'ABC Inc.

Instructions pour l'exemple 4

Dans l'exemple ci-dessus, la condition du prêt limitant le recours à la garantie (ou à une garantie identique de remplacement) est, dans les faits, une option de vente : Jean peut rembourser le capital de 900 $ à l'échéance du prêt ou, pour s'acquitter de cette obligation, renoncer aux actions données en garantie (ou livrer 10 autres actions d'ABC Inc. en remplacement), quelle que soit leur valeur à l'échéance.

Jean peut déclarer cette opération de plusieurs façons : soit comme l'acquisition d'une option de vente hors Bourse (voir l'exemple 2 pour les instructions de déclaration), soit en définissant le prêt garanti comme un dérivé défini par l'initié, comme suit :

- Répétez les étapes 1 à 8 de l'exemple 1.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre définie par l'initié

9. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Autre** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

10. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « Prêt garanti (recours limité) – échéance mars 2016 ».

Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Prêt garanti (recours limité) – échéance mars 2016 » à votre liste de titres définis par l'initié.

- Répétez les étapes 11 à 24 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

25. Dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, entrez **0**.

26. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez **900**.

*Remarque : Aux termes du contrat de prêt, Jean peut rembourser le capital de 900 $ à l'échéance ou, pour s'acquitter de cette obligation, renoncer aux actions données en garantie (ou livrer 10 autres actions d'ABC en remplacement de celles-ci), quelle que soit leur valeur à l'échéance. Dans les faits, Jean a l'option de vendre 10 actions d'ABC Inc. au prix nominal de 900 $ (prix unitaire de 90 $). Comme le prix d'exercice de l'option de vente est de 900 $, Jean doit entrer **900** dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**.*

27. Dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**, entrez le **1er mars 2016**.

Remarque : Comme la date de règlement prévue est le 1er mars 2016, cette date sera la date d'expiration ou d'échéance.

28. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

Actions données en garantie d'un prêt (capital 900 $; taux d'intérêt annuel 6 %). Remboursement en espèces ou par livraison de 10 actions.

*Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, il serait approprié de faire renvoi à un document rendu public (par exemple un communiqué de l'émetteur) décrivant l'opération en détail. Sinon, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme 55-102, aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ **Remarques générales** de SEDI. Le personnel mettra cette annexe à la disposition du public sur demande.*

RÉSUMÉ – L'information devrait se présenter comme suit :

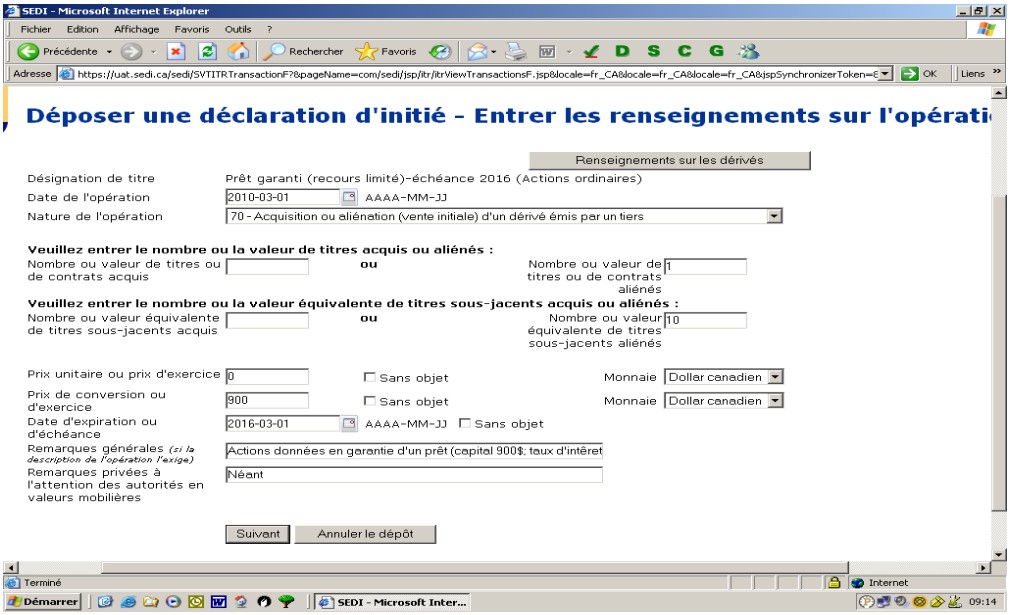

- Répétez les étapes 29 à 36 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

Exemple 5

Le 1er mars 2011, Jean conclut avec InvestBanque un swap aux termes duquel il s'engage à payer à cette dernière, le 1er mars 2016, un montant correspondant aux dividendes relatifs aux 10 actions d'ABC Inc. ainsi que toute plus-value par rapport au prix unitaire de 100 $. En échange, InvestBanque s'engage à payer à Jean le taux interbancaire offert à Londres (TIOL) sur un montant nominal de référence de 1000 $ (correspondant à la juste valeur marchande des 10 actions d'ABC Inc.), ainsi que toute moins-value par rapport au prix unitaire de 100 $. InvestBanque couvre le risque auquel elle s'expose aux termes du contrat grâce à une stratégie de couverture à base de ventes à découvert sur le marché secondaire.

Exigence de déclaration d'initié : Jean est tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours (civils) suivant le 1er mars 2011 (se reporter à la partie 3 du Règlement 55-104). Voir ci-dessous un exemple de déclaration de cette opération. InvestBanque n'est tenue de déposer une déclaration d'initié que si elle est également initiée assujettie à l'égard d'ABC Inc.

Instructions pour l'exemple 5

- Répétez les étapes 1 à 8 de l'exemple 1.

ÉCRAN : Déposer une déclaration d'initié – Ajouter une désignation de titre définie par l'initiateur

9. Dans la section **Désignation de titre**, sélectionnez **Swap sur actions – Position vendeur** dans la liste déroulante **Nom de titre**.

10. Donnez une brève description dans le champ **Description supplémentaire**. Par exemple « 10 actions ordinaires – expiration mars 2016 ».

Remarque : Jean est réputé avoir une position vendeur sur le swap sur actions parce qu'il a échangé les flux de trésorerie liés à la propriété des actions (position acheteur) contre les flux de trésorerie générés par un autre instrument (montant nominal de référence de 1000 $ au TIOL).

Remarque : Vous ajoutez ainsi la désignation de titre « Swap sur actions – Position vendeur (10 actions ordinaires – expiration mars 2016) » à votre liste de titres définis par l'initié.

*Remarque : Ce texte n'apparaîtra pas intégralement dans le champ **Description supplémentaire**, qui ne montre qu'un certain nombre de caractères à la fois. Toutefois, l'intégralité du texte de cet exemple sera acceptée et sera visible aux étapes ultérieures du processus de dépôt.*

- Répétez les étapes 11 à 24 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

25. Dans le champ **Prix unitaire ou prix d'exercice**, entrez **0**.

26. Dans le champ **Prix de conversion ou d'exercice**, entrez **0**.

27. Dans le champ **Date d'expiration ou d'échéance**, entrez le **1er mars 2016**.

Remarque : Comme la date de règlement prévue est le 1er mars 2016, cette date sera la date d'expiration ou d'échéance.

*Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire les modalités d'un dérivé au moyen des champs ci-dessus, ou s'il est nécessaire de donner une description pour lever toute ambiguïté, entrez des renseignements supplémentaires dans le champ **Remarques générales**.*

28. Entrez les renseignements suivants dans le champ **Remarques générales** :

> Swap sur actions prévoyant un échange de paiements le 1er mars 2016 : un montant égal aux dividendes relatifs aux 10 actions d'ABC Inc. ainsi que toute plus-value par rapport au prix unitaire de 100 $, contre le TIOL sur un montant nominal de référence de 1000 $, ainsi que toute moins-value par rapport au prix unitaire de 100 $.

Remarque : S'il n'est pas possible de bien décrire une opération ou d'indiquer toutes ses modalités dans l'espace prévu, il serait approprié de faire renvoi à un document rendu public (par exemple un communiqué de l'émetteur) décrivant l'opération en détail. Sinon, on peut déposer cette information par télécopieur dans une annexe en format papier, conformément aux dispositions de la partie 3 de la Norme 55-102, aux numéros figurant sur le formulaire 55-102F6. Nous vous recommandons de mentionner ce dépôt par télécopieur dans le champ ***Remarques générales*** *de SEDI. Le personnel mettra cette annexe à la disposition du public sur demande.*

- Répétez les étapes 29 à 36 de l'exemple 1 en apportant les changements nécessaires.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant le contenu du présent avis, prière de vous adresser aux personnes suivantes :

Autorité des marchés financiers

Livia Alionte
Analyste aux déclarations d'initiés
514-395-0337, poste 4336
livia.alionte@lautorite.qc.ca

British Columbia Securities Commission

Sheryl Thomson
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
604-899-6778
sthomson@bcsc.bc.ca

April Penn
Assistant Manager
Financial, Insider and Exemptive Reporting
604-899-6805
apenn@bcsc.bc.ca

Alberta Securities Commission

Agnes Lau
Senior Advisor, Technical and Projects
403-297-8049
agnes.lau@asc.ca

Saskatchewan Financial Services Commission

Patti Pacholek
Legal Counsel, Securities Division
306-787-5871
patti.pacholek@gov.sk.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Chris Besko
Directeur adjoint et conseiller juridique
204-945-2561
chris.besko@gov.mb.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Paul Hayward
Senior Legal Counsel, Corporate Finance
416-593-3657
phayward@osc.gov.on.ca

Colin Ritchie
Legal Counsel, Corporate Finance
416-593-2312
critchie@osc.gov.on.ca

Julie Erion
Supervisor of Insider Reporting
416-593-8154
jerion@osc.gov.on.ca

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Susan Powell
Conseillère juridique principale
506-643-7697
susan.powell@nbsc-cvmnb.ca

Nova Scotia Securities Commission

Shirley Lee
Director, Policy and Market Regulation
902-424-5441
leesp@gov.ns.ca

Le 11 juin 2010

Avis 55-316 du personnel
des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Questions et réponses concernant les déclarations d'initiés et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)

Table des matières

Introduction

Définitions

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 Qui utilise SEDI?
1.2 Quelle configuration de système informatique faut-il pour utiliser SEDI?
1.3 Où puis-je obtenir de l'aide relativement à SEDI?
1.4 Combien en coûte-t-il pour utiliser SEDI?
1.5 Comment puis-je accéder à SEDI?
1.6 Où dois-je déposer ma déclaration d'initié?
1.7 Quand puis-je utiliser SEDI?
1.8 Quelles sont les conséquences si je dépose ma déclaration en retard, si elle est inexacte ou si je n'en dépose pas?
1.9 Que dois-je faire pour déposer une déclaration d'initié si SEDI n'est pas en service?
1.10 Quels textes prescrivent les dispositions législatives et réglementaires relatives à SEDI?
1.11 Quand devrais-je obtenir un avis juridique?
1.12 Où puis-je obtenir de l'information sur l'utilisation de SEDI?
1.13 Les renseignements que je fournis dans SEDI seront-ils mis à la disposition du public?
1.14 Quelles caractéristiques techniques dois-je retenir lorsque j'utilise SEDI?

2. INSCRIPTION

2.1 Généralités

2.1.1 Dois-je m'inscrire pour utiliser SEDI?
2.1.2 Quand dois-je m'inscrire à titre d'utilisateur de SEDI?
2.1.3 Quels renseignements dois-je fournir pour m'inscrire à titre d'utilisateur de SEDI?
2.1.4 Dans quelle catégorie dois-je m'inscrire dans SEDI?
2.1.5 Dois-je m'inscrire à titre d'initié?
2.1.6 Dois-je m'inscrire à titre de représentant d'émetteur?
2.1.7 Dois-je m'inscrire à titre d'agent?
2.1.8 Comment puis-je m'inscrire dans SEDI?
2.1.9 Que sont la question confidentielle et la réponse que je dois donner?
2.1.10 Une fois que j'ai entré tous les renseignements dans le formulaire d'inscription (le Formulaire 55-102F5), comment puis-je le faire valider?
2.1.11 Quel est le délai de validation des inscriptions par l'exploitant de SEDI?
2.1.12 Puis-je déposer de l'information dans SEDI avant que mon inscription ne soit validée?
2.1.13 Comment savoir si mon compte a été validé?
2.1.14 Que faire si ma situation change une fois que j'ai transmis le formulaire?
2.1.15 Je ne réside pas en Amérique du Nord. Puis-je quand même transmettre mon inscription à titre d'utilisateur de SEDI sans fournir de code postal?

2.2 Agents

2.2.1 Un émetteur ou un initié assujetti peut-il avoir plusieurs agents?
2.2.2 Un cabinet d'avocats peut-il s'inscrire à titre d'agent?
2.2.3 Les techniciens juridiques peuvent-ils s'inscrire à titre d'agents?
2.2.4 Puis-je m'inscrire à la fois à titre d'initié, de représentant d'émetteur et d'agent?
2.2.5 Les initiés qui ne déposeront que par l'intermédiaire d'un agent sont-ils tenus de s'inscrire dans SEDI?

2.2.6 Les émetteurs qui ne déposeront que par l'intermédiaire d'un agent doivent-ils avoir un représentant?
2.2.7 Comme agent, comment puis-je accéder aux dossiers déposés par mes clients?
2.2.8 À titre d'agent d'un initié assujetti, dois-je déposer une procuration pour le dépôt d'une déclaration d'initié dans SEDI?
2.2.9 À titre d'agent, puis-je inscrire un tiers comme utilisateur de SEDI?

2.3 Mots de passe
2.3.1 À titre d'agent, combien de mots de passe et de clés d'accès aurai-je?
2.3.2 Que faire si j'ai oublié mon mot de passe?
2.3.3 Quand l'attribution du mot de passe et du code d'utilisateur se fait-elle? Et celle de la clé d'accès? Qu'est-ce qui les distingue?

3. INFORMATION RELATIVE AUX ÉMETTEURS
3.1 Généralités
3.1.1 Quels émetteurs doivent utiliser SEDI?
3.1.2 Dois-je déposer une déclaration si je suis initié assujetti à l'égard a) d'une fiducie de revenu; b) d'un fonds de travailleurs ou d'une société à capital de risque de travailleurs; c) d'un organisme de placement collectif; d) d'une société en commandite?
3.1.3 Si les initiés assujettis à l'égard d'un émetteur SEDI sont dispensés de l'exigence de déclaration d'initié, l'émetteur doit-il déposer de l'information dans SEDI?
3.1.4 Pourquoi dois-je, à titre d'émetteur, déposer de l'information dans SEDI?
3.1.5 Qui peut déposer de l'information dans SEDI pour le compte d'un émetteur?
3.1.6 Un émetteur peut-il avoir plusieurs représentants?
3.1.7 Que dois-je déposer dans SEDI?
3.1.8 Que dois-je faire pour déposer de l'information relative à un émetteur dans SEDI?
3.1.9 Les émetteurs doivent-ils acquitter des droits pour l'utilisation de SEDI? À combien s'élèvent-ils? Quand et comment sont-ils réglés?
3.1.10 Que faire si je ne peux pas accéder à SEDI pour y déposer de l'information relative à un émetteur?

3.2 Supplément de profil d'émetteur
3.2.1 Qu'est-ce que le supplément de profil d'émetteur?
3.2.2 Quand dois-je déposer mon supplément de profil d'émetteur?
3.2.3 Quelles sont les conséquences si je ne dépose pas de supplément de profil d'émetteur dans SEDI?
3.2.4 Comment dois-je procéder pour désigner les titres et instruments financiers liés en circulation de l'émetteur?
3.2.5 Quels titres puis-je désigner dans la catégorie « Titre de participation »?
3.2.6 Quels titres puis-je désigner dans la catégorie « Titre de créance »?
3.2.7 Quelle désignation dois-je donner aux types de titres suivants?
3.2.8 Faut-il déposer un supplément de profil d'émetteur si l'émetteur n'offre que des parts de société en commandite?
3.2.9 Une action est-elle la même chose qu'une option?
3.2.10 Quels dérivés puis-je sélectionner comme catégorie de titres?
3.2.11 Que faire si les titres d'une catégorie figurant dans la liste déroulante de désignation des titres ne sont plus émis ou en circulation?
3.2.12 Que faire si j'ai entré le mauvais type de titre ou d'instrument financier lié? Puis-je l'effacer?
3.2.13 Qui est le responsable des questions relatives aux initiés?
3.2.14 Pourquoi dois-je fournir des renseignements sur le responsable des questions relatives aux initiés?
3.2.15 Comment un émetteur SEDI peut-il modifier les renseignements qu'il a déposés dans SEDI?
3.2.16 Suis-je tenu de désigner dans le supplément de profil d'émetteur non seulement les types de titres et d'instruments financiers liés actuellement émis en faveur des initiés, mais aussi tous les autres types de titres et d'instruments financiers liés émis?

3.2.17 Si j'émets des actions ordinaires en vertu d'un régime d'actionnariat des employés et d'un régime de réinvestissement des dividendes, dois-je créer deux désignations de titres distinctes pour les actions ordinaires de ces régimes?

3.3 Déclaration d'opération sur titres
3.3.1 Qu'est-ce qu'une opération sur titres?
3.3.2 Qu'est-ce qu'une déclaration d'opération sur titres?
3.3.3 Qui doit déposer une déclaration d'opération sur titres?
3.3.4 Quand dois-je déposer une déclaration d'opération sur titres?
3.3.5 Quels renseignements suis-je tenu de déposer?
3.3.6 Pourquoi dois-je déposer une déclaration d'opération sur titres?
3.3.7 Quelles sont les conséquences si je ne dépose pas cette déclaration?
3.3.8 Si l'opération sur titres est constituée de plusieurs opérations, dois-je déposer une ou plusieurs déclarations?
3.3.9 Quels renseignements faut-il fournir dans le champ « Description »?
3.3.10 Que faire s'il n'y a pas assez de place dans le champ « Description » pour la décrire adéquatement?
3.3.11 Puis-je fournir aux autorités en valeurs mobilières des renseignements qui ne seront pas mis à la disposition du public?
3.3.12 Quand dois-je déposer une déclaration d'opération sur titres ou une déclaration de changement important?
3.3.13 Qu'entend-on par « date effective » dans le formulaire de déclaration d'opération sur titres?

3.4 Déclaration d'attribution de l'émetteur
3.4.1 Qu'est-ce qu'une déclaration d'attribution de l'émetteur?
3.4.2 Qui doit déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur?
3.4.3 Quand dois-je déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur?
3.4.4 Quels renseignements faut-il fournir dans une déclaration d'attribution de l'émetteur?
3.4.5 Où dois-je déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur?
3.4.6 Si un émetteur dépose une déclaration d'attribution de l'émetteur, à quel moment les initiés assujettis doivent-ils déposer des déclarations d'initiés concernant l'attribution?
3.4.7 Quelles sont les conséquences si je ne dépose pas de déclaration d'attribution de l'émetteur?

4. INFORMATION RELATIVE AUX INITIÉS
4.1 Généralités
4.1.1 Suis-je tenu de déposer mes déclarations d'initié au moyen de SEDI?
4.1.2 Suis-je tenu de déposer mes déclarations moi-même?
4.1.3 Que dois-je déposer dans SEDI?
4.1.4 Quand dois-je déposer mes déclarations d'initié dans SEDI?
4.1.5 Que dois-je faire au préalable pour déposer mes déclarations au moyen de SEDI?
4.1.6 Puis-je effectuer un dépôt entre la transmission du formulaire d'inscription en ligne et la validation de mon inscription?
4.1.7 Que faire si je dois déposer mon profil d'initié ou des déclarations pendant que SEDI n'est pas en service?
4.1.8 Suis-je initié assujetti?
4.1.9 Dois-je déposer des déclarations si je suis initié assujetti?
4.1.10 Dois-je déposer une déclaration pour les périodes au cours desquelles je n'étais pas encore administrateur, chef de la direction, chef des finances ou chef de l'exploitation de l'émetteur assujetti concerné?
4.1.11 Comme initié assujetti, dois-je déclarer les titres et les instruments financiers liés dont mon conjoint a la propriété ou sur lesquels il exerce une emprise?
4.1.12 Que dois-je faire si j'ai déjà un profil d'initié et que je dois déclarer de nouveaux titres ou instruments financiers liés?
4.1.13 Qu'arrive-t-il si je ne suis plus tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié relativement à une société en particulier?

4.2 Profil d'initié
4.2.1 Qu'est-ce qu'un profil d'initié?
4.2.2 Quand dois-je déposer mon profil d'initié?
4.2.3 Quels renseignements dois-je fournir dans mon profil d'initié?
4.2.4 Que faire si je suis initié assujetti à l'égard de plusieurs sociétés?
4.2.5 Que faire si les renseignements que j'ai fournis dans mon profil d'initié changent?
4.2.6 Que faire si un émetteur SEDI que je dois ajouter à mon profil ne se trouve pas dans la base de données?
4.2.7 Dois-je indiquer le nom du courtier ou du dépositaire comme porteur inscrit des titres si j'en suis le propriétaire direct?
4.2.8 Dans quelles circonstances dois-je indiquer les porteurs inscrits?
4.2.9 Que faire dans SEDI lorsque je cesse d'être initié?
4.2.10 Si je continue d'être initié, sans être initié assujetti, comment dois-je mettre à jour mon profil pour indiquer ce changement?
4.2.11 Quelles autres coordonnées puis-je fournir dans mon profil?
4.2.12 Quelle date dois-je indiquer : la date du solde d'ouverture ou celle à laquelle je suis devenu initié?
4.2.13 Qu'arrive-t-il si j'ai déposé par erreur mon profil d'initié en double?

4.3 Déclaration d'initié
4.3.1 Généralités
4.3.2 Quand dois-je déposer mes déclarations d'initiés dans SEDI?
4.3.3 Faut-il que je dépose dans SEDI une déclaration distincte pour chaque province et territoire dans lesquels je suis assujetti à l'exigence de déclaration d'initié?
4.3.4 Quel type de déclaration dois-je déposer lorsque je deviens initié assujetti à l'égard d'un émetteur SEDI dont j'ai la propriété de titres ou d'instruments financiers liés?
4.3.5 Quelle déclaration dois-je déposer dans SEDI après ma déclaration initiale?
4.3.6 Comment savoir si ma déclaration d'initié est déposée dans SEDI?
4.3.7 Dans quelles circonstances dois-je déposer une déclaration d'initié en format papier?
4.3.8 Comment vérifier si un dépôt a été effectué?
4.3.9 À titre d'agent, puis-je faire un dépôt global pour plusieurs initiés assujettis?
4.3.10 Dois-je déposer des déclarations d'initiés dans SEDI en vertu de lois fédérales comme la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*?
4.3.11 Si je suis initié à l'égard d'un émetteur américain inscrit auprès de la SEC et que je dépose des déclarations auprès de celle-ci, quels renseignements dois-je déposer dans SEDI?
4.3.12 Que dois-je faire si je suis initié à l'égard d'un émetteur étranger visé au sens du Règlement 71-102?
4.3.13 Quelle est l'importance des codes utilisés dans SEDI?
4.3.14 J'essaie de déposer une déclaration, mais SEDI ne cesse de me demander d'indiquer le solde d'ouverture de mes titres. Que dois-je faire?
4.3.15 Pour déclarer une valeur ou un montant, puis-je utiliser des virgules, des décimales ou des fractions?
4.3.16 Comment ajouter de l'information sur les opérations que je déclare?
4.3.17 Que faire si je dois modifier de l'information déjà fournie dans une déclaration déposée dans SEDI?
4.3.18 Suis-je tenu de déclarer tous les titres et instruments financiers liés d'un émetteur SEDI que je détiens ou seulement les titres et instruments financiers liés dont la propriété ou l'emprise a changé?
4.3.19 Que faire si j'ai déjà déposé des déclarations d'initié mais que je ne suis plus tenu de le faire?
4.3.20 Dois-je aussi déposer une déclaration d'initié si je dépose une déclaration selon le système d'alerte ou une déclaration mensuelle relativement à une opération en particulier?
4.3.21 Dois-je déposer une déclaration lorsque je deviens initié assujetti si je ne suis propriétaire d'aucun titre ni d'aucun instrument financier lié de l'émetteur ou que je n'exerce aucune emprise sur ceux-ci?

4.4 Déclarations portant sur les instruments financiers liés
4.4.1 Qu'est-ce qu'un instrument financier lié?
4.4.2 Quels instruments financiers liés suis-je tenu de déclarer dans SEDI?
4.4.3 Qu'est-ce qu'un titre sous-jacent et comment le déclarer?

4.5 Déclarations relatives aux opérations
4.5.1 Comment un émetteur qui est initié doit-il déclarer les opérations réalisées à l'occasion d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités?
4.5.2 Comment dois-je déclarer les acquisitions effectuées en vertu d'un régime d'achat de titres automatique (y compris un régime d'actionnariat des employés et un régime de réinvestissement des dividendes)?
4.5.3 Si j'acquiers des titres en vertu d'un régime d'actionnariat des employés ou d'un régime de réinvestissement des dividendes, est-ce que je les détiens directement ou indirectement (autrement dit, dois-je préciser l'identité du « porteur inscrit » dans ma déclaration)?
4.5.4 Comment dois-je déclarer les titres détenus dans un REER?
4.5.5 Comment dois-je déclarer la rémunération à base d'actions (exception faite des options) comme les unités d'actions différées, les attributions liées à des actions incessibles et les droits à la plus-value d'actions?
4.5.6 Comment dois-je déclarer une attribution d'instruments financiers liés antérieure au 30 avril 2010?
4.5.7 Quand dois-je déclarer les modifications de mes avoirs en titres découlant d'un regroupement ou d'une division d'actions?
4.5.8 Quelles opérations sur titres nécessitent la déclaration des modifications de mes avoirs en titres?
4.5.9 Comment dois-je déclarer une telle modification?
4.5.10 Qu'est-ce qu'une opération de monétisation d'actions?
4.5.11 Dois-je déposer des déclarations d'initié pour les titres à l'égard desquels j'ai réalisé une opération de monétisation?
4.5.12 Comment dois-je déclarer l'exercice d'options?
4.5.13 Quelles sont les erreurs les plus fréquentes dans le dépôt de déclarations d'initiés?

5. ACCÈS DU PUBLIC
5.1 Puis-je chercher de l'information déposée dans SEDI?
5.2 Quels rapports puis-je consulter dans SEDI?
5.3 Faut-il être inscrit dans SEDI pour consulter ces rapports?
5.4 Quels sommaires hebdomadaires puis-je consulter?
5.5 Le sommaire hebdomadaire regroupe-t-il les déclarations d'une seule province ou d'un seul territoire ou de l'ensemble de ceux-ci?
5.6 SEDI présente-t-il le nombre de titres émis et en circulation de chaque émetteur?
5.7 Est-il possible de s'abonner pour recevoir de l'information déposée par certains initiés ou par les initiés à l'égard de certaines sociétés ou encore d'autres renseignements déposés dans SEDI?
5.8 Où puis-je consulter les déclarations d'initiés déposées en format papier?

Annexe A
Coordonnées et sites Web des Autorités en valeurs mobilières et de SEDI

Avis 55-316 du personnel
des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Questions et réponses concernant les déclarations d'initiés et le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)

Introduction

En vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières, certains initiés (ci-après les « initiés assujettis ») à l'égard d'émetteurs assujettis, à l'exception des organismes de placement collectif, sont tenus de déclarer leurs opérations sur les titres et les instruments financiers liés des sociétés ouvertes à l'égard desquelles ils sont initiés au moyen d'un système de déclaration sur Internet appelé SEDI.

SEDI, le Système électronique de déclaration des initiés, permet aux initiés assujettis de déposer leurs déclarations. Les émetteurs assujettis utilisent aussi SEDI pour déposer certains renseignements dont les initiés assujettis à leur égard ont besoin pour respecter les exigences de déclaration d'initié. L'adresse du site Web de SEDI est www.sedi.ca.

Les membres du public peuvent également utiliser SEDI pour consulter sans frais les renseignements concernant les opérations réalisées par les initiés assujettis.

Les exigences de déclaration électronique dans SEDI que doivent respecter les émetteurs et les initiés assujettis (ci-après les « utilisateurs de SEDI ») sont énoncées dans la *Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*. L'*Instruction complémentaire 55-102, Système électronique de déclaration des initiés* renferme quant à elle des commentaires et des indications sur les exigences de déclaration électronique prévues par la Norme canadienne 55-102.

Les exigences de déclaration d'initié de fond et des obligations particulières sont énoncées dans le *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*. L'*Instruction générale relative au Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié* (l'« Instruction générale 55-104 ») renferme quant à elle des commentaires et des indications sur les exigences de déclaration d'initié prévues par le Règlement 55-104.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont élaboré les questions et réponses figurant dans le présent avis du personnel pour aider les utilisateurs de SEDI à déposer des renseignements. Les questions et réponses mettent donc l'accent sur les obligations en matière de *dépôt* en vertu de la Norme canadienne 55-102. Elles sont d'ordre général et ne constituent pas un avis juridique. L'information sur les exigences de déclaration d'initié de fond figure dans le Règlement 55-104 et dans l'Instruction générale 55-104.

Le présent avis remplace l'*Avis 55-308 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Questions concernant les déclarations d'initiés* et l'*Avis 55-310 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Questions et réponses concernant le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*, qui ont été ou seront retirés par les membres des ACVM.

En cas de doute, les utilisateurs de SEDI devraient obtenir un avis juridique approprié pour connaître leurs obligations en vertu de la législation en valeurs mobilières.

Dans quel ordre les questions et réponses sont-elles présentées?

Les questions et réponses sont présentées dans l'ordre logique ou technique de la procédure de dépôt dans SEDI et en fonction du type de déposant SEDI, soit selon qu'il est initié ou émetteur. En outre, une partie de l'avis traite de l'accès du public à l'information et aux profils déposés dans SEDI.

Vous trouverez à l'Annexe A les coordonnées des autorités en valeurs mobilières et de l'exploitant de SEDI, ainsi que l'adresse des sites Web des autorités en valeurs mobilières qui publient de l'information sur SEDI et de celui des ACVM.

Vous pouvez aussi consulter les feuilles de renseignements et l'aide en ligne sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

Définitions

Voici une liste de termes fréquemment utilisés dans ce document.

« ACVM » : les Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

« émetteur assujetti »[1] : généralement une société ou une autre entité qui a des obligations d'information continue et d'autres obligations en vertu de la législation en valeurs mobilières parce que ses titres sont négociés sur un marché dans la province ou le territoire visé (voir la définition de cette expression dans la législation en valeurs mobilières);

« émetteur SEDI »[2] : un émetteur assujetti, à l'exception d'un organisme de placement collectif, qui est tenu de se conformer au *Règlement 13-101 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)*;

« initié assujetti »[3] : l'une des personnes suivantes qui est un initié à l'égard d'un émetteur assujetti :

a) le chef de la direction, le chef des finances ou le chef de l'exploitation de l'émetteur assujetti ou de tout actionnaire important ou toute filiale importante de celui-ci;

b) tout administrateur de l'émetteur assujetti ou de tout actionnaire important ou toute filiale importante de celui-ci;

c) toute personne responsable de l'une des principales unités d'exploitation, divisions ou fonctions de l'émetteur assujetti;

d) tout actionnaire important de l'émetteur assujetti;

e) tout actionnaire important en raison de la propriété véritable post-conversion des titres de l'émetteur ainsi que le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chacun des administrateurs de cet actionnaire important;

f) toute société de gestion qui fournit des services de gestion ou d'administration significatifs à l'émetteur assujetti ou à une filiale importante de celui-ci ainsi que chaque administrateur, chef de la direction, chef des finances, chef de l'exploitation et actionnaire important de cette société;

g) toute personne physique qui exerce des fonctions analogues à celles des initiés visés aux paragraphes *a* à *f*;

h) l'émetteur assujetti, s'il a acheté, racheté ou autrement acquis des titres qu'il a lui-même émis, aussi longtemps qu'il les conserve;

i) tout autre initié qui remplit les conditions suivantes :

i) il reçoit, dans le cours normal de ses activités, de l'information ou a accès à de l'information sur des faits importants ou des changements importants concernant l'émetteur assujetti avant qu'ils ne soient rendus publics;

ii) il exerce ou peut exercer directement ou indirectement un pouvoir ou une influence significatifs sur les activités, l'exploitation, le capital ou le développement de l'émetteur assujetti;

« instrument financier lié »[4] : l'un des instruments suivants :

---

[1] L'expression « émetteur assujetti » est définie dans la législation en valeurs mobilières.
[2] Au sens attribué à cette expression dans la Norme canadienne 55-102
[3] Au sens attribué à cette expression dans le Règlement 55-104.
[4] L'expression « instrument financier lié » est définie dans la législation en valeurs mobilières. Le concept d'« instrument financier lié » renvoie généralement à des dérivés de titres. L'Instruction générale 55-104 renferme des commentaires et des indications sur cette expression.

i) tout instrument dérivé dont la valeur, le cours ou les obligations de paiement sont fonction de la valeur, du cours ou des obligations de paiement d'un titre;

ii) tout autre instrument, contrat ou toute convention qui a un effet direct ou indirect sur l'intérêt financier d'une personne dans un titre;

Remarque importante : SEDI n'utilise pas l'expression « instrument financier lié ». Tous les instruments, qu'ils soient des titres ou des instruments financiers liés, sont considérés comme des titres.

« Norme canadienne 55-102 » : la *Norme canadienne 55-102, Système électronique de déclaration des initiés (SEDI)*;

« Règlement 55-104 » : le *Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié* ;

« Règlement 62-103 » : le *Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés*;

« SEC » : la Securities and Exchange Commission des États-Unis;

« SEDAR » : le Système électronique de données, d'analyse et de recherche;

« SEDI » : le Système électronique de déclaration des initiés.

1. GÉNÉRALITÉS

Étapes initiales

Les émetteurs SEDI et les initiés assujettis à leur égard doivent respecter certaines étapes pour pouvoir déposer de l'information dans SEDI.

Émetteurs SEDI : Si vous êtes émetteur SEDI (ou son agent), vous devez faire ce qui suit :

- vérifier que votre profil SEDAR est exact et complet;
- vous inscrire dans SEDI;
- déposer un supplément de profil d'émetteur qui fait notamment état de vos titres et instruments financiers liés en circulation qui peuvent être détenus par les initiés assujettis à votre égard.

Initiés assujettis : Si vous êtes initié assujetti (ou son agent) à l'égard d'un émetteur SEDI ou toute personne tenue, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié à l'égard d'un émetteur SEDI, vous devez faire ce qui suit :

- vous inscrire dans SEDI;
- déposer un profil d'initié;
- déposer, dans un délai de **dix jours** à compter de la date à laquelle vous devenez initié assujetti, une déclaration initiale contenant les renseignements suivants :

a) la propriété véritable de titres de l'émetteur assujetti ou l'emprise directe ou indirecte que vous exercez sur de tels titres;

b) vos droits ou intérêts dans tout instrument financier lié à un titre de l'émetteur assujetti ou vos obligations relatives à un tel instrument.

Pour des renseignements sur l'inscription dans SEDI, veuillez vous reporter à la rubrique 2.1, Généralités, de la partie 2, Inscription.

Obligations permanentes

Après l'inscription et le dépôt du profil et de la déclaration initiale dans SEDI, les émetteurs SEDI et les initiés assujettis à leur égard ont des obligations permanentes.

Émetteurs SEDI : Si vous êtes émetteur SEDI (ou son agent), vous devez faire ce qui suit :

- déposer des déclarations d'opérations sur titres (pour déclarer un dividende en actions, une division d'actions, etc.);

- modifier votre supplément de profil en cas de changement de l'information fournie.

Les émetteurs SEDI peuvent également choisir de déposer des déclarations d'attribution de l'émetteur pour déclarer les attributions, aux initiés assujettis, de titres et d'instruments financiers liés. Pour des renseignements sur les déclarations d'attribution de l'émetteur, veuillez vous reporter à la rubrique 3.4, Déclaration d'attribution de l'émetteur.

Initiés assujettis : Si vous êtes initié assujetti (ou son agent) à l'égard d'un émetteur SEDI ou toute personne tenue, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié à l'égard d'un émetteur SEDI, vous devez faire ce qui suit :

- déposer une déclaration d'initié indiquant tout changement dans les renseignements suivants dans un délai de **cinq jours civils**[5] après le changement :

a) la propriété véritable de titres de l'émetteur assujetti ou l'emprise directe ou indirecte que vous exercez sur de tels titres;

b) vos droits ou intérêts dans tout instrument financier lié à un titre de l'émetteur assujetti ou vos obligations relatives à un tel instrument.

- modifier votre profil d'initié en cas de changement de l'information fournie.

1.1 Qui utilise SEDI?

Les personnes suivantes utilisent SEDI :

- les émetteurs SEDI, pour déposer leur supplément de profil d'émetteur et leurs déclarations;

- les initiés assujettis à l'égard d'émetteurs SEDI, pour déposer leur profil d'initié et leurs déclarations d'initiés.

- toute autre personne tenue, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié à l'égard d'un émetteur SEDI.

Les émetteurs SEDI et les initiés assujettis à leur égard (ou leurs agents) utilisent SEDI pour déposer de l'information à leur sujet et des déclarations indiquant la propriété véritable des initiés de titres et d'instruments financiers liés de ces sociétés ou l'emprise directe ou indirecte qu'ils exercent sur de tels titres ou instruments, ainsi que les changements à cet égard et certaines autres opérations sur titres.

Le public peut consulter sans frais l'information sur les initiés et les émetteurs publiée sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

1.2 Quelle configuration de système informatique faut-il pour utiliser SEDI?

En général, un ordinateur capable de naviguer sur Internet peut utiliser SEDI. La configuration recommandée est indiquée sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

[5] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de 10 jours civils.

1.3 Où puis-je obtenir de l'aide relativement à SEDI?

Selon la nature de l'assistance requise, vous pouvez vous adresser à l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire ou au service d'assistance technique de SEDI.

Par exemple, adressez-vous à votre autorité en valeurs mobilières (consultez l'Annexe A) pour toute question de dépôt et de conformité relative à SEDI ou à la Norme canadienne 55-102, notamment :

- la marche à suivre pour déclarer vos opérations d'initié dans SEDI;
- l'information à déposer dans SEDI;
- les personnes tenues de s'inscrire pour utiliser SEDI;
- le délai de dépôt des déclarations.

Pour sa part, SEDI offre de l'assistance technique, notamment si vous éprouvez les problèmes suivants :

- un message d'erreur apparaît à l'écran;
- vous avez oublié votre mot de passe ou votre clé d'accès;
- votre clé d'accès ou mot de passe doit être restauré;
- vous avez des problèmes d'impression.

Vous pouvez joindre le service d'assistance technique de SEDI en composant sans frais le 1-800-219-5381 (service en français et en anglais).

Si vous avez des questions concernant les exigences de déclaration d'initié de fond prévues par le Règlement 55-104, vous devriez obtenir un avis juridique.

1.4 Combien en coûte-t-il pour utiliser SEDI?

Les émetteurs SEDI doivent acquitter les frais de service annuels afférents à SEDI. (Pour en connaître davantage sur les frais applicables, veuillez vous reporter à la question 3.1.9.). Il n'en coûte rien aux initiés pour les dépôts dans SEDI ni au public pour consulter l'information déposée dans le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

1.5 Comment puis-je accéder à SEDI?

Allez sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca). Sur la page d'accueil du site, choisissez la langue d'usage (français ou anglais). La page « Bienvenue au système SEDI » apparaîtra alors. Pour consulter l'information déposée dans SEDI, cliquez sur le lien « *Renseignements SEDI accessibles au public* ».

Pour déposer de l'information pour la première fois, vous devez vous inscrire comme utilisateur de SEDI en cliquant sur « *Inscrire un utilisateur de SEDI* ». Pour des renseignements sur l'inscription, veuillez vous reporter à la rubrique 2.1, Généralités, de la partie 2, Inscription.

1.6 Où dois-je déposer ma déclaration d'initié?

Les déclarations d'initié doivent être déposées dans le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

1.7 Quand puis-je utiliser SEDI?

Vous pouvez utiliser SEDI en tout temps pour déposer des documents dès que votre compte d'utilisateur de SEDI a été activé et sous réserve des interruptions de service aux fins de maintenance.

1.8 Quelles sont les conséquences si je dépose ma déclaration en retard, si elle est inexacte ou si je n'en dépose pas?

Les initiés assujettis et toutes les autres personnes tenues, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initiés à l'égard d'un émetteur SEDI doivent déposer des déclarations complètes, exactes et en temps opportun, qu'ils le fassent directement ou par l'entremise d'un agent ou, dans le cas d'un émetteur qui est initié assujetti, par l'intermédiaire d'un représentant.

L'information fournie par les initiés est publiée telle qu'elle a été déposée dans le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

En vertu de la législation en valeurs mobilières, commet une infraction quiconque omet de déposer une déclaration d'initié conformément aux exigences et dans les délais prescrits par le Règlement 55-104 ou présente dans une déclaration de l'information qui, au moment et eu égard aux circonstances de sa présentation, est fausse ou trompeuse sur un point important. L'omission de déposer une déclaration d'initié en temps opportun ou le dépôt d'une déclaration d'initié qui renferme de l'information trompeuse sur un point important peut entraîner les conséquences suivantes :

- dans certains territoires, des frais pour dépôt tardif;
- l'inscription de l'initié assujetti dans la base de données publique des déposants retardataires tenue par certaines autorités en valeurs mobilières;
- une interdiction d'opérations empêchant la réalisation de toute opération directe ou indirecte sur des titres ou des instrument financiers liés de l'émetteur assujetti concerné ou de tout émetteur assujetti jusqu'à ce que le manquement soit corrigé ou que la période prescrite se soit écoulée, ou toute acquisition directe ou indirecte de ces titres ou instruments;
- le cas échéant, des mesures d'application de la loi.

Les autorités en valeurs mobilières peuvent également considérer l'information sur les manquements volontaires ou répétés à l'exigence de déclaration d'initié par les administrateurs et les membres de la haute direction d'un émetteur assujetti dans le cadre de l'examen du prospectus ou de l'information continue, puisque cela peut soulever des questions sur l'intégrité de ces initiés et la convenance des politiques et procédures de l'émetteur en matière de déclarations et d'opérations d'initiés.

Pour des renseignements sur les frais pour dépôt tardif et les autres conséquences d'un tel dépôt, veuillez consulter la feuille de renseignements sur les frais de retard dans l'aide en ligne de SEDI ou sur les sites Web des autorités en valeurs mobilières qui publient de l'information sur SEDI. Veuillez vous reporter également à la partie 10 de l'Instruction générale 55-104.

1.9 Que dois-je faire pour déposer une déclaration d'initié si SEDI n'est pas en service?

Si SEDI n'est pas en service pour cause de difficultés techniques imprévues, vous pouvez satisfaire à l'exigence de déclaration d'initié en déposant votre déclaration en format papier auprès de l'autorité en valeurs mobilières compétente au plus tard deux jours après la date d'échéance du délai de dépôt. Après que ces difficultés ont été résolues, vous êtes tenu de la déposer dans SEDI dès que vous en avez la possibilité.

Établissez votre déclaration sur le Formulaire 55-102F6 et inscrivez-y en majuscules, en haut de la page de titre, la mention « CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DE LA *NORME CANADIENNE 55-102, SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DE DÉCLARATION DES INITIÉS (SEDI)*, LA PRÉSENTE DÉCLARATION D'INITIÉ EST DÉPOSÉE EN FORMAT PAPIER SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR DIFFICULTÉS TEMPORAIRES ».

Pour des renseignements sur la dispense pour difficultés temporaires, veuillez vous reporter à la partie 4 de la Norme canadienne 55-102.

1.10 Quels textes prescrivent les dispositions législatives et réglementaires relatives à SEDI?

La Norme canadienne 55-102 et les documents connexes prévoient les obligations légales relatives à SEDI, notamment l'obligation de créer un profil d'initié et de déposer des déclarations d'initiés dans le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

Le Règlement 55-104 établit les obligations et les dispenses légales de déclaration d'initié. En Ontario, les principales exigences de déclaration d'initié sont prévues à la partie XXI de la *Loi sur les valeurs mobilières*, mais sont harmonisées dans une large mesure avec les exigences prévues dans ce règlement. L'Annexe A contient la liste des autorités en valeurs mobilières et indique leurs coordonnées ainsi que les adresses de leurs sites Web.

1.11 Quand devrais-je obtenir un avis juridique?

L'inobservation de la loi peut avoir de graves conséquences. Si vous n'êtes pas sûr de vos obligations, consultez un conseiller juridique spécialisé en valeurs mobilières.

1.12 Où puis-je obtenir de l'information sur l'utilisation de SEDI?

Le site Web de SEDI (www.sedi.ca) comprend une fonction d'aide en ligne qui renferme une foire aux questions, des feuilles de renseignements donnant des conseils utiles, des directives détaillées et d'autres renseignements.

Pour de plus amples renseignements sur SEDI, consultez les ressources suivantes :

- les autorités en valeurs mobilières, dont l'annexe A indique l'adresse des sites Web et les coordonnées;

- le service d'assistance technique de SEDI au 1-800-219-5381 (sans frais), pour obtenir de l'assistance technique.

Pour savoir dans quelles circonstances faire appel à l'exploitant de SEDI ou à une autorité en valeurs mobilières, veuillez vous reporter à la question 1.3.

1.13 Les renseignements que je fournis dans SEDI seront-ils mis à la disposition du public?

Oui. Le public peut consulter les déclarations d'initiés déposées dans SEDI auprès des autorités en valeurs mobilières. Cependant, les renseignements personnels de l'initié assujetti figurant sur le formulaire et certaines remarques sont confidentiels.

1.14 Quelles caractéristiques techniques dois-je retenir lorsque j'utilise SEDI?

Bouton de retour à la page précédente du navigateur – Lorsque vous naviguez dans SEDI, évitez autant que possible d'utiliser le bouton de retour à la page précédente du navigateur. Si cette fonction nuit au fonctionnement du système, SEDI la désactivera. Dans ce cas, le bouton ne vous ramènera pas à la page précédente et vous resterez à la page affichée. S'il y a lieu, SEDI vous indiquera que vous avez effectué une séquence d'opérations non autorisée. Vous pouvez tenter de quitter cette page en cliquant sur l'un des boutons de navigation primaire ou secondaire sur la page (par exemple, Déclaration d'initié, Profil d'initié, Déposer une déclaration d'initié, Modifier ou supprimer une déclaration d'initié). Selon le bouton de navigation choisi, SEDI mettra fin à la « séquence d'opérations non autorisée » et vous dirigera vers la page SEDI applicable.

Bouton Arrêter du navigateur - Si vous cliquez sur le bouton Arrêter du navigateur, cliquez ensuite sur le bouton Actualiser du navigateur pour poursuivre.

Bouton « Annuler » – Ce bouton supprime toute l'information entrée auparavant et annule l'option sélectionnée. Par exemple, si vous avez sélectionné « Créer un profil d'initié » puis décidez en cours de route de choisir une autre option, vous devez cliquer sur « Annuler ». SEDI affichera alors l'option que vous aviez choisie précédemment.

Bouton « Attester » – Ce bouton sert à confirmer que l'information déposée par voie électronique est véridique et complète à tous égards. L'agent de dépôt donne l'attestation au mieux de ses connaissances.

Langue – Le site Web de SEDI est entièrement bilingue (français et anglais). Pour passer à l'autre langue dans le site, retournez à la page d'accueil et sélectionnez la langue appropriée dans la barre de navigation (en haut, à droite de l'écran).

Bouton « Suivant » – Ce bouton apparaît lorsque vous devez passer à la page suivante.

Projets de documents – SEDI ne vous permet pas de préparer des projets de documents. Assurez-vous de posséder toute l'information nécessaire avant de commencer le dépôt. Pour des motifs de sécurité, si vous cessez d'entrer des données dans SEDI durant plus de 20 minutes, vous perdrez toutes les données que vous venez d'entrer. Si vous fermez le navigateur sans mettre fin à votre session de façon appropriée, l'accès à SEDI vous sera refusé durant 30 minutes. Vous devrez accéder au système et entrer les données à nouveau.

Case « Sans objet » – Tous les champs sont obligatoires dans SEDI, sauf certains champs de critères de recherche dans les documents publics. Si un champ ne s'applique pas à vous, cochez la case « Sans objet ».

Bouton « Version facile à imprimer » – Ce bouton affichera une nouvelle fenêtre de navigation contenant les données préformatées entrées précédemment. SEDI affichera une fenêtre d'impression offrant diverses options.

2. INSCRIPTION

Avant de déposer des renseignements dans SEDI, l'initié assujetti, le représentant de l'émetteur ou l'agent est tenu de s'inscrire à titre d'utilisateur de SEDI, en procédant comme suit :

- ***aller sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca) et cliquer sur « Inscrire un utilisateur de SEDI »;***
- ***suivre les instructions à l'écran et remplir le Formulaire 55-102F5, Formulaire d'inscription de l'utilisateur de SEDI;***
- ***imprimer le formulaire dûment rempli et horodaté et le signer dans l'espace prévu;***
- ***le faire parvenir à l'exploitant de SEDI par courrier à l'adresse figurant sur le Formulaire 55-102F5 ou par télécopieur au 1-866-729-8011 en Amérique du Nord ou au 416-365-9194 partout ailleurs.***

L'exploitant de SEDI traitera la demande d'inscription et activera le compte d'utilisateur de SEDI.

Pour être en mesure de faire des dépôts, vous devez compléter votre inscription et faire activer votre compte d'utilisateur de SEDI.

2.1 Généralités

2.1.1 Dois-je m'inscrire pour utiliser SEDI?

Vous ne devez vous inscrire dans SEDI à titre d'utilisateur de SEDI que si vous êtes tenu d'y déposer de l'information. L'inscription n'est pas nécessaire pour consulter de l'information sur le site Web.

Seule une personne physique peut s'inscrire dans SEDI à titre d'utilisateur de SEDI. En effet, l'émetteur qui doit déposer de l'information en cette qualité ou en qualité d'initié assujetti doit le faire par l'intermédiaire d'une personne physique inscrite comme représentant ou agent.

2.1.2 Quand dois-je m'inscrire à titre d'utilisateur de SEDI?

Vous devez vous inscrire à titre d'utilisateur de SEDI pour pouvoir déposer des renseignements dans SEDI.

La personne physique qui est initié assujetti doit s'inscrire à titre d'utilisateur de SEDI pour déposer un profil d'initié ou une déclaration initiale dans SEDI; à défaut de cette inscription, son agent, s'il est utilisateur de SEDI, pourra effectuer le dépôt.

L'émetteur qui doit déposer de l'information en cette qualité ou en qualité d'initié assujetti doit le faire par l'intermédiaire d'une personne physique inscrite comme représentant ou agent.

2.1.3 Quels renseignements dois-je fournir pour m'inscrire à titre d'utilisateur de SEDI?

Il vous faut fournir les renseignements suivants :

- votre nom;
- le nom de votre employeur et votre fonction (pour une inscription à titre d'agent);
- votre adresse (la résidence principale dans le cas de l'initié assujetti ou l'adresse de l'établissement de l'agent ou du représentant de l'émetteur);
- votre numéro de téléphone durant le jour;
- votre numéro de télécopieur, s'il y a lieu;
- votre adresse électronique, s'il y a lieu;
- votre titre comme utilisateur de SEDI, à savoir initié assujetti, agent d'un initié assujetti ou d'un émetteur ou encore représentant d'un émetteur (vous pouvez choisir plus d'une catégorie d'utilisateur en tenant la touche contrôle enfoncée);
- la question confidentielle et la réponse à celle-ci (veuillez vous reporter à la question 2.1.9).

Remarque : vous ne devez vous inscrire à titre d'utilisateur de SEDI qu'une fois, même si vous êtes l'agent de plusieurs initiés assujettis.

2.1.4 Dans quelle catégorie dois-je m'inscrire dans SEDI?

Il existe différentes catégories d'utilisateurs de SEDI selon que vous êtes initié assujetti, représentant d'un émetteur ou agent.

Chaque catégorie d'utilisateur a accès à différentes fonctions dans SEDI. Selon la catégorie, vous aurez accès à la page d'accueil pertinente ainsi qu'aux diverses fonctions offertes. Veuillez vous reporter aux questions 2.1.5 à 2.1.7.

2.1.5 Dois-je m'inscrire à titre d'initié?

Vous devriez vous inscrire à titre d'initié si vous êtes initié assujetti et que vous ne déposerez que votre profil et vos déclarations.

En revanche, si vous déposerez le profil et les déclarations d'un ou de plusieurs initiés assujettis (autres que vous) ou de l'information pour plusieurs émetteurs, vous devriez vous inscrire, non pas à titre d'initié, mais à titre d'agent (veuillez vous reporter à la question 2.1.7).

2.1.6 Dois-je m'inscrire à titre de représentant d'émetteur?

Vous devriez vous inscrire à titre de représentant d'émetteur si vous ne déposerez que le supplément de profil d'émetteur et les déclarations d'initié subséquentes d'un émetteur. Dans le cas où vous déposez pour plusieurs émetteurs, vous devriez vous inscrire à titre d'agent (veuillez vous reporter à la question 2.1.7), et non de représentant d'émetteur.

2.1.7 Dois-je m'inscrire à titre d'agent?

Vous devriez vous inscrire à titre d'agent si vous déposerez :

- des renseignements relatifs à un ou plusieurs initiés assujettis autres que vous-même;
- des renseignements relatifs à plusieurs émetteurs;
- des renseignements relatifs à vous-même, à plusieurs initiés assujettis et à un émetteur.

Consultez la rubrique 2.2, Agents.

2.1.8 Comment puis-je m'inscrire dans SEDI?

Allez sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca). Après avoir choisi la langue d'usage, cliquez sur « Inscrire un utilisateur de SEDI », puis entrez les renseignements qui vous sont demandés selon les instructions. Une fois la procédure terminée, cliquez sur « Suivant » (veuillez vous reporter à la question suivante pour la suite).

2.1.9 Que sont la question confidentielle et la réponse que je dois donner?

Il s'agit d'une question de votre choix que l'exploitant de SEDI vous posera si vous oubliez votre mot de passe afin de vérifier votre identité. Choisissez une question dont vous êtes le seul à connaître la réponse, par exemple « Quel est votre film préféré? », plutôt que « Quel pays a remporté le plus grand nombre de médailles d'or aux Jeux Olympiques d'hiver en 2010? ». Vous devez également donner la réponse à la question.

2.1.10 Une fois que j'ai entré tous les renseignements dans le formulaire d'inscription (le Formulaire 55-102F5), comment puis-je le faire valider?

- Lorsque vous aurez entré tous les renseignements demandés, y compris la question confidentielle et la réponse à celle-ci, cliquez sur « Suivant ».
- SEDI affichera alors la page « *Inscrire un utilisateur de SEDI – Afficher les conditions* ».
- Lisez l'avis sur les « Conditions d'utilisation – Utilisateur de SEDI » ainsi que l'« Avis – Collecte et utilisation de renseignements personnels », puis cliquez sur « Accepter ».
- SEDI affichera alors la page « *Inscrire un utilisateur de SEDI – Attester et transmettre les données d'inscription – Formulaire 55-102F5* ». Cliquez sur « Attester ». SEDI fera apparaître la page « *Attestation* ». Cliquez sur « OK ».
- SEDI affichera alors la page « *Inscrire un utilisateur de SEDI – Inscription conditionnelle terminée* », qui indiquera votre code d'utilisateur et votre mot de passe. Avant de quitter cette page, prenez-les en note ou imprimez la page en cliquant sur le bouton « Imprimer » de la barre de navigation dans le haut de la page. (Remarque : les mots de passe sont sensibles à la casse. Nous recommandons qu'ils soient conservés dans un endroit sûr.) Vous en aurez besoin par la suite pour entrer dans SEDI.
- Pour terminer l'inscription, cliquer sur « Version facile à imprimer » pour imprimer le formulaire d'inscription. Votre mot de passe n'y figurera pas.
- Signez le formulaire, puis transmettez-le à l'exploitant de SEDI par télécopieur, par remise en mains propres ou par messagerie à l'adresse ou au numéro de télécopieur figurant sur le formulaire. L'exploitant de SEDI le validera.

2.1.11 Quel est le délai de validation des inscriptions par l'exploitant de SEDI?

L'exploitant de SEDI prévoit un délai de 24 heures durant les jours ouvrables si le formulaire est dûment rempli et signé. Vous êtes toutefois invité à vous inscrire bien avant le moment où vous aurez à déposer une déclaration d'initié ou un supplément de profil ou une déclaration d'un émetteur.

2.1.12 Puis-je déposer de l'information dans SEDI avant que mon inscription ne soit validée?

Non. Vous ne pourrez faire de dépôts valides que lorsque votre inscription aura été validée. Lorsque vous serez inscrit à titre d'utilisateur de SEDI (initié, représentant d'un émetteur ou agent), vous pourrez faire des dépôts qui seront rendus publics sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

2.1.13 Comment savoir si mon compte a été validé?

Lorsque votre compte aura été activé, vous serez dirigé vers la page d'accueil relative à votre type d'utilisateur (par exemple, initié, agent ou représentant de l'émetteur) et vous aurez accès aux fonctions qui y sont associées. Il est possible d'entrer dans SEDI et de cliquer sur « Vos renseignements » pour consulter le champ État de l'inscription à la page « Afficher vos renseignements » et vérifier si le mot « Actif » est affiché.

Si votre compte n'a pas été validé, lorsque vous entrerez dans SEDI, une page d'accueil vous avisera de compléter votre inscription. Vous n'aurez alors accès qu'aux renseignements vous concernant.

2.1.14 Que faire si ma situation change une fois que j'ai transmis le formulaire?

Vous pouvez apporter des changements à votre inscription dans SEDI par voie électronique en modifiant les renseignements figurant sur le formulaire, en les attestant et en les transmettant en ligne. Suivez les instructions de l'aide en ligne du site Web de SEDI. Nous vous recommandons par ailleurs d'imprimer le formulaire et de l'envoyer par télécopieur (1-866-729-8011) à l'exploitant de SEDI.

Lors de votre inscription à titre d'utilisateur de SEDI, vous pouvez choisir d'être avisé de l'activation de votre compte par courrier électronique. Pour ce faire, vous devez indiquer votre adresse électronique dans votre formulaire d'inscription (Formulaire 55-102F5). Si vous n'indiquez pas d'adresse électronique, vous ne serez pas avisé de l'activation de votre compte (veuillez vous reporter à la question 2.1.3).

2.1.15 Je ne réside pas en Amérique du Nord. Puis-je quand même transmettre mon inscription à titre d'utilisateur de SEDI sans fournir de code postal?

Oui. Si vous résidez ailleurs qu'en Amérique du Nord, vous n'êtes pas tenu d'entrer un code postal. Entrez dans ce champ la mention « Sans objet ».

2.2 Agents

2.2.1 Un émetteur ou un initié assujetti peut-il avoir plusieurs agents?

Oui. Par exemple, une personne physique qui est un initié assujetti à l'égard de plusieurs émetteurs SEDI et qui s'est entendue avec ces émetteurs pour qu'ils déposent les déclarations d'initiés en son nom est susceptible d'avoir un agent différent pour chaque émetteur.

2.2.2 Un cabinet d'avocats peut-il s'inscrire à titre d'agent?

Non. Seules les personnes physiques le peuvent.

2.2.3 Les techniciens juridiques peuvent-ils s'inscrire à titre d'agents?

Oui, toute personne physique le peut. Ainsi, tous les techniciens juridiques d'un cabinet d'avocats peuvent s'inscrire. Chacun doit s'inscrire individuellement afin d'avoir un code d'utilisateur de SEDI et un mot de passe qui lui est propre.

2.2.4 Puis-je m'inscrire à la fois à titre d'initié, de représentant d'émetteur et d'agent?

En règle générale, oui. Vous devez néanmoins choisir le titre qui correspond le mieux à votre activité. Par exemple, si vous êtes initié assujetti et ne déposerez de déclarations d'initiés que pour votre compte, inscrivez-vous comme « initié ».

Si vous cumulez plusieurs fonctions, vous devez vous inscrire à titre d'agent. C'est notamment le cas si vous déposerez :

- des renseignements relatifs à un ou à plusieurs initiés assujettis autres que vous-même;
- des renseignements relatifs à plusieurs émetteurs;
- des renseignements relatifs à vous-même, à plusieurs initiés et à un émetteur.

Veuillez vous reporter aux questions 2.1.4 à 2.1.7.

2.2.5 Les initiés qui ne déposeront que par l'intermédiaire d'un agent sont-ils tenus de s'inscrire dans SEDI?

Non.

2.2.6 Les émetteurs qui ne déposeront que par l'intermédiaire d'un agent doivent-ils avoir un représentant?

Non.

2.2.7 Comme agent, comment puis-je accéder aux dossiers déposés par mes clients?

Il vous faut la clé d'accès de chaque client.

Une clé d'accès est un code alphanumérique unique sensible à la casse attribué par SEDI ou l'exploitant de SEDI à un initié ou un émetteur SEDI qui a déposé un profil d'initié ou un supplément de profil d'émetteur dans SEDI. Lorsque vous créez le profil d'initié ou le supplément de profil d'émetteur d'un client, SEDI vous donne sa clé d'accès. Si quelqu'un d'autre les crée, vous devez demander à votre client sa clé d'accès.

2.2.8 À titre d'agent d'un initié assujetti, dois-je déposer une procuration pour le dépôt d'une déclaration d'initié dans SEDI?

Non. Si toutefois vous déposez une déclaration d'initié en format papier à titre d'agent dans certaines situations (veuillez vous reporter à la question 4.3.7), il vous faut déposer une procuration auprès de l'autorité en valeurs mobilières compétente. Cependant, l'agent n'a pas besoin de déposer de procuration lorsqu'il dépose une déclaration d'initié en format papier au nom d'une personne physique sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires.

2.2.9 À titre d'agent, puis-je inscrire un tiers comme utilisateur de SEDI?

Non. À titre d'agent, vous ne pouvez inscrire un tiers comme utilisateur de SEDI. L'exemplaire en format papier du formulaire d'inscription de l'utilisateur de SEDI transmis à l'exploitant de SEDI pour validation doit porter la signature manuscrite ou autographiée de la personne physique à inscrire.

2.3 Mots de passe

2.3.1 À titre d'agent, combien de mots de passe et de clés d'accès aurai-je?

Comme agent, vous aurez un mot de passe. Vous recevrez un code d'utilisateur de SEDI et un mot de passe dont vous aurez besoin pour ouvrir une session dans SEDI. Par ailleurs, vous recevrez un numéro d'initié et une clé d'accès distincte pour chaque initié assujetti dont vous créerez le profil, et une clé d'accès distincte pour chaque émetteur pour lequel vous créerez le supplément de profil.

2.3.2 Que faire si j'ai oublié mon mot de passe?

Communiquez avec le service d'assistance technique de SEDI au 1-800-219-5381. Vous devrez répondre à une série de questions, notamment la question confidentielle que vous avez fournie lors de votre inscription. Si vous répondez correctement, l'exploitant de SEDI vous donnera un mot de passe que vous ne pourrez utiliser qu'une seule fois, lors de l'ouverture de la session suivante. Une fois la session ouverte, SEDI vous demandera de trouver un nouveau mot de passe permanent.

2.3.3 Quand l'attribution du mot de passe et du code d'utilisateur se fait-elle? Et celle de la clé d'accès? Qu'est-ce qui les distingue?

SEDI vous attribue un mot de passe et un code d'utilisateur une fois que vous avez rempli et attesté votre demande d'inscription à titre d'utilisateur de SEDI et que vous l'avez transmise au système. Le mot de passe et le code d'utilisateur de SEDI auquel il est lié vous permettent d'entrer dans le système sous cette identité.

Lorsque vous créerez un profil d'initié ou un supplément de profil d'émetteur, SEDI vous fournira en ligne, comme auteur du profil, un numéro d'initié (si vous êtes initié) et une clé d'accès. De plus, SEDI enverra à l'initié, au représentant de l'émetteur ou à l'agent un message électronique (si l'adresse est fournie) ou une lettre lui indiquant sa clé d'accès.

La clé d'accès est un code alphanumérique sensible à la casse lié à un profil d'initié ou à un supplément de profil d'émetteur et attribué au moment de sa création. Il vous permet d'effectuer des dépôts à titre d'agent, d'initié ou de représentant d'émetteur après la création du profil d'initié ou du supplément de profil d'émetteur. Le système attribue une clé d'accès par profil. Communiquez avec le service d'assistance technique de SEDI au 1-800-219-5381 si vous oubliez votre mot de passe ou votre clé d'accès.

3. INFORMATION RELATIVE AUX ÉMETTEURS

Les émetteurs SEDI sont tenus de déposer certains renseignements dans SEDI. Ils doivent créer leur supplément de profil pour que les initiés puissent déposer leurs déclarations.

À titre d'émetteur SEDI, vous devez faire ce qui suit :

- ***vérifier que votre profil SEDAR est exact et à jour;***
- ***vous inscrire dans SEDI par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un agent inscrit (veuillez vous reporter à la partie 2, Inscription);***
- ***déposer dans SEDI votre supplément de profil d'émetteur (en y indiquant vos titres et d'instruments financiers liés émis et en circulation) par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un agent inscrit;***

puis, de manière continue :

- ***déposer toute modification à l'information fournie;***
- ***déposer dans SEDI les déclarations d'émetteur, s'il y a lieu.***

3.1 Généralités

3.1.1 Quels émetteurs doivent utiliser SEDI?

Tous les émetteurs assujettis, à l'exception des organismes de placement collectif, qui déposent des documents d'information dans SEDAR sont tenus de déposer de l'information dans SEDI, sauf s'ils en sont dispensés. Ils sont appelés « émetteurs SEDI ».

3.1.2 Dois-je déposer une déclaration si je suis initié assujetti à l'égard a) d'une fiducie de revenu; b) d'un fonds de travailleurs ou d'une société à capital de risque de travailleurs; c) d'un organisme de placement collectif; d) d'une société en commandite?

a) une fiducie de revenu

Oui

b) un fonds de travailleurs ou une société à capital de risque de travailleurs

La réponse dépend de la province dans laquelle le fonds ou la société est émetteur assujetti (ou l'équivalent). Dans certaines provinces, comme en Alberta, les fonds de travailleurs et les initiés à leur égard n'ont pas à déposer d'information dans SEDI car ces fonds sont considérés comme des organismes de placement collectif. À l'inverse, dans d'autres provinces, comme en Ontario et au Manitoba, ces fonds ne sont pas considérés comme des organismes de placement collectif pour l'application de l'exigence de déclaration d'initié, si bien qu'ils doivent, ainsi que les initiés assujettis à leur égard, déposer de l'information dans SEDI.

c) un organisme de placement collectif

Non. L'exigence de déclaration d'initié ne s'applique à aucun initié à l'égard d'un émetteur qui est un organisme de placement collectif (veuillez vous reporter à l'article 9.1 du Règlement 55-104).

d) une société en commandite

Oui. Vous devez déposer des déclarations d'initié si vous êtes initié assujetti à l'égard d'une société en commandite qui est émetteur assujetti et que vous détenez des titres ou des instruments financiers liés de cette société.

3.1.3 Si les initiés assujettis à l'égard d'un émetteur SEDI sont dispensés de l'exigence de déclaration d'initié, l'émetteur doit-il déposer de l'information dans SEDI?

En général, l'émetteur SEDI demeure assujetti à cette exigence.

3.1.4 Pourquoi dois-je, à titre d'émetteur, déposer de l'information dans SEDI?

À titre d'émetteur SEDI, vous devez déposer certains renseignements dans le système afin que les initiés à votre égard qui sont tenus, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer de l'information puissent satisfaire à l'exigence de déclaration d'initié dans SEDI. Ces renseignements les aident également à assurer l'exactitude de leurs déclarations.

3.1.5 Qui peut déposer de l'information dans SEDI pour le compte d'un émetteur?

Un représentant ou un agent inscrit comme utilisateur de SEDI.

3.1.6 Un émetteur peut-il avoir plusieurs représentants?

Oui, mais il doit avoir un seul responsable des questions relatives aux initiés.

3.1.7 Que dois-je déposer dans SEDI?

À titre d'émetteur SEDI, vous devez déposer ce qui suit par l'intermédiaire d'un représentant de l'émetteur ou d'un agent inscrit :

- un supplément de profil d'émetteur (veuillez vous reporter à la rubrique « Supplément de profil d'émetteur »);
- des déclarations d'opérations sur titres lorsque ces opérations ont lieu (veuillez vous reporter à la rubrique « Déclaration d'opérations sur titres »);
- toute modification à l'information fournie.

Le supplément de profil d'émetteur contient de l'information sur l'émetteur, notamment la désignation de ses titres et instruments financiers liés en circulation qui sont détenus par les initiés à son égard, ainsi que les renseignements sur le responsable des questions relatives aux initiés. Il correspond au Formulaire 55-102F3.

La déclaration d'opération sur titres contient de l'information relative à une opération sur titres telle qu'un dividende en actions, une division d'actions, un regroupement d'actions, une fusion, une opération de restructuration, un regroupement d'entreprises ou toute autre opération

similaire qui a une incidence semblable sur l'ensemble des titres d'une catégorie de titres d'un émetteur. Elle correspond au Formulaire 55-102F4.

Un émetteur peut choisir de déposer des déclarations d'attribution de l'émetteur. Les déclarations contiennent des renseignements précis concernant l'attribution ou l'émission de titres ou d'instruments financiers liés d'un émetteur en vertu des plans de rémunération des initiés à son égard.

3.1.8 Que dois-je faire pour déposer de l'information relative à un émetteur dans SEDI?

Vous devez d'abord être inscrit comme utilisateur de SEDI et avoir un compte d'utilisateur de SEDI actif (veuillez vous reporter à la partie 2, Inscription). Une fois votre inscription validée, entrez dans le système. Sur la page d'accueil appropriée, cliquez sur « Créer un supplément de profil d'émetteur ». Vous n'avez qu'à suivre les instructions apparaissant à l'écran. Lorsque vous aurez terminé la procédure, vous recevrez une clé d'accès au compte de l'émetteur.

Pour déposer une déclaration d'opération sur titres, entrez dans SEDI et saisissez la clé d'accès de l'émetteur concerné. Sur la page *Activités relatives aux émetteurs*, cliquez sur « Déclaration d'opération sur titres » et suivez les instructions apparaissant à l'écran jusqu'à la fin de la procédure.

Pour déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur lorsque celui-ci attribue ou émet des titres ou des instruments financiers liés en vertu d'un plan de rémunération, entrez dans SEDI et saisissez la clé d'accès de l'émetteur concerné. Sur la page *Activités relatives aux émetteurs*, cliquez sur « Déclaration de l'émetteur » et suivez les instructions apparaissant à l'écran jusqu'à la fin de la procédure.

3.1.9 Les émetteurs doivent-ils acquitter des droits pour l'utilisation de SEDI? À combien s'élèvent-ils? Quand et comment sont-ils réglés?

Les émetteurs SEDI doivent acquitter les droits exigibles à titre de frais d'utilisation annuels de SEDAR afférents à SEDI. L'exploitant de SEDAR établit les droits exigibles dans ce système au moyen de mises à jour des codes. Quant aux frais d'utilisation annuels en vigueur au 1er janvier 2005, ils sont indiqués dans l'Avis 13-314 du personnel des ACVM, *Modification des frais d'utilisation annuels de SEDAR pour 2005*.

Aucun droit n'est exigé des initiés ni du public pour l'utilisation de SEDI.

3.1.10 Que faire si je ne peux pas accéder à SEDI pour y déposer de l'information relative à un émetteur?

Dans l'éventualité où SEDI ne serait pas en service pour cause de difficultés techniques prolongées, les ACVM envisageraient, selon le territoire et les circonstances, d'accorder une dispense générale des exigences de dépôt ou encore de modifier l'échéance des délais de dépôt durant l'interruption du service.

Si des difficultés techniques imprévues l'empêchent de déposer de l'information dans le système, l'émetteur SEDI doit déposer cette information dès qu'il en a la possibilité après que ces difficultés ont été résolues.

3.2 Supplément de profil d'émetteur

3.2.1 Qu'est-ce que le supplément de profil d'émetteur?

Le supplément de profil d'émetteur fournit de l'information sur l'émetteur, spécialement sur les titres et instruments financiers liés en circulation qui peuvent être détenus par les initiés, qui s'ajoute à celle déposée dans SEDAR. Il doit contenir les renseignements prévus au Formulaire 55-102F3.

Comme émetteur SEDI, vous êtes tenu d'y désigner tous les types de titres et instruments financiers liés qui peuvent être détenus par les initiés à votre égard. Cependant, nous vous recommandons de désigner tous vos titres et instruments financiers liés émis et en circulation.

3.2.2 Quand dois-je déposer mon supplément de profil d'émetteur?

Il faut le déposer dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle vous devenez émetteur SEDI.

3.2.3 Quelles sont les conséquences si je ne dépose pas de supplément de profil d'émetteur dans SEDI?

Vous contrevenez à la législation en valeurs mobilières. Les autorités en valeurs mobilières peuvent prendre diverses mesures à l'endroit des émetteurs qui enfreignent la loi, notamment les inscrire dans une liste publique d'émetteurs en infraction.

En outre, vous causez inutilement des inconvénients aux initiés à votre égard en les empêchant de déposer leurs déclarations dans SEDI et en les contraignant à les déposer en format papier sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires. Ils devront déposer chaque déclaration dans SEDI après que vous aurez finalement déposé un supplément de profil d'émetteur.

3.2.4 Comment dois-je procéder pour désigner les titres et instruments financiers liés en circulation de l'émetteur?

Remarque importante : SEDI n'utilise pas l'expression « instrument financier lié ». Tous les instruments, qu'ils soient des titres ou des instruments financiers liés, sont considérés comme des titres.

Pour créer la désignation d'un titre ou d'un instrument financier lié en circulation, vous devez, pour chaque titre ou instrument, suivre la procédure suivante :

- sélectionnez la catégorie du titre (« Titre de créance », « Titre de participation » ou « Dérivé émis par l'émetteur »);
- sélectionnez le nom du titre (dans la liste déroulante);
- fournissez, au besoin, une brève description du titre s'il y a risque de confusion avec un autre titre;
- si vous avez sélectionné « Dérivé émis par l'émetteur » à la première étape, sélectionnez le titre sous-jacent comme suit :
  - sélectionnez la catégorie du titre sous-jacent (« Titre de créance », « Titre de participation » ou « Dérivé émis par l'émetteur »);
  - sélectionnez le nom du titre sous-jacent;
  - le cas échéant, entrez tout autre terme utilisé pour décrire le titre sous-jacent en question.

La liste des noms des titres pour chacun des types de titres répertoriés dans SEDI figure à l'Annexe 1 du Guide de l'utilisateur de SEDI que l'on peut consulter sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca).

Vous trouverez à la question 3.2.7 des instructions sur la manière de désigner certains titres.

3.2.5 Quels titres puis-je désigner dans la catégorie « Titre de participation »?

Vous pouvez notamment désigner dans cette catégorie les actions ordinaires, les actions privilégiées, les actions sans droit de vote et les actions à droit de vote multiple.

3.2.6 Quels titres puis-je désigner dans la catégorie « Titre de créance »?

Vous pouvez notamment désigner dans cette catégorie les obligations, les débentures, les débentures convertibles et les billets.

3.2.7 Quelle désignation dois-je donner aux types de titres suivants?

1.	Titres adossés à des créances	a) sélectionnez	la catégorie « Titre de participation » ou « Titre de créance »
		b) sélectionnez	« Autre » comme nom du titre
		c) décrivez	Tapez « Titres adossés à des créances » dans le champ de description supplémentaire
2.	Options* (dont l'exercice vise des actions ordinaires en vertu d'un plan)		
	pour les options	a) sélectionnez	la catégorie « Dérivé émis par l'émetteur »
		b) sélectionnez	« Options » comme nom du titre
		c) décrivez	(au besoin)
	pour les titres sous-jacents (actions ordinaires)	d) sélectionnez	la catégorie « Titre de participation »
		e) sélectionnez	« Actions ordinaires » comme nom du titre
		f) décrivez	(au besoin)
3.	Débentures convertibles	a) sélectionnez	la catégorie « Titre de créance »
		b) sélectionnez	« Débentures convertibles » comme nom de titre
		c) décrivez	(au besoin)

* Vous trouverez à la rubrique 4.4, Déclarations portant sur les instruments financiers liés, de plus amples renseignements sur les dérivés émis par l'émetteur et les titres sous-jacents.

Suggestion : Le nom du titre et la description figureront ensemble comme un seul et même titre sur la liste des titres désignés par l'émetteur. C'est dans cette liste que les initiés sélectionneront les titres ou les instruments financiers liés de l'émetteur sur lesquels porteront leurs déclarations. N'oubliez pas d'entrer tout autre terme décrivant un titre ou une catégorie de titres donnés afin que les initiés assujettis puissent les distinguer des autres. SEDI calculera le solde total des titres et instruments financiers liés qui ont la même désignation, le même type d'emprise et sont au nom du même porteur inscrit.

3.2.8 Faut-il déposer un supplément de profil d'émetteur si l'émetteur n'offre que des parts de société en commandite?

Oui.

3.2.9 Une action est-elle la même chose qu'une option?

Non. Une option est le *droit* d'acheter ou de vendre un titre donné, comme une action ordinaire, à un prix préétabli et dans un certain délai. Une action est un titre qui représente un droit de propriété dans une société et comporte généralement un droit de vote.

Actions et options sont souvent liées. Par exemple, dans le cas d'une option d'achat des actions d'un émetteur assujetti, vous devez déposer des déclarations d'initié distinctes pour chacune des opérations suivantes si elles ont lieu pendant que vous êtes initié assujetti :

- l'acquisition (c'est-à-dire l'attribution) d'une option;
- l'exercice d'une option;
- l'acquisition des actions sous-jacentes;

- la vente ou le transfert subséquent des actions, le cas échéant.

3.2.10 Quels dérivés puis-je sélectionner comme catégorie de titres?

Un dérivé est généralement un instrument dont la valeur est liée, directement ou indirectement, à un élément sous-jacent, comme un titre.

En ce qui a trait à SEDI, on classe dans deux catégories les dérivés qui sont visés par des exigences de déclaration d'initié : « les dérivés émis par l'émetteur » et les « dérivés émis par un tiers ». Les dérivés émis par l'émetteur sont des titres comme des options, des bons de souscription et des droits de souscription qu'une société ou une autre entité attribue directement aux initiés à son égard, de même que, de manière générale, les instruments à base d'actions, notamment toute unité d'action fictive, unité d'action différée, attribution liée à des actions incessibles, unité d'action attribuée en fonction de la performance, tout droit à la plus-value d'actions et tout instrument analogue.

Sélectionnez la catégorie « Dérivé émis par l'émetteur (options, droits, etc.) » si vous êtes l'émetteur des dérivés. Sélectionnez ensuite le nom du titre : « options », « droits », « bons de souscription » ou « autre ». Au besoin, ajoutez une brève description au nom du titre.

L'émetteur SEDI ne peut désigner un dérivé émis par un tiers. Il revient à l'initié de le faire dans la déclaration relative à ce titre. On compte au nombre de ces dérivés notamment les contrats à terme standardisés, les contrats à terme de gré à gré, ainsi que les options d'achat et de vente négociées en bourse.

Pour plus de renseignements sur les déclarations relatives aux dérivés, veuillez vous reporter à l'*Avis 55-312 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Lignes directrices concernant les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions) (RÉVISÉ)*.

3.2.11 Que faire si les titres d'une catégorie figurant dans la liste déroulante de désignation des titres ne sont plus émis ou en circulation?

Vous devriez modifier votre supplément de profil d'émetteur et indiquer que ce titre figurera dorénavant dans la liste des « Titres archivés ». Les initiés pourront encore déclarer des opérations sur ces titres à l'aide de cette liste.

3.2.12 Que faire si j'ai entré le mauvais type de titre ou d'instrument financier lié? Puis-je l'effacer?

Non. Vous devez communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières de votre province ou territoire (consultez l'Annexe A) et demander que l'exploitant de SEDI supprime ce titre de votre liste de titres et d'instruments financiers liés désignés. L'exploitant de SEDI ne pourra s'exécuter qu'après avoir reçu l'autorisation écrite du représentant de l'émetteur à cet effet.

3.2.13 Qui est le responsable des questions relatives aux initiés?

Il s'agit de la personne-ressource à qui s'adressent les autorités en valeurs mobilières chez un émetteur pour toute question se rapportant à lui ou à son supplément de profil d'émetteur. Le nom complet du responsable ainsi que son adresse, numéro de téléphone et adresse électronique au travail, doit figurer dans le supplément de profil d'émetteur.

3.2.14 Pourquoi dois-je fournir des renseignements sur le responsable des questions relatives aux initiés?

Lorsqu'un initié crée son profil et indique ainsi sa relation avec au moins un émetteur SEDI, le système envoie par courrier électronique un avis au responsable des questions relatives aux initiés chez l'émetteur concerné. Si l'émetteur a des doutes sur la personne qui s'est identifiée comme initié à son égard, il devrait communiquer avec l'autorité en valeurs mobilières compétente.

3.2.15 Comment un émetteur SEDI peut-il modifier les renseignements qu'il a déposés dans SEDI?

L'information relative à un émetteur figurant dans SEDI se compose des renseignements qu'il a déposés dans SEDAR (le profil SEDAR) et dans SEDI au moyen du supplément de profil d'émetteur. L'information du profil SEDAR est transférée automatiquement dans SEDI.

Comme émetteur, votre supplément de profil comprend les renseignements suivants :

- votre nom;
- les renseignements sur le responsable des questions relatives aux initiés;
- la désignation de vos titres;
- la question confidentielle et la réponse à celle-ci.

Pour modifier des renseignements déposés dans SEDI, notamment ceux concernant le responsable des questions relatives aux initiés et la désignation des titres, il vous faut déposer un supplément de profil modifié. Pour modifier ceux figurant dans SEDAR, comme l'adresse de votre siège social ou votre adresse postale, vous devez le faire à partir de SEDAR.

Pour modifier l'information déposée dans SEDI, entrez dans le système, allez à la page *Supplément de profil d'émetteur*, puis suivez les instructions apparaissant à l'écran. Pour modifier l'information qui provient de SEDAR, demandez à votre agent de dépôt SEDAR.

3.2.16 Suis-je tenu de désigner dans le supplément de profil d'émetteur non seulement les types de titres et d'instruments financiers liés actuellement émis en faveur des initiés, mais aussi tous les autres types de titres et d'instruments financiers liés émis?

Nous vous recommandons de désigner tous les titres et instruments financiers lies émis et en circulation.

Rappel : SEDI n'utilise pas l'expression « instrument financier lié ». Tous les instruments, qu'ils soient des titres ou des instruments financiers liés, sont considérés comme des titres.

3.2.17 Si j'émets des actions ordinaires en vertu d'un régime d'actionnariat des employés et d'un régime de réinvestissement des dividendes, dois-je créer deux désignations de titres distinctes pour les actions ordinaires de ces régimes?

Non. Il ne faut pas créer de désignations de titres distinctes pour les actions ordinaires acquises en vertu de régimes différents.

3.3 Déclaration d'opération sur titres

3.3.1 Qu'est-ce qu'une opération sur titres?

Une opération telle qu'un dividende en actions, une division d'actions, un regroupement d'actions, une fusion, une opération de restructuration, un regroupement d'entreprises ou toute autre opération similaire ayant une incidence semblable sur l'ensemble des titres d'une catégorie de titres d'un émetteur SEDI. Un dividende en espèces, par exemple, ne constituerait pas une opération sur titres à déclarer dans SEDI.

3.3.2 Qu'est-ce qu'une déclaration d'opération sur titres?

La déclaration d'une opération sur titres déposée dans le système par l'émetteur SEDI à l'intention des initiés et des membres du public. Elle aide les initiés à déclarer avec exactitude les changements susceptibles de survenir dans leurs avoirs en titres ou en instruments financiers liés par suite de l'opération. Le Formulaire 55-102F4 prévoit l'information à y fournir.

3.3.3 Qui doit déposer une déclaration d'opération sur titres?

L'émetteur SEDI dont les titres ou instruments financiers liés font l'objet de l'opération sur titres.

3.3.4 Quand dois-je déposer une déclaration d'opération sur titres?

Au plus tard le jour ouvrable suivant l'opération sur titres. À titre d'exemple, vous êtes tenu de déclarer une division d'actions le jour ouvrable suivant celui de l'émission des titres issus de la division. Il convient de déclarer l'opération après la clôture des marchés le jour de l'opération ou avant leur ouverture le lendemain de l'opération. Veuillez vous reporter à la question 3.3.12.

3.3.5 Quels renseignements suis-je tenu de déposer?

Ceux prévus par le Formulaire 55-102F4, à savoir :

- le type d'opération sur titres (par exemple, un dividende en actions, une division d'actions, une opération de restructuration);
- la date de l'opération;
- une brève description de l'opération (par exemple, « Division d'actions au ratio de 3 pour 1 – Actions de catégories A et B »);
- un résumé de la description de la déclaration de l'émetteur.

L'aide en ligne de SEDI (accessible sur le site Web du système en cliquant sur « Aide ») explique en détail la procédure de déclaration et l'illustre à l'aide d'exemples.

3.3.6 Pourquoi dois-je déposer une déclaration d'opération sur titres?

La déclaration signale aux initiés à votre égard qu'une opération susceptible de modifier leurs avoirs en titres ou en instruments financiers liés a eu lieu et, le cas échéant, les aide à déclarer ces modifications avec exactitude. Après le dépôt d'une déclaration d'opération sur titres, un message d'avertissement apparaît à l'écran lorsqu'un initié intéressé entre dans SEDI pour l'aviser qu'une déclaration d'opération sur titres a été déposée et présenter les détails de l'opération.

3.3.7 Quelles sont les conséquences si je ne dépose pas cette déclaration?

Vous manquez aux obligations qui incombent aux émetteurs SEDI en vertu de la législation en valeurs mobilières. De plus, les initiés à votre égard pourraient se voir dans l'impossibilité de déposer des déclarations qui font état avec exactitude des modifications de leurs avoirs en titres ou en instruments financiers liés découlant de l'opération.

3.3.8 Si l'opération sur titres est constituée de plusieurs opérations, dois-je déposer une ou plusieurs déclarations?

Une déclaration peut porter sur plusieurs « sous-opérations » liées à la même opération, toutes conclues le même jour. Cependant, vous devez fournir une description complète de toutes les « sous-opérations » pertinentes dans le champ du titre de l'opération et celui de la description.

Prenons l'exemple d'une opération sur titres qui consisterait en une fusion donnant lieu à un échange d'actions et à un regroupement du capital-actions de la société issue de l'opération. La déclaration s'établirait comme suit :

- opération sur titres : fusion, regroupement d'entreprises ou opération de restructuration;
- titre de l'opération : fusion de ABC ltée et de DEF Inc. en vue de la création de XYZ ltée et regroupement des actions de DEF Inc.;
- description : les renseignements pertinents sur la fusion et le regroupement d'actions ainsi que l'incidence sur les avoirs des initiés.

3.3.9 Quels renseignements faut-il fournir dans le champ « Description »?

Une description de l'opération sur titres au moyen des renseignements suivants :

- la description des titres et instruments financiers liés visés, ainsi que leur nombre ou leur valeur respectifs, tels qu'ils figurent dans le supplément de profil de l'émetteur concerné;
- le nom de l'émetteur issu de l'opération, s'il y a lieu;
- la désignation de tous les titres et instruments financiers liés issus de l'opération, ainsi que leur nombre ou leur valeur respectifs, le cas échéant;
- les ratios d'échange ou de conversion, s'il y a lieu;
- la description des titres et instruments financiers liés issus de l'opération, tels qu'ils figurent dans le supplément de profil d'émetteur dans SEDI, le cas échéant;
- le nombre de titres ou instruments financiers liés issus de l'opération, arrondi au chiffre inférieur ou supérieur.

La description de l'opération doit être formulée en français, en anglais ou les deux, selon le cas.

3.3.10 Que faire s'il n'y a pas assez de place dans le champ « Description » pour la décrire adéquatement?

Présentez un résumé de l'opération. Si vous manquez d'espace, vous pouvez faire renvoi à un document publié qui expose adéquatement l'information à fournir.

3.3.11 Puis-je fournir aux autorités en valeurs mobilières des renseignements qui ne seront pas mis à la disposition du public?

Oui, vous pouvez donner au personnel des autorités en valeurs mobilières des renseignements supplémentaires au sujet de l'opération sur titres dans le champ « Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières ». Le public, y compris les initiés à votre égard, n'aura pas accès à ces renseignements.

3.3.12 Quand dois-je déposer une déclaration d'opération sur titres ou une déclaration de changement important?

Vous devez déposer une déclaration d'opération sur titres lorsque l'opération a la même incidence sur l'ensemble de la catégorie de titres ou d'instruments financiers liés. Elle peut aussi donner lieu à un changement important[6], auquel cas il vous faudra déposer également une déclaration de changement important. Toutefois, les changements importants ne sont pas tous des opérations sur titres. Par exemple, un rachat de titres par l'émetteur pourrait constituer un changement important, mais ne serait pas une opération sur titres. Pour savoir comment déclarer une opération conclue en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, veuillez vous reporter à la question 4.5.1.

3.3.13 Qu'entend-on par « date effective » dans le formulaire de déclaration d'opération sur titres?

Il s'agit de la date à laquelle l'opération s'effectue, à savoir celle à laquelle le nombre de titres et d'instruments financiers liés change en raison de l'opération.

3.4 Déclaration d'attribution de l'émetteur

3.4.1 Qu'est-ce qu'une déclaration d'attribution de l'émetteur?

La déclaration d'attribution de l'émetteur est déposée dans SEDI pour rendre publics les détails des plans de rémunération en vertu desquels des options d'achat d'actions ou des titres semblables sont attribués à des initiés assujettis. Même si l'émetteur n'est nullement obligé de la déposer, il peut choisir de le faire pour aider les initiés assujettis à son égard à remplir leur

[6] Au sens de la législation en valeurs mobilières.

obligation de déclaration, les faire bénéficier d'une dispense et communiquer au marché de l'information importante sur ses pratiques de rémunération en temps opportun.

La dispense découlant du dépôt d'une déclaration d'attribution de l'émetteur allège le fardeau réglementaire supporté par les initiés assujettis pour la déclaration des options d'achat d'actions et des titres semblables en permettant à l'émetteur de ne faire qu'un seul dépôt dans SEDI. Ce dépôt donne au marché de l'information en temps opportun sur l'existence et les modalités importantes des attributions, de sorte que les initiés assujettis concernés n'ont pas à déposer de déclaration dans les délais habituels pour ces attributions.

Elle renferme l'information indiquée à la question 3.4.4.

3.4.2 Qui doit déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur?

L'émetteur SEDI qui *choisit* de déclarer les détails d'une attribution ou d'une émission de droits dans ses titres ou instruments financiers liés en faveur d'initiés en vertu d'un plan de rémunération.

3.4.3 Quand dois-je déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur?

L'émetteur doit déposer la déclaration d'attribution de l'émetteur dans les cinq jours[7] suivant l'attribution puisque les initiés assujettis ne peuvent se prévaloir de la dispense prévue à la partie 6 du Règlement 55-104 que lorsque la déclaration d'attribution de l'émetteur est déposée dans le délai prévu pour le dépôt des déclarations d'initiés.

Les initiés assujettis manqueront à leurs obligations de déclaration d'initié si l'émetteur n'a pas déposé de déclaration dans les cinq jours suivant l'attribution et qu'ils n'ont pas déposé leurs déclarations. Nous recommandons donc que l'émetteur dépose la déclaration d'attribution de l'émetteur dès que possible après l'attribution ou l'émission de titres ou d'instruments financiers liés en faveur des initiés assujettis.

3.4.4 Quels renseignements faut-il fournir dans une déclaration d'attribution de l'émetteur?

La déclaration d'attribution de l'émetteur contient les renseignements sur un plan de rémunération et inclut ce qui suit :

- la date d'émission ou d'attribution des options, des autres titres ou des instruments financiers liés;
- le nombre d'options, d'autres titres ou d'instruments financiers liés émis ou attribués à chaque administrateur ou dirigeant;
- le prix auquel les options, les autres titres ou les instruments financiers liés ont été émis ou attribués et le prix d'exercice;
- le nombre et le type de titres ou d'instruments financiers liés pouvant être émis à l'exercice des options ou des autres titres ou instruments;
- toute autre modalité importante qui n'a pas encore été déclarée ni rendue publique dans un document déposé au moyen de SEDAR.

3.4.5 Où dois-je déposer une déclaration d'attribution de l'émetteur?

La déclaration d'attribution de l'émetteur est déposée dans SEDI.

3.4.6 Si un émetteur dépose une déclaration d'attribution de l'émetteur, à quel moment les initiés assujettis doivent-ils déposer des déclarations d'initiés concernant l'attribution?

Si l'émetteur dépose une déclaration d'attribution de l'émetteur dans les cinq jours[8] suivant l'attribution ou l'émission de titres ou d'instruments financiers liés, les initiés assujettis

[7] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.
[8] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.

qui y sont désignés peuvent en reporter la déclaration. Ils auront jusqu'au 31 mars de l'année civile suivante pour déclarer l'attribution, plutôt que le délai habituel de cinq jours.

Si, après l'attribution et avant le **31 mars** de l'année civile suivante, les titres ou instruments financiers liés désignés dans la déclaration d'attribution de l'émetteur font l'objet d'une aliénation ou d'un transfert (à l'exception d'une aliénation visée), l'initié assujetti doit déposer une déclaration d'initié cinq jours après l'aliénation ou le transfert.

3.4.7 Quelles sont les conséquences si je ne dépose pas de déclaration d'attribution de l'émetteur?

L'émetteur n'est nullement tenu de déposer cette déclaration. L'émetteur qui décide de ne pas en déposer devrait aviser les initiés assujettis de l'attribution ou de l'émission de titres et d'instruments financiers liés en temps opportun de façon à leur permettre de respecter dans le délai prévu leur propre obligation de déclaration d'initié.

4. INFORMATION RELATIVE AUX INITIÉS

Les initiés assujettis à l'égard d'émetteurs SEDI et toute autre personne tenue, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié doivent déposer des déclarations par voie électronique au moyen de SEDI. Pour déposer des déclarations d'initiés dans SEDI, vous devez :

- ***vous inscrire à titre d'utilisateur de SEDI (ou passer par un agent qui est utilisateur inscrit) (veuillez vous reporter à la partie 2, Inscription);***
- ***déposer votre profil (veuillez vous reporter à la rubrique 4.2, Profil d'initié);***
- ***déposer vos déclarations dans les délais (veuillez vous reporter à la rubrique 4.3, Déclaration d'initié).***

4.1 Généralités

4.1.1 Suis-je tenu de déposer mes déclarations d'initié au moyen de SEDI?

Si vous êtes initié assujetti à l'égard d'un émetteur SEDI, vous y êtes tenu, à moins de bénéficier d'une dispense prévue par le Règlement 55-104 ou le Règlement 62-103 ou d'une autre dispense accordée par une autorité en valeurs mobilières. Dans certaines circonstances, vous êtes autorisé à les déposer en format papier plutôt que dans SEDI. Vous trouverez à la question 4.3.7 ci-après la liste des situations exceptionnelles qui permettent le dépôt en format papier.

4.1.2 Suis-je tenu de déposer mes déclarations moi-même?

Non. Un agent inscrit à titre d'utilisateur de SEDI peut les déposer en votre nom. (Veuillez vous reporter à la partie 2, Inscription.)

4.1.3 Que dois-je déposer dans SEDI?

À titre d'initié tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initiés, vous (ou votre agent) devez déposer votre profil (veuillez vous reporter à la rubrique 4.2, Profil d'initié) et vos déclarations (veuillez vous reporter à la rubrique 4.3, Déclaration d'initié).

4.1.4 Quand dois-je déposer mes déclarations d'initié dans SEDI?

Vous devez déposer vos déclarations d'initié dans SEDI dans les délais suivants :

- si vous avez la propriété véritable de titres ou d'instruments financiers liés d'un émetteur SEDI (ou exercez ou partagez l'emprise, directe ou indirecte, sur ceux-ci), dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez pour la première fois un initié tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié;

- si vous êtes déjà initié assujetti à l'égard d'un émetteur SEDI, dans un délai de cinq jours civils[9] à compter de :

  - la date de tout changement dans la propriété de titres de l'émetteur SEDI ou dans l'emprise exercée sur ceux-ci;

  - la date de tout changement dans vos droits ou intérêts dans tout instrument financier lié à un titre de l'émetteur SEDI ou vos obligations relatives à un tel instrument.

Les émetteurs SEDI sont des émetteurs assujettis, à l'exception des organismes de placement collectif, qui déposent des documents d'information dans SEDAR. Pour savoir si une société y dépose de l'information, rendez-vous sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

4.1.5 Que dois-je faire au préalable pour déposer mes déclarations au moyen de SEDI?

Pour déposer vos déclarations au moyen du système, vous devez d'abord vous inscrire comme utilisateur de SEDI : remplissez le formulaire d'inscription de l'utilisateur de SEDI (le Formulaire 55-102F5), imprimez-le, signez-le et transmettez-le à l'exploitant de SEDI. Ce dernier examinera votre demande d'inscription, la validera, puis activera un compte d'utilisateur de SEDI à votre nom dans le système. Vous ne pouvez pas effectuer de dépôts avant d'avoir terminé votre inscription. Veuillez vous reporter à la partie 2, Inscription.

Vous n'êtes pas tenu de vous inscrire ou de déposer vos déclarations d'initié vous-même. Un agent, c'est-à-dire une personne physique déjà inscrite comme utilisateur de SEDI, peut le faire en votre nom.

4.1.6 Puis-je effectuer un dépôt entre la transmission du formulaire d'inscription en ligne et la validation de mon inscription?

Non. Vous ne pouvez pas déposer votre profil ni votre déclaration tant que votre inscription à titre d'utilisateur de SEDI n'a pas été validée. Une fois votre inscription terminée, vous serez en mesure de déposer des documents qui seront mis à la disposition du public.

4.1.7 Que faire si je dois déposer mon profil d'initié ou des déclarations pendant que SEDI n'est pas en service?

Veuillez vous reporter à la question 1.9.

4.1.8 Suis-je initié assujetti?

Veuillez vous reporter à la définition de cette expression dans le présent avis ou demandez un avis juridique.

4.1.9 Dois-je déposer des déclarations si je suis initié assujetti?

Oui. Vous devez déclarer vos avoirs en titres et en instruments financiers liés de l'émetteur SEDI à l'égard duquel vous êtes initié assujetti ainsi que tout changement dans ces avoirs, à moins de bénéficier d'une dispense prévue par le Règlement 55-104 ou le Règlement 62-103 ou d'une autre dispense accordée par une autorité en valeurs mobilières.

4.1.10 Dois-je déposer une déclaration pour les périodes au cours desquelles je n'étais pas encore administrateur, chef de la direction, chef des finances ou chef de l'exploitation de l'émetteur assujetti concerné?

Oui. Dans certains cas, les règles « rétrospectives » prévues aux paragraphes 2 et 3 de l'article 1.2 et à l'article 3.5 du Règlement 55-104 peuvent vous obliger à déposer une déclaration d'initié dans SEDI relativement à certaines opérations historiques.

Émetteur initié à l'égard d'un émetteur assujetti – Lorsqu'un émetteur devient initié à l'égard d'un émetteur assujetti, le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur du premier sont tenus de déposer des déclarations d'initiés en ce qui concerne les opérations sur les titres et instruments financiers liés de cet

[9] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.

émetteur réalisées au cours des six derniers mois ou de la période plus courte pendant laquelle ces personnes physiques ont occupé ces fonctions auprès du premier émetteur.

Émetteur assujetti initié à l'égard d'un autre émetteur – Lorsqu'un émetteur assujetti devient initié à l'égard d'un autre émetteur, le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur du second sont tenus de déposer des déclarations d'initiés en ce qui concerne les opérations sur les titres et instruments financiers liés de cet émetteur réalisées au cours des six derniers mois ou de la période plus courte pendant laquelle ces personnes physiques ont occupé ces fonctions auprès du second émetteur.

Exemple – Si un émetteur assujetti (société A) est propriétaire de 5 % des actions ordinaires d'un autre émetteur assujetti (société B) et fait l'acquisition, le 30 juin 2011, d'une tranche supplémentaire de 25 % des actions ordinaires de la société B dans le cadre d'une offre publique d'achat dispensée, la société A sera devenue, à cette date, « initié » (au sens de la législation en valeurs mobilières) à l'égard de la société B puisqu'elle sera devenue « actionnaire important » (au sens du Règlement 55-104) de la société B.

En raison des dispositions particulières de désignation ou de détermination prévues aux paragraphes 2 et 3 de l'article 1.2 du Règlement 55-104, le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur de la société A sont désignés ou déterminés comme étant initiés à l'égard de la société B, et chaque administrateur de la société B est désigné ou déterminé comme étant initié à l'égard de la société A. (L'article 1.2 du Règlement 55-104 utilise les termes « désignés » et « déterminés » parce qu'ils sont employés dans la législation en valeurs mobilières au Canada. Ils ont le même sens.)

Il convient de noter que le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur de la société A seront également initiés et initiés assujettis à l'égard de la société B selon la définition courante d'« initié » et d'« initié assujetti ». Toutefois, le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur de la société B ne seraient généralement pas considérés comme des initiés et des initiés assujettis à l'égard de la société A (sauf s'ils le sont à un autre titre) puisque la société B n'est pas une « filiale » de la société A.

Il existe des règles de déclaration particulières qui s'appliquent à la période précédant une offre publique d'achat ou une acquisition semblable. Elles visent à empêcher les administrateurs et les dirigeants d'une société qui envisage d'acquérir une participation significative dans une autre société d'acheter illégalement des titres de cette société avant la réalisation de l'acquisition.

L'article 3.5 du Règlement 55-104 exige que le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur de la société A déposent des déclarations d'initiés pour toutes les opérations sur des titres et des instruments financiers liés de la société B qui ont été réalisées au cours des six derniers mois ou de la période plus courte pendant laquelle ils ont exercé ces fonctions. De la même façon, le chef de la direction, le chef des finances, le chef de l'exploitation et chaque administrateur de la société B doivent déposer des déclarations d'initiés pour toutes les opérations sur des titres et des instruments financiers liés de la société A qui ont été réalisées au cours des six derniers mois ou de la période plus courte pendant laquelle ils ont exercé ces fonctions. Lors du dépôt de ces déclarations, nous vous recommandons de choisir, sur votre profil d'initié, la relation avec l'émetteur 8.

4.1.11 Comme initié assujetti, dois-je déclarer les titres et les instruments financiers liés dont mon conjoint a la propriété ou sur lesquels il exerce une emprise?

Comme initié assujetti d'un émetteur SEDI, vous devez déclarer les titres et les instruments financiers liés de cet émetteur dont votre conjoint (ou toute autre personne) a la propriété si vous *exercez* ou *partagez* une emprise, directe ou indirecte, sur ceux-ci.

Une personne exerce ou partage généralement une emprise sur des titres si elle a les prérogatives suivantes, que ce soit directement ou indirectement, en vertu d'une convention ou d'un accord, d'une relation ou autrement :

- soit le droit de voter, dont le droit de décider comment les droits de vote rattachés aux titres doivent être exercés;

- soit le droit de prendre des décisions d'investissement, dont le droit d'acquérir ou d'aliéner des titres ou de décider comment ils doivent l'être.

4.1.12 Que dois-je faire si j'ai déjà un profil d'initié et que je dois déclarer de nouveaux titres ou instruments financiers liés?

Nous vous recommandons de déposer un solde d'ouverture pour les nouveaux titres ou instruments financiers liés à déclarer et d'ajouter une note dans le champ « Remarques générales » précisant que le solde tient compte de vos avoirs à une date donnée (par exemple, le 30 avril 2010, date d'entrée en vigueur du Règlement 55-104) et non de ceux à la date à laquelle vous êtes devenu initié.

4.1.13 Qu'arrive-t-il si je ne suis plus tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié relativement à une société en particulier?

Vous pouvez cesser de déposer des déclarations d'initié dans SEDI si vous avez déclaré toutes les opérations qui ont eu lieu lorsque vous étiez tenu de le faire. Veuillez vous reporter également à la question 4.2.10.

4.2 Profil d'initié

4.2.1 Qu'est-ce qu'un profil d'initié?

Le profil d'initié présente des renseignements sur l'identité de l'initié et sur ses relations avec tout émetteur SEDI. L'information à fournir est prévue au Formulaire 55-102F1. Vous ne devez pas déposer plus d'un profil d'initié.

4.2.2 Quand dois-je déposer mon profil d'initié?

Vous devez déposer votre profil d'initié et le solde d'ouverture dans un délai de **dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez initié assujetti** si vous avez la propriété véritable de titres ou d'instruments financiers liés de l'émetteur à l'égard duquel vous êtes initié assujetti ou exercez ou partagez une emprise, directe ou indirecte, sur ces titres.

Il convient de souligner que si vous réalisez une opération à déclarer dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez initié assujetti, cela pourrait avoir pour effet de devancer l'échéance prévue pour le dépôt d'un profil d'initié et d'un solde d'ouverture puisque vous devez les déposer avant de pouvoir déclarer cette opération. Veuillez vous reporter à l'exemple ci-après.

Si vous êtes un initié assujetti ou une personne tenue, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déposer des déclarations d'initié à l'égard d'un émetteur SEDI, mais que vous n'avez pas la propriété de titres ou d'instruments financiers liés de cet émetteur ni n'exercez d'emprise sur ceux-ci, vous n'êtes pas tenu de déposer de profil d'initié tant qu'une déclaration d'initié n'est pas requise. Le cas échéant, vous devrez déposer votre profil et votre déclaration d'initié au même moment.

Vous pouvez aussi créer et déposer votre profil d'initié avec un solde d'ouverture établi à zéro (pour chaque titre, indiquer le type d'emprise et le porteur inscrit) après que vous ou votre agent êtes inscrit à titre d'utilisateur de SEDI, mais au plus tard à l'échéance du délai prévu pour le dépôt de vos déclarations d'initié.

Exemple : Nouvel initié assujetti

Question

1. Le 1er novembre 2010, je suis devenu administrateur d'ABC Inc.; je suis donc « initié assujetti » à l'égard de cet émetteur en vertu du Règlement 55-104.

2. Je comprends que je suis tenu, en vertu de l'article 3.2 du Règlement 55-104, de déposer ma déclaration initiale dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle je suis devenu initié assujetti. Dois-je donc déposer ma déclaration initiale au plus tard le 10 novembre 2010?

3. Le 3 novembre 2010, j'ai fait l'acquisition de 100 actions ordinaires d'ABC Inc. dans le cadre d'une opération sur le marché.

4. Conformément à l'article 3.3 du Règlement 55-104, je suis tenu de déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours civils après un changement dans ma propriété de titres ou dans mon emprise sur ceux-ci, de mes droits ou intérêts dans tout instrument financier lié ou des obligations relatives à un tel instrument. Dois-je donc déposer ma déclaration d'initié sur cette opération au plus tard le 8 novembre 2010?

5. Quel est la date limite de dépôt de la déclaration initiale? Quel est la date limite de déclaration de l'acquisition des 100 actions?

Réponse

1. La date limite de dépôt de la déclaration initiale devrait être le 10 novembre 2010. Cependant, l'acquisition des 100 actions le 3 novembre 2010 a pour effet de devancer cette date au 8 novembre 2010, puisque la déclaration initiale doit être déposée avant la déclaration d'initié relative à l'acquisition des 100 actions exigible au plus tard le 8 novembre 2010.

2. Dans cet exemple, la date limite de dépôt de la déclaration portant sur l'acquisition des 100 actions est le 8 novembre 2010.

4.2.3 Quels renseignements dois-je fournir dans mon profil d'initié?

Il vous faut fournir les renseignements suivants :

- votre nom complet (si vous êtes une personne physique);
- le nom de la société (pour les personnes morales);
- le nom complet de la personne physique vous représentant (pour les personnes morales);
- l'adresse de votre résidence (l'adresse d'affaires du représentant, pour les personnes morales);
- le numéro et la rue;
- la municipalité;
- la province, le territoire ou l'État;
- votre code postal (en Amérique du Nord);
- le pays de résidence;
- le numéro de téléphone de jour;
- le numéro de télécopieur (le cas échéant);
- l'adresse électronique (Remarque : vous devez en fournir une si vous voulez recevoir des avis de changements de clés d'accès ou d'autres mises à jour par courrier électronique);
- la question confidentielle et la réponse à celle-ci (voir le prochain paragraphe)
- le numéro de l'émetteur ou le nom de l'émetteur SEDI;
- la date à laquelle vous êtes devenu initié à l'égard de l'émetteur SEDI (si vous n'avez pas encore déposé de déclaration relativement à cet émetteur) ou la date du solde d'ouverture (si vous avez déjà déposé une déclaration d'initié à l'égard de cet émetteur) (voir le prochain paragraphe);
- votre relation avec l'émetteur SEDI;

- les porteurs inscrits (le cas échéant);
- la date à laquelle vous avez cessé d'être initié (le cas échéant).

Pour la question confidentielle et la réponse à celle-ci, choisissez une question dont vous êtes le seul à connaître la réponse, par exemple « Quel est votre film préféré? », plutôt que « Quel pays a remporté le plus grand nombre de médailles d'or aux Jeux Olympiques d'hiver en 2010? ». Vous devez également fournir la réponse à la question. L'exploitant de SEDI vous posera cette question si vous oubliez votre mot de passe afin de vérifier votre identité.

La date du solde d'ouverture est celle à laquelle seront établis tous les soldes d'ouverture pour cet émetteur. Elle doit être antérieure à celle de toute opération à déclarer dans SEDI à l'égard d'un émetteur SEDI.

4.2.4 Que faire si je suis initié assujetti à l'égard de plusieurs sociétés?

Vous devez déposer une déclaration d'initié distincte pour chaque société qui est émetteur assujetti et dont vous êtes propriétaire de titres ou d'instruments financiers liés ou si vous avez des intérêts dans ceux-ci. Vous devez déposer un seul profil et y indiquer le nom de toutes les sociétés à l'égard desquelles vous êtes initié assujetti. Dans le cas où vous ne faites pas vos dépôts vous-même, nous vous recommandons de n'avoir qu'un seul agent de dépôt. Si par contre vous faites appel à plusieurs agents, il faut vous assurer qu'un seul profil d'initié est créé en votre nom. Vous pouvez confier la création de votre profil à un agent puis donner votre clé d'accès à vos autres agents.

4.2.5 Que faire si les renseignements que j'ai fournis dans mon profil d'initié changent?

Vous devez modifier votre profil dans SEDI dans les dix jours suivant la modification de votre nom ou de vos relations avec un émetteur SEDI, ou si vous cessez d'être initié assujetti à l'égard de celui-ci, ou lors du dépôt de la prochaine déclaration pour les autres changements.

4.2.6 Que faire si un émetteur SEDI que je dois ajouter à mon profil ne se trouve pas dans la base de données?

Demandez à l'émetteur s'il a déposé son supplément de profil dans SEDI. S'il ne l'a pas encore fait, peut-être manque-t-il à ses obligations de déclaration, auquel cas vous ne serez pas en mesure de déposer de déclaration d'initié à l'égard des titres et des instruments financiers liés de cet émetteur dans SEDI. Invitez-le à déposer son supplément de profil afin que vous puissiez déposer votre profil d'initié. Vous pouvez également en aviser dès que possible l'autorité en valeurs mobilières intéressée.

Si le délai de dépôt d'une déclaration est échu et que vous n'êtes pas en mesure de la déposer dans SEDI parce que l'émetteur n'a pas déposé son supplément de profil, vous pouvez la déposer en format papier (Formulaire 55-102F6) sous le régime de la dispense pour difficultés temporaires. Vous aurez toutefois à la redéposer dans SEDI dès que vous aurez connaissance que l'émetteur a déposé son supplément de profil. Veuillez vous reporter à l'article 4.1 de la Norme canadienne 55-102 et aux questions 1.9 et 4.3.7 concernant la dispense pour difficultés temporaires.

4.2.7 Dois-je indiquer le nom du courtier ou du dépositaire comme porteur inscrit des titres si j'en suis le propriétaire direct?

Non. Pour les besoins des déclarations d'initiés, on désigne par « porteur inscrit » l'entité par l'entremise de laquelle vous détenez des titres en propriété véritable ou exercez une emprise sur ces titres. Il peut s'agir d'un REER, d'une société de portefeuille, d'une fiducie familiale ou encore de la personne qui est propriétaire des titres sur lesquels vous exercez une emprise. Les titres détenus en propriété directe par l'intermédiaire d'un prête-nom, comme un courtier ou un dépositaire qui exploite un système de gestion en compte, sont réputés détenus directement. Veuillez vous reporter aux rubriques 14 du Formulaire 55-102F1 et 6 du Formulaire 55-102F2.

4.2.8 Dans quelles circonstances dois-je indiquer les porteurs inscrits?

Lorsque vous créez un profil ou déposez une déclaration, SEDI vous demande (ou demande à l'agent de dépôt) d'indiquer la nature de la propriété des titres.

Vous pouvez détenir des titres des trois façons suivantes :

(1) Vous pouvez les détenir directement, par exemple dans un compte à votre nom tenu par un courtier.

(2) Vous pouvez les détenir indirectement, par exemple si vous détenez en propriété véritable des actions ordinaires de la Société X, mais que le propriétaire inscrit est une autre entité, comme une société de portefeuille, un REER ou une fiducie familiale.

(3) Vous pouvez exercer une emprise (« contrôle »). Vous exercez une emprise sur des titres si vous avez ou partagez les prérogatives suivantes, que ce soit directement ou indirectement, en vertu d'un contrat, d'un arrangement, d'une entente, d'une relation ou autrement :

- le droit de vote;
- le droit de prendre des décisions d'investissement.

Vous pouvez notamment exercer une emprise sur des titres en vertu d'une procuration, d'une autorisation de négocier limitée ou d'une entente de gestion. Admettons par exemple que vous créez pour vos enfants une fiducie qui détient des titres de la Société X. Étant donné votre relation avec vos enfants mineurs, vous devez déclarer leurs avoirs, car vous pourriez leur conseiller d'acheter ou de vendre ces titres. Vous avez une obligation similaire si votre conjoint possède des titres sur lesquels vous exercez une emprise.

Si vous choisissez « Propriété indirecte » ou « Contrôle », SEDI vous demandera d'indiquer le nom du porteur inscrit. Le porteur inscrit est l'entité par l'entremise de laquelle vous détenez les titres en propriété véritable. Il peut s'agir d'un REER, d'une société de portefeuille, d'une fiducie familiale ou encore de la personne qui possède les titres sur lesquels vous exercez une emprise.

4.2.9 Que faire dans SEDI lorsque je cesse d'être initié?

Vous devez modifier votre profil en cliquant sur « Ajouter ou modifier des renseignements sur l'émetteur », pour indiquer dans le champ « Date où l'initié a cessé d'être initié à l'égard de cet émetteur » que vous avez cessé d'être initié à l'égard de l'émetteur concerné. (Veuillez vous reporter à la rubrique 12 du Formulaire 55-102F1.)

4.2.10 Si je continue d'être initié, sans être initié assujetti, comment dois-je mettre à jour mon profil pour indiquer ce changement?

Lorsque vous cessez d'être initié assujetti, vous n'êtes plus tenu de déclarer vos opérations d'initié dans SEDI. Rien ne vous oblige à mettre à jour votre profil pour indiquer ce changement. Nous vous recommandons toutefois d'ajouter une remarque à votre dernière déclaration pour préciser que vous n'êtes plus tenu de déclarer vos opérations dans SEDI et que vous cesserez de le faire à compter de la date de votre changement de statut.

4.2.11 Quelles autres coordonnées puis-je fournir dans mon profil?

Vous pouvez, à votre choix, indiquer le nom et les coordonnées d'une autre personne que vous à qui les autorités en valeurs mobilières ou l'exploitant de SEDI peuvent s'adresser concernant les renseignements relatifs à un émetteur SEDI que vous avez déposés. Il doit s'agir d'une personne physique que vous avez autorisée à vous représenter concernant vos renseignements déposés dans SEDI. Vous pouvez aussi indiquer une adresse à laquelle vous voulez être joint de préférence à votre adresse résidentielle. Le public n'a pas accès à ces renseignements facultatifs. Si vous désirez les fournir, vous devez le faire pour chacun des émetteurs à l'égard desquels vous êtes initié.

4.2.12 Quelle date dois-je indiquer : la date du solde d'ouverture ou celle à laquelle je suis devenu initié?

Dans le cas où vous n'avez jamais déposé de déclaration d'initié à l'égard de l'émetteur, indiquez la date à laquelle vous êtes devenu initié à l'égard de celui-ci.

Dans le cas où vous avez déjà déposé une déclaration d'initié à l'égard de l'émetteur, indiquez la date du solde d'ouverture. Cette date sera celle à laquelle tous les soldes d'ouverture pour cet émetteur seront établis. Elle doit être antérieure à celle de toute opération à déclarer dans SEDI à l'égard de cet émetteur.

4.2.13 Qu'arrive-t-il si j'ai déposé par erreur mon profil d'initié en double?

Il ne doit y avoir qu'un seul profil par initié dans SEDI. Si, par mégarde, vous en avez déposé plus d'un, avisez-en votre autorité en valeurs mobilières par écrit (consultez l'Annexe A), et elle prendra les dispositions nécessaires pour que l'exploitant de SEDI élimine le profil en trop.

4.3 Déclaration d'initié

4.3.1 Généralités

4.3.2 Quand dois-je déposer mes déclarations d'initiés dans SEDI?

Si vous êtes déjà propriétaire de titres ou d'instruments financiers liés d'un émetteur SEDI ou que vous exercez une emprise, directe ou indirecte, sur ceux-ci, vous devez déposer votre profil d'initié et le solde d'ouverture dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez émetteur assujetti. Vous devez déposer une déclaration de tout changement dans vos avoirs dans un délai de cinq jours civils[10] après celui-ci.

Il convient de souligner que si vous réalisez une opération à déclarer dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez initié assujetti, cela pourrait avoir pour effet de devancer l'échéance prévue pour le dépôt d'un profil d'initié et d'un solde d'ouverture puisque vous devez les déposer avant de pouvoir déclarer cette opération. Veuillez vous reporter à l'exemple à la question 4.2.2.

Certaines dispenses vous permettent de déclarer les changements dans vos avoirs à une date ultérieure, notamment ceux découlant d'un régime d'achat de titres automatique. Veuillez vous reporter à la question 4.5.2.

4.3.3 Faut-il que je dépose dans SEDI une déclaration distincte pour chaque province et territoire dans lesquels je suis assujetti à l'exigence de déclaration d'initié?

SEDI est le système électronique à utiliser pour déposer les déclarations d'initié. Vous devez déposer une déclaration d'initié dans chaque province et territoire dans lesquels la société (ou une autre entité) à l'égard de laquelle vous êtes initié assujetti est émetteur assujetti.

Le dépôt d'une déclaration d'initié dans SEDI satisfait l'exigence de déclaration d'initié dans chaque province et territoire dans lesquels vous avez des obligations de déclaration relatives à un émetteur assujetti.

4.3.4 Quel type de déclaration dois-je déposer lorsque je deviens initié assujetti à l'égard d'un émetteur SEDI dont j'ai la propriété de titres ou d'instruments financiers liés?

Vous devez déposer un solde d'ouverture selon la déclaration initiale dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez initié assujetti à l'égard d'un émetteur assujetti *si vous avez des titres ou des instruments financiers liés à déclarer à cette date*. Dans votre déclaration, vous devez fournir des renseignements sur la propriété véritable de titres de l'émetteur assujetti ou l'emprise, directe ou indirecte, que vous exercez sur de tels titres et vos droits ou intérêts dans tout instrument financier lié de cet émetteur ou vos obligations relatives à un tel instrument.

Mais pour ce faire, il vous faudra au préalable déposer (c'est-à-dire créer) votre profil d'initié dans le système. Une fois votre profil d'initié déposé, vous pouvez déposer votre solde d'ouverture précisant tous vos avoirs courants en titres et instruments financiers liés de l'émetteur SEDI. SEDI vous demandera d'entrer le solde d'ouverture de chaque type de titre et d'instrument financier lié.

[10] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.

Si vous n'avez pas d'intérêts dans des titres ou des instruments financiers liés de l'émetteur assujetti lorsque vous devenez émetteur assujetti pour la première fois, vous n'êtes pas tenu de déposer de profil d'initié ou de solde d'ouverture selon la déclaration initiale. Vous pouvez créer un profil d'initié et déposer un solde d'ouverture de zéro. Le cas échéant, toutes les déclarations subséquentes, notamment votre première déclaration d'initié portant sur une opération sur les titres ou instruments financiers liés de l'émetteur, devront être déposées dans un délai de cinq jours civils[11].

Autrement, la première déclaration d'initié que vous déposerez sera celle portant sur votre première opération sur les titres ou les instruments financiers liés de l'émetteur assujetti. Vous devrez établir au même moment un profil d'initié (si vous ne l'avez pas déjà fait) et déposer la déclaration initiale dans un délai de cinq jours civils après la première opération. Toutes les déclarations subséquentes doivent également être déposées dans un délai de cinq jours civils.

Il convient de souligner que si vous réalisez une opération à déclarer dans un délai de dix jours civils à compter de la date à laquelle vous devenez initié assujetti, cela pourrait avoir pour effet de devancer l'échéance prévue pour le dépôt d'un profil d'initié et d'un solde d'ouverture puisque vous devez les déposer avant de pouvoir déclarer cette opération. Veuillez vous reporter à l'exemple à la question 4.2.2.

4.3.5 Quelle déclaration dois-je déposer dans SEDI après ma déclaration initiale?

Après avoir déposé votre déclaration initiale dans SEDI, vous devez déposer une déclaration d'initié dans un délai de cinq jours civils[12] après tout changement dans vos avoirs en titres ou instruments financiers liés de l'émetteur assujetti.

Vous devez déposer dans SEDI les déclarations énonçant les opérations qui ont modifié la propriété véritable de titres de l'émetteur ou l'emprise que vous exercez sur ceux-ci. Vous n'avez pas à déclarer le solde de clôture dans le cas où le solde déclaré précédemment n'a pas changé. SEDI calcule et enregistre les avoirs en titres et instruments financiers liés déclarés antérieurement.

4.3.6 Comment savoir si ma déclaration d'initié est déposée dans SEDI?

SEDI enregistre automatiquement la date et l'heure (heure de l'Est) du dépôt de la déclaration dans le système. Pour imprimer la déclaration que vous avez déposée et attestée avec la date et l'heure, vous devez cliquer sur le bouton « Version facile à imprimer » de l'écran Déposer une déclaration d'initié – Terminé. Vous pouvez également sortir du système, puis accéder aux déclarations mises à la disposition du public. Il faut environ cinq minutes au système pour actualiser l'information que vous venez de déposer et afficher une déclaration accessible au public.

4.3.7 Dans quelles circonstances dois-je déposer une déclaration d'initié en format papier?

Vous (ou l'agent agissant en votre nom) devez déposer vos déclarations d'initié électroniquement dans SEDI, à moins d'être dispensé de l'exigence de déclaration en vertu de la législation provinciale en valeurs mobilières ou d'une décision de l'autorité en valeurs mobilières compétente. Dans certains cas toutefois, vous pouvez avoir à déposer des déclarations d'initiés en format papier plutôt que dans SEDI, notamment dans les circonstances suivantes :

(1) **Initié assujetti à l'égard d'un émetteur qui n'est pas émetteur SEDI** - Vous êtes initié assujetti à l'égard d'un émetteur qui n'est pas émetteur SEDI (par exemple, un émetteur assujetti étranger qui a choisi de ne pas déposer de documents d'information dans SEDAR), vous êtes tenu, en vertu de la législation en valeurs mobilières, de déclarer des opérations d'initié et vous n'êtes pas dispensé de l'exigence de déclaration d'initié;

(2) **Déclaration du porteur inscrit** – Vous êtes le porteur inscrit de titres de l'émetteur comportant droit de vote dont le propriétaire véritable ou, au Québec, la personne qui exerce une emprise sur de tels titres est, à votre connaissance, un initié assujetti tenu, en vertu de

[11] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.
[12] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.

la législation en valeurs mobilières, de déclarer des opérations d'initié, mais cet initié n'a pas déclaré sa propriété ou son emprise (sauf s'il y a eu un transfert visant à garantir une dette contractée de bonne foi);

(3) **Dispense générale** - Les autorités en valeurs mobilières compétentes vous ont accordé une dispense du dépôt des déclarations d'initiés dans SEDI en vertu de la partie 6 de la Norme canadienne 55-102 et, selon les circonstances, subordonnent l'octroi de la dispense à l'obligation de déposer les déclarations en format papier;

(4) **Difficultés techniques imprévues (dispense temporaire)** - Vous ne pouvez déposer votre déclaration en format électronique parce que SEDI n'est pas en service pour cause de difficultés techniques;

(5) **Absence de supplément de profil d'initié (dispense temporaire)** - Vous êtes initié à l'égard d'un émetteur SEDI qui n'a pas encore déposé son supplément de profil et votre déclaration doit être déposée.

Il est à noter que la dispense du dépôt dans SEDI visée aux paragraphes 4 et 5 n'est que temporaire et n'est ouverte qu'aux initiés. (La question 3.1.10 traite de la dispense pour les émetteurs.) Vous devez déposer la déclaration en format papier au moyen du Formulaire 55-102F6. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la question 1.9.

Le dépôt de la déclaration en format papier doit se faire dans les deux jours ouvrables suivant la date d'échéance du délai de dépôt dans SEDI. Vous devez ensuite redéposer la déclaration dans SEDI dès que les difficultés techniques ont été résolues ou que vous avez connaissance que l'émetteur a déposé son supplément de profil, selon le cas. Il convient dès lors de ne se prévaloir de la dispense visée aux paragraphes 4 et 5 que lorsque les circonstances ouvrant la dispense surviennent et que le délai de dépôt vient à échéance. Consultez la partie 4 de la Norme canadienne 55-102.

Vous pouvez trouver le Formulaire 55-102F6 sous la rubrique Renseignements supplémentaires de l'aide en ligne de SEDI.

4.3.8 Comment vérifier si un dépôt a été effectué?

Votre déclaration n'est déposée qu'une fois que vous avez terminé la procédure et attesté le dépôt. Pour vérifier si le dépôt a bel et bien été fait, sortez du système, attendez au moins cinq minutes, puis allez sur le site Web de SEDI et cliquez sur le lien « Renseignements SEDI accessibles au public ». Votre déclaration devrait y apparaître.

4.3.9 À titre d'agent, puis-je faire un dépôt global pour plusieurs initiés assujettis?

Non.

4.3.10 Dois-je déposer des déclarations d'initiés dans SEDI en vertu de lois fédérales comme la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*?

SEDI n'accepte les dépôts qu'en vertu de la législation provinciale en valeurs mobilières. Par ailleurs, à l'heure actuelle, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, la *Loi sur les sociétés d'assurances* et la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* ne prévoient pas d'exigence de déclaration d'initié.

4.3.11 Si je suis initié à l'égard d'un émetteur américain inscrit auprès de la SEC et que je dépose des déclarations auprès de celle-ci, quels renseignements dois-je déposer dans SEDI?

En règle générale, les initiés à l'égard d'un émetteur qui dépose des documents d'information dans SEDAR doivent déposer des déclarations dans SEDI.

Toutefois, vous n'avez pas à déposer de déclaration d'initié dans l'un ou l'autre des cas suivants, si vous respectez les lois fédérales américaines en valeurs mobilières régissant les déclarations d'initiés et si vous déposez les déclarations exigées auprès de la SEC :

- l'émetteur est un « émetteur américain », au sens de la Norme canadienne 71-101, *Régime d'information multinational*, qui a des titres inscrits en vertu du *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis;

- l'émetteur est un « émetteur étranger inscrit auprès de la SEC », au sens du *Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers* (le « Règlement 71-102 »).

4.3.12 Que dois-je faire si je suis initié à l'égard d'un émetteur étranger visé au sens du Règlement 71-102?

De façon générale, l'exigence de déclaration d'initié ne s'applique pas à vous si vous respectez les exigences de déclaration d'initié du territoire où l'émetteur étranger visé est réglementé. Veuillez vous reporter à la partie 5 du Règlement 71-102.

4.3.13 Quelle est l'importance des codes utilisés dans SEDI?

Il est primordial d'utiliser les codes exacts pour éviter de créer de l'incertitude quant à la nature de vos opérations et pour éviter d'induire le marché en erreur.

Vous utilisez des codes pour décrire ce qui suit :

- le type d'opération que vous déclarez (nature de l'opération);
- le type de propriété ou l'intérêt que vous avez dans les titres;
- votre lien avec l'émetteur.

La liste des codes à jour figure sur la page d'instructions du Formulaire 55-102F6 (accessible sur SEDI au moyen de l'aide en ligne et sur le site Web des diverses autorités en valeurs mobilières – consultez l'Annexe A).

4.3.14 J'essaie de déposer une déclaration, mais SEDI ne cesse de me demander d'indiquer le solde d'ouverture de mes titres. Que dois-je faire?

Lors du dépôt de votre première déclaration d'initié à l'égard d'un titre donné (et d'un porteur inscrit, le cas échéant), le système vous demandera toujours d'indiquer le solde d'ouverture avant de vous permettre de déposer les renseignements particuliers aux opérations. Cette mesure vise à permettre au système de calculer automatiquement les titres que vous détenez à la date de l'opération.

Vous devriez entrer le nombre total du type de titre que vous déteniez à la date du solde d'ouverture. (Cette date, que vous aurez entrée dans votre profil d'initié, figurera dans l'écran du solde d'ouverture sous le titre « Date de l'opération ».) Si vous ne déteniez aucun titre de ce type à la date de votre dernier solde d'ouverture, indiquez « 0 » comme solde d'ouverture.

4.3.15 Pour déclarer une valeur ou un montant, puis-je utiliser des virgules, des décimales ou des fractions?

Vous pouvez utiliser des décimales et des fractions dans les champs du prix unitaire ou prix d'exercice et du prix de conversion ou d'exercice de SEDI. Pour exprimer un nombre décimal en cents (inférieur à un dollar), entrez le « 0 » avant le point, par exemple « 0.11 » pour onze cents. Pour les nombres de titres, arrondissez les fractions au nombre entier inférieur ou supérieur. Vous ne pouvez utiliser la virgule que dans le champ des remarques générales ou privées.

4.3.16 Comment ajouter de l'information sur les opérations que je déclare?

Vous pouvez fournir de l'information supplémentaire dans le champ « Remarques ». Si vous ne voulez pas que le public y ait accès, utilisez le champ « Remarques privées à l'attention des autorités en valeurs mobilières ». Si vous manquez d'espace, vous pouvez faire renvoi à un document publié qui contient l'information nécessaire, comme un communiqué ou une déclaration de changement important.

4.3.17 Que faire si je dois modifier de l'information déjà fournie dans une déclaration déposée dans SEDI?

Vous pouvez modifier l'information en déposant dans SEDI une déclaration d'initié modifiée.

4.3.18 Suis-je tenu de déclarer tous les titres et instruments financiers liés d'un émetteur SEDI que je détiens ou seulement les titres et instruments financiers liés dont la propriété ou l'emprise a changé?

Pour votre premier dépôt dans SEDI, vous devez déclarer tous les titres et instruments financiers liés de l'émetteur SEDI que vous détenez. Par la suite, vous n'êtes tenu de déclarer que les changements dans les intérêts ou les nouveaux intérêts dans les titres et instruments financiers liés de l'émetteur SEDI, ou les changements dans l'emprise que vous exercez sur ceux-ci.

4.3.19 Que faire si j'ai déjà déposé des déclarations d'initié mais que je ne suis plus tenu de le faire?

Vous devriez indiquer dans le champ « Remarques » que vous n'êtes plus initié assujetti ou que vous bénéficiez d'une dispense. Vous pouvez le faire soit au moment où vous déposez votre déclaration d'opération suivante dans SEDI, soit en modifiant votre dernière déclaration. De cette façon, quiconque prend connaissance de vos déclarations d'initié dans SEDI saura pourquoi vous avez cessé de déclarer vos opérations.

4.3.20 Dois-je aussi déposer une déclaration d'initié si je dépose une déclaration selon le système d'alerte ou une déclaration mensuelle relativement à une opération en particulier?

Vous pouvez ne pas avoir à déposer de déclaration d'initié lors du dépôt d'une déclaration selon le système d'alerte ou une déclaration mensuelle relativement à une opération en particulier si vous pouvez vous prévaloir de la dispense prévue à la partie 9 du Règlement 62-103. Les déclarations selon le système d'alerte et les déclarations mensuelles sont déposées dans SEDAR.

4.3.21 Dois-je déposer une déclaration lorsque je deviens initié assujetti si je ne suis propriétaire d'aucun titre ni d'aucun instrument financier lié de l'émetteur ou que je n'exerce aucune emprise sur ceux-ci?

En général, non. Veuillez vous reporter à la dispense prévue à l'article 9.4 du Règlement 55-104.

4.4 Déclarations portant sur les instruments financiers liés

4.4.1 Qu'est-ce qu'un instrument financier lié?

Un instrument financier lié est un instrument, un contrat, un titre ou, dans certains territoires, un contrat négociable dont la valeur est fonction de la valeur, du cours ou des obligations de paiement d'un titre. Cette expression s'entend également de tout autre instrument, contrat ou convention qui a un effet direct ou indirect sur l'intérêt financier d'une personne dans un titre ou un contrat négociable.

La partie 1 de l'Instruction générale 55-104 contient d'autres explications sur les instruments financiers liés et la notion d'intérêt financier.

Remarque importante : SEDI n'utilise pas l'expression « instrument financier lié ». Tous les instruments, qu'ils soient des titres ou des instruments financiers liés, sont considérés comme des titres. Dans SEDI, la catégorie de « titre » comprend deux sous-catégories de dérivés :

- Les « dérivés émis par l'émetteur » comprennent les options, les bons de souscription, les droits de souscription et les bons spéciaux. Les instruments à base d'actions, notamment toute unité d'action fictive, unité d'action différée, attribution liée à des actions incessibles, unité d'action attribuée en fonction de la performance, tout droit à la plus-value d'actions et tout instrument analogue constituent généralement des dérivés émis par l'émetteur. L'émetteur les désigne dans son supplément de profil.

- Les « dérivés émis par un tiers » sont des dérivés émis par une autre partie que l'émetteur. Le prix, la valeur ou les obligations de paiement de ces dérivés sont fonction d'un élément sous-jacent (comme une action ordinaire) qui est émis par l'émetteur. Les dérivés émis par un tiers comprennent les options négociées en bourse et les options hors bourse.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les déclarations relatives aux dérivés dans la partie de l'aide en ligne de SEDI traitant des dérivés.

4.4.2 Quels instruments financiers liés suis-je tenu de déclarer dans SEDI?

Conformément aux obligations prévues par la législation en valeurs mobilières, vous devez déclarer tous vos intérêts ou droits dans des instruments financiers liés ou vos obligations relatives à de tels instruments.

Pour obtenir des indications sur les instruments financiers liés et les intérêts financiers, veuillez vous reporter-vous à la partie 1 de l'Instruction générale 55-104.

4.4.3 Qu'est-ce qu'un titre sous-jacent et comment le déclarer?

Un titre sous-jacent est le titre dont vous faites l'acquisition ou que vous aliénez en exerçant le droit que donne un autre titre que vous avez acheté. Par exemple, si vous avez des options dont l'exercice permet d'acquérir des actions ordinaires, ces actions sont les « titres sous-jacents ». Dans SEDI, vous devez déclarer les titres que vous avez acquis et leurs titres et instruments financiers liés sous-jacents.

Exemple : On vous a attribué des options en vertu du plan d'options d'achat d'actions de la société dont vous êtes actionnaire. L'exercice des options permet d'acquérir des actions ordinaires au ratio de 1 pour 1.

Vous devez déclarer l'attribution de la façon suivante :

- Déclarez le nombre d'options attribuées comme une acquisition. Utilisez le code de nature de l'opération 50 pour ce faire. Déclarez le nombre équivalent de titres sous-jacents acquis. Inscrivez la date de l'opération, le prix d'attribution, etc., puis suivez la procédure d'attestation et de dépôt.

Vous devez déclarer l'exercice des options de la façon suivante :

- Déclarez le nombre d'options exercées comme une aliénation. Utilisez le code de nature de l'opération 51 pour ce faire. Inscrivez la date de l'opération, le prix d'exercice, etc., puis suivez la procédure d'attestation et de dépôt.

- Inscrivez le nombre de titres sous-jacents acquis (par exemple, des actions ordinaires) correspondant au nombre d'options exercées. Utilisez le code de nature de l'opération 51 pour déclarer l'acquisition des actions ordinaires.

- Si, par la suite, vous vendez les actions ordinaires, vous devez déposer une déclaration distincte à cet égard.

4.5 Déclarations relatives aux opérations

4.5.1 Comment un émetteur qui est initié doit-il déclarer les opérations réalisées à l'occasion d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités?

En vertu du Règlement 55-104, l'émetteur peut déclarer les acquisitions réalisées à l'occasion d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (au sens du Règlement 55-104) dans les dix jours de la fin du mois au cours duquel les acquisitions ont eu lieu, au lieu de le faire dans un délai de cinq jours civils[13] à compter de l'opération. Le Règlement 55-104 exige la déclaration de chaque acquisition.

Nous vous recommandons de déclarer les opérations réalisées à l'occasion de toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités au plus tard dix jours civils après la fin du mois, de la façon suivante :

[13] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.

Étape 1 :

Déclarez comme une opération distincte *chaque acquisition* de titres réalisée aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, en utilisant le code de nature de l'opération 38 – Rachat ou annulation.

Étape 2 :

Déclarez comme une opération distincte *chaque annulation* de titres acquis aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités en utilisant le code de nature de l'opération 38 – Rachat ou annulation.

4.5.2 Comment dois-je déclarer les acquisitions effectuées en vertu d'un régime d'achat de titres automatique (y compris un régime d'actionnariat des employés et un régime de réinvestissement des dividendes)?

Les titres acquis en vertu d'un régime d'achat de titres automatique au cours d'une année civile qui n'ont fait l'objet d'aucune aliénation ou ni d'aucun transfert, et les titres qui ont été aliénés ou transférés dans le cadre d'une aliénation de titres visée doivent être déclarés au plus tard le 31 mars de l'année civile suivante. Vous devriez déclarer les acquisitions réalisées en vertu de votre régime d'achat de titres automatique en utilisant le code de nature de l'opération 30.

Il faut déclarer l'aliénation ou le transfert de titres acquis en vertu d'un régime d'achat de titres automatique, sauf dans le cadre d'une aliénation de titres visée, dans un délai de cinq jours[14] après l'opération.

Pour obtenir d'autres indications sur la déclaration de l'acquisition, de l'aliénation ou du transfert de titres en vertu d'un régime d'achat de titres automatique, veuillez vous reporter à la question 4.5.3 ci-après ainsi qu'à la partie 5 de l'instruction générale 55-104. Veuillez vous reporter également à la partie 6 du Règlement 55-104 pour connaître les dispenses de déclaration pour les attributions de l'émetteur.

4.5.3 Si j'acquiers des titres en vertu d'un régime d'actionnariat des employés ou d'un régime de réinvestissement des dividendes, est-ce que je les détiens directement ou indirectement (autrement dit, dois-je préciser l'identité du « porteur inscrit » dans ma déclaration)?

Pour savoir si un régime d'actionnariat des employés ou un régime de réinvestissement des dividendes est le « porteur inscrit » à indiquer, il faut déterminer s'il est « propriétaire véritable » de ces titres ou s'il exerce une emprise sur ceux-ci. La réponse à cette question est fonction des modalités du régime. Si vous avez le droit de vendre les titres détenus dans un régime ou pouvez exercer les droits de vote qui s'y rattachent, on considère généralement que vous les détenez directement. Demandez à votre employeur si votre régime d'actionnariat des employés ou régime de réinvestissement des dividendes est le porteur inscrit ou si vous détenez les titres directement.

4.5.4 Comment dois-je déclarer les titres détenus dans un REER?

Déclarez que vous détenez ces titres *indirectement*, en indiquant que le « porteur inscrit » est le REER.

4.5.5 Comment dois-je déclarer la rémunération à base d'actions (exception faite des options) comme les unités d'actions différées, les attributions liées à des actions incessibles et les droits à la plus-value d'actions?

Une des formes les plus courantes de rémunération à base d'actions consiste dans l'attribution d'options dont l'exercice donne lieu à l'émission d'actions ordinaires de l'émetteur. Il existe toutefois d'autres types de rémunération à base d'actions. Ainsi, les attributions liées à des actions incessibles et les unités d'actions différées donnent aux attributaires le droit de recevoir des actions ordinaires de l'émetteur après un délai stipulé ou des espèces correspondant à la valeur ou à l'accroissement de la valeur des actions ordinaires de l'émetteur calculée au

[14] Avant le 1er novembre 2010, dans un délai de dix jours civils.

cours d'une certaine période. En revanche, les droits à la plus-value d'actions ne donnent généralement aux employés que le droit de recevoir des espèces correspondant à la valeur ou à l'accroissement de la valeur des actions ordinaires de l'émetteur calculée au cours d'une certaine période.

Une légère incertitude juridique planait sur la question de savoir si certains dérivés liés à des valeurs mobilières sont aussi des valeurs mobilières. En vertu du Règlement 55-104, il n'est pas nécessaire d'évaluer si un dérivé est une valeur mobilière ou un instrument financier lié puisque l'exigence de déclaration prévue à la partie 3 de ce règlement s'applique à ces deux types de titres. Si les unités d'actions différées, les attributions liées à des actions incessibles et les droits à la plus-value d'actions ne sont pas, juridiquement, des valeurs mobilières, ce sont généralement des instruments financiers liés.

- *Attributions liées à des actions incessibles et unités d'actions différées*

Étape 1 - Attributions liées à des actions incessibles ou attributions d'unités d'actions différées

Déclarez le nombre d'attributions liées à des actions incessibles ou d'unités d'actions différées attribuées et le nombre équivalent d'actions ordinaires sous-jacentes en utilisant le code de nature de l'opération 56 – Attribution de droits de souscription. Dans SEDI, déclarez les actions ordinaires sous-jacentes dans le champ « Nombre ou valeur équivalente de titres sous-jacents ». Dans SEDI, l'émetteur est censé avoir créé une désignation pour les attributions liées à des actions incessibles ou les unités d'actions différées dans son supplément de profil et avoir sélectionné la catégorie « Dérivé émis par l'émetteur ».

Étape 2 - Acquisition et distribution d'actions ordinaires sous-jacentes ou d'espèces

Lorsque vous faites l'acquisition des actions ordinaires sous-jacentes auxquelles les attributions liées à des actions incessibles ou les unités d'actions différées donnent droit, déclarez l'acquisition du nombre d'actions ordinaires sous-jacentes comme s'il s'agissait d'une seule opération en utilisant le code de nature de l'opération 57 – Exercice de droits de souscription. Vous devrez aussi déclarer l'aliénation du nombre correspondant d'attributions liées à des actions incessibles ou d'unités d'actions différées, en utilisant le même code, comme une opération distincte.

Lorsque vous recevez les espèces auxquelles les attributions liées à des actions incessibles ou les unités d'actions différées donnent droit, déclarez l'aliénation du nombre pertinent d'attributions liées à des actions incessibles ou d'unités d'actions différées en utilisant le code de nature de l'opération 59 – Exercice au comptant.

- *Droits à la plus-value d'actions*

Étape 1 - Attribution de droits à la plus-value d'actions

Déclarez le nombre de droits à la plus-value d'actions attribués et le prix d'exercice, ainsi que le nombre équivalent d'actions ordinaires sous-jacentes, en utilisant le code de nature de l'opération 56 – Attribution de droits de souscription. L'émetteur est censé avoir créé une désignation pour les droits à la plus-value d'actions dans son supplément de profil et avoir sélectionné la catégorie « Dérivé émis par l'émetteur ».

Étape 2 - Acquisition des droits au règlement en espèces et distribution d'espèces

Déclarez l'aliénation du nombre pertinent de droits à la plus-value d'actions en utilisant le code de nature de l'opération 59 – Exercice au comptant.

4.5.6 Comment dois-je déclarer une attribution d'instruments financiers liés antérieure au 30 avril 2010?

Veuillez vous reporter à l'*Avis 55-315 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, Questions fréquemment posées à propos du Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d'initié*.

4.5.7 Quand dois-je déclarer les modifications de mes avoirs en titres découlant d'un regroupement ou d'une division d'actions?

En tant qu'initié assujetti, vous devez déclarer les modifications de vos avoirs en titres découlant d'une opération sur titres lors du dépôt de votre déclaration d'initié suivante. Veuillez vous reporter à la partie 8 du Règlement 55-104.

4.5.8 Quelles opérations sur titres nécessitent la déclaration des modifications de mes avoirs en titres?

Vous devez déclarer les modifications de vos avoirs en titres d'un émetteur assujetti découlant d'un dividende en actions, d'une division d'actions, d'un regroupement d'actions, d'une fusion, d'une opération de restructuration, d'un regroupement d'entreprises ou de toute autre opération similaire qui a une incidence semblable sur l'ensemble des titres d'une catégorie de titres d'un émetteur, et ce, exprimé par action.

4.5.9 Comment dois-je déclarer une telle modification?

Exemple : regroupement de 100 actions ordinaires au ratio de 4 pour 1

Si vous déteniez 100 actions ordinaires qui ont été regroupées au ratio de 4 pour 1 (de sorte que vous détenez désormais 25 actions ordinaires), déclarez la modification de la façon suivante : calculez le nouveau nombre d'actions ordinaires que vous détenez après le regroupement (dans ce cas, 25 actions ordinaires). Soustrayez ce nombre du nombre d'actions détenues avant le regroupement (dans ce cas, 100 – 25), puis déclarez la différence (c'est-à-dire 75 actions ordinaires), en utilisant le code de nature de l'opération 37 – Division ou regroupement d'actions.

Exemple : division de 100 actions ordinaires au ratio de 4 pour 1

Si vous déteniez 100 actions ordinaires qui ont été divisées au ratio de 4 pour 1 (de sorte que vous détenez désormais 400 actions ordinaires), déclarez la modification de la façon suivante : calculez le nouveau nombre d'actions ordinaires que vous détenez après la division (dans ce cas, 400 actions ordinaires). Soustrayez de ce nombre le nombre d'actions ordinaires que vous déteniez avant la division (400 – 100) et déclarez la différence (soit 300 actions ordinaires) comme une acquisition en utilisant le code de nature de l'opération 37.

4.5.10 Qu'est-ce qu'une opération de monétisation d'actions?

La monétisation d'actions est une opération permettant à un investisseur de recevoir une somme en espèces correspondant au produit de l'aliénation de titres d'un émetteur, et de transférer tout ou partie du risque financier et du rendement liés aux titres sans qu'il y ait réellement transfert de la propriété véritable et de common law des titres.

On entend communément par « monétisation » la conversion d'un actif – tel que des titres – en espèces.

Pour obtenir des indications supplémentaires sur la façon de déclarer ces types d'opérations, veuillez vous reporter à l'Avis 55-312 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Lignes directrices concernant les déclarations d'initiés pour certaines opérations sur dérivés (monétisation d'actions)* (RÉVISÉ).

Veuillez vous reporter à la partie 4 du Règlement 55-104 pour connaître les exigences de déclaration d'initié supplémentaires pour les opérations de monétisation d'actions, ainsi qu'à la partie 4 de l'Instruction générale 55-104.

4.5.11 Dois-je déposer des déclarations d'initié pour les titres à l'égard desquels j'ai réalisé une opération de monétisation?

Oui.

4.5.12 Comment dois-je déclarer l'exercice d'options?

L'exercice des options se déclare en deux étapes.

Étape 1 - Déclarez le nombre d'options exercées comme une aliénation en utilisant le code de nature de l'opération 51. Si vous n'êtes pas sûr du nombre d'actions sous-jacentes, renseignez-vous auprès du responsable des questions relatives aux initiés indiqué dans le supplément de profil d'émetteur de la société. Entrez la date de l'opération, le prix d'exercice, etc., puis suivez la procédure d'attestation et de dépôt.

Étape 2 - Déclarez l'acquisition des titres sous-jacents (les actions ordinaires). Leur nombre est égal à celui des options exercées. Utilisez le code de nature de l'opération 51 pour déclarer l'acquisition des actions ordinaires.

4.5.13 Quelles sont les erreurs les plus fréquentes dans le dépôt de déclarations d'initiés?

Voici une liste des erreurs les plus fréquemment commises lors du dépôt de déclarations d'initiés. Nous vous suggérons fortement de vous assurer de ne pas commettre ces erreurs dans le dépôt que vous vous apprêtez à faire pour éviter qu'une autorité en valeurs mobilières considère que votre déclaration est erronée et communique avec vous :

- les problèmes de déclaration du type d'emprise – la déclaration n'indique pas comment le titre est détenu (propriété directe, propriété indirecte ou contrôle);
- la déclaration de titres entiercés dans une catégorie de titres distincte;
- l'absence du nom du porteur inscrit (pour la propriété indirecte ou l'emprise);
- l'absence des deux volets de l'opération, s'il y a lieu (par exemple, exercice d'options – aliénation d'options/acquisition d'actions ordinaires). Veuillez vous reporter à la question 4.5.12.

5. ACCÈS DU PUBLIC

Le public peut consulter l'information déposée dans SEDI en cliquant sur le lien « Renseignements SEDI accessibles au public » figurant sur la page « Bienvenue au système SEDI » du site Web du système (www.sedi.ca). L'information est présentée en français et en anglais. Vous avez accès à quatre rapports (décrits ci-dessous), notamment le sommaire hebdomadaire des opérations d'initié, que vous pouvez utiliser conformément aux conditions d'utilisation - public, télécharger sur votre ordinateur (en format PDF seulement) et imprimer.

5.1 Puis-je chercher de l'information déposée dans SEDI?

Oui. SEDI offre au public des fonctions de recherche étendues. Vous pouvez télécharger un sommaire hebdomadaire de toutes les déclarations déposées dans une période allant du vendredi au jeudi ou encore chercher de l'information dans la base de données au moyen d'une vaste gamme de paramètres, tels que le nom de l'initié, l'émetteur, la période ou le type de titres.

5.2 Quels rapports puis-je consulter dans SEDI?

Vous pouvez consulter les rapports suivants :

- sommaire hebdomadaire – il présente le résumé de toutes les déclarations d'initiés déposées à compter du jeudi à 16 h (heure de l'Est) jusqu'au jeudi de la semaine suivante à 16 h (pour les trois semaines précédentes seulement);
- description des opérations d'initiés – il présente le résumé de toutes les déclarations individuelles déposées par les initiés, en fonction des critères de recherche appliqués;
- renseignements sur les initiés par émetteur – il fournit la liste de tous les initiés inscrits à l'égard d'un émetteur SEDI particulier, en fonction des critères de recherche appliqués;
- historique des déclarations de l'émetteur – il fournit la liste de toutes les opérations sur titres déclarées par un émetteur en particulier.

Ces rapports peuvent être téléchargés en format PDF et affichés en ligne en format HTML au moyen d'un navigateur Web, sauf le sommaire hebdomadaire, qui ne peut être affiché qu'en format PDF.

5.3 Faut-il être inscrit dans SEDI pour consulter ces rapports?

Non. Pour consulter ces rapports, allez sur le site Web de SEDI (www.sedi.ca) et cliquez sur « Renseignements SEDI accessibles au public », dans la page « Bienvenue dans SEDI ».

5.4 Quels sommaires hebdomadaires puis-je consulter?

Vous pouvez consulter le sommaire hebdomadaire de l'une des trois dernières semaines en cliquant sur la semaine désirée. Mais pour trouver des déclarations d'initiés déposées plus de trois semaines auparavant, il vous faudra faire une recherche particulière à l'aide du rapport intitulé « Description des opérations d'initiés ».

5.5 Le sommaire hebdomadaire regroupe-t-il les déclarations d'une seule province ou d'un seul territoire ou de l'ensemble de ceux-ci?

Il regroupe les déclarations de toutes les provinces et de tous les territoires. Vous pouvez cependant extraire de la base de données une description des opérations d'initiés qui ne contienne que les déclarations de certaines provinces ou de certains territoires, comme celles relatives au Québec, en ajustant les paramètres de recherche. Par ailleurs, il est possible d'obtenir sur le site Web de certaines autorités en valeurs mobilières le sommaire hebdomadaire des déclarations déposées qui se rapportent à la province concernée.

5.6 SEDI présente-t-il le nombre de titres émis et en circulation de chaque émetteur?

Non, SEDI ne fournit pas cette information. Vous pouvez généralement l'obtenir dans la dernière circulaire de sollicitation de procurations ou dans d'autres documents d'information continue de l'émetteur déposés dans SEDAR. De façon générale, l'information fournie par l'émetteur sur ses titres en circulation vous permet de savoir si vous êtes un « actionnaire important » et donc « initié assujetti » à son égard, sauf si vous savez que l'information publiée par l'émetteur est inexacte. Veuillez vous reporter à l'article 1.3 du Règlement 55-104 (Utilisation de l'information sur les actions en circulation).

5.7 Est-il possible de s'abonner pour recevoir de l'information déposée par certains initiés ou par les initiés à l'égard de certaines sociétés ou encore d'autres renseignements déposés dans SEDI?

Ce n'est pas un service offert par SEDI. Il peut toutefois être possible d'acheter en bloc ou en temps réel des données entrées dans SEDI. Veuillez communiquer avec l'exploitant de SEDI.

5.8 Où puis-je consulter les déclarations d'initiés déposées en format papier?

Vous pouvez consulter ces déclarations aux bureaux de l'autorité en valeurs mobilières compétente pendant les heures d'ouverture ou encore consulter le sommaire des déclarations d'initiés sur son site Web.

ANNEXE A

Coordonnées et sites Web des Autorités en valeurs mobilières et de SEDI

Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)
Site Web : www.autorites-valeurs-mobilieres.ca

Autorités en valeurs mobilières

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
À l'attention du Centre de renseignements
Téléphone : 514-395-0337 ou 877-525-0337
Télécopieur : 514-873-3090
Pour les déclarations d'initiés
Téléphone : 514-395-0337, poste 4200
Télécopieur : 514-873-3120
Courriel : inities@lautorite.qc.ca
Site Web : www.lautorite.qc.ca

Alberta Securities Commission
4th Floor, 300-5th Avenue S.W.
Calgary (Alberta) T2P 3C4
Canada
À l'attention de : Compliance Officer, Corporate Finance
Téléphone : 403-297-2489
Télécopieur : 403-297-6156
Courriel : Inquiry@asc.ca
Site Web : www.albertasecurities.com

British Columbia Securities Commission
P.O. Box 10142 Pacific Centre
701 West Georgia Street
Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
Canada
À l'attention de : Insider Reporting
Téléphone : 604-899-6500 ou 800-373-6393 (en C.-B.)
Télécopieur : 604-899-6506 (pour la correspondance)
Courriel : inquiries@bcsc.bc.ca
Site Web : www.bcsc.bc.ca

Commission des valeurs mobilières du Manitoba
500-400 St. Mary Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3K 4K5
Canada
À l'attention de : Insider Reporting
Téléphone : 204-945-2548 ou 800-655 5244 (au Manitoba)
Courriel : securities@gov.mb.ca
Télécopieur : 204-945-0330
Site Web : www.msc.gov.mb.ca

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85 Charlotte Street, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Canada
Téléphone : 506-658-3060
Télécopieur : 506-658-3059
Courriel : information@nbsc-cvmnb.ca
Site Web : www.nbsc-cvmnb.ca

Nova Scotia Securities Commission
2nd Floor, Joseph Howe Building
1690 Hollis Street
P.O. Box 458
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3J9
Canada
À l'attention de : Corporate Finance
Téléphone : 902-424-7768
Télécopieur : 902-424-4625
Site Web : www.gov.ns.ca/nssc

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Suite 1903, Box 55
20 Queen Street West
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Canada
À l'attention de : Review Officer, Insider Reporting
Téléphone : 416-593-8314
1-877-785-1555 (sans frais)
Télécopieur pour déposer les déclarations d'initiés : 416-593-3666
Courriel : inquiries@osc.gov.on.ca
Site Web : www.osc.gov.on.ca

Saskatchewan Financial Services Commission
Securities Division
6th Floor, 1919 Saskatchewan Dr.
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7
Canada
À l'attention de : Deputy Director, Corporate Finance
Téléphone : 306-787-5867
Télécopieur : 306-787-5899
Website: www.sfsc.gov.sk.ca/

Securities Commission of Newfoundland and Labrador
Financial Services Regulation Division
Ministère des Services gouvernementaux
P.O. Box 8700
2nd Floor, West Block
Confederation Building
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6
Canada
Téléphone : 709-729-4189
Télécopieur : 709-729-6187
Site Web : http://www.gs.gov.nl.ca/insurance/index.html

Service d'assistance technique de SEDI
Téléphone : 1-800-219-5381
Télécopieur : 1-866-729-8011

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Biomatera Inc.

Interdit à Biomatera Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 prévues au Règlement.

L'interdiction est prononcée le 4 juin 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0140

Intercâble ICH Inc.

Interdit à Intercâble ICH Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires pour la période terminée le 31 mars 2010 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 3 juin 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0141

6.5.2 Révocations d'interdiction

Biomatera Inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0140, prononcée le 4 juin 2010, adressée à Biomatera Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci a déposé ses états financiers annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

La révocation est prononcée le 8 juin 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0145

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
INNOVENTE INC.	9 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fiducie d'investissement immobilier Charter	9 juin 2010	Ontario
Fiducie de gestion du revenu avantage Select	7 juin 2010	Ontario
Fonds Claymore ETF Claymore Broad Commodity ETF Claymore China ETF Claymore Inverse Natural Gas Commodity ETF Claymore Long-Term Natural Gas Commodity ETF Claymore Managed Futures ETF	9 juin 2010	Ontario
Fonds de gestion du revenu avantage Select	7 juin 2010	Ontario
Gamme de Fonds Quadrus Catégorie Mackenzie Sentinelle Revenu stratégique Fonds de revenu diversifié Gestion des capitaux London	3 juin 2010	Ontario
Organismes de placement collectif ROI (Les)	9 juin 2010	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds de croissance de retraite Sceptre ROI Fonds de retraite canadien ROI		
Student Transportation Inc. (auparavant, Student Transportation of America Ltd.)	7 juin 2010	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».
Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fibrek Inc.	8 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de marchés monétaire Banque Nationale (titres de Série Conseillers également) Fonds de liquidités corporatives Banque Nationale Fonds de gestion de trésorerie Banque Nationale Fonds de marché monétaire américain	3 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Banque Nationale		- Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de revenu canadien à court terme Banque Nationale		
Fonds d'hypothèques Banque Nationale (titres de Série Conseillers, F et O également)		
Fonds d'obligations Banque Nationale (titres de Série Conseillers et O également)		
Fonds de revenu Altamira		
Fonds d'obligations à long terme Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds de dividendes Banque Nationale (titres de Série Conseillers, F et O également)		
Fonds d'obligations mondiales Altamira (titres de Série Conseillers et O également)		
Fonds d'obligations corporatives Altamira (titres de la Série Conseillers, F et O également)		
Fonds d'obligations à rendement élevé Altamira (titres de Série Conseillers, F et O également)		
Fonds Omega actions privilégiées (titres de Série Conseillers, F et O seulement)		
Fonds de revenu mensuel Prudent Banque Nationale (titres de Série R également)		
Fonds de revenu mensuel Conservateur Banque Nationale (titres de Série R également)		
Fonds de revenu mensuel Pondéré Banque Nationale (titres de Série R également)		
Fonds de revenu mensuel Banque Nationale (titres de Série Conseillers, F, R et T également)		
Fonds de revenu mensuel Élevé Banque Nationale (titres de Série R et T également)		
Fonds de revenu mensuel Actions Banque Nationale (titres de Série R et T		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
également)		
Fonds diversifié Prudent Banque Nationale		
Fonds diversifié Conservateur Banque Nationale		
Fonds diversifié Pondéré Banque Nationale		
Fonds diversifié Équilibré Banque Nationale		
Fonds diversifié Croissance Banque Nationale		
Fonds de dividendes Altamira inc.		
Fonds de répartition tactique d'actifs Altamira		
Fonds Omega dividendes élevés (titres de Série Conseillers, F et O seulement)		
Fonds d'actions canadiennes Banque Nationale (titres de Série Conseillers et O également)		
Fonds Omega actions canadiennes (titres de Série Conseillers et F également)		
Fonds d'actions canadiennes de croissance Altamira (titres de Série Conseillers et O également)		
Société d'investissement AltaFund (titres de Série Conseillers également)		
Fonds d'opportunités canadiennes Banque Nationale (titres de Série Conseillers, F et O également)		
Fonds petite capitalisation Banque Nationale (titres de Série Conseillers, F et O également)		
Fonds croissance Québec Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds d'actions mondiales Banque Nationale (titres de Série Conseillers et O également)		
Fonds Omega actions mondiales (titres de Série Conseillers également)		
Fonds Omega opportunités mondiales (titres de Série Conseillers et F		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
seulement)		
Fonds Omega Consensus actions américaines (titres de Série Conseillers, F et O seulement)		
Fonds d'actions américaines Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds Omega Consensus actions internationales (titres de Série Conseillers, F et O seulement)		
Fonds d'actions européennes Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds Asie-Pacifique Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds d'occasions d'affaires japonaises Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds Omega marchés émergents (titres de Série Conseillers également)		
Fonds mondial de petites sociétés Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Catégorie rendement stratégique Banque Nationale de Corporation Fonds Banque Nationale (titres de Série Conseillers, Institutionnelle et M également)		
Fonds ressources Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds énergétique Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds Science et technologie Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds sciences de la santé Altamira (titres de Série Conseillers également)		
Fonds indiciel canadien Altamira (titres de Série O également)		
Fonds indiciel américain Altamira (titres de Série O également)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Fonds indiciel américain neutre en devises Altamira Fonds indiciel international Altamira (titres de Série O également) Fonds indiciel international neutre en devises Altamira		
Mines Richmont Inc.	9 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Catégorie de ressources canadiennes Qwest Energy	3 juin 2010	Colombie-Britannique
Famille de Fonds d'Investissements Criterion Criterion Global Dividend Fund Criterion Water Infrastructure Fund Criterion Global Clean Energy Fund Canadian Convertible Bond Fund Criterion REIT Income Fund	7 juin 2010	Ontario
Fonds de placement immobilier Whiterock	8 juin 2010	Ontario
Groupe TMX Inc.	4 juin 2010	Ontario
Harvest Canadian Income and Growth Fund	3 juin 2010	Ontario
Middlefield Mutual Funds Limited Middlefield Canadian Growth Class Middlefield Equity Index Class Middlefield Income Plus Class Middlefield Uranium Focused Metals Class Middlefield Income and Growth Fund (auparavant, Middlefield Canadian Balanced Class) Middlefield Short-Term Income Class Middlefield Precious Metals Class Middlefield Global Agriculture Class	4 juin 2010	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Groppe Tactical Energy Class		

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».
Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale[1]
Mines Richmont Inc.	2 juin 2010	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Fonds communs Creststreet Limitée Creststreet Resource Class Creststreet Managed Equity Index Class Creststreet Alternative Energy Class	3 juin 2010	Ontario
Groupe de Fonds Dynamique Portefeuille DynamiqueUltra 2020 Portefeuille DynamiqueUltra 2025 Portefeuille DynamiqueUltra 2030 Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2020 Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2025 Portefeuille Catégorie DynamiqueUltra 2030	10 juin 2010	Ontario
NEXX Systems Inc.	9 juin 2010	Ontario

[1] Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».
Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Autorité Aéroportuaire du Grand Toronto	2 juin 2010	19 mars 2010
Banque Nationale du Canada	3 juin 2010	14 mai 2010
Banque Toronto-Dominion (La)	3 juin 2010	29 septembre 2008
Barclays Bank PLC	8 juin 2010	14 novembre 2008
Emera Incorporated	9 juin 2010	19 mai 2010
First Capital Realty Inc.	4 juin 2010	28 juillet 2009
Nova Scotia Power Incorporated	9 juin 2010	21 mai 2010
Sobeys Inc.	2 juin 2010	1er juin 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Immunotec Inc.

Vu la demande présentée par Immunotec Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 28 mai 2010 (la « demande »);

Vu l'article 12 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu l'article 115 du *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r.1;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu les définitions suivantes :

> « Botanutric » : Botanutric de Mexico S.A. de S.V., une société constituée en vertu des lois du Mexique et ayant son siège social au Mexique;

« convention d'achat » : la convention intervenue le 11 mai 2010 entre l'émetteur et Botanutric en vertu de laquelle l'émetteur fera l'acquisition de certains actifs de Botanutric;

« actions ordinaires » : les actions ordinaires de l'émetteur;

« paiement conditionnel » : le paiement conditionnel de 500 000 $ par l'émetteur auprès de Botanutric en trois versements de 167 667 $ chacun, payable en espèce et/ou en actions ordinaires, à l'entière discrétion de l'émetteur et à l'intérieur d'un délai de 30 jours après la date anniversaire de chacune des trois années suivant la date de l'achat d'actifs, le tout conformément à la convention d'achat;

Vu la demande visant à obtenir l'accord de l'Autorité pour le placement, par l'émetteur, d'actions ordinaires auprès de Botanutric à titre de paiement conditionnel, le cas échéant (le « placement proposé »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité donne son accord pour le placement proposé.

Fait à Montréal, le 9 juin 2010.

(s) Benoit Dionne
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1572869

Décision n°: 2010-FS-0489

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
2236967 Ontario Inc.	2010-04-28	60 000 000 actions ordinaires	3 000 000 $	1	44	2.3
Corporation Minière Rocmec Inc.	2010-05-07	1 666 667 unités	100 000 $	1	0	2.3
Les Métaux Focus Inc.	2010-05-13	7 500 000 unités	750 000 $	4	1	2.3
Malaga Inc.	2010-05-06	18 321 666 unités et 16 666 667 reçus de souscription	5 248 250 $	3	6	2.3
Opawica Explorations Inc.	2009-09-25	7 860 000 unités	393 000 $	1	12	2.3
Sofame Technologies Inc.	2010-04-13	billets	250 000 $	2	6	2.3
UBS AG, London Branch	2010-05-07	37 unités	133 362 $	1	0	2.3
Vancouver Fraser Port Authority	2010-04-20	débentures série A	100 000 000 $	3	13	2.3
Wi2Wi Corporation	2009-10-06	24 000 000 d'actions ordinaires	1 268 520 $	4	4	2.3
Wi2Wi Corporation	2010-01-27	13 333 333 actions ordinaires	479 565 $	0	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Wi2Wi Corporation	2010-02-25	7 333 332 actions ordinaires	587 125 $	1	2	2.3
Wi2Wi Corporation	2010-04-01	3 999 999 actions ordinaires	302 250 $	2	1	2.3
Wi2Wi Corporation	2010-04-21	1 000 000 d'actions ordinaires	74 880 $	1	0	2.3
Wildcat Silver Corporation	2010-05-21	2 000 000 d'unités	1 000 000 $	1	5	2.3 / 2.5
Zelos Therapeutics Inc.	2010-05-07 et 2010-05-14	billets convertibles	729 134 $	1	2	2.3

Information corrigée
Bulletin 2010-05-28 vol 7, no° 21

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Wi2Wi Corporation	**2009-08-21**	10 000 000 d'actions ordinaires	**539 950 $**	5	1	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds C.F.G. Heward	2005-01-01 au 2005-12-31	1 551 410,17 parts	15 584 981,15 $	93	8	2.3
Fonds C.F.G.	2006-01-01 au	551 757,49	5 923 609 $	134	6	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Heward	2006-12-31	parts				
Fonds C.F.G. Heward	2007-01-01 au 2007-12-31	1 187 811,71 parts	13 541 254,69 $	140	20	2.3
Fonds C.F.G. Heward	2008-01-01 au 2008-12-31	295 698,23 parts	3 058 825,82 $	60	6	2.3
Fonds d'actions C.F.G. Heward	2008-01-01 au 2008-12-31	265 676,23 parts	2 602 000 $	14	6	2.3
Fonds d'actions C.F.G. Heward	2009-01-01 au 2009-12-31	3 526,09 parts	25 000 $	1	0	2.3
Fonds d'actions canadiennes C.F.G. Heward	2008-01-01 au 2008-12-31	47 221,40 parts	453 000 $	8	0	2.3
Fonds d'actions canadiennes C.F.G. Heward	2009-01-01 au 2009-12-31	18 610,98 parts	120 000 $	5	0	2.3
Fonds REGAR GSV 70 Canadien	2007-01-01 au 2007-12-31	299 819,49 parts	3 737 098 $	460	0	2.3
Fonds REGAR GSV 70 Canadien	2008-01-01 au 2008-12-31	652 710,16 parts	7 518 596 $	707	0	2.3
Fonds REGAR GSV 70 Canadien	2009-01-01 au 2009-12-31	539 344,51 parts	5 646 299 $	775	0	2.3
Fonds Tonus Select	2007-10-31 2007-11-30	23 447,11 parts	2 362 565,49 $	3	0	2.3, 2.5
Fonds Tonus Select	2008-02-29 2008-03-31 2008-04-31 2008-06-30 2008-11-30	10 119,68 parts	556 000 $	7	0	2.3, 2.5
Fonds Tonus Select	2009-01-30 2009-09-30 2009-10-30	38 859,06 parts	350 000 $	2	1	2.3, 2.5a

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
HRS Holdings Limited	2010-04-30	13 546,54 actions privilégiées non votantes	3 047 400 $	1	0	2.3
HSBC Canadian Dollar Liquidity Fund	2009-08-26 au 2010-04-12	101 567 010 parts	104 400 169,80 $	2	5	2.3
HSBC US Dollar Liquidity Fund	2009-05-01 au 2010-04-12	766 806 955 parts	846 723 692 $	3	0	2.3
Kingwest US Equity Portfolio	2010-04-30	14 720,30 parts	201 142,51 $	1	0	2.10
Man AHL Diversified (Canada) Fund	2009-01-05 au 2009-12-29	8 541 731,28 parts	86 103 848,36 $	241	885	2.3, 2.10
Man Glenwood Focus (MC) Fund	2009-01-21 au 2009-11-23	896 726,20 parts	8 967 262 $	3	8	2.3, 2.10
Moore Macro Managers Ltd.	2010-05-21	21,79 actions ordinaires de catégorie A	245 423,83 $	1	0	2.3
Pier 21 Global Value Pool	2010-04-16	23 784,83 parts	241 500 $	1	0	2.3
Resource Capital Corp.	2010-05-19	150 000 actions	820 170 $	1	0	2.3
Tweedy, Browne Value Fund	2009-11-09	28 522,53 parts	528 237,31 $	1	0	2.3
Vertex Fund	2009-01-31 au 2009-12-31	90 433,346 parts	1 000 982,60 $	8	0	2.3, 2.10
Vertex Managed Value Portfolio	2009-10-31	2 937,66 parts de catégorie B	15 000 $	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Global Diversified Investment Grade Income Trust

Le 3 juin 2010

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Global Diversified Investment Grade Income Trust (la « fiducie »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu de la fiducie une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant une dispense de l'exigence prévue au sous-paragraphe 14.2 3) b) du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») de calculer la valeur liquidative d'un fonds d'investissement au moins une fois par jour ouvrable, s'il utilise des dérivés visés (la « dispense demandée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

(a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

(b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador;

(c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes de la fiducie :

1. La fiducie est un fonds d'investissement à capital fixe constitué en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration principale de fiducie datée du 30 août 2004, en sa version modifiée, et du règlement pris en application de celle-ci daté du 30 août 2004, en sa version modifiée.

2. Les objectifs de la fiducie sont : (i) de fournir aux porteurs des distributions mensuelles à taux fixe d'un montant de 0,0495 $ par part (0,594 $ par année) jusqu'au ou vers le 7 septembre 2009 et, par la suite, des distributions à taux variable égal au taux pour un mois des acceptations bancaires majoré à 2 %; (ii) de rembourser aux porteurs, le ou vers le 7 septembre 2014 (la « date d'échéance prévue »), mais pas plus tard que le ou vers le 7 septembre 2016 (la « date d'échéance juridique »), un montant égal à la valeur résiduelle de la fiducie. La valeur résiduelle de la fiducie sera égale au moindre des montants suivants : (i) la valeur liquidative par part déterminée à la date d'échéance prévue ou la date d'échéance juridique, selon le cas; (ii) un montant de 9,35 $ par part.

3. Pour atteindre ses objectifs, la fiducie conserve des positions sur trois contrats de swaps sur défaillance de crédit datés du 9 septembre 2004 (collectivement, les « CDS ») pour lesquels la contrepartie est Deutsche Bank AG (la « Deutsche Bank »). Dans le cadre des CDS, la Deutsche Bank est l'acheteur de protection et la fiducie est le vendeur de protection. Les CDS procurent à la fiducie une participation dans trois portefeuilles diversifiés mondiaux constitués d'obligations structurées adossées à des emprunts (CDO), de titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et de titres adossés à des créances mobilières de consommation (collectivement, les « titres sous-jacents »). Les seuls dérivés visés qui sont utilisés par la fiducie sont les CDS et celle-ci n'a pas l'intention d'utiliser d'autres dérivés visés.

4. Les obligations de la fiducie dans le cadre des CDS sont garanties par un dépôt à terme émis par la Banque Nationale du Canada (la « BNC ») dont la date d'échéance est le 9 septembre 2014.

5. Les co-fiduciaires de la fiducie sont Gestion GD-I inc. et Gestion Global Digit inc. (collectivement, les « fiduciaires »). Les fiduciaires agissent également à titre de gestionnaires de la fiducie en conformité avec la définition de « gestionnaire de fonds d'investissement » prévue dans la législation.

6. Le siège social de Gestion GD-I inc. est situé dans la province de l'Ontario et le siège social de Gestion Global Digit inc. est situé dans la province de Québec. L'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la dispense demandée parce que le siège social de l'un de ses deux gestionnaires est situé dans la province de Québec et elle est l'autorité en valeurs mobilières au Canada ayant les facteurs de rattachement les plus importants avec la fiducie.

7. La BNC agit à titre de mandataire administratif de la fiducie.

8. La fiducie est devenue un émetteur assujetti conformément à la législation le 31 août 2004.

9. En vertu de son prospectus daté du 30 août 2004, la fiducie a émis 10 712 500 parts. En date du 31 décembre 2009, 6 189 750 parts étaient émises et en circulation. Les parts de la fiducie sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole DG.UN.

10. Les parts de la fiducie peuvent être rachetées sur une base trimestrielle, le dernier jour ouvrable de février, mai, août et novembre de chaque année, au prix de rachat par part. Le prix de rachat correspond au moindre : (i) de 95 % du cours moyen pondéré quotidien des parts à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de séance suivant la date de rachat et (ii) d'un montant égal (a) au cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto à cette date de rachat; (b) à la moyenne des cours les plus élevés et les plus bas des parts à la Bourse de Toronto; ou (c) de la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs à la Bourse de Toronto et, dans chaque cas, moins un montant payable à la suite des distributions trimestrielles. La notice annuelle de la fiducie datée du 31 mars 2010 et la déclaration principale de fiducie fournissent les règles applicables au calcul du prix de rachat.

11. Les parts peuvent également être rachetées sur une base annuelle, le dernier jour ouvrable d'août, au prix de dénouement par part. Le prix de dénouement est égal à la somme (i) du cours acheteur que la fiducie touche de Deutsche Bank pour résilier une tranche des CDS et (ii) de la valeur marchande de la tranche correspondante du dépôt à terme, moins les frais de dénouement. La notice annuelle de fiducie datée du 31 mars 2010 et la déclaration principale de fiducie fournissent les règles applicables au calcul du prix de dénouement.

12. Le prix de rachat et le prix de dénouement ne sont pas calculés en fonction de la valeur liquidative de la fiducie.

13. Les parts de la fiducie ne peuvent être rachetées à un prix calculé en fonction de la valeur liquidative par part avant la date d'échéance prévue ou la date d'échéance juridique, selon le cas.

14. La valeur liquidative par part de la fiducie est calculée par la BNC deux fois par mois, soit (i) le 15^{e} jour de chaque mois ou, si le 15^{e} n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois. La valeur liquidative est calculée conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens et aux politiques décrites dans la notice annuelle de la fiducie datée du 31 mars 2010.

15. Les CDS sont des dérivés visés qui prendront fin à la date d'échéance prévue ou la date d'échéance juridique, selon le cas. Par conséquent, la fiducie a l'obligation de calculer sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable en conformité avec le sous-paragraphe 14.2 3) b) du Règlement 81-106.

16. La valeur liquidative à une date en particulier est calculée d'après la juste valeur des éléments d'actif et de passif de la fiducie. La quasi-totalité des actifs de la fiducie se composent (i) d'espèces et de quasi-espèces, (ii) des CDS et (iii) du dépôt à terme.

17. Afin de calculer la valeur liquidative de la fiducie, la BNC doit déterminer la juste valeur des CDS. La détermination de la juste valeur des CDS exige beaucoup d'efforts étant donné que ceux-ci sont des dérivés complexes pour lesquels il n'existe aucun marché actif. La juste valeur des CDS est établie par l'application d'une technique d'évaluation qui utilise des cours acheteur et vendeur fournis par la Deutsche Bank (les « cours acheteur et vendeur »). Les cours acheteur et vendeur donnent une indication des prix que la Deutsche Bank pourrait devoir payer ou exiger pour acheter ou vendre une tranche des CDS. Ces prix peuvent faire état de certains facteurs comme l'évaluation sur le marché de la qualité générale du crédit des titres sous-jacents, telle que mesurée par le cours des titres sous-jacents (et des dérivés portant sur ceux-ci), les taux d'intérêt et d'autres facteurs exclusifs à la Deutsche Bank.

18. Le cours acheteur et vendeur sont établis à partir d'un procédé manuel exclusif à la Deutsche Bank. Ce procédé requiert des processus d'évaluation qui sont la propriété de la Deutsche Bank et la consultation du pupitre de marché de la Deutsche Bank afin d'évaluer les résultats obtenus. Ce procédé requiert de nombreuses heures de la part de Deutsche Bank. L'entente initiale datant de 2004 entre Deutsche Bank et la fiducie prévoyait que les cours acheteur et vendeur seraient fournis une fois par mois. Deutsche Bank a accepté, en septembre 2009, de modifier l'entente et de fournir les cours acheteur et vendeur deux fois par mois sans aucune rémunération supplémentaire.

19. En conformité avec les politiques et procédures d'évaluation de la fiducie, la BNC vérifie le caractère raisonnable des cours acheteur et vendeur. La méthodologie utilisée par la BNC est la corrélation de base et le facteur *Gaussian Copula One*. Ce procédé implique un grand nombre d'hypothèses et de variables à l'égard du marché concernant les titres sous-jacents. Tous les écarts importants entre les prix calculés par la BNC et les cours acheteur et vendeur fournis par la Deutsche Bank sont analysés et réglés.

20. La fiducie a établi qu'il serait indûment coûteux et difficile de calculer et divulguer une valeur liquidative juste et fiable en temps opportun sans les cours acheteur et vendeur.

21. Sous réserve de l'approbation des fiduciaires, la valeur liquidative par part est divulguée environ une semaine suivant (i) le 15e jour de chaque mois ou, si le 15e n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois. La valeur liquidative par part est disponible, sans frais, sur SEDAR et sur une section spéciale du site Web de la Financière Banque Nationale qui a été établie pour la fiducie.

22. Les rapports de la direction sur le rendement de la fiducie mentionnent que la valeur liquidative par part est disponible sur SEDAR et sur le site Web de la Financière Banque Nationale, ainsi que la fréquence à laquelle la valeur liquidative par part est calculée et divulguée.

23. Bien que la valeur liquidative par part sert principalement à estimer la valeur résiduelle de la fiducie qui sera calculée à la date d'échéance prévue ou la date d'échéance juridique, selon le cas, sa divulgation, combinée avec d'autres facteurs, facilite le processus de formation des cours afin de favoriser l'efficience des marchés. La valeur liquidative par part est une information importante pour les investisseurs au moment de décider d'acheter, de conserver ou de vendre les parts de la fiducie sur la Bourse de Toronto.

24. La fiducie prévoit actuellement que ses parts demeureront inscrites à la cote de la Bourse de Toronto jusqu'à la date d'échéance prévue ou la date d'échéance juridique, selon le cas. Par conséquent, les porteurs de la fiducie ont l'option de vendre leurs parts sur la Bourse de Toronto qui est la première source de liquidité des parts.

25. En conformité avec l'article 11.2 du Règlement 81-106, la fiducie a l'obligation de communiquer rapidement tout changement important.

26. Entre le 9 septembre 2004, soit la date de clôture du premier appel public à l'épargne de la fiducie, et le 7 septembre 2008, la fiducie a utilisé des dérivés visés et a calculé sa valeur liquidative au moins une fois par mois en conformité avec les dispositions prévues dans la législation qui étaient en vigueur au cours de cette période.

27. Les dispositions prévues au paragraphe 14.2 5) du Règlement 81-106 ont été modifiées le 8 septembre 2008 lors de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Depuis le 8 septembre 2008, la fiducie a l'obligation de calculer sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable conformément à l'exigence prévue au sous-paragraphe 14.2 3) b) du Règlement 81-106.

28. Depuis le 8 septembre 2008, la fiducie n'est pas conforme à l'exigence prévue au sous-paragraphe 14.2 3) b) du Règlement 81-106. La fiducie n'a pas déposé de demande de dispense concernant la fréquence de calcul de sa valeur liquidative avant le 31 août 2009 par son omission de noter l'entrée en vigueur de la modification au paragraphe 14.2 5) du Règlement 81-106.

29. La fiducie a déposé la dispense demandée à la suite de la réception d'une lettre datée du 11 août 2009 émise par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de son programme d'examen de l'information continue. Dans cette lettre, l'Autorité des marchés financiers a demandé à la fiducie d'expliquer pourquoi elle ne calculait pas sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable en conformité avec le Règlement 81-106.

30. Sauf pour la non-conformité mentionnée ci-dessus, la fiducie n'est pas en défaut de la législation.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

(a) les parts de la fiducie demeurent inscrites à la cote de la Bourse de Toronto;

(b) la fiducie calcule sa valeur liquidative par titre au moins deux fois par mois, soit (i) le 15e jour de chaque mois ou, si le 15e n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois;

(c) la valeur liquidative par titre est disponible, sans frais et au moment opportun, sur SEDAR et sur le site Web de la Financière Banque Nationale.

(s) Josée Deslauriers

Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue
Autorité des marchés financiers

Décision n°: 2010-FIIC-0132

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Le 3 juin 2010

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières du
Québec et de l'Ontario (les « territoires »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Global Diversified Investment Grade Income Trust II (la « fiducie »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire (les « décideurs ») a reçu de la fiducie une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») lui accordant une dispense de l'exigence prévue au sous-paragraphe 14.2 3) b) du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») de calculer la valeur liquidative d'un fonds d'investissement au moins une fois par jour ouvrable, s'il utilise des dérivés visés (la « dispense demandée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

(a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;

(b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et Labrador;

(c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes de la fiducie :

1. La fiducie est un fonds d'investissement à capital fixe constitué en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration principale de fiducie datée du 28 février 2005, en sa version modifiée, et du règlement pris en application de celle-ci daté du 28 février 2005, en sa version modifiée.

2. Les objectifs de la fiducie sont : (i) de fournir aux porteurs des distributions mensuelles à taux fixe d'un montant de 0,0687 $ par part (0,8244 $ par année) jusqu'au ou vers le 2 mars 2010 et, par la suite, des distributions mensuelles à taux fixe révisé toutes les cinq années civiles (la date de chacune de ces révisions, dont le 2 mars 2010, étant une « date de révision ») visant à égaler le taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 4 % à 4,5 %; (ii) de rembourser aux porteurs à une date de révision tombant au plus tard le ou vers le 9 mars 2045 (laquelle date étant la « date d'échéance ») un montant égal à la valeur résiduelle de la fiducie. La valeur résiduelle de la fiducie sera égale au moindre des montants suivants : (i) la valeur liquidative par part déterminée à la date d'échéance; (ii) un montant de 9,35 $ par part.

3. Pour atteindre ses objectifs, la fiducie conserve des positions sur trois contrats de swaps sur défaillance de crédit datés du 2 mars 2005 (collectivement, les « CDS ») pour lesquels la contrepartie est Deutsche Bank AG (la « Deutsche Bank »). Dans le cadre des CDS, la Deutsche Bank est l'acheteur de protection et la fiducie est le vendeur de protection. Les CDS procurent à la fiducie une participation dans trois portefeuilles diversifiés mondiaux constitués de titres adossés à des créances hypothécaires, de titres adossés à des créances, de titres financiers structurés et d'instruments synthétiques (collectivement, les « titres sous-jacents »). Les seuls dérivés visés qui sont utilisés par la fiducie sont les CDS et celle-ci n'a pas l'intention d'utiliser d'autres dérivés visés.

4. Comme indiqué dans un communiqué daté du 19 avril 2010, compte tenu des sommes retenues par Deutsche Bank relativement à des avis d'incidents de crédit reçus par la fiducie et jusqu'à la détermination finale du montant des pertes subies à la suite de ces incidents, les distributions mensuelles de la fiducie correspondent approximativement au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 1,10 % à 1,71 %.

5. Les obligations de la fiducie dans le cadre des CDS sont garanties par un dépôt à terme émis par la Banque Nationale du Canada (la « BNC ») dont la date d'échéance est le 2 mars 2015.

6. Le fiduciaire de la fiducie est Gestion Global Digit II inc. (le « fiduciaire »). Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire de la fiducie en conformité avec la définition de « gestionnaire de fonds d'investissement » prévue dans la législation. Le siège social du fiduciaire est situé dans la province de Québec.

7. La BNC agit à titre de mandataire administratif de la fiducie.

8. La fiducie est devenue un émetteur assujetti conformément à la législation le 4 mars 2005.

9. En vertu de son prospectus daté du 3 mars 2005, la fiducie a émis 14 950 000 parts. En date du 31 décembre 2009, 10 392 283 parts étaient émises et en circulation. Les parts de la fiducie sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole GII.UN.

10. Les parts de la fiducie peuvent être rachetées sur une base trimestrielle, le dernier jour ouvrable de février, mai, août et novembre de chaque année, au prix de rachat par part. Le prix de rachat correspond au moindre: (i) de 95 % du cours moyen pondéré quotidien des parts à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de séance suivant la date de rachat et (ii) d'un montant égal (a) au cours de clôture des parts à la Bourse de Toronto à cette date de rachat; (b) à la moyenne des cours les plus élevés et les plus bas des parts à la Bourse de Toronto; ou (c) de la moyenne des derniers cours acheteurs et vendeurs à la Bourse de Toronto et, dans chaque cas, moins un montant payable à la suite des distributions trimestrielles. La notice annuelle de la fiducie datée du 31 mars 2010 et la déclaration principale de fiducie fournissent les règles applicables au calcul du prix de rachat.

11. Les parts peuvent également être rachetées sur une base annuelle, le dernier jour ouvrable de février, au prix de dénouement par part. Le prix de dénouement est égal à la somme (i) du cours acheteur que la fiducie touche de Deutsche Bank pour résilier une tranche des CDS et (ii) de la valeur marchande de la tranche correspondante du dépôt à terme, moins les frais de dénouement. La notice annuelle de fiducie datée du 31 mars 2010 et la déclaration principale de fiducie fournissent les règles applicables au calcul du prix de dénouement.

12. Le prix de rachat et le prix de dénouement ne sont pas calculés en fonction de la valeur liquidative de la fiducie.

13. Les parts de la fiducie ne peuvent être rachetées à un prix calculé en fonction de la valeur liquidative par part avant la date d'échéance.

14. La valeur liquidative par part de la fiducie est calculée par la BNC deux fois par mois, soit (i) le 15^{e} jour de chaque mois ou, si le 15^{e} n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois. La valeur liquidative est calculée conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens et aux politiques décrites dans la notice annuelle de la fiducie datée du 31 mars 2010.

15. Les CDS sont des dérivés visés qui prendront fin à la date d'échéance. Par conséquent, la fiducie a l'obligation de calculer sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable en conformité avec le sous-paragraphe 14.2 3) b) du Règlement 81 106.

16. La valeur liquidative à une date en particulier est calculée d'après la juste valeur des éléments d'actif et de passif de la fiducie. La quasi-totalité des actifs de la fiducie se composent (i) d'espèces et de quasi-espèces, (ii) des CDS et (iii) du dépôt à terme.

17. Afin de calculer la valeur liquidative de la fiducie, la BNC doit déterminer la juste valeur des CDS. La détermination de la juste valeur des CDS exige beaucoup d'efforts étant donné que ceux-ci sont des dérivés complexes pour lesquels il n'existe aucun marché actif. La juste valeur des CDS est établie par l'application d'une technique d'évaluation qui utilise des cours acheteur et vendeur fournis par la Deutsche Bank (les « cours acheteur et vendeur »). Les cours acheteur et vendeur donnent une indication des prix que la Deutsche Bank pourrait devoir payer ou exiger pour acheter ou vendre une tranche des CDS. Ces prix peuvent faire état de certains facteurs comme l'évaluation sur le marché de la qualité générale du crédit des titres sous-jacents, telle que mesurée par le cours des titres sous-jacents (et des dérivés portant sur ceux-ci), les taux d'intérêt et d'autres facteurs exclusifs à la Deutsche Bank.

18. Le cours acheteur et vendeur sont établis à partir d'un procédé manuel exclusif à la Deutsche Bank. Ce procédé requiert des processus d'évaluation qui sont la propriété de la Deutsche Bank et la

consultation du pupitre de marché de la Deutsche Bank afin d'évaluer les résultats obtenus. Ce procédé requiert de nombreuses heures de la part de Deutsche Bank. L'entente initiale datant de 2005 entre Deutsche Bank et la fiducie prévoyait que les cours acheteur et vendeur seraient fournis une fois par mois. Deutsche Bank a accepté, en septembre 2009, de modifier l'entente et de fournir les cours acheteur et vendeur deux fois par mois sans aucune rémunération supplémentaire.

19. En conformité avec les politiques et procédures d'évaluation de la fiducie, la BNC vérifie le caractère raisonnable des cours acheteur et vendeur. La méthodologie utilisée par la BNC est la corrélation de base et le facteur Gaussian Copula One. Ce procédé implique un grand nombre d'hypothèses et de variables à l'égard du marché concernant les titres sous-jacents. Tous les écarts importants entre les prix calculés par la BNC et les cours acheteur et vendeur fournis par la Deutsche Bank sont analysés et réglés.

20. La fiducie a établi qu'il serait indûment coûteux et difficile de calculer et divulguer une valeur liquidative juste et fiable en temps opportun sans les cours acheteur et vendeur.

21. Sous réserve de l'approbation du fiduciaire, la valeur liquidative par part est divulguée environ une semaine suivant (i) le 15^{e} jour de chaque mois ou, si le 15^{e} n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois. La valeur liquidative par part est disponible, sans frais, sur SEDAR et sur une section spéciale du site Web de la Financière Banque Nationale qui a été établie pour la fiducie.

22. Les rapports de la direction sur le rendement de la fiducie mentionnent que la valeur liquidative par part est disponible sur SEDAR et sur le site Web de la Financière Banque Nationale, ainsi que la fréquence à laquelle la valeur liquidative par part est calculée et divulguée.

23. Bien que la valeur liquidative par part sert principalement à estimer la valeur résiduelle de la fiducie qui sera calculée à la date d'échéance, sa divulgation, combinée avec d'autres facteurs, facilite le processus de formation des cours afin de favoriser l'efficience des marchés. La valeur liquidative par part est une information importante pour les investisseurs au moment de décider d'acheter, de conserver ou de vendre les parts de la fiducie sur la Bourse de Toronto.

24. La fiducie prévoit actuellement que ses parts demeureront inscrites à la cote de la Bourse de Toronto jusqu'à la date d'échéance. Par conséquent, les porteurs de la fiducie ont l'option de vendre leurs parts sur la Bourse de Toronto qui est la première source de liquidité des parts.

25. En conformité avec l'article 11.2 du Règlement 81-106, la fiducie a l'obligation de communiquer rapidement tout changement important.

26. Entre le 11 mars 2005, soit la date de clôture du premier appel public à l'épargne de la fiducie, et le 7 septembre 2008, la fiducie a utilisé des dérivés visés et a calculé sa valeur liquidative au moins une fois par mois en conformité avec les dispositions prévues dans la législation qui étaient en vigueur au cours de cette période.

27. Les dispositions prévues au paragraphe 14.2 5) du Règlement 81-106 ont été modifiées le 8 septembre 2008 lors de l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. Depuis le 8 septembre 2008, la fiducie a l'obligation de calculer sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable conformément à l'exigence prévue au sous-paragraphe 14.2 3) b) du Règlement 81-106.

28. Depuis le 8 septembre 2008, la fiducie n'est pas conforme à l'exigence prévue au sous-paragraphe 14.2 3) b) du Règlement 81-106. La fiducie n'a pas déposé de demande de dispense concernant la fréquence de calcul de sa valeur liquidative avant le 3 septembre 2009 par son omission de noter l'entrée en vigueur de la modification au paragraphe 14.2 5) du Règlement 81-106.

29. En août 2009, dans le cadre de son programme d'examen de l'information continue, l'Autorité des marchés financiers a demandé au fiduciaire d'expliquer pourquoi la fiducie ne calculait pas sa valeur liquidative au moins une fois par jour ouvrable en conformité avec le Règlement 81-106. À la suite de cette observation, la fiducie a déposé la dispense demandée.

30. Sauf pour la non-conformité mentionnée ci-dessus, la fiducie n'est pas en défaut de la législation.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

(a) les parts de la fiducie demeurent inscrites à la cote de la Bourse de Toronto;

(b) la fiducie calcule sa valeur liquidative par titre au moins deux fois par mois, soit (i) le 15^{e} jour de chaque mois ou, si le 15^{e} n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent et (ii) le dernier jour ouvrable de chaque mois;

(c) la valeur liquidative par titre est disponible, sans frais et au moment opportun, sur SEDAR et sur le site Web de la Financière Banque Nationale.

(s) Josée Deslauriers_____
Josée Deslauriers
Directrice des fonds d'investissement et de l'information continue
Autorité des marchés financiers

Décision n°: 2010-FIIC-0133

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 RÉGIME DE L'AUTORITÉ PRINCIPALE (RÈGLEMENT 11-101)

La section 6.7 du Bulletin ne contient désormais plus d'information vu l'entrée en vigueur du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport.*

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ARBOR MEMORIAL SERVICES INC.	2010-04-25
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	2010-04-30
CHATEAU INC. (LE)	2010-05-01
CORPORATION HYPOTHECAIRE XCEED	2010-04-30
DESCARTES SYSTEMS GROUP INC. (THE)	2010-04-30
DIAGNOCURE INC.	2010-04-30
DRM VENTURES INC.	2010-03-31
FONDS CENTRAL DU CANADA LIMITEE	2010-04-30
GENDIS INC.	2010-04-30
GROUPE FORZANI LTEE (LE)	2010-05-01
HARRY WINSTON DIAMOND CORPORATION	2010-04-30
INTERNATIONAL DATACASTING CORPORATION	2010-04-30
OPAL ENERGY CORP.	2010-03-31
PETROLE GALE FORCE INC.	2010-03-31
SKI SUTTON INC.	2010-03-31
SUNSTONE OPPORTUNITY FUND (2008) LIMITED PARTNERSHIP	2010-03-31
TRANSAT A.T. INC.	2010-04-30
TRANSCONTINENTAL INC.	2010-04-30
TUSCANY ENERGY LTD.	2010-03-31
VITERRA INC.	2010-04-30
01 COMMUNIQUE LABORATORY INC.	2010-04-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
BIOMATERA INC.	2009-12-31
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2010-03-15
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2010-04-30
JUST ENERGY EXCHANGE CORP.	2010-03-31
SAPUTO INC.	2010-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2010-03-31
TUSCANY ENERGY LTD.	2009-12-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2010-03-26

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2010-03-15
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2010-04-30
JUST ENERGY EXCHANGE CORP.	2010-03-31
SAPUTO INC.	2010-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2010-03-31
TUSCANY ENERGY LTD.	2009-12-31
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	2010-03-26

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
ADHEREX TECHNOLOGIES INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION	Date du document
AKELA PHARMA INC.	
ALTUS GROUP INCOME FUND	
APTILON CORPORATION	
BLUE NOTE MINING INC.	
BRADMER PHARMACEUTICALS INC.	
CELL-LOC LOCATION TECHNOLOGIES INC.	
CHARTER REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	
CLEARWATER SEAFOODS INCOME FUND	
COVENTREE INC.	
DAY4 ENERGY INC.	
DEANS KNIGHT INCOME CORPORATION	
DIAMEDICA INC.	
ENERGIE FOREST GATE INC.	
EXPLORATION MINIERES GOLDGROUP INC.	
FLUID MUSIC CANADA, INC.	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	
FONDS DE REVENU MACQUARIE ENERGIE ET INFRASTRUCTURE	
GASTEM INC.	
GESTION ACE AVIATION INC.	
GITENNES EXPLORATION INC.	
HIGH RIVER GOLD MINES LTD	
HOSTED DATA TRANSACTION SOLUTIONS INC.	
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	
LANDMARK GLOBAL FINANCIAL CORPORATION	
LEXAM EXPLORATIONS INC.	
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	
METROBRIDGE NETWORKS INTERNATIONAL INC.	
MIGAO CORPORATION	
MINES DE LA VALLEE DE L'OR LTEE	
MOTIONSPHERE CAPITAL INC.	
NEWPORT PARTNERS INCOME FUND	
ORSU METALS CORPORATION	
PAPIERS FRASER INC.	
QUSTREAM CORPORATION	
RANAZ CORPORATION	
REDCLIFFE EXPLORATION INC.	
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	
RESSOURCES MINIERES VANSTAR INC.	
SAPUTO INC.	
SECTION ROUGE MEDIA INC.	
SONOMAX SANTE AUDITIVE INC.	
SQLIAISON INC.	
TRANZEO WIRELESS TECHNOLOGIES INC.	
TRINORTH CAPITAL INC.	
UNIGOLD INC.	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
URBANA CORPORATION	
VICTORY NICKEL INC.	
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	
VOLTA RESOURCES INC.	
ZARLINK SEMICONDUCTOR INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
DIVERSIFIED PRIVATE EQUITY CORP.	2010-03-15
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2010-04-03
SAPUTO INC.	2010-03-31
TECHNOLOGIES INTERACTIVES MEDIAGRIF INC.	2010-03-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI

1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres
2 : Filiale de l'émetteur assujetti
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéfice et au partage en cas de liquidation.
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié

NATURE DE L'OPÉRATION

Généralités

00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat
35 : Dividende en actions
36 : Conversion ou échange
37 : Division ou regroupement d'actions
38 : Rachat – annulation
40 : Vente à découvert
45 : Contrepartie d'un bien
46 : Contrepartie de services
47 : Acquisition ou aliénation par don
48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs

Dérivés émis par l'émetteur

50 : Attribution d'options
51 : Levée d'options
52 : Expiration d'options
53 : Attribution de bons de souscription
54 : Exercice de bons de souscription
55 : Expiration de bons de souscription
56 : Attribution de droits de souscription
57 : Exercice de droits de souscription
58 : Expiration de droits de souscription
59 : Exercice au comptant

Dérivés émis par un tiers

70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers
71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers
72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers
73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers

Divers

90 : Changements relatifs à la propriété
97 : Autres
99 : Correction d'information

NATURE DE L'EMPRISE

D : Propriété directe
I : Propriété indirecte
C : Contrôle

AUTRES MENTIONS

O : Opération originale
M : Première modification
M' : Deuxième modification
M'' : Troisième modification, etc.
R : Opération déclarée hors délai (en retard).
* : L'astérisque en regard d'un solde de clotûre signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.

AVIS

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
Actions ordinaires									
49 North Resources Inc.	1		O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	2.4200	188 640
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 600	2.3900	193 240
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	8 300	2.3900	201 540
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	2.3670	213 240
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.2878	805 000
A&W Revenue Royalties Income Fund									
Parts de fiducie									
Mindell, David Allen	4								
Mindell Holdings Ltd. IPP for D Mindell	PI		O	2002-02-20	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 150	16.4200	2 150*
Absolute Software Corporation									
Actions ordinaires									
Absolute Software Corporation	1		O	2010-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 500	4.2362	3 290 500
			O	2010-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.2400	3 310 500
			O	2010-05-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0000	3 330 500
			O	2010-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	4.1900	3 333 200
			O	2010-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1000	3 353 200
			O	2010-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 900	4.1000	3 361 100
			O	2010-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.0617	3 381 100
			O	2010-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	4.0700	3 382 200
			O	2010-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 400	4.1466	3 391 600
			O	2010-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	4.1084	3 397 100
			O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	4.2000	3 404 100
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.2100	3 408 900
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	4.2000	3 409 900
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.1500	3 411 600
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	4.1765	3 413 300
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	4.1500	3 433 300
Options									
Parker, Timothy John	5		O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	2 500	4.2000	37 500
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	2 500	4.2000	40 000
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	2 500	4.2000	42 500
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	2 500	4.2000	45 000
ACTIVEnergy Income Fund									
Parts de fiducie									
Activenergy Income Fund	1		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.9500	19 764 155
Ag Growth International Inc.									
Actions ordinaires									
Sommerfeld, Steven Robert	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	570	31.9800	23 994
Droits Long Term Incentive Plan									
Braun, Ronald Edwin	5		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 936		16 437
Daniel, Donner	5		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 753		14 254
Franzmann, Paul Edmund	5		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 494		12 995
Weinbender, Douglas Frazer	5		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 494		10 787

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Air Canada									
Contrat à terme d'achat hors bourse - Prepaid Cash Settled									
Air Canada	1								
National Bank of Canada	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Contrat à terme d'achat hors bourse - Prepaid Cash Settled Share Forward Purchase									
Air Canada	1		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	1.7850	1
			O	2010-06-01	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	1.7850	2
Akita Drilling Ltd.									
Actions sans droit de vote									
AKITA DRILLING	1		O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 368	8.0000	2 368
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 368)		0
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 368	8.0583	2 368
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 368)		0
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 368	8.0000	2 368
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 368)		0
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	2 368	8.0000	2 368
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(2 368)		0
Charlton, Loraine	4		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	5 372
Eastly, Arthur	4		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	3 222
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	3 437
Hensel, Fred	5		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	9.5600	3 711
Kushner, Craig	5		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	9.5600	4 462
Pahl, John	5		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	9.5600	4 848
RICHARDSON, DALE	4		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	16 981
Roth, Murray	5		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	242	10.2895	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	9.5600	44 468
Ruud, Karl	5		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	242	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	9.5600	28 678
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	3 337
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	261	9.5600	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	13 337
Spitznagel, Curt Perry	4		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	3 937
WILSON, Charles W.	4		O	2010-01-13	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	10.2895	
			M	2010-04-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	9.5600	4 437
Options									
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2010-04-01	D	50 - Attribution d'options	60 000		
			M	2010-04-01	D	50 - Attribution d'options	60 000		72 000
ALAMOS GOLD INC									
Options									
Barwell, Christine	5		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	50 000	14.9600	
			M	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	50 000	14.9200	150 000
Guarducci, Manley Richard	5		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	400 000		690 000
Morda, Nathaniel Jon	5		O	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	250 000	14.9200	370 000
Porter, James	5	R	O	2010-05-21	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.2900	110 000*
			O	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	14.9200	310 000*
			O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.2900	300 000*
Swendseid, Tim Joseph	7		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	75 000	14.9600	175 000
Tarnocai, Charles	5		O	2010-06-04	D	40 - Vente à découvert	(10 000)	15.2000	315 000
			O	2010-06-04	D	40 - Vente à découvert	(5 000)	15.1000	310 000
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	200 000	14.9600	325 000
		R	O	2010-02-18	D	40 - Vente à découvert	(25 000)	12.9500	125 000
Thiboutot, Herve	5		O	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	14.9600	
			M	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	200 000	14.9200	330 000
Wayne, Mark	4		O	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	65 000	14.9200	250 000*
Allied Nevada Gold Corp.									
Actions ordinaires									
Buchan, Robert Mackay	4	R	O	2010-04-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	16.9000USD	2 064 800
Kirby, Hal	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	18 117	5.5800USD	136 050
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	19.6100USD	135 350
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	19.5800USD	134 150

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 122)	19.5600USD	132 028
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	19.5500USD	130 928
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29)	19.5400USD	130 899
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	19.5200USD	129 999
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.5050USD	129 599
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	19.4500USD	126 599
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	19.6125USD	126 499
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	19.5900USD	126 299
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	19.5100USD	123 499
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	19.5000USD	121 099
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 866)	19.6000USD	119 233
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	19.5700USD	118 933
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.5300USD	117 933
Options									
Kirby, Hal	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(18 117)	5.5800USD	161 983
Allied Properties Real Estate Investment Trust									
Parts									
O'Leary, Marianne Verda	5		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.8000	43 503
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.5000	41 503
AltaCanada Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Jackson, Donald Leslie	5		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.0600	155 292
AltaGas Income Trust									
Options at $17.10 expiring June 1, 2020									
Aarssen, Gregory Allan	7		O	2004-10-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	17.1000	35 000
Alexander, Richard M.	5		O	2006-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	50 000	17.1000	50 000
Dawson, Dennis Alan	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	35 000	17.1000	35 000
Woznow, Daniel Peter	5		O	2008-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	25 000	17.1000	25 000
Altus Group Income Fund									
Parts									
McLean, Terry	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.1500	14 032
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	12.0600	12 732
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	12.0900	12 132
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.0500	11 932
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	12.0200	11 732
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 089)	12.0100	6 643
Naglie, Harvey	4		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.8500	17 057
Amalgamated Income Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Foscolos, Elias	4								
Accretive Financial Corp	PI		O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	1.3900	94 865
Mitchell, Bruce	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 700	1.4000	188 700
Amerigo Resources Ltd									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Dean, Steven G	4, 5								
Dean Holdings Trust	PI		O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.7000	3 150 250
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.7100	3 190 250
			O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.7100	3 202 250
			O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.6400	3 252 250
Anatolia Minerals Development Limited									
Actions ordinaires									
Davidson, James Dale	4, 7		O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.9300	69 100
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.9010	64 100
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.9000	59 100
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.9000	54 100
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.9000	50 100
RSU									
Korpi, Paul Arvid	5		O	2010-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Yildirim, Eric Kemal	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
Angiotech Pharmaceuticals, Inc.									
Awards									
Brown, Edward Montgomery	4		O	2010-06-08	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		52 500
Howard, David T.	4		O	2010-06-08	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		22 500
Willms, Arthur Henry	4		O	2010-06-08	D	52 - Expiration d'options	(5 000)		52 500
Anvil Mining Limited									
Actions ordinaires									
LaValliere, Robert	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	2.8500	19 492
Options									
Dawson, Thomas C.	4		O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	3.2700	330 000
evans, patrick charles	4		O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	3.2700	205 000
Fernandez, Jesus	4		O	2009-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.2700	50 000*
Garbers, Deon Michael	4		O	2010-02-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.2700	50 000*
Sabine, John William	4		O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	25 000	3.2700	330 000
Weir, Jeremy Charles	4		O	2009-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	50 000	3.2700	50 000*
Apella Resources Inc.									
Options									
Adams, Brian Frank	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	600 000	0.1100	2 203 000
Arsenal Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Forth, Ronald Francis Carter	5		O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.8900	963 394*
LAWRENCE, JOHN PAUL	5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.8800	185 947
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8900	3 991 920
Options									
Powers, Harold William	4		O	2009-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
van Winkoop, Anthony Robert	5		O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	320 000		1 866 000
Astral Media inc.									
Actions sans droit de vote Class A									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Astral Media Inc.	1		O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	34.4679	6 809 139
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	34.9567	6 821 639
ATCO LTD.									
Actions sans droit de vote Class I									
ATCO Ltd.	1		O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	47.3800	5 500
			O	2010-05-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(5 500)		
			M	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	48.0700	5 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	47.8400	5 500
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
Brouwer, Richard J.	7		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 500	17.7800	1 885
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	48.0000	385
Options 35.56									
Brouwer, Richard J.	7		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 500)		0
ATS Automation Tooling Systems Inc.									
Options									
Galloway, Carl	5		O	2010-05-04	D	52 - Expiration d'options	(4 425)	23.7200	164 225
Horn, Marcus	5		O	2010-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	125 000	6.3400	125 000
Kiisel, Eric	5		O	2010-05-04	D	52 - Expiration d'options	(971)	23.7200	155 460
Wildgruber, Josef	5		O	2010-05-04	D	52 - Expiration d'options	(4 318)	23.7200	162 724
B Split II Corp.									
Actions ordinaires Class A Capital									
Warman, Michael Kenneth	4, 5		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	11.0074	0
B2Gold Corp.									
Actions ordinaires									
MacLean, Ian	5		O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 700)	1.5100	1 821 700
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	1.5000	1 819 600
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 200)	1.5000	1 735 400
Baffinland Iron Mines Corporation									
Options stock									
Dimitrov, Daniella Elena	4, 5		O	2010-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			375 000
			O	2010-04-30	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.5800	
			M	2010-04-30	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.5800	775 000
BAM Investments Corp.									
Actions ordinaires									
BAM Investments Corp.	1		O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.7000	700
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6500	1 700
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.9000	2 700
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
Banque de Montréal									
Actions ordinaires									
Beatty, David	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	7 500	36.0100	7 500
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	3 000	43.2500	10 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	62.0600	0
Downe, William	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	29 000	38.4500	
			M	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	29 000	38.4500	180 877*
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	62.4500	
			M	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	62.4500	156 877*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	593	59.3200	151 877*
Milroy, Thomas	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	12 175	38.4500	12 175
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 100)	61.2300	2 075
Noble, Paul	5								
Computershare	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	54.1900	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	54.1900	1 227
Options									
Beatty, David	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	36.0100	3 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	43.2500	0
Milroy, Thomas	5		O	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	12 175	38.4500	
			M	2010-03-05	D	51 - Exercice d'options	(12 175)	38.4500	516 403
			O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(12 175)	38.4500	504 228
Banque Royale du Canada									
Actions ordinaires									
Hearn, Timothy James	4								
Bradley Hearn Family Trust	PI		O	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	54.6600	500
Denise Hearn Family Trust	PI		O	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	54.7700	500
Hearn Foundation	PI		O	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2006-03-03	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	54.6430	800
LAMARRE, Jacques	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	54.1000	17 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	54.0500	24 500
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	54.1800	25 100
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	54.1900	26 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	54.2000	27 000
Young, Victor Leyland	4		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	54.2400	19 886
Baytex Energy Trust									
Parts de fiducie									
Brownridge, Stephen	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	30.9950	11 200
BCE Inc.									
Actions ordinaires									
BCE Inc.	1		O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	30.9770	100 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	30.6491	100 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(100 000)		0

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	120 000	30.5984	120 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(120 000)		0
BioMS Medical Corp.									
Actions ordinaires Class A									
Stroud, Randy Robert Steven	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.3500	40 400
Bioniche Life Sciences Inc.									
Actions ordinaires									
McLeod, Bruce James	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	1.0000	22 700
Blue Ribbon Income Fund (formerly Citadel Diversified Investment Trust)									
Parts de fiducie									
Blue Ribbon Income Fund	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.5700	2 500
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.5700	0
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.5900	600
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.5900	0
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.6000	2 500
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.6000	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.5400	2 500
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.5400	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.5100	1 500
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.5100	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4700	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4700	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.5300	1 500
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.5300	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	9.5100	5 400
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)	9.5100	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	9.4500	2 900
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	9.4500	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.4300	2 700
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)	9.4300	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.4000	1 500
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.4000	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.3600	2 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.3600	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4100	1 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4100	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4500	1 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4500	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.4000	1 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.4000	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4400	1 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4400	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.2400	2 500
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.2400	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.2000	100
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.2000	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	9.1500	4 900

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	9.1500	0
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.3500	1 500
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.3500	0
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.3000	3 500
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	9.3000	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.3000	900
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.3000	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.3200	100
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.3200	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.3700	400
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	9.3700	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.3900	1 500
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.3900	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.4000	1 100
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	9.4000	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4200	1 000
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4200	0
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.4700	700
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.4700	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	9.4800	1 800
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)	9.4800	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.4700	2 500
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.4700	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.5000	1 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.5000	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.4600	1 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.4600	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.4000	1 500
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.4000	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.4000	2 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.4000	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.3300	2 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.3300	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.2500	700
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(700)	9.2500	0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 500	9.3000	4 500
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 500)	9.3000	0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.2800	100
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.2800	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.2200	1 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.2200	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.2000	2 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.2000	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.1500	2 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.1500	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	9.1400	3 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	9.1400	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.0500	1 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	9.0500	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.0000	2 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	9.0000	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.9500	2 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	8.9500	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.9400	500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	8.9400	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.9200	300
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	8.9200	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	8.7300	1 200
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 200)	8.7300	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	8.7100	2 500
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	8.7100	0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	9.0000	2 500
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 500)	9.0000	0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.0600	1 500
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.0600	0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	9.1500	1 500
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	9.1500	0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.3100	1 600
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)	9.3100	0
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Boardwalk Real Estate Investment Trust	1		O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	104 500	38.6100	104 500
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(104 500)		0
Bombardier Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe B/ Class B Shares (Subordinate Voting)									
Beaudoin, Pierre	5		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	225 000	4.7500	288 812
BRADEEN, RICHARD	5		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75 000	4.7500	99 035
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	75 000	4.7000	129 597
Deferred Stock Units/Unités d'actions différées									
Bombardier, J.R. André	4, 5, 3		O	2010-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	89 197		94 419
Fontaine, Jean-Louis	4, 5		O	2010-06-09	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 664		93 886
Represas, Carlos	4		O	2010-04-26	D	97 - Autre	117 232		
			M	2010-04-26	D	97 - Autre	117 214		117 214
			O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 845		127 059
Performance Share Units/Unites d'actions liees au rendement									
Beaudoin, Pierre	5		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(150 000)		240 000
BRADEEN, RICHARD	5		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(50 000)		40 000
Rambaud-Measson, Stéphane	5		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50 000		190 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Wennberg, Ake Bjorn	7		O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(20 000)		63 000
			O	2010-06-05	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30 000	4.7000	93 000
BONAVISTA ENERGY TRUST									
Droits									
Humeniuk, Orest	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(8 500)	33.6300	80 250
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(4 250)	30.9000	76 000
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(1 250)	15.6400	0
Kobelka, Dean Mark	5		O	2010-06-10	D	51 - Exercice d'options	(1 750)	15.6400	133 500
Mullane, Tom	5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	30.9000	148 500
			O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	33.6300	138 500
Robinson, Lynda Julie	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(5 500)	30.9000	105 000
Parts de fiducie									
Humeniuk, Orest	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	8 500	33.6300	84 925
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	23.8000	81 625
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	23.5100	79 425
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	23.5000	76 425
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(4 250)	30.9000	
			M	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	4 250	30.9000	80 675
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 250)	24.0000	76 425
Kanovsky, Michael Manuel	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	1 250		8 219
Kobelka, Dean Mark	5		O	2010-06-10	D	51 - Exercice d'options	1 750	15.6400	34 346
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 750)	23.9500	32 596
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(28 000)	24.0000	2 187 316
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	23.7500	2 183 816
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	23.9700	2 108 816
Mullane, Tom	5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	7 000	30.9000	76 361
			O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	33.6300	86 361
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 000)	23.8500	69 361
Robinson, Lynda Julie	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	5 500	30.9000	19 653
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	23.9900	14 153
Thiessen, Johannes H.	5		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	24.0000	71 346
Yeates, Walter Charles	4		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	1 250	31.3200	11 250
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	23.7000	10 000
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	24.0300	11 000
Bonterra Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Fink, George Frederick	4, 5, 3		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	33.5600	2 646 286
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	90	33.8400	2 646 376
Boston Pizza Royalties Income Fund									
Parts									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.6119	69 300
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.6800	75 600
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.7471	81 900
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.6968	88 200
			O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	11.7792	94 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	1		O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.9000	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.9000	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8500	3 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8500	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	3 000
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7000	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8500	3 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8500	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8000	3 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8000	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.6500	3 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.6500	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	4.5000	2 600
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 600)	4.5000	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.5000	3 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.5000	0
Brompton Advantaged VIP Income Fund									
Parts									
Brompton Advantaged VIP Income Fund	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.5500	900
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.5500	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.5500	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.5500	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	3 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.3500	300
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	9.3500	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4500	3 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4500	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.3000	100
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	9.3000	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.0500	3 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.0500	0
Brompton Oil & Gas Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton Oil & Gas Income Fund	1		O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.8500	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.8500	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7900	3 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7900	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	3 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7000	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.6300	3 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.6300	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7000	3 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7000	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.6000	3 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.6000	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.5000	3 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.5000	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.4300	3 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.4300	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.4500	3 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.4500	0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	4.7500	3 000
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	4.7500	0
Brompton VIP Income Fund									
Parts de fiducie									
Brompton VIP Income Fund	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8500	3 000
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8500	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.8000	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.8000	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7000	3 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7000	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5500	3 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5500	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	8.6500	1 400
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)	8.6500	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	8.7900	1 000
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	8.7900	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.7500	3 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.7500	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.5500	3 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.5500	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.4500	3 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.4500	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.3500	3 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	8.3500	0
Brookfield Asset Management Inc.									
Actions ordinaires Class A Limited Voting									
Blidner, Jeffrey Miles	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.4519	184 160
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	25.5378	159 160
Cockwell, Jack Lynn	4, 5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	182 500	6.7259	11 961 791
			O	2010-06-03	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(20 000)		11 941 791
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	25.0000	11 841 791
Options									
Blidner, Jeffrey Miles	5								
Jeffrey Blidner Limited	PI		O	2010-06-03	I	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.4519	2 283 728
Cockwell, Jack Lynn	4, 5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(182 500)	6.7259	757 900
Brookfield Properties Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions privilégiées Class A Series B									
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Carena Holdings Limited	PI		O	2010-05-27	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	450	1.1111	9 194 046
C&C Energia Ltd.									
Actions ordinaires									
ARC Energy Fund 6	1		O	2010-06-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 436 900
mackenzie, norman john	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 478)	7.5000	242 708
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation									
Class A Shares									
C.A. Bancorp Canadian Realty Finance Corporation	1		O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.4927	1 500
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.4927	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.5000	1 500
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.5000	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.5000	1 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.5000	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.4500	1 500
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.4500	0
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.4800	1 500
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.4800	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.4800	1 500
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.4800	0
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.7300	1 500
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.7300	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.7500	1 500
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.7500	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.9000	1 500
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.9000	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.0000	1 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.0000	0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.0000	1 500
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.0000	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.0000	1 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	8.0000	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.7500	1 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.7500	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.7500	1 500
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.7500	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	7.7400	1 500
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	7.7400	0
C.A. Bancorp Inc.									
Actions ordinaires									
Weiss Asset Management LP	3								
Brookdale Global Opportunity Fund	PI		O	2010-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 150	1.4494	1 328 280
			O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 340	1.4356	1 333 620
			O	2010-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 220	1.4486	1 341 840
			O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 460	1.4773	1 350 300
			O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.4800	1 425 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Brookdale International Partners, LP	PI		O	2010-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84 350	1.4494	2 868 020
			O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 460	1.4356	2 880 480
			O	2010-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 180	1.4486	2 899 660
			O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 740	1.4773	2 919 400
			O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	175 000	1.4800	3 094 400
CAE Inc.									
Long Term Incentives-Deferred Share Units									
Fard, Keyvan	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			27 127
Calian Technologies Ltd.									
Actions ordinaires									
Calian Technologies Ltd	5		O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	17.5500	2 400
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 470	17.4000	2 470
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(2 470)		0
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	2 470	17.5400	2 470
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(2 470)		0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	2 470	17.1500	2 470
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(2 470)		0
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	17.3500	1 800
			O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
O'Brien, Larry	4, 5								
CINNATEK	PI		O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	16.2500	359 839
Canaccord Financial Inc.									
Actions ordinaires									
Sepahi-Donboli, Giti	5								
Canaccord Capital Corporation	PI		O	2010-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(466)		333
			O	2010-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(333)		0
Canaccord Capital Corporation on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2010-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	333		4 897
Canaccord Capital Corporation on behalf of the insiders TFSA	PI		O	2010-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	466		1 782
Canadian High Income Equity Fund									
Parts									
Canadian High Income Equity Fund	1		O	2010-02-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.8500	3 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.8500	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.5500	3 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.5500	0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.3500	1 500
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	10.3500	0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	10.2500	1 100
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	10.2500	0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	10.2000	1 500
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	10.2000	0
Canadian Natural Resources Limited									
Actions ordinaires									
Bergeson, Jeffrey James	5		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	37.4500	185 320*
Best, Catherine May	4		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 130		6 260

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Savings Plan	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	8 114		16 228
Edwards, Norman Murray	4, 5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 566 374		
			M	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	10 565 374		21 130 748
Keele, Philip Abbott	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 400		18 689
Solium Capital	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	30 730		55 571
Kramer, Cameron Steven	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	74 066		148 132
Laing, Ronald Keith	5								
Solium	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 576		5 152
Spousal RRSP	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	2 000		4 000
Laseur, Reno Gerry	5								
CNRL Stock Savings Plan	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	13 804		27 608
Parr, Samuel John	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	47 774		85 574*
Solium Capital	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	5 009		19 609*
Whitehouse, David Benjamin	4		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 566		5 132
CNR International (Trustees) Ltd	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	151		303
Royal Bank of Canada	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	7 294		14 588
Youck, Daryl Gordon	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	34 538		69 076
Solium Capital	PI		O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	1 544		3 088
Zeidler, Lynn Marie	5								
Issuer	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 513		16 758
			O	2010-05-28	I	37 - Division ou regroupement d'actions	18 864	18864.0000	37 728
Options									
Keele, Philip Abbott	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	82 000		164 000
Kramer, Cameron Steven	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	92 500		185 000
Laing, Ronald Keith	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	40 900		81 800
Laseur, Reno Gerry	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	56 000		112 000
Parr, Samuel John	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	82 000		193 000*
Whitehouse, David Benjamin	4		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	24 300		48 600
Youck, Daryl Gordon	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	61 138		122 276
Zeidler, Lynn Marie	5		O	2010-05-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	78 600		157 200
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
Actions ordinaires									
Lorenzo, John Michael	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1000	1 097 029
Canadian Spirit Resources Inc.									
Actions ordinaires									
CANADIAN SPIRIT RESOURCES INC.	1								
CIBC World Markets Inc.	PI		O	2010-05-17	I	38 - Rachat ou annulation	1 170	1.2927	
			M	2010-05-17	I	38 - Rachat ou annulation	11 700	1.2927	200 300
			O	2010-06-03	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.2000	313 900
			O	2010-06-04	I	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.1700	318 900
			O	2010-06-07	I	38 - Rachat ou annulation	21 000	1.1767	339 900
			O	2010-06-02	I	38 - Rachat ou annulation	12 600	1.1500	308 900
			O	2010-06-08	I	38 - Rachat ou annulation	15 000	1.1567	354 900
			O	2010-06-09	I	38 - Rachat ou annulation	10 000	1.2150	364 900
Gardner, Donald Ross	4, 5								
RBC Dominion Securities Inc.	PI		O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.1500	253 450

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Grubbe, Philip Henry	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 300	1.2000	23 300
Canadian Superior Energy Inc.									
Stock Unit Award									
Brittain, Kerry	4	R	O	2009-10-16	D	46 - Contrepartie de services	$ 161 280.00		
			M	2009-10-16	D	46 - Contrepartie de services	$ 161 280.00		$ 161 280.00*
Canadian Utilities Limited									
Actions sans droit de vote Class A									
Canadian Utilities Limited	1		O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	3 450	44.3200	3 450
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(3 450)		0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	43.8300	1 150
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	43.4700	1 150
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.3300	1 150
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.4000	1 150
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.6700	1 150
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.4800	1 150
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.0000	1 150
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	43.2500	1 150
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	43.5100	1 150
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	42.9600	1 150
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	42.3300	
			M	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	42.2300	1 150
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	42.0400	1 150
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	42.2700	
			M	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	42.4700	1 150
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	43.2300	1 150
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	43.3300	1 150
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.2700	1 150
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 150	44.4800	1 150
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(1 150)		0
SIMPSON, JAMES W.	4								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
RSP	PI		O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	40.0000USD	
			M	2010-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250	40.0000USD	1 000
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	44.5300	1 589
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	43.2000	1 590
Canadian Western Bank									
Actions ordinaires									
Graham, Carolyn Joan	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	2 341	16.3800	2 353
Options									
Graham, Carolyn Joan	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(8 000)		24 955
Canexus Income Fund									
Droits Option Bonus Rights									
dos Santos, Pericles	7		O	2010-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	(912)	10.0000	84 088
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 596)	10.0000	82 492
Options									
dos Santos, Pericles	7		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 088)	10.0000	83 912
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(1 904)	10.0000	82 008
Parts de fiducie									
dos Santos, Pericles	7		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 088	6.1500	61 923
			O	2010-06-02	D	57 - Exercice de droits de souscription	912	6.1500	62 835
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	1 904	6.1500	62 739
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 596	6.1500	64 335
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.1500	60 835
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	6.1500	60 835
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
Débentures convertibles (5.85 Convertible Unsecured Subordinated Debentures)									
Hope, Nicholas Martin Griffiths	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 80 000.00		$ 180 000.00
CanWest Global Communications Corp.									
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Asper, David	3								
David Asper Holdings Inc.	PI		O	2010-01-01	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 369 766		0
Sensible Shoes Ltd.	PI		O	2003-02-05	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-01-01	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 369 766)		(1 369 766)
		R	O	2010-05-25	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1 666 666)		(3 036 432)
Asper, Gail Sheryl	3								
Stemijon Investments Ltd.	PI		O	2010-05-25	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1 666 667)		
			M	2010-05-25	I	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1 666 667)		(3 001 311)
Asper, Leonard	3								
Leonard Asper Holdings Inc.	PI		O	2010-05-25	C	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1 666 667)		(3 151 322)
Capital Argex Argent inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bonnell, George Roy MacKay	4, 5								
RRSP	PI		O	2008-07-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 800	0.1950	12 800
Spousal-RRSP	PI		O	2008-07-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1950	2 500
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2175	37 000
Capital Power Corporation									
Actions ordinaires									
Percy, Michael	6		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.4010	19 000
Capstone Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Benner, Colin Keith	4		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000		130 000*
Godfrey, Richard	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1000	10 000*
Howe, Jason Paul	5		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	2.2000	133 000
Iorich, Vladimir	3								
Pala Investments Holdings Limited	PI		O	2010-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	2.2700	26 020 600
			O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	261 000	2.2500	26 281 600
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	78 800	2.2500	26 360 400
			O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500 000	2.2500	26 860 400
			O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 500	2.1100	26 980 900
			O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 118 800	2.1900	28 099 700
			O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	850 000	2.2000	28 949 700
Mercer, Bradley	5		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.1600	44 539
Options									
Kim, John J.	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Cardiome Pharma Corp.									
Actions ordinaires									
Boivin, Taryn	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	7 500	4.6500	11 000*
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	8.5161	3 500*
Options									
Boivin, Taryn	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	4.6500	169 898*
Cascades inc.									
Actions ordinaires									
Zarrillo, Carlo	7		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	6 343		12 352
Options options d'achat d'actions ordinaires									
Marineau, Léon	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	6 652	6.4300	25 543
CCL Industries Inc.									
Droits Deferred Share Units									
Bayly, George Vail	4		O	2010-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 000	28.0300	1 000
Celtic Exploration Ltd.									
Actions ordinaires									
Franks, Alan G.	5								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2010-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	9.8000	9 891
Wilson, David John	4, 5, 3								
Employee Stock Savings Plan	PI		O	2010-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	133	9.8000	11 606

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						d'actionnariat			
Centerra Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Lang, Stephen A.	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	12.3500	45 500
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	12.3600	48 500
Ceres Global Ag Corp.									
Actions ordinaires									
Little, William Brian	4								
Brian Little and Margaret Little	PI		O	2010-02-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	5.9200	1 700
Parniak, Mary Frances	4		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.9500	10 000
Chariot Resources Limited									
Actions ordinaires									
Bell, David, Ross	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2783	200 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.3360	300 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.4357	550 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.5700	850 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1500	1 050 000
Blunt, Peter Michael	5		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	133 200	0.4357	283 200
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	133 340	0.5700	416 540
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1500	616 540
Kutkevicius, John Joseph	4		O	2010-06-04	D	54 - Exercice de bons de souscription	100 000	0.2650	
			M	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.2650	401 500
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.3360	501 500
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	250 000	0.4357	751 500
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	300 000	0.5700	1 051 500
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.1500	1 251 500
Options									
Bell, David, Ross	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		1 050 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		950 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(250 000)		700 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(300 000)		400 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		200 000
Blunt, Peter Michael	5		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(133 200)		618 340
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(133 340)		485 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		285 000
Kutkevicius, John Joseph	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		1 050 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)		950 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(250 000)		700 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(300 000)		400 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(200 000)		200 000
Rath, Ulrich	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(3 700 000)	0.3500	950 000
Charter Real Estate Investment Trust									
Parts									
C.A. Bancorp Inc.	3		O	2010-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(6 047 095)	1.4500	0
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Richardson, Hartley T.	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	59.5800	10 200
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	59.6200	10 400
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	59.6300	11 000
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	59.6600	11 100
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	59.6700	11 200
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	59.6800	12 900
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	59.7600	13 500
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	59.7700	14 100
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	59.7800	14 800
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	59.7900	15 000
Droits DSU									
McQuade, Kathryn Ann Bova	5		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 756		22 311
CI Financial Corp.									
Débentures 3.30 Debentures due 2012									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 500 000.00)	100.3000	($ 434 000.00)
Options									
Anderson, Amarjit	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	14 000	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	14 000	21.2700	23 100
Bonansinga, Massimo	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	13 552	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	13 552	21.2700	34 152
Brodeur, James Drummond	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	15 333	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	15 333	21.2700	36 756
Bushell, Eric B.	7		O	2009-12-11	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	17.0400	
			M	2009-12-11	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	17.0400	437 067
Champagne, Stephane	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	15 733	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	15 733	21.2700	43 333
Chan, Kathy	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	3 000	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	3 000	21.2700	24 870
Chiu, Carol	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	12 000	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	12 000	21.2700	42 800
D'Angelo, Giuseppe	7		O	2009-05-31	D	50 - Attribution d'options	21 600	18.1958	
			M	2009-05-31	D	50 - Attribution d'options	21 600	18.1958	33 000
Dutkiewicz, James	7		O	2010-03-30	D	52 - Expiration d'options	(8 800)	11.6000	
			M	2010-03-30	D	52 - Expiration d'options	(8 800)	11.6000	44 405
Gillies, Janet	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 000	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 000	21.2700	19 570
Hadwen, John Wayne	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	18 134	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	18 134	21.2700	25 260
Jenkins, Stephen F.	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	30 000	21.2700	101 340
Marshall, Geofrey	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	17 227	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	17 227	21.2700	40 627
Oxby, Murray Ralph	7		O	2010-03-31	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	11.6000	
			M	2010-03-31	D	52 - Expiration d'options	(2 000)	11.6000	9 077
Shaw, John P.	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	5 920	21.2700	

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	5 920	21.2700	17 231
Simon, Paul E.	7		O	2010-03-29	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	11.6000	
			M	2010-03-29	D	52 - Expiration d'options	(3 000)	11.6000	13 697
Vali, Scott E.	7		O	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(4 323)	12.5700	
			M	2009-11-27	D	52 - Expiration d'options	(4 323)	12.5700	37 577
von Boetticher, Chris	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 000	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	6 000	21.2700	24 240
White, Malcolm S.	7		O	2009-05-31	D	50 - Attribution d'options	24 000	18.1958	
			M	2009-05-31	D	50 - Attribution d'options	24 000	18.1958	37 500
Wojcik, Aleksy	7		O	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	8 533	21.2700	
			M	2010-02-24	D	50 - Attribution d'options	8 533	21.2700	31 033
Cineplex Galaxy Income Fund									
Parts									
Nonis, Paul	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 201)	19.5200	0
Cipher Pharmaceuticals Inc.									
Actions ordinaires									
Claypool, William	4		O	2009-11-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.3200	1 000
Citadel Income Fund (formerly Crown Hill Fund)									
Bons de souscription to purchase trust units									
Pushka, Wayne Lawrence	7								
First Paladin Inc.	PI		O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	184 000	0.0500	2 671 000
			O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0500	2 686 000
Clarke Inc.									
Actions ordinaires									
Clarke Inc.	1		O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	400	3.5000	400*
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	545 700	4.0000	545 700*
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(545 700)		0
Options									
Anthony, Rex	4		O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000*
Mullally, Marie	4		O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000*
PELLERIN, CHARLES	4		O	2010-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 000		20 000*
Powell, Patrick Garth	4		O	2010-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	20 000		20 000*
Risley, John Carter	4		O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000
Smith, Hugh Kelly	4		O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000*
Thornhill, Roland	4		O	2010-05-25	D	50 - Attribution d'options	10 000		30 000*
COMPASS Income Fund									
Parts de fiducie									
COMPASS Income Fund	1		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.5000	24 751 811
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.5000	24 752 511
Consolidated Thompson Iron Mines Limited (formerly Consolidated Thompson-Lundmark Gold Mines Limited)									
Actions ordinaires									
McCarvill, Gerald Patrick	4		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	7.7700	449 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Contrans Group Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Leach, Archie Murray	4								
Wendy Leach	PI	R	O	2010-05-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(64 000)	10.0004	27 500
Corporation Cameco									
Options Phantom Stock Options									
Bopp, Markus Rolf	7		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 350
Glattes, Gerhard	7		O	1999-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			99 600
Corporation Carbon2Green									
Actions ordinaires de catégorie "A"									
Bergeron, André	4		O	2010-05-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(90 000)		810 000
CELI	PI		O	2007-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	90 000		90 000
Corporation financiere Canada-Vie									
Options									
Wolffe, Alain Nathaniel	7		O	2003-06-25	D	51 - Exercice d'options	(4 538)	43.1400	
			M	2003-06-25	D	51 - Exercice d'options	(4 538)	43.1400	0
Corporation Minière Osisko									
Actions ordinaires									
Wares, Robert	4, 5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.5850	1 580 800
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	10.6000	1 570 800*
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	10.9300	1 555 800
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 800)	11.1100	1 544 000*
Corriente Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Peniuk, Dale Canfield	4		O	2006-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	50 000	5.1000	50 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.6600	75 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.6000	100 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	7.9200	125 000
			O	2010-05-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(125 000)	8.6000	0
Dale and Arlene Peniuk RESP	PI		O	2010-05-31	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)	8.6000	0
Unruh, David Gerard	4		O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.5000	35 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.3500	60 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	5.1000	85 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	3.6600	110 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	4.6000	135 000
			O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	25 000	7.9200	160 000
			O	2010-05-28	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(160 000)	8.5800	0
Options									
Peniuk, Dale Canfield	4	R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	5.1000	75 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.6600	50 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.6000	25 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	7.9200	0
Unruh, David Gerard	4	R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.5000	125 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.3500	100 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	5.1000	75 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	3.6600	50 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	4.6000	25 000
		R	O	2010-05-28	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	7.9200	0
CORUS Entertainment Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Cassaday, John	3		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	20.0000	514 871
Erker, Dennis	4		O	2010-05-31	D	99 - Correction d'information	(17 501)		51 196
Ewing, Tracy Jean	5		O	2010-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	19.0900	
			M	2010-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	131	19.0900	5 530
			O	2010-06-10	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3	18.6400	5 533
Royer, Terrance Eldon	4		O	2010-05-31	D	99 - Correction d'information	(16 347)		11 432
Deferred Share Units (DSUs) - Director Plan									
Belisle, Fernand	4		O	2009-01-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	615	19.9100	615
Erker, Dennis	4		O	1999-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 725		26 725
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	565	19.9100	27 290
Hursh, Carolyn Anne	4		O	2005-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 715		2 715
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	691	19.9100	3 406
Royer, Terrance Eldon	4		O	1999-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-10	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 782		
			M	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 782		26 782
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	804	19.9100	27 586
Shaw, Julie Marie	4		O	1999-09-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 050		1 050
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	157	19.9100	1 207
Crescent Point Energy Corp.									
Actions ordinaires									
Colborne, Paul	4		O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 600	41.0000	188 939
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	41.0000	213 939
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	41.0000	228 939
Janice & Paul Colborne	PI		O	2010-06-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(24 440)	38.9400	5 669
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	38.0000	7 169
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	38.0100	7 469
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	38.0400	8 669
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	38.0500	9 669
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	38.0600	9 769
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	38.0700	10 669
Spousal RRSP	PI		O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 100	39.0000	76 357
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	38.9700	76 557
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	38.9700	77 057
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	38.9800	78 257

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-03	I	90 - Changements relatifs à la propriété	24 440	38.9400	102 697
Creststreet 2009 Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Chiddenton, Sheryl Jean	5		O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	3.6235	0
Toole, Robert	4, 5		O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(34 540)	3.6235	0
CROWFLIGHT MINERALS INC.									
Actions ordinaires									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Holdco (Luxembourg) III S.a.r.l.	PI		O	2010-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(152 311 221)	0.1857	0
Bons de souscription									
Iorich, Vladimir	3								
Pala Holdco (Luxembourg) III S.a.r.l.	PI		O	2010-06-01	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(50 588 235)	0.0490	0
Cyberplex Inc.									
Actions ordinaires									
Hastings, Edward William	5		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 160 000		4 160 000
Options									
Hastings, Edward William	5		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000		1 500 000
Cymat Technologies Ltd.									
Options									
Johnson, Harold James	5		O	2010-05-28	D	50 - Attribution d'options	300 000		600 000
Sandler, Trevor	5		O	2010-05-28	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2600	1 650 000*
Smith, Kevin	5		O	2010-05-28	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2600	600 000*
Daylight Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
PROCTOR, CAMERON MACLEAN	5		O	2010-05-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	68	9.7700	68
			O	2010-06-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	382	9.7721	450
Denison Mines Corp. (formerly International Uranium Corporation)									
Actions ordinaires									
Kerr, William Charles	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	1.4000	15 880
DHX Media Ltd.									
Actions ordinaires									
Donovan, Michael	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8400	7 007 027*
Diagnos Inc.									
Actions ordinaires									
Anglo Pacific Group Plc	3		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(48 000)	0.4300	7 564 500
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2010-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	0.4021	5 903 500
			O	2010-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	0.4000	5 895 000
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.3740	5 845 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Income Partnership	PI		O	2010-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.4500	5 958 000
DirectCash Income Fund									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Parts de fiducie (Listed Participating Trust Units)									
KING, ANGELA DENISE	5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)		8 944
Diversified Preferred Share Trust									
Parts de fiducie									
Diversified Preferred Share Trust	1		O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	18.3300	7 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)	18.3300	0
DragonWave Inc.									
Actions ordinaires									
Allen, Peter	4, 5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	290	6.2100	441 397
DragonWave	1		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(174 400)		0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	21 500	5.9508	21 500
Farrar, David Russell	7, 5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	194	6.2100	233 713
LAWLOR, JOHN RICHARD	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	217	6.2100	859
Solheim, Alan, Glen	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	387	6.2100	54 481
Dundee Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class A									
Ferstman, Joanne Shari	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12 863	7.7700	104 229
DundeeWealth Inc. (formerly Dundee Wealth Management Inc.)									
Actions ordinaires									
DundeeWealth Inc.	1		O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	13.7623	25 000
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(25 000)	13.7623	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 000	13.7454	21 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(21 000)	13.7454	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	26 000	13.4309	26 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(26 000)	13.4309	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	20 000	13.2912	20 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(20 000)	13.2912	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	13.0893	10 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	13.0893	0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	13.4520	4 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	13.4520	0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	13.8564	10 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)	13.8564	0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	13.9118	15 000
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	13.9118	0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	13.8800	3 700
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)	13.8800	0
Panneton, John E.	7		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.2000	83 125
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	14.3000	78 125
Billets 5.10 Unsecured Series 1 Notes due September 25, 2014									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2010-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 15 000.00	99.0700	$ 3 996 000.00

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 40 000.00)	102.1460	$ 3 956 000.00
			O	2010-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 14 000.00)	103.1670	$ 3 942 000.00
			O	2010-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 70 000.00)	104.0414	$ 3 872 000.00
			O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 108 000.00)	103.9379	$ 3 764 000.00
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	($ 105 000.00)	103.8530	$ 3 659 000.00
Edleun Group, Inc.									
Options									
Olin, Jeffrey	6		O	2010-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-05-24	D	50 - Attribution d'options	175 000		175 000
Reichmann, Albert (Barry) Dov	4		O	2010-05-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-05-24	D	50 - Attribution d'options	175 000		175 000
Wulf, Leslie	4								
LAW Holding LLC	PI		O	2010-05-17	I	50 - Attribution d'options	1 000 000	0.5000	
			M	2010-05-17	I	50 - Attribution d'options	425 000		
			M'	2010-05-17	I	50 - Attribution d'options	475 000		475 000
			O	2010-06-04	I	50 - Attribution d'options	625 000		1 100 000
Eldorado Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Moura, Eduardo Eugenio Chaves	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66)	17.8700	0
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	45 000	7.1200	71 000
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	18.2500	26 000
Options									
Woo, Nancy Eugenia	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(45 000)	7.1200	185 000
Emera Incorporated									
Actions ordinaires									
Richardson, Alan Carl	7	R	O	2009-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	25.0000	
			M	2009-12-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	25.0000	14*
Enbridge Inc.									
Actions ordinaires									
Gruending, Colin Kenneth	5								
RRSP - Kim Gruending	PI		O	2010-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	511	46.7500	1 000
Encana Corporation									
Actions ordinaires									
EnCana Corporation	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	33.6605	2 950 000
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	33.2073USD	3 150 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	300 000	33.0978	3 450 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	32.4498USD	3 600 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	250 000	32.7584	2 500 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	31.8407USD	2 700 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	96 000	31.1814USD	2 796 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 446 000)		0
Options									
Henke, Darrin	7		O	2010-06-08	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	25.3400	42 250

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Epic Data International Inc.									
Options									
Mant, Iain Robert	4		O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	30 000		120 000
Equinox Minerals Limited									
Actions ordinaires									
Penny, Brian W.	4		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.7200	100 000
Options									
Penny, Brian W.	4		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.7200	750 000
Equitable Group Inc.									
Actions ordinaires									
Moor, Andrew	5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	21.1400	23 801*
Esperanza Silver Corporation									
Actions ordinaires									
Bayley, Brian Eric	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.4000	325 000
Options									
Bayley, Brian Eric	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	0.4000	200 000
Bond, William	5		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	150 000		375 000
Elliott, George Dickson	4		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.4300	225 000
Ristorcelli, Steven	4		O	2010-06-09	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.4300	350 000
ZUKER, John Stevens	5		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	150 000	1.4300	450 000
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
Deferred Share Units									
Allard, Pierre-Paul	4		O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 265		11 944
Marcouiller, Pierre	4		O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 209		27 654
Marier, Guy	4		O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 209		27 654
Tremblay, André	4		O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 209		36 415
EXPLORATION AMSECO LTÉE									
Actions ordinaires									
Bourgault, Roger	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1050	610 000*
Exploration Diamond Frank inc.									
Actions ordinaires									
Fontaine, Michel	4		O	2010-06-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	80 000	0.1000	80 000
Bons de souscription									
Fontaine, Michel	4		O	2010-06-02	D	54 - Exercice de bons de souscription	(80 000)		0
Exploration Fieldex inc.									
Actions ordinaires									
Dallaire, Martin	4, 5		O	2009-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	
9086-0735 Québec inc.	PI		M	2009-04-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	1 394 471
EXPLORATION NEMASKA INC.									
Options achat d'actions									
Baril, Michel	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	12 500		375 000
Exploration Puma Inc.									
Actions ordinaires									
Robillard, Marcel	4		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0550	395 500
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0500	415 500
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0550	425 500
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	435 500

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	445 500
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	455 500
Extendicare Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Dean, Howard Brush	4		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	8.3516USD	3 000
Faircourt Gold Income Corp.									
Actions ordinaires									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2010-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.4700	100
			O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.2860	600
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	9.2800	900
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	9.2800	1 000
Faircourt Income & Growth Split Trust									
Actions privilégiées									
Panagopoulos, Christopher	5		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 116)	9.6000	0
Waterson, Douglas John	4								
Sandra Waterson	PI		O	2010-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.5900	4 800
Sandra Waterson RRSP Account	PI		O	2010-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	9.5995	500
Parts									
Faircourt Asset Management Inc.	8		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.8700	100
Fairfax Financial Holdings Limited									
Actions à droit de vote subalterne									
Boyle, Lawrence J.	7		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Esposito, Nicholas P.	7		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gallagher, Christopher L.	7		O	2010-03-05	D	97 - Autre	278		
			M	2010-03-05	D	97 - Autre	278		278
Mallier, Philippe E.	7		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Quinn, Brian D.	7		O	2010-03-05	D	97 - Autre	278		
			M	2010-03-05	D	97 - Autre	278		278
Rubin, Jeffrey M.	7		O	2009-10-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Varnell, John Charles	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 929
Options									
Overy, Carl A.	7		O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	278		
			M	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	278		278
Pietropoli, Lucien	7		O	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	278		
			M	2010-03-05	D	50 - Attribution d'options	278		278
Fibrek Inc.									
Actions ordinaires									
Balogh, Robert	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 100
Benoit, Jean-Pierre	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 400
Côté, Pierre Gabriel	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Desjardins, Pierre	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Ducharme, Patsie Liette	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Commonwealth Insurance	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 506 066
Fairfax Financial Holdings Limited Master Trust	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			91 700
Federated Insurance	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			539 592

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Lombard General Insurance	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 298 840
Lombard Insurance	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			423 828
Markel Insurance	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			802 174
Odyssey America Reinsurance Corporation	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 496 300
TIG Insurance Group	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 199 500
United States Fire Insurance Company	PI		O	2010-05-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 085 300
Fuoco, Dino	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 122
Gordon, Harold P.	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 457
Kobrynsky, Georges	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 000
Lacroix, Hubert T.	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 831
Lamarre-Cliche, Emmanuelle	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Lapointe, Adam	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 243
Orr-Gaucher, Nancy	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 673
Paradis, Dany	5		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Roy, François R.	4		O	2010-05-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 000
Fiducie de Placement Hypothecaire Firm Capital									
Options									
Goldfarb, Stanley	4		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	(26 000)	9.9000	0
Parts de fiducie									
Goldfarb, Stanley	4		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	26 000	9.9000	37 000
Fiducie de sables bitumineux et de mega-projets energetiques									
Parts									
Oil Sands and Energy Mega-Projects Trust	1		O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.5200	4 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.5200	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	7.1850	2 000
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	7.1850	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	7.3755	4 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	7.3755	0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	6.7100	1 300
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	6.7100	0
Finning International Inc.									
Actions ordinaires									
Parker, David Edward	5		O	2010-06-10	D	90 - Changements relatifs à la propriété	334		23 763
Spousal RRSP	PI		O	2003-05-17	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-10	C	90 - Changements relatifs à la propriété	170		170
TD Waterhouse	PI		O	2010-06-10	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(334)		0
Ward, Craig Mitchell	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	16.9900	2 400
First Capital Realty Inc.									
Actions ordinaires									
alony-hetz properties and investments ltd.	3								
a.h. canada holdings ltd.	PI		O	2010-05-27	I	37 - Division ou regroupement d'actions	7 641 399		20 377 067
Correia, Alexandra	6		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	8 329		22 212
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 012)	14.6002	19 200
Gazit Canada Inc.	3		O	2010-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	29 559 379		78 825 015
Hagan, Jon	4		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	7 480		19 947
hetz, nathan	4, 6		O	2010-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	13 745		36 654
Katzman, Chaim	4, 7, 6,		O	2010-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	80 337		214 232

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
	5, 3								
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	14.4200	204 832
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	14.4700	202 932
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	14.4600	202 732
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	14.4500	201 532
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	14.4900	193 532
Magnolia Holdings, LLC	PI		O	2010-05-27	C	37 - Division ou regroupement d'actions	18 357		48 952
Kozak, Brian	5		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	9 300		24 800
McArthur, Susan J.	4		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	1 200		3 200
McDonell, Bernard J.	4		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	960		2 560
Ranson, Steven	4		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	3 450		9 200
Jhansi Capital Inc.	PI		O	2010-06-01	C	37 - Division ou regroupement d'actions	3 093		8 248
Ronen, Moshe	4		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	6 924		18 464
Segal, Dori	4, 7, 6, 5		O	2010-05-27	D	37 - Division ou regroupement d'actions	259 200		691 200
Erica Segal	PI		O	2010-05-27	C	37 - Division ou regroupement d'actions	3 933		10 489
Jonathan Segal	PI		O	2010-05-27	C	37 - Division ou regroupement d'actions	1 079		2 879
Todd, John	7		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	360		960
RRSP account - Meredith Todd	PI		O	2010-06-01	C	37 - Division ou regroupement d'actions	780		2 080
Weaver, Karen H.	5		O	2010-06-01	D	37 - Division ou regroupement d'actions	2 562		6 832
First National AlarmCap Income Fund									
Parts de fiducie Class A									
CAMPBELL, JOHN BELL	5		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	3.6000	52 150*
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund									
Bons de souscription									
Caranci, Mark A.	4, 7, 5, 8								
Kim Caranci RRSP	PI		O	2010-06-01	C	54 - Exercice de bons de souscription	(671)		0
Parts de fiducie									
Caranci, Mark A.	4, 7, 5, 8								
Kim Caranci RRSP	PI		O	2010-06-01	C	54 - Exercice de bons de souscription	671	9.0700	2 013
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	3 000
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.4000	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.4000	0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	500	9.3500	500
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	9.3500	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3500	3 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3500	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	800	9.3500	800
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	9.3500	0
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3500	3 000
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3500	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.3500	900
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	9.3500	0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3500	3 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3500	0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.3300	3 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.3300	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2800	3 000
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2800	0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2300	3 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2300	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	9.1300	1 300
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 300)	9.1300	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	9.1700	1 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	9.1700	0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.2000	600
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(600)	9.2000	0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.2000	3 000
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	9.2000	0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.2000	6 000
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	9.2000	0
Fonds canadian d'occasions de revenu O'Leary									
Parts de fiducie									
O'Leary Canadian Income Opportunities Fund	1		O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	12.0000	6 100
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)		0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.7500	400
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	11.7000	4 000
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
			O	2010-05-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	500	11.7000	500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	11.7000	5 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	11.6200	1 900
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
Fonds de placement immobilier BTB									
Parts de fiducie									
Mitchell, Bruce	3		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(530 800)	0.7000	4 075 200
Fonds de placement immobilier Homburg Canada									
Droits Deferred Trust Units									
Beckerleg, James Walter	5		O	2010-05-25	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	29 688	10.0000	
			M	2010-05-25	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 938	10.0000	30 938
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales									
Deferred Units employee plan									
Bell, Mary-Ann	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	351	27.8400	40 820
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	390	25.2700	41 210

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	385	25.8900	35 758
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	334	25.8700	36 092
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	336	25.9200	36 428
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 645	28.8400	47 073
Crooks, Frederick	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	410	27.8400	47 600
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	455	25.2700	48 055
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	449	25.8900	42 777
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	399	25.8700	43 176
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	400	25.9200	43 576
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 862	28.8400	58 438
Hartlen, Charles	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	339	27.8400	39 360
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	376	25.2700	39 736
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	371	25.8900	34 599
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	323	25.8700	34 922
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	325	25.9200	35 247
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 050	28.8400	47 297
Khawaja, Paul	5		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	27.8400	5 470
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	25.2700	5 522
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	25.8900	5 112
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	25.8700	5 160
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	48	25.9200	5 208
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 820	28.8400	10 028
LeBlanc, Glen	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	699	27.8400	81 248
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	777	25.2700	82 025
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	766	25.8900	71 777
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	670	25.8700	72 447
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	675	25.9200	73 122
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 088	28.8400	94 210

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MacGregor, Roderick	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	27.8400	22 257
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	213	25.2700	22 470
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	210	25.8900	19 684
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	184	25.8700	19 868
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	25.9200	20 053
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 712	28.8400	27 765
McKeen, Daniel	5		O	2010-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 055	25.8400	13 055
Sheriff, Karen	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	629	27.8400	73 136
			O	2010-02-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	700	25.2700	73 836
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	689	25.8900	74 525
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	696	25.8700	75 221
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	701	25.9200	75 922
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 235	28.8400	132 157
Parts									
Hartlen, Charles	7		O	2010-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	27.8400	792
			O	2010-02-12	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	25.2700	915
			O	2010-03-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 216	25.8900	2 131
			O	2010-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	134	25.8700	2 265
			O	2010-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	191	25.9200	2 456
			O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 400)	25.5404	56
McKeen, Daniel	5		O	2010-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	25.8800	300
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	25.8900	1 800
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	25.9000	1 900
Fonds de revenu et de croissance série Fondateur O'Leary									
Parts de fiducie									
O'Leary Founder's Series Income & Growth Fund	1		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.9500	500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	10.8000	7 000
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	6 600	10.9000	6 600
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(6 600)		0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	10.9000	3 400
			O	2010-05-19	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(3 400)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	10.8500	3 600
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	11 700	10.6715	11 700
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
Parts									
Simpson, John H.	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	12.0000	18 500
Fonds Energie renouvelable Brookfield (auparavant Fonds de revenu Great Lakes Hydro)									
Parts de fiducie									
Taylor, George Simpson	6								
Nancy Caroline Taylor	PI		O	2010-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.7484	24 000*
Fonds mondial d'occasions de revenu O'Leary									
Parts de fiducie									
O'Leary Global Income Opportunities Fund	1		O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	12.2000	1 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	10 200	12.1990	10 200
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(10 200)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	21 100	12.1438	21 100
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(21 100)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	23 700	11.9689	23 700
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(23 700)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.7500	800
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	11.7000	10 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Foraco International SA									
Actions ordinaires									
Foraco International SA	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.8900	1 015 500
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.9800	1 016 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7100	1 017 500
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5000	1 018 500
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5200	1 019 500
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.4100	1 020 500
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5000	1 021 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5000	1 022 500
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5000	1 023 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5000	1 024 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5000	1 025 500
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	13 600	2.5000	1 039 100
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.5500	1 040 100
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.6000	1 041 100
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.6500	1 042 100
Forest Gate Energy Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mayer, Jean	4								
RRSP-Jean mayer	PI		O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.1250	174 500
			O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94 500)	0.1200	80 000
Fortis Inc.									
Actions ordinaires									
Bell, Dwain Allen	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	12	26.3650	1 001
Bennett, David	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	26.3650	12 983
Dall'Antonia, Roger Attilio	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	26.3650	10 036
Des Brisay, Cynthia Mary	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	43	26.3650	4 384
Geldert, John William	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	26.3650	11 580
Angela Geldert	PI		O	2010-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	26.3650	1 282
John David Geldert	PI		O	2010-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15	26.3650	1 267
Jespersen, Randall Lynn	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 896	26.3650	25 764
			O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	26.3650	25 836
King, Glen	7		O	2010-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	109	26.3650	10 907
Matthew King	PI		O	2010-06-04	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	26.3650	103
Leeners, Michele Irene	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	25.8300	16 397
Lorimer, Ian Gordon	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	26	26.3650	2 192
Ludlow, Earl	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	204	26.3750	53 671
Meaghan/Kaitlin/Julia Ludlow	PI		O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	26.3750	3 506
Marshall, H. Stanley	5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	490	26.3750	308 089
Darrin Marshall	PI		O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	321	25.8377	29 948
Keira Marshall	PI		O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	324	25.8377	30 282
Keira/Krista/Darrin Marshall (Jointly)	PI		O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 056	25.8377	98 566
Krista Marshall	PI		O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	324	25.8377	30 282
Marston, Janet Audrey	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	52	26.3650	6 944
Norris, David	4		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	25.8377	3 577
O'Brien, Frederick J.	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	86	26.3650	29 193

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pavey, Michael Arnold	4		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	22	25.8377	2 128
Perry, Jocelyn	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	65	26.3750	12 505
Samels, Robert Murray	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	26.3650	3 196
Smith, Karl W.	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	315	26.3650	72 185
			O	2010-06-03	D	35 - Dividende en actions	185	25.8377	72 370
Stout, Douglas L.	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	26.3650	7 137
Thomson, Scott A.	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	26.3650	11 512
Walker, John C.	7		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	72	26.3650	6 180
Joint Account: John Walker/Lise Noseworthy	PI		O	2010-06-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	504	25.8377	47 025
Lise Noseworthy	PI		O	2010-06-01	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	32	26.3650	6 852
			O	2010-06-03	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	25.8377	6 896
RESP	PI		O	2010-06-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	25.8377	261
			O	2010-06-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	25.8377	262
Trust Account for Lise Noseworthy	PI		O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 623	26.3650	26 476
			O	2010-06-01	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	293	26.3650	26 769
Deferred Share Unit									
Haughey, Douglas J.	4		O	2009-05-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 910
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	20		1 930
Hyland, Geoffrey	4		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 647
			O	2010-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	326		30 973
Performance Share Unit									
Marshall, H. Stanley	5		O	2003-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			137 389
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 459		138 848
Fortress Paper Ltd.									
Actions ordinaires Class A voting without par value									
Vinall, Peter	7		O	2010-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 500	23.2600	12 500
Droits Restricted Share Units									
Vinall, Peter	7		O	2010-06-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		75 000
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 500)	23.2600	62 500
Fralex Therapeutics Inc.									
Actions ordinaires									
Andrew, John	5								
Lang Michener LLP	PI		O	2007-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2007-02-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Franco-Nevada Corporation									
Actions ordinaires									
Harquail, David	4, 5		O	2010-06-08	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 515)		1 116 915
RRSP	PI		O	2010-06-08	I	90 - Changements relatifs à la propriété	12 515		107 085
Deferred Share Units									
Evans, Derek Watson	4		O	2008-08-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 940
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	248		2 188
FARQUHARSON, GRAHAM	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 183
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	248		2 431
Gignac, Louis P.	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 783
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	124		1 907
Lassonde, Pierre	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 372
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	330		3 702
Peterson, David Robert	4		O	2007-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 379
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	330		2 709
Fronsac Capital Inc.									
Actions ordinaires									
LASSONDE, MICHEL	4, 5, 3								
HSBC Investdirect (pour le REER de Michel Lassonde)	PI		O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1300	101 000
Fronteer Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Lennox-King, Oliver	4, 5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	150 000	2.3400	585 315
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 600)	6.0070	485 315
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.0000	435 315
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(61 400)	6.0000	523 915
McInnes, Donald Arthur	4, 5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	6.6300	78 647*
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.6900	68 647*
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	6.5500	63 647*
Options									
Lennox-King, Oliver	4, 5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(150 000)		665 000
Gabriel Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Savarie, David Roger	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	5 000	1.5600	5 000
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.8900	0
Droits DSUs									
Henry, Jonathan	4, 5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			357 995
Options									
Henry, Jonathan	4, 5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 500 000
Savarie, David Roger	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	1.5600	510 000
Gazit America Inc.									
Actions ordinaires									
Todd, John	5								
RRSP account - Meredith Todd	PI		O	2010-06-02	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 070
Genworth MI Canada Inc.									
Deferred Share Units									
Gillespie, Robert T.E	4		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	14		1 619

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Horn, Sidney M.	4		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	14		1 619
Kelly, Brian Michael	4, 7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	14		1 619
Performance Share Unit									
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	57		6 457
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	14		1 614
MacDonald, Gordon	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	7		807
Macdonell, Winsor James	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	7		807
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	17		1 917
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	12		1 412
Vukanovich, Peter Michael	4, 5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	45		5 145
Restricted Share Units									
Carbonelli, Cecilia	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	6		706
Cheung, Samantha	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	6		706
Hurley, Brian Leo	4, 5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	147		16 714
Kirby, Robert	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	6		706
Levings, Stuart Kendrick	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	59		6 743
MacDonald, Gordon	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	7		807
Macdonell, Winsor James	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	30		3 372
Mayers, Philip Adrian Virgil	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	62		7 046
McPherson, Deborah Lynn	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	39		4 489
Noonan, Susan Ellen	7		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	6		706
Vukanovich, Peter Michael	4, 5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	135		15 402
George Weston Limitee									
Actions ordinaires									
Dart, Robert John	6		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	74.5000	10 000
Global Uranium Fund Inc.									
Equity Share									
Global Uranium Fund Inc.	1		O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.1000	3 000
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.1000	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.1500	3 000
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	2.1500	0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	1.9500	2 000
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)	1.9500	0
GMP Capital Inc.									
Actions ordinaires									
James Richardson & Sons, Limited	3		O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	465 000	10.0000	10 344 882
Gold Reserve Inc.									
Actions ordinaires Class A Common Shares									
Geyer, James	4, 5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.9465USD	260 155*
McGuinness, Robert	5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 600)	0.9308USD	143 132*
Goldcorp Inc.									
Actions ordinaires									
Allan, John Grant	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	45 000	25.7100	46 405
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	47.0600	1 405
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	39.7700	31 405
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	47.0600	1 405
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	35.6200	16 405

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	47.0600	1 405
Bell, John	4		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	47.1900	25 865
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	47.1800	22 765
Hazelton, Rohan	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	25.7100	39 056
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	46.7000	19 056
Wilhoit, Jeffrey	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	46.5000	2 380
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	46.5100	2 180
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	46.4500	1 180
Options									
Allan, John Grant	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	25.7100	140 000
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	39.7700	110 000
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	35.6200	95 000
Hazelton, Rohan	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	25.7100	275 000
Golden Valley Mines Ltd.									
Options									
Zinke, Jens	4		O	2010-06-09	D	52 - Expiration d'options	(100 000)	0.3500	525 000
Goldgroup Mining Inc. (formerly Sierra Minerals Inc.)									
Actions ordinaires									
Farrant, Michael Hugh	4, 5		O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.7000	101 000
RRSP - Michael Farrant	PI		O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6600	90 000
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.6600	98 000
			O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.6600	108 500
Great Basin Gold Ltd.									
Options									
Cooke, Patrick	4		O	2010-03-26	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.7400	
			M	2010-04-08	D	50 - Attribution d'options	100 000	1.7400	380 000
Great Canadian Gaming Corporation									
Actions ordinaires									
Blank, Howard	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.2500	16 060
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3000	15 560
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.3100	13 560
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3200	13 060
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3300	12 560
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3400	12 060
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3700	11 560
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.3900	11 060
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.4100	10 560
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.4400	9 560
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.4800	8 560
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	6.5100	7 560
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	6.7300	5 560
Prupas, David Lewis	4								
4117778 Canada Inc.	PI		O	2006-06-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	6.3800	500
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	6.3900	2 400
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 300	6.4000	6 700
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	6.4600	7 400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	6.4700	7 500
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	6.4900	7 700
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	6.5000	8 000
Great-West Lifeco Inc.									
Actions ordinaires									
Weaver, Catherine	5		O	2008-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			229
Actions ordinaires Plan Common Shares									
Gilmour, Ian	5, 8		O	2010-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	175	14.2100	666
Snow, Harold Charles	5, 8		O	2010-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	179	14.2100	674
Actions privilégiées Series F									
Occleshaw, John Eric	7		O	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13
Options Common Share - Stock Options									
McMullan, Ian Stuart	5		O	2006-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Millard, Kenneth	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 800	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 800	27.1341	3 800
Neufeld, Jeffrey Dale	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 200	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 200	27.1341	3 200
Oh, Sunyung	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 200	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 200	27.1341	3 200
O'Sullivan, Tom	7	R	O	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	14 000	37.2220	
			M	2007-03-06	D	50 - Attribution d'options	14 000	37.2220	30 000
Pszeniczny, Nicholas Leonard	5		O	2008-05-13	D	50 - Attribution d'options	90 000	31.2658	
			M	2008-05-13	D	50 - Attribution d'options	90 000	31.2658	270 000
Rausch, Richard Lawrence	5								
Canada Life Securities Inc	PI		O	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Ritchie, Robert John	7		O	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(51 300)	11.1390	
			M	2007-12-12	D	51 - Exercice d'options	(51 300)	11.1390	30 000
Robson, James Duncan	7	R	O	2008-09-10	D	97 - Autre	40 000	37.2220	
			M	2008-09-10	D	97 - Autre	40 000	37.2220	40 000
Russell, Nancy Denise	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 300	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 300	27.1341	3 300
Saull, Ronald David	7		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 900	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	10 900	27.1341	110 900
Sikic, Michael	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 700	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 700	27.1341	3 700
Smith, John	7		O	2006-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2006-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Speers, Laurie Ann	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 000	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 000	27.1341	3 000
Tkach, Douglas J.	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 400	27.1341	

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 400	27.1341	3 400
Turpie, George Graham	7		O	2007-02-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.2220	
			M	2007-02-28	D	50 - Attribution d'options	20 000	37.2220	20 000
Van Hoeve, Robert Jeffrey	5		O	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 100	27.1341	
			M	2010-03-01	D	50 - Attribution d'options	3 100	27.1341	3 100
Wolffe, Alain Nathaniel	7, 8		O	2005-12-14	D	50 - Attribution d'options	85 000	29.8363	
			M	2005-12-14	D	50 - Attribution d'options	85 000	29.8363	85 000
Groupe Aecon Inc.									
Débentures convertibles 7 Unsecured Subordinated									
Butt, Michael	4								
Britamark Investments Inc.	PI		O	2010-05-31	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 5 000.00	103.0000	$ 132 000.00
Groupe Aeroplan Inc.									
Actions ordinaires									
Groupe Aeroplan Inc.	1		O	2010-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	114 000	9.7680	114 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(114 000)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	9.5039	160 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	160 000	9.5718	160 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(160 000)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	566 000	9.5575	566 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(566 000)		0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	138 700	9.5566	138 700
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(138 700)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	421 900	9.5982	421 900
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(421 900)		0
Groupe Bikini Village inc.									
Actions ordinaires									
National Bank Financial Ltd.	3								
NBCN Inc. in trust for in excess of 80 separate discretionary client accounts	PI		O	2010-05-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	311 136		
			M	2010-05-27	I	90 - Changements relatifs à la propriété	311 136		9 640 081
Groupe BMTC Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Groupe BMTC Inc.	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	17.7000	2 200
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	33 300	17.4500	35 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	17.0300	37 700
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	17.2200	39 900
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	18.1000	41 800
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	600	18.6000	42 400
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.6100	44 600
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.8800	46 800
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.8900	49 000
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.7000	51 200
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.6500	53 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.3200	55 600

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	18.2500	55 700
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.4900	57 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.4600	60 100
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.3000	62 300
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.3000	64 500
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	18.3000	66 700
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(66 700)		0
Groupe Canam Inc									
Actions ordinaires									
GROUPE CANAM INC.	1		O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 132)		0
Groupe CGI inc.									
Actions à droit de vote subalterne Classe A									
Groupe CGI inc.	1		O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	16.2052	40 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	217 600	16.0283	257 600
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	268 000	16.3722	525 600
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	253 700	16.3062	779 300
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	251 600	16.3717	1 030 900
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	249 500	16.3427	1 280 400
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	167 500	16.5543	1 447 900
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	100 000	16.3750	1 547 900
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 547 900)		0
Holland, Jamie L.	5								
Plan - RRSP	PI		O	2010-05-26	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	14.4893	2 837
			O	2010-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 837)		0
TD Waterhouse - REER	PI		O	2010-05-26	I	90 - Changements relatifs à la propriété	2 837		4 275
Labelle, Bernard	5		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	7.7200	10 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.0901	0
Options									
Labelle, Bernard	5		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	7.7200	141 656
GROUPE GDG ENVIRONNEMENT LTÉE									
Actions ordinaires									
Tessier, Pierre	4								
Accès Capital Québec Chaudière-Appalaches, s.e.c.	PI		O	2010-05-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 000 000
Accès Capital Québec Fonds III, s.e.c.	PI	R	O	2010-05-25	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500 000
Groupe Optimal Inc.									
Actions ordinaires Class "A"									
7293411 Canada Inc.	3		O	2010-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-02	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	3 874 086	2.4000USD	3 874 086
Groupe SNC-Lavalin Inc.									
Actions ordinaires									
WALLACE, Kevin	5								
Employee Share Ownership Plan	PI		O	2010-06-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(3 225)	42.0400	5 816
			O	2010-06-08	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	128		5 944
Harry Winston Diamond Corporation									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Deferred Share Units									
jarvis, Daniel Owen	4		O	2008-06-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 992
		R	O	2010-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		20 367
MOMMEJA, LAURENT EDOUARD	4		O	2004-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 364
		R	O	2010-05-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	375		9 739
Hartco Inc.									
Actions ordinaires									
Hartco Inc.	1		O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	5 900
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5500	7 300
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.6600	8 400
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.5000	9 800
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.4500	11 200
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.2500	8 400
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.4000	7 000
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	3.3600	
			M	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	3.3600	7 800
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 200
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(900)		4 700
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		3 300
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		5 900
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		4 500
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		3 100
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		9 800
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		7 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		8 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		7 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		7 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 600
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		6 400
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		5 000
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		3 600
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		
			M	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		2 800
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 400)		1 400
Héroux-Devtek Inc.									
Actions ordinaires									
Raymond, Réal	4, 6		O	2010-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2010-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	5.8500	2 400
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	5.8500	5 000
High River Gold Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Severstal Gold N.V.	3		O	2010-05-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000 000	0.7500	550 687 632
Home Capital Group Inc.									
Actions ordinaires									
Ahlvik, Christer	5		O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	13	43.1500	3 481

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Decina, Pino	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	43.1014	419
			O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	2	43.1500	421
Pino Decina RSP	PI		O	2010-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	43.1014	180
Home Capital Group Inc.	1		O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.4400	100
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	42.4400	0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2600	100
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	42.2600	0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	41.8000	5 000
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	41.8000	0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.4000	5 000
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	42.4000	0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	4 900	42.4500	4 900
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(4 900)	42.4500	0
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	40.4000	5 000
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	40.4000	0
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	41.0500	5 000
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	41.0500	0
Mosko, Brian Robert	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	43.1014	423
			O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	1	43.1500	424
Reid, Martin	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	43.1014	2 685
			O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	10	43.1500	2 695
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	67	43.1014	545 175
			O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	94	43.1500	545 269
Sutherland, Cathy A.	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	43.1014	43 543
			O	2010-06-01	D	35 - Dividende en actions	45	43.1500	43 588
HUSKY ENERGY INC.									
Actions ordinaires									
Allison, Bradley Harvey	7								
RRSP Jeanie Allison	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 200
Options									
Allison, Bradley Harvey	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			155 000
Lau, John Chin Sung	4, 5		O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	400 000		2 500 000
IAMGOLD Corporation									
Options									
Donnelly, Michael	5		O	2010-05-26	D	51 - Exercice d'options	30 000	9.7700	263 500
		R	O	2010-05-26	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	9.7700	233 500
		R	O	2010-05-26	D	51 - Exercice d'options	(11 666)	11.5900	221 834
			O	2010-05-26	D	51 - Exercice d'options	11 666	11.5900	233 500
IESI-BFC Ltd. (formerly BFI Canada Ltd.)									
Actions ordinaires									
LoVerde, Joseph	7								
Computershare Trust Company	PI		O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.2600USD	7 425

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
IMAX Corporation									
Actions ordinaires									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8800USD	386 650
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.4600USD	376 650
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8800USD	386 650
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.7500USD	376 650
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	4.8500USD	386 650
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	16.5200USD	376 650
Utay, Marc A.	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	8 000	7.4000USD	733 131
Wechsler, Bradley J.	4, 5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	16.4600USD	449 965
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	16.7500USD	441 630
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	16.5200USD	433 295
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	16.1900USD	424 960
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	15.8800USD	416 625
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 335)	15.9800USD	408 290
Droits stock appreciation rights									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2010-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(20 000)		600 000
			O	2010-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)		590 000
Wechsler, Bradley J.	4, 5		O	2010-06-02	D	59 - Exercice au comptant	(40 000)		520 000
Options 1:1									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8800USD	1 360 000
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8800USD	1 350 000
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	4.8500USD	1 340 000
Utay, Marc A.	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(8 000)	7.4000USD	53 845
Imperial Metals Corporation									
Actions ordinaires									
Deepwell, Andre Henry	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	7 500	6.6000	130 768
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	18.7000	127 368
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.7100	126 968
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.7200	126 768
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.7300	126 668
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.7500	126 568
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	18.7600	126 468
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.9400	125 468
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	19.1100	125 068
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.7200	124 268
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.7000	123 268
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	12 500	6.6000	135 768
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	18.7000	135 168
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.7100	134 868
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.7200	134 368
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	18.8000	126 168
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.8100	125 968
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	18.8500	124 168
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.8600	123 968
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	18.9700	123 668
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	18.9800	123 268

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	12 900	6.6000	136 168
Options									
Deepwell, Andre Henry	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	6.6000	155 000
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	6.6000	142 500
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(12 900)	6.6000	129 600
Intact Corporation financière									
Actions ordinaires									
Denommée, Chantal	5		O	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(884)	43.6902	
			M	2010-03-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(884)	43.6902	154
Intact Financial Corporation	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	44.5029	110 500
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	44.2466	150 500
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	11 900	44.7550	162 400
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	26 900	44.7632	189 300
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	39 900	44.6167	229 200
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	14 700	44.9464	243 900
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	26 700	44.9550	270 600
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	38 600	44.8562	309 200
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	44.7593	349 200
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	38 800	44.2557	388 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	29 800	43.6239	417 800
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	27 300	43.8581	445 100
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	13 300	44.9535	458 400
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	17 000	44.9111	30 300
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	700	44.9900	31 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(445 100)		13 300
Langevin, Richard John	5		O	2009-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	331	34.3500	
			M	2009-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	331	34.3500	
			M'	2009-05-15	D	57 - Exercice de droits de souscription	331	34.3500	1 391
Stock Incentives									
Brindamour, Charles	5		O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 103		112 773
			O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 402		15 402
Desjardins, Guy	7, 5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 495		
			M	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 495		3 268
Dodokin, Michelle Grace	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 314		
			M	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 314		
			M'	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 314		2 850
Guertin, Denis	5		O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 594		14 259
			O	2004-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 396		2 396
Langevin, Richard John	5		O	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503		
			M	2009-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 503		3 803
Marcotte, Louis	5		O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	789		4 973
			O	2006-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	526		526
Intermap Technologies Corporation									
Options									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Bakken, Jennifer	4		O	2010-05-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	10 000	1.6000	10 000
iPerceptions inc.									
Actions ordinaires									
Sirois, Denis M.	4		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.0800	139 500
ISEE3D Inc.									
Actions ordinaires									
Bhullar, Baljinder	5		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 750
BKB Management Ltd.	PI		O	2010-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			98 698
Bons de souscription									
Bhullar, Baljinder	5		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Options									
Bhullar, Baljinder	5		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			121 875
Iseemedia Inc.									
Options									
Lipton, Michael	4		O	2010-06-08	D	52 - Expiration d'options	(30 000)		260 000
Jaguar Mining Inc.									
Droits Deferred Share Units									
Burns, Andrew	4		O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	7 764		36 696
Clausen, Gilmour	4		O	2005-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 932
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	7 764		36 696
Dow, William Earle	4		O	2003-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 901
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	7 848		37 749
German, Gary Edward	4		O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	15 528		73 391
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 764	9.6600	
			M	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	7 764	9.6600	36 696
Droits Restricted Share Units									
Burns, Andrew	4		O	2004-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			120 000
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	44 875	9.1200USD	164 875
nascimento, adriano luiz	5		O	2008-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 000
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	32 050	9.1200	112 050
Droits Stock Appreciation Rights									
Burns, Andrew	4		O	2004-08-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	28 350	9.6600	28 350
Clausen, Gilmour	4		O	2005-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	28 350	9.6600	28 350
Dow, William Earle	4		O	2003-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	28 350	9.1200USD	28 350
German, Gary Edward	4		O	2003-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	56 700	9.6600	56 700
Griffiths, Anthony Frear	4		O	2003-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	28 350	9.6600	
			M	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	28 350	9.6600	28 350
Lloyd, Robert James	6, 5		O	2003-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			213 334
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	160 000	9.1200USD	373 334
Roller, James M	5		O	2005-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			213 334

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	160 000	9.1200	373 334
Titcomb, Daniel Rainer	4, 6, 5		O	2003-10-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
			O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	240 000	9.1200USD	640 000
Zwerneman, Robert	5		O	2010-06-01	D	46 - Contrepartie de services	125 000	9.1200USD	250 001
Just Energy Income Fund (formerly Energy Savings Income Fund)									
Droits Unit Appreciation									
SILVER, MARK	5		O	2009-07-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Shalcor Management Inc.	PI		O	2009-07-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	C	56 - Attribution de droits de souscription	73 901		73 901
Killam Properties Inc.									
Options									
Banks, Timothy	4		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	32 500	8.1600	42 500
Barron, Ronald	5		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	22 500	8.1600	32 500
Buckle-McIntosh, Ruth Mary	5		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	8.2000	38 750
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000	8.1600	53 750
Crowell, Pamela Florence	5		O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000	8.1600	52 500
Foster, Keith Edward	5		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	8.2000	38 750
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000	8.1600	53 750
Fraser, Philip	4, 5		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(137 500)	8.2000	300 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	137 500	8.1600	437 500
Jackson, Jeremy Winston	5		O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000	8.1600	48 750
Kay, Robert	4		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	32 500	8.1600	42 500
Lawley, James C.	4		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	32 500	8.1600	42 500
Lloyd, Arthur G.	4		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	32 500	8.1600	42 500
McLean, Mike	5		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	8.2000	33 750
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000	8.1600	48 750
Reti, George	4		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	70 000	8.1600	80 000
Richardson, Robert	4, 5		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(125 000)	8.2000	252 500
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	125 000	8.1600	377 500
WALT, MANFRED	4		O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.1600	40 000
Watson, Wayne	4		O	2010-05-21	D	52 - Expiration d'options	(12 500)	8.2000	10 000
			O	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.1600	
			M	2010-05-26	D	50 - Attribution d'options	32 500	8.1600	42 500
Kingsway Financial Services Inc.									
Actions ordinaires									
Mitchell, Bruce	3		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	97 000	1.7200	5 602 478
Stilwell, Joseph David	4								
Stilwell Value Partners IV, L.P.	PI		O	2010-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	53 600	1.6700USD	1 871 750
Kinross Gold Corporation									
Actions ordinaires									
Masterman, Glen	5		O	2010-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 604

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mitchell, Steve	5		O	2010-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 723
Klondike Silver Corp.									
Actions ordinaires									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0400	3 502 858
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
Actions ordinaires									
Porter, Brian J	5		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	49.3700	111 000
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	49.4000	108 900
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	49.4200	108 300
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	49.4300	104 400
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 200)	49.4500	101 200
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 400)	49.4800	95 800
La Banque Toronto-Dominion									
Actions ordinaires CUSIP 891160 50 9									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	51.1200	
			M	2009-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	51.1200	422
Davis, Catherine Elizabeth	5								
The Canada Trust Company	PI		O	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	51.1100	
			M	2009-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	51.1100	43
Options									
Gravinese, Deborah	5		O	2010-01-14	D	51 - Exercice d'options	(3 284)	60.0200	
			M	2010-01-14	D	51 - Exercice d'options	(3 284)	60.0200	19 454
La Societe Canadian Tire Limitee									
Actions sans droit de vote Class A									
Canadian Tire Corporation, Limited	1		O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	57.4333	3 900
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(3 900)	57.4333	0
Pasternak, Stanley William	7, 5, 3								
Trustees of Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2010-06-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.7000	902 674
			O	2010-06-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.5900	902 574
			O	2010-06-10	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	55.5900	902 474
Saunders, Peter Bryce	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	57.6700	2 000
Deferred Share Units									
Emerson, Harry Garfield	4		O	2007-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 628
Labopharm Inc.									
Options									
Roy, Jacques L.	4		O	2010-06-07	D	52 - Expiration d'options	(15 000)		105 000
Le Groupe Forzani Ltee									
Actions ordinaires									
The Forzani Group Ltd.	1		O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 200	17.0100	203 168
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	16.9900	194 201
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	17.0100	194 301
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	17.0500	199 301
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	17.1100	203 101
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	16.6000	197 434

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	167	16.7400	197 601
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	16.7700	202 601
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	16.8400	203 001
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	16.8500	203 101
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	10 967		
			M	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(10 967)		364 434
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	10 967		
			M	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(10 967)		364 434
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 100		
			M	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 100)		372 301
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	328 500		
			M	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(328 500)		124 401
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 900		
			M	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(10 900)		124 468
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 967		
			M	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(10 967)		192 201
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 967		
			M	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(10 967)		192 134
			O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	80 600		
			M	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	(80 600)		122 501
Le Groupe Intertape Polymer Inc.									
Actions ordinaires									
Quintas, Jorge Nelson	4		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	2.3768	
			M	2009-11-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	180 000	2.3768USD	180 000
			O	2009-11-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	2.4017USD	330 000
			O	2009-11-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	147 808	2.3336USD	477 808
			O	2009-11-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165 483	2.3410USD	643 291
			O	2009-12-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	244 177	2.4952USD	887 468
			O	2009-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 300	2.3062USD	969 768
			O	2009-12-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 100	2.4736USD	1 000 868
			O	2009-12-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	130 200	2.6267USD	1 131 068
			O	2009-12-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	88 100	2.6740USD	1 219 168
			O	2009-12-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 400	2.5248USD	1 287 568
			O	2009-12-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 900	2.5670USD	1 302 468
			O	2009-12-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.6470USD	1 352 468
			O	2009-12-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 300	2.6067USD	1 432 768
			O	2009-12-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 400	2.6461USD	1 473 168
			O	2010-01-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	2.6200USD	1 483 168
			O	2010-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 600	2.5700USD	1 503 768
			O	2010-01-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	2.5600USD	1 553 768
			O	2010-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 600	2.7000USD	1 572 368
			O	2010-01-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 900	2.7461USD	1 630 268
			O	2010-01-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	2.5488USD	1 638 668
			O	2010-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 900	3.1000USD	1 645 568
			O	2010-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	3.1000USD	1 648 468
			O	2010-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.1000USD	1 698 468

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	3.0000USD	1 748 468
Yull, Melbourne F.	4								
Sammana Group	PI		O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	2.2470USD	1 679 175
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 200)	2.1630USD	1 667 975
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	2.2210USD	1 666 275
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	2.2570USD	1 664 775
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	2.2660USD	1 664 275
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	2.2760USD	1 664 175
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 900	2.3100USD	1 688 075
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 100	2.3200USD	1 702 175
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 100	2.3070USD	1 706 275
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	2.3070USD	1 709 175
Options									
Quintas, Jorge Nelson	4		O	2009-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000USD	
			M	2009-11-13	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000USD	30 000
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.	1		O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	8.7376	74 000
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		135 800
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	61 800	8.9585	135 800
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(61 800)		148 400
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	8.9744	209 800
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		148 800
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	74 400	9.0500	210 200
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(74 400)		74 400
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	74 400	9.1140	222 800
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(74 400)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	8.9708	74 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		293 400
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	60 400	8.9642	134 400
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(60 400)		
			M	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(60 400)		293 900
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	200 000	9.0000	334 400
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(200 000)		93 900
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	33 000	9.0073	367 400
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(33 000)		134 900
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	60 900	8.9465	354 300
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(60 900)		725 800
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	74 000	8.8886	167 900
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(74 000)		705 300
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	52 900	9.0487	187 800
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(52 900)		698 800
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	598 900	9.0500	786 700
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(598 900)		99 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	53 500	9.1262	779 300
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(53 500)		101 600

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	46 400	9.1136	751 700
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	55 200	9.0994	155 100
Droits à la plus-value des actions									
Coutu, François Jean	4, 5		O	2003-07-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-04	D	97 - Autre	169 332		169 332
Unités d'actions différées									
Bastarache, Lise	4		O	2003-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	97 - Autre	425		
			M	2010-06-03	D	97 - Autre	9 478		9 537
			O	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	97	8.8862	
			M	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	59	8.8862	59
Dutil, Marcel E.	4		O	1999-09-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	97 - Autre	35 086		36 761
			O	2010-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 449	8.8862	1 449
			O	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	226	8.8862	1 675
Forget, Nicolle	4		O	2010-06-03	D	97 - Autre	115		
			M	2010-06-03	D	97 - Autre	2 571		2 587
			O	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	26	8.8862	
			M	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	16	8.8862	16
Lacroix, Robert	4		O	2006-09-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	97 - Autre	17 015		19 102
			O	2010-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 969	8.8862	1 969
			O	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	118	8.8862	2 087
Martineau, Yvon	4		O	1985-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	97 - Autre	40 016		41 792
			O	2010-05-29	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 519	8.8862	1 519
			O	2010-05-29	D	35 - Dividende en actions	257	8.8862	1 776
les aliments High Liner incorporee									
Actions ordinaires									
High Liner Foods Incorporated	1		O	2010-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
HLF Pension Plan	PI		O	2003-06-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Actions sans droit de vote									
High Liner Foods Incorporated	1		O	2010-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-06-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Les Explosies Nordex Ltee									
Actions ordinaires									
LEVESQUE, JACQUES	3								
JACQUES LEVESQUE and PHYLLIS LEVESQUE	PI		O	2010-06-03	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(500)	52.0000	1 153 700*
Les Industries Dorel Inc.									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
Wyse, Edward	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	5 000	19.4700	
			M	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	1 875	19.4700	1 875
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 875)	36.2304	0
Options									
Wyse, Edward	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(1 875)	19.4700	25 625
Les Mines d'or Visible Inc.									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Dallaire, Martin	4, 5		O	2009-04-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 528	0.1100	
9086-0735 Québec inc.	PI		M	2009-04-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 528	0.1100	101 761
Options									
Bellefleur, Sébastien	4		O	2010-03-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
Actions ordinaires									
Chamandy, Glenn J.	4, 6, 5, 3								
Windermere Bank & Trust Ltd.	PI		O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	32.4000	9 970 000
			O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	31.5300	9 850 000
			O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	29.7300USD	9 750 000
Duran Scheidegger, Carlos Jose	7		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	31.0400	8 000
Fraimund, Marc	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	2 750	6.8800	8 550
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 750)	32.2300	5 800
Options									
Fraimund, Marc	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(2 750)	6.8800	12 816
Lithium One Inc.									
Actions ordinaires									
Rowley, Martin	4								
Jaeger Investments Pty Ltd	PI		O	2010-06-02	C	54 - Exercice de bons de souscription	200 000	0.7500	400 000
Bons de souscription									
Rowley, Martin	4								
Jaeger Investments Pty Ltd	PI		O	2010-06-02	C	54 - Exercice de bons de souscription	(200 000)		0
Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)									
Actions ordinaires									
Egli, Patrick	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	4.7000	12 081
Logistec Corporation									
Actions à droit de vote subalterne Class B									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		2 000
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		3 000
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	16.5000	4 000
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	15.7600	4 500
Actions ordinaires Class A									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2010-06-09	D	38 - Rachat ou annulation	200	16.5000	1 200
Look Communications Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
silber, arthur	3		O	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 524 177
			O	2009-12-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	70 000	0.2500	6 594 177
			O	2010-02-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1850	6 694 177
			O	2010-03-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	0.1800	6 944 177
			O	2010-03-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000 000	0.1800	7 944 177
			O	2010-03-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1700	7 949 177
			O	2010-03-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	28 000	0.1700	7 977 177
			O	2010-05-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	368 000	0.1700	8 345 177
			O	2010-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	432 000	0.1700	8 777 177
			O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000	0.1300	8 840 177

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	37 000	0.1300	8 877 177
1374582 ONTARIO INC	PI		O	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			138 500
2068951 ONTARIO INC	PI		O	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			102 500
2969050 CANADA INC.	PI		O	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
IN TRUST FOR JESSE SCOTT SILBER	PI		O	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Actions ordinaires									
silber, arthur	3		O	2010-03-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-11-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 213 500
2969050 CANADA INC.	PI		O	2010-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 057 000
IN TRUST FOR JESSE SCOTT SILBER	PI		O	2010-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2009-11-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			55 500
Lucara Diamond Corp.									
Options									
Clark, Richard Peter	4		O	2010-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.8300	200 000
Lunetterie New Look Inc.									
Actions ordinaires Class A									
Pearson, Charles Emmett	5		O	2010-06-07	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(20 000)	7.4000	54 840*
CEP RRSP	PI		O	2010-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	7.4000	140 000*
Judith Alice Pearson RRSP	PI		O	2010-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	10 000	7.4000	140 000*
MacDonald, Dettwiler and Associates Ltd.									
Actions ordinaires									
Chookaszian, Dennis	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	43.1000	32 071
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	43.3000	28 071
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	43.1000	26 071
MALAGA INC.									
Actions ordinaires									
Resource Capital Fund V L.P.	3	R	O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 666 666
Bons de souscription									
Resource Capital Fund V L.P.	3		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 666 666
Droits									
Resource Capital Fund V L.P.	3		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 666 667
Manicouagan Minerals Inc.									
Options									
Britt, Claude	4		O	2010-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-28	D	50 - Attribution d'options	290 000		290 000
Manitex Capital Inc.									
Actions ordinaires									
Saviuk, Steve	4, 6, 5		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	382 500*
Manulife Brompton Advantaged Bond Fund									
Class A Units									
Manulife Brompton Advantaged Bond Fund	1		O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.2000	400

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(400)	11.2000	0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.2000	1 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 500)	11.2000	0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	11.2000	3 000
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	11.2000	0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	10.9500	3 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	10.9500	0
Marsulex Inc.									
Deferred Share Units									
Barrett, Roderick	4		O	2004-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			49 685
			O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	612	11.4300	50 297
Matheson, Ian	4		O	2004-05-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 601
			O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	787	11.4300	51 388
Rogers, John A.	4		O	2001-02-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 795
			O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	919	11.4300	54 714
Matrikon Inc.									
Actions ordinaires									
Bolton, Hugh John	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8900	112 947
Freund, Gordon	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	15 000		56 665
Jespersen, Kent	4		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8900	94 777
Moore, Robert	4		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8900	152 600
Percy, Michael	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8900	24 569
Rennie, Janice Gaye	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	2.8900	65 390
Options									
Bolton, Hugh John	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		10 000
Freund, Gordon	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	1.8100	0
Jespersen, Kent	4		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8900	10 000
Moore, Robert	4		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8900	10 000
Percy, Michael	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8900	10 000
Rennie, Janice Gaye	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	2.8900	10 000
Matrix Asset Management Inc.									
Actions ordinaires									
Barrie, Brent William	4, 7, 8		O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8800	29 244
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.8700	31 244
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8500	32 744
Irwin, Alexander Hamilton	7, 5, 8								
RRSP	PI		O	2010-01-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.8500	25 000
MAYA OR & ARGENT INC.									
Actions ordinaires									
Goulet, Guy	4		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	704 500
MDC Partners Inc.									
Actions ordinaires Class A Subordinate Voting Shares									
Davidson, Thomas Noel	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	4 000		151 899
Kamerschen, Robert	4		O	2010-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 300	10.6700USD	215 361
		R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	4 000		202 061
Kauffman, Scott L.	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	4 000		16 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
KIRBY, MICHAEL	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	4 000		17 000
Nadal, Miles S.	4, 7, 5, 3		O	2010-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	10.9000USD	1 583 405
			O	2010-05-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 873	10.8100USD	1 591 278
			O	2010-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 827	11.3000USD	1 598 105
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	12.0500USD	1 608 105
Pustil, Stephen M.	4, 7, 5	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	4 000		115 952
		R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	(1 796)	12.9300USD	114 156
Restricted Stock									
Davidson, Thomas Noel	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	(4 000)		143 247
Restricted Stock (Class A Shares)									
Kamerschen, Robert	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	(4 000)		4 066
Kauffman, Scott L.	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	(4 000)		4 066
Restricted Stock Units									
KIRBY, MICHAEL	4	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	(4 000)		12 066
Pustil, Stephen M.	4, 7, 5	R	O	2010-05-03	D	97 - Autre	(4 000)		25 424
MDN INC.									
Actions ordinaires									
Mitchell, Bruce	3		O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(550 500)	0.4250	9 954 400
Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)									
Actions ordinaires									
Rogers, James Arnold	4, 5								
Spousal RRSP	PI	R	O	2010-03-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.3500	26 200
Menu Foods Income Fund									
Options									
Bennett, Bryan Robert	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(10 500)	7.3400	48 000
Gibbs, Jeffery	5		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 400)	7.3400	30 000
Haslam, Douglas Steven	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(10 500)	7.3400	184 000
Hay, John William	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 400)	7.3400	25 200
Henderson, Paul Kelly	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(46 323)	7.3400	400 000
Lindsay, Steven William	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(12 000)	7.3400	48 000
Moss, John Robert	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(8 400)	7.3400	30 000
Shields, Richard Graham, Jr.	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(22 710)	7.3400	184 000
Wiens, Mark Andrew	7		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(27 246)	7.3400	184 000
MethylGene Inc.									
Options									
Grubsztajn, Charles	5		O	2010-06-07	D	52 - Expiration d'options	(10 000)	2.6500	102 500
Metro inc.									
Actions à droit de vote subalterne catégorie A									
Metro inc.	1		O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	43.9200	2 400
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.9500	2 500
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.9760	2 600
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.9800	3 100
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	44.0000	53 100
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.8260	53 200
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.8300	53 700
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	43.8800	56 200
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	800	43.9300	57 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	43.9400	61 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.9440	61 100
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	43.9500	66 400
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	43.9600	68 700
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.9700	69 200
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.9780	69 300
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	43.9800	80 800
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	5 800	43.9900	86 600
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.9980	86 700
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	13 100	44.0000	99 800
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.0200	99 900
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	44.0300	102 800
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	300	44.0700	103 100
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	200	44.1000	103 300
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	900	44.1300	104 200
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	3 900	44.1400	108 100
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.1500	108 200
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	44.2500	110 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	44.2600	112 300
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	800	44.2700	113 100
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	44.2800	117 500
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	44.2900	118 800
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	44.3000	124 300
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	44.3100	126 300
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	44.3500	129 100
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 300	44.3600	131 400
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	44.2000	132 400
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	44.2200	133 700
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	44.3000	138 700
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.3160	138 800
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	44.3200	141 700
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	200	44.3620	141 900
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	44.3700	145 400
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	44.3800	146 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.3960	146 100
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	5 300	44.4000	151 400
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	44.5700	153 900
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	300	44.6120	154 200
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	44.6200	156 200
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.6840	156 300
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	44.6900	156 800
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	400	44.7000	157 200
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	44.7600	157 700
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	44.9000	168 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.9280	168 100
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	44.9300	169 400
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	600	44.9500	170 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	44.9800	174 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	43.0900	131 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	43.3500	131 600
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	43.5200	134 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	43.5600	137 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	43.6600	138 300
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	43.7700	141 800
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	400	43.8000	142 200
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	43.8100	152 200
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	43.8200	158 200
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.1000	158 300
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	100	44.1600	158 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	40 000	44.2000	198 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	44.2400	208 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	44.2500	212 400
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	44.2900	218 300
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(53 100)		121 300
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(78 300)		140 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(25 400)		221 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(17 600)		203 600
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(97 000)		203 600
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.2880	140 100
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	42.2900	142 500
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	42.3500	150 400
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	42.4000	151 800
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	42.5100	152 200
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.6380	152 300
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 700	42.6400	160 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	42.7500	160 500
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	42.9300	164 300
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	43.2700	169 500
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.4100	170 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	24 800	43.5000	194 800
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.5080	194 900
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 200	43.5100	196 100
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	25 000	43.5400	221 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	43.1700	223 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	43.2800	226 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	43.2100	228 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	42.9500	231 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	42.8600	234 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	42.7400	236 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	43.3000	239 200
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	43.3100	239 400
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	200	43.3180	239 600
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	43.3200	241 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.3280	241 200

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	900	43.3300	242 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	43.5700	243 200
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.5880	243 300
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	43.5900	244 600
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.6160	244 700
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	43.6200	246 100
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.7200	246 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	43.0500	203 800
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	43.2500	204 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	43.3500	206 500
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	43.4400	213 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	43.2900	213 700
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	43.2960	213 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	9 700	43.3000	223 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	43.1200	228 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.9000	233 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.6740	233 700
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.6800	233 800
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.7800	238 800
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.6600	238 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	100	42.6640	239 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	42.6700	243 800
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 800	42.6000	248 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	42.6200	250 400
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	42.6500	253 400
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	42.6200	255 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.5000	260 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	400	42.4400	260 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	42.4000	263 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	42.4100	265 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	42.3000	270 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	42.2000	273 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	42.2300	275 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	42.3100	277 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	42.5000	292 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 400	42.5800	295 600
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	42.6200	298 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	200	42.6480	298 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	42.6500	300 600
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	800	43.8800	204 400
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	43.9400	207 100
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	43.9700	207 600
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	44.0000	224 100
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	44.0700	231 600
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	600	43.4900	232 200
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	43.5600	235 300
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	43.7000	285 300

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Midway Energy Ltd.									
Actions ordinaires New									
Wollmann, Robert Ernest Law	4, 5		O	2009-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	37 123		
			M	2009-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	372 944		
			M'	2009-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	396 426		396 426
			O	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	111 940	0.7000	
			M	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	120 297	0.7000	
			M'	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	131 857	0.7000	528 283
Bons de souscription Series A Arrangement									
Wollmann, Robert Ernest Law	4, 5		O	2009-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	124 314		
			M	2009-07-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	131 857		131 857
			O	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	(111 940)		
			M	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	(120 297)		
			M'	2009-08-31	D	54 - Exercice de bons de souscription	(131 857)		0
Migao Corporation									
Options									
Hussey, Jay	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	6.3800	315 000
Kay, Robert	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.3800	210 000
Manley, Michael William	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.3800	210 000
Ni, Peiwei	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.3800	175 000
Smallbone, Sidney Randall	5		O	2009-04-27	D	50 - Attribution d'options	35 000	6.4000	
			M	2009-04-27	D	50 - Attribution d'options	30 000	6.4000	330 000
			O	2010-06-02	D	50 - Attribution d'options	30 000	6.3800	
			M	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	30 000	6.3800	360 000*
Stauffer, Mark D.	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	6.3800	210 000
MINES ABCOURT INC.									
Options									
Lortie Hinse, Judith	4		O	2006-05-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	21000.0000	
			M	2006-05-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2100	
			M'	2006-05-17	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.2100	300 000
Mines Agnico-Eagle Limitee									
Actions ordinaires									
Allan, Don	5		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.0200	13 192
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	64.0100	8 192
Options									
Allan, Don	5		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	23.0200	290 000
Mines Aurizon Ltee									
Actions ordinaires									
Bourcier, Christian	5		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	2 500	5.2500	
			M	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	3 800	3.7400	3 800
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	5.2500	1 300
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	5.3400	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
STOKKE KEMP, JULIE ANN	5		O	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.3800	
			M	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	15 000	2.3800	65 200
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.3800	185 050
Options Incentive									
Bourcier, Christian	5		O	2010-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			265 000
			O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(1 300)	5.3400	
			M	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(3 800)	3.7400	261 200
STOKKE KEMP, JULIE ANN	5		O	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.3800	
			M	2010-04-15	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	2.3800	365 000
Walton, Ian Stirling	4, 5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.3800	845 000
Mines Cancor Inc.									
Actions ordinaires									
Crevier, David	4		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0800	7 437 891
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE									
Actions ordinaires									
Veilleux, Charles A.	4, 5, 3		O	2010-05-31	D	59 - Exercice au comptant	50 000	0.1000	
			M	2010-05-31	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.1000	2 337 208
Yungwirth, Fran	4		O	2010-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.1000	194 499
Mines Virginia Inc.									
Actions ordinaires									
Labbé, Pierre	4		O	2008-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	1 200	3.2100	1 200
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)		0
			O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 800	3.2100	2 800
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)		0
Villeneuve, Robin	5		O	2008-06-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	7 000	3.2100	7 000
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	7.1900	7 300
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	7.2000	8 000
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	7.1020	5 100
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	7.1100	5 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.1300	0
Options									
Labbé, Pierre	4		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(1 200)	3.2100	25 800
			O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 800)	3.2100	23 000
Villeneuve, Robin	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(7 000)	3.2100	118 000
MINT Income Fund									
Parts de fiducie									
MINT Income Fund	1		O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	8.8700	18 199 518
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	300	9.1500	18 204 818
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	700	9.1000	18 205 518
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.2200	18 209 318
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.2200	18 213 318
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	9.1700	18 218 918
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1200	18 222 918
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.9700	18 226 718
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	8.8200	18 231 218

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.7500	18 235 318
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.6000	18 236 018
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.8000	18 242 718
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	2 600	8.9500	18 250 318
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	900	9.1500	18 261 218
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	200	9.1000	18 261 418
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	9.0900	18 262 418
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.9500	18 204 518
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	9.1500	18 208 418
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.3200	18 211 318
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	9.3100	18 217 318
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1800	18 220 918
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	9.1400	18 224 918
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	8.9200	18 229 718
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.8400	18 233 218
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.6700	18 238 018
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.7900	18 242 018
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	8.8800	18 247 718
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.8800	
			M	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.9800	18 260 318
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.1100	18 265 418
MKS Inc.									
Actions ordinaires									
Hornek, Thomas	7		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	2 000	7.1500USD	2 300*
Sawatzky, Douglas M.	5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	2 000	9.7000	10 000*
Options									
Hornek, Thomas	7		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	7.1500USD	33 770*
Sawatzky, Douglas M.	5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	9.7000	52 864*
MONETA PORCUPINE MINES INC.									
Actions ordinaires									
Boulay, Richard Albert	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.2500	357 500*
Peres, Ian Cedric	4, 5		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	120 000	0.2450	3 477 222
MOSAID Technologies Incorporated									
Actions ordinaires									
Brown, Joseph	5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	349	15.7600	8 134
Gillingham, Peter	5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	314	15.7600	12 948
Lindgren, John Carleton	4, 5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	772	15.7600	42 229
Millard, John B.	4		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 871	15.7600	17 776
Reiter, Barry	4		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 605	15.7600	5 325
Shaer, Phillip	5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	216	15.7600	3 434
Vladescu, Michael	5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	15.7600	6 452

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Mullen Group Ltd.									
Actions ordinaires									
Mullen Group Ltd.	1		O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(27 900)		4 700
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	14.3364	80 000
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	300	14.1700	80 300
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	139 900	13.9700	220 200
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)		140 200
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		139 900
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(139 900)		0
Neovasc Inc. (formerly Medical Ventures Corp.)									
Actions ordinaires									
JANZEN, DOUG	4		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	1 750	0.2000	43 250*
Options									
JANZEN, DOUG	4		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(1 750)	0.2000	69 688*
New Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Atiyeh, Richard Cory	7		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	50 000	2.2800USD	50 000
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	6.2900	0
marshall, john	5		O	2008-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	33 000	2.7100	33 000
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	6.7774	0
Threlkeld, Raymond Wesley	4		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)		
			M	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	6.4025	302 220
Options									
Atiyeh, Richard Cory	7		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	2.2800USD	523 000
marshall, john	5		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	(33 000)	2.7100	267 000
New Millennium Capital Corp.									
Actions ordinaires									
Tata Steel Global Minerals Holdings Pte Ltd	3		O	2010-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	14 285 714	1.4000	40 429 270
Newfoundland Capital Corporation Limited									
SARs (Share Appreciation Rights)									
Warr, Donald James	4		O	2006-01-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M	2006-01-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M'	2006-01-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		
			M"	2006-01-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
NIOGOLD MINING CORP.									
Actions ordinaires									
Richards, Jonathan Rene	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 000
Options									
Richards, Jonathan Rene	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000
North American Energy Partners Inc.									
Deferred Share Unit (Common Shares)									
McIntosh, Ronald A	4		O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	973		41 517*
Northern Star Mining Corp.									
Actions ordinaires									
Awde, Jonathan Charles Timothy	5		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(438 000)	0.2300	1 570 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	0.2400	1 520 800
NOVA Chemicals Corporation									
Billets 8.375 Senior Notes due 2016									
Jewison, Patrick Delbert	5								
Held by Charles Schwab	PI		O	2003-05-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 100 000.00		$ 100 000.00
NovaGold Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Francis, Kevin Albert	5		O	2010-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	85		19 983
Iley, Sacha Amela	1		O	2010-05-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	70	8.5000	6 892
			O	2010-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	7.6000	6 971
Sanders, Elaine	5		O	2010-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	8.0200	23 733
Deferred Share Units (DSU)									
Giardini, Tony Serafino	4		O	2010-03-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	735		735
			O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	561		1 296
Droits Deferred Share Unit									
McConnell, Gerald James	4		O	2010-06-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	560		1 295
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
Actions ordinaires									
Halvorson, Michael Henreid	4								
Halcorp Capital Ltd.	PI		O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9000	75 000
Ross, Hugh	4, 5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.8900	741 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.9000	772 500
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	48 500	0.9000	821 000*
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.8730	764 000
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.8700	771 000
Nuinsco Resources Limited									
Actions ordinaires									
Galipeau, René Réal	4, 5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	626 900		2 127 496
Jones, Paul, Latimer	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	416 400		714 641
Mchaina, David Mhina	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	32 800		109 769
Stokes, Sean Duncanson	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	257 400		315 544
Sutcliffe, Alison Jayne	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	187 200		287 200
Wardell, Bob	4		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	131 000		559 227
NUVISTA ENERGY LTD.									
Actions ordinaires									
Olmstead, Wayne	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			947
Options									
Olmstead, Wayne	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 500
Restricted Share Units									
Christie, Kevin	5		O	2010-06-09	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 433)		9 054
Olmstead, Wayne	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 700

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
OilSands Canada Corporation									
Parts									
OilSands Canada	1		O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	6.7300	2 700
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(2 700)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.6500	700
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	6.2800	2 400
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	1 600	6.2200	1 600
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(1 600)		0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.3400	700
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	700	6.5000	700
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(700)		0
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	6.4400	1 000
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
O'Leary Canadian Equity Income Fund									
Parts de fiducie									
O'Leary Canadian Equity Income Fund	1		O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	400	10.9500	400
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(400)		0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	10.9500	3 600
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	10.9500	6 000
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.5000	500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 500	10.5000	8 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 500)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 100	10.3918	6 100
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 100)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.4938	800
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.5100	500
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	8 700	10.4834	8 700
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(8 700)		0
O'Leary Global Equity Income Fund									
Parts de fiducie									
O'Leary Global Equity Income Fund	1		O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	500	8.4500	500
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	100	9.0000	100
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(100)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	8.9672	4 700
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(4 700)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	8.9693	7 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.8700	1 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	8.6942	1 900
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	8.7100	300
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	800	8.6800	800
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
Olympus Pacific Minerals Inc.									
Options									
Morda, Nathaniel Jon	4		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.6000	1 280 000
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.0420	2 030 000
Robinson, Leslie	6		O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.4200	1 416 667
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	750 000	0.6000	2 166 667
SETON, JOHN ANDREW GOWANS	4								
Abergeldie Trust	PI		O	2010-06-01	I	50 - Attribution d'options	750 000	0.4200	1 375 000
			O	2010-06-01	I	50 - Attribution d'options	750 000	0.6000	2 125 000
Oncolytics Biotech Inc.									
Options									
BALL, DOUGLAS	4, 5		O	2010-05-17	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		449 833
OPEL International Inc.									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2010-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3200	6 250 000
			O	2010-06-08	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2900	6 300 000
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.2700	6 350 000
Bons de souscription									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2010-06-07	C	55 - Expiration de bons de souscription	(1 000 000)		750 000
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
Actions ordinaires									
Sirois, Denis M.	4, 5, 3		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	36 000	0.3100	236 000
OPTI Canada Inc.									
Options									
Delaney, Ian William	4		O	2010-05-31	D	50 - Attribution d'options	29 000		57 000
Dunlap, Charles Lee	4		O	2010-05-31	D	50 - Attribution d'options	29 000		50 000
Marcoux, Edythe Alexia	4		O	2010-05-31	D	50 - Attribution d'options	29 000		43 000
Stanford, James Mark	4		O	2010-05-31	D	50 - Attribution d'options	29 000		87 000
Waterman, Bruce G.	4		O	2010-05-31	D	50 - Attribution d'options	29 000		43 000
OSI Geospatial Inc.									
Options									
Bell, Benjamin Louis	5		O	2010-04-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 000
			O	2010-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2300	125 000
Pain Canada Compagnie, Limitee									
Actions ordinaires									
Maple Leaf Foods Inc.	3		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 700	46.9255	22 875 215
Paramount Energy Trust									
7.00 Junior Subordinated Convertible Debentures									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Riddell Rose, Susan	4								
Spouse	PI		O	2003-03-19	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-26	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	$ 500 000.00		$ 500 000.00
Droits Bonus									
Green, Jeff	5		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 341	4.9700	18 885
			O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 847)	0.0100	8 038
			O	2010-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 114)	0.0100	5 924
Jackson, Gary C.	5		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 767	4.9700	38 447
			O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 342)	0.0100	36 105
Rapini, Marcello	5		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 993	4.9700	35 371
			O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 363)	0.0100	22 008
Riddell Rose, Susan	4		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 407	4.9700	70 312
			O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 485)	0.0100	51 827
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(36 480)	0.0100	15 347
Sebastian, Cameron R.	5		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 352	4.9700	26 738
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(16 169)	0.0100	10 569
Strong, James Christopher	5		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 992	4.9700	5 431
Warters, Roderick	5		O	2010-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 175	4.9700	29 226
Parts de fiducie									
Green, Jeff	5		O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 847	0.0100	13 847
			O	2010-06-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 114	0.0100	15 961
Jackson, Gary C.	5		O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 342	0.0100	57 342
Marjoram, Kevin J.	5		O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	14 758	0.0100	26 958
Rapini, Marcello	5		O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 363	0.0100	15 433
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.8200	10 433
Riddell Rose, Susan	4		O	2010-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	18 485	0.0100	522 921
			O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	36 480	0.0100	559 401
Sebastian, Cameron R.	5		O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	16 169	0.0100	29 752
Paramount Resources Ltd.									
Actions ordinaires Class A									
Purdy, Darrel S.	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	2 500	7.3400	10 917
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	18.7500	8 417
Shier, E. Mitchell	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	2 500	7.3600	4 750
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	18.4700	4 550
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	18.3000	3 350
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	18.4000	2 250
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 250)	18.5000	1 000
Options									
Purdy, Darrel S.	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	7.3400	57 500
Shier, E. Mitchell	5		O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	7.3600	165 000
Parta Solutions Durables Inc.									
Actions ordinaires									
Teuscher, Adrian A.	4		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0450	2 389 084
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
Parts de fiducie									
Brasseur, Murray	4, 5								

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MFL Management Limited	PI		O	2010-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	11.6460	68 000
			O	2010-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	11.6500	69 500
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	3 100	11.7700	37 400
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	11.7000	37 600
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	11.6300	41 300
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.6000	42 400
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	19 500	11.3400	61 900
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	11.4800	66 300
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.3000	67 700
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	700	11.3000	68 400
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.3000	69 200
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	11.7000	70 700
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	11.6400	73 600
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	10 300	11.4000	83 900
			O	2010-06-02	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.5500	84 500
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.6800	85 500
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	11.6000	86 600
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6000	87 200
Penn West Energy Trust									
Parts de fiducie									
Brussa, John Albert	7		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	20.5000	389 410
McClellan, Shirley Anne Margaret	7		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	20.5000	6 370
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Oaks, Jerald Lindsay	4		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	10 000	14.3900	10 000
Options									
Oaks, Jerald Lindsay	4		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(10 000)		30 000
Petrolympic Ltd.									
Actions ordinaires									
Ekstein, Brocha	3		O	2010-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2000	11 592 607
			O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.2100	11 596 107
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.2050	11 599 607
			O	2010-05-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.2000	11 605 607
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2000	11 612 607
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 000	0.2000	11 621 607
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1950	11 624 607
PEYTO Energy Trust									
Parts de fiducie									
Davis, Brian	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	14.3860	201 740
Gray, Don	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 640)	14.2200	3 873 392
PharmaGap Inc. (formerly Sebring Resources Ltd.)									
Actions ordinaires									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2010-06-04	C	54 - Exercice de bons de souscription	74 000	0.2033	11 767 313
Bons de souscription									
Bryden, Roderick M.	4								
SC Stormont Holdings Inc.	PI		O	2010-06-04	C	54 - Exercice de bons de souscription	(74 000)		2 191 359

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Phoenix Technology Income Fund									
Options									
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	6.1650	204 434*
			O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(400)	6.1650	204 034*
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(53 100)	6.1650	150 934*
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	6.1650	140 934*
			O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	(100)	6.1650	140 834*
trust units									
Ritchie, Cameron Michael	5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	7 500	6.1650	132 083*
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	7.9500	129 583*
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	7.9500	124 583*
			O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	400	6.1650	124 983*
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	8.0500	124 583*
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	53 100	6.6150	177 683*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 900)	8.0000	141 783*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	8.0100	140 183*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	8.0500	137 083*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	8.2500	129 583*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.1500	124 583*
			O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	10 000	6.1650	134 583*
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.4500	124 583*
			O	2010-06-07	D	51 - Exercice d'options	100	6.1650	124 683*
			O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.4500	124 583*
Pinetree Capital Ltd.									
Actions ordinaires									
Maruzzo, Bruno	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	100 000		145 996
Options									
Maruzzo, Bruno	4		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.5300	350 000
Pinnacle Mines Ltd.									
Actions ordinaires									
Dick, Lawrence	4		O	2010-06-01	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(24 000)		0
JOINT	PI		O	2008-09-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	24 000		24 000
Options									
Cheng, William, Hong Kei	4		O	2009-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Hui, Ringo Wing Kun	4		O	2009-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	1 800 000		1 800 000
Lau, Herrick Mong Tak	5		O	2008-12-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2000	500 000
Ng, William Kam Lun	4		O	2009-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
Perry, Robert	4		O	2010-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Wan, Letty Ho Yan	4, 3		O	2010-05-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	1 800 000		1 800 000
Wolfe, Robert	4		O	2008-12-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	250 000		250 000
PNI Digital Media Inc.									
Actions ordinaires									
PNI Digital Media Inc.	1		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.6000	20 000
Scarth, Ian Peter Campbell	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	1.6500	634 884
Polaris Minerals Corporation									
Actions ordinaires									
Romero, Marco Antonio	4, 5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	20 000	0.7500	76 755
			O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 500	1.0000	79 255
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
Actions ordinaires									
Doyle, William J.	4, 5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	10 700	10.1600USD	10 700
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	99.2100USD	10 600
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	99.0600USD	10 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.9700USD	10 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.9300USD	10 300
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.8800USD	10 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.8700USD	10 000
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.8600USD	9 900
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.8500USD	9 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.8300USD	9 700
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.8100USD	9 600
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.7900USD	9 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.7800USD	9 200
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.7700USD	8 900
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.7600USD	8 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.7500USD	8 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.7300USD	8 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.7100USD	8 300
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.6900USD	8 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.6700USD	8 000
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.6500USD	7 900
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.6400USD	7 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.6300USD	7 700
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.5900USD	7 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.5700USD	7 300
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.5300USD	7 200
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.5200USD	7 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.5100USD	7 000
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.4900USD	6 900
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.4800USD	6 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.4700USD	6 700
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.4300USD	6 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.4100USD	6 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.3900USD	6 300
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.3800USD	6 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.3600USD	6 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.3500USD	5 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.3400USD	5 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.3200USD	5 200
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.3100USD	5 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.3000USD	4 900
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.2900USD	4 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.2800USD	4 600
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.2700USD	4 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.2400USD	4 300
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.2000USD	4 200
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.1700USD	4 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.1500USD	3 900
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.1400USD	3 700
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.1300USD	3 600
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.1000USD	3 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.0900USD	3 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	98.0700USD	3 200
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	98.0600USD	3 100
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	98.0500USD	2 800
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	98.0400USD	2 400
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	98.0300USD	1 500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	98.0200USD	500
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	98.0100USD	0
Irwin, Barbara Jane	5		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	18 400	10.5000USD	71 845
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 600)	97.1025USD	68 245
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	97.1017USD	68 145
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 650)	97.0930USD	64 495
Options Employee Stock Options									
Doyle, William J.	4, 5		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(10 700)	10.1600USD	3 156 086
Irwin, Barbara Jane	5		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	(18 400)	10.5000USD	724 700
Power Corporation du Canada									
Actions à droit de vote subalterne									
Vial, Arnaud	5								
DOROTHÉE VIAL	PI		O	2010-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 700)	27.2618	35 320
			O	2010-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	27.2867	34 720
			O	2010-06-02	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	27.2986	34 020
			O	2010-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	27.5000	9 020
Deferred Share Units									
Nininger, Dr. James R.	4		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 367
Precious Metals and Mining Trust									
Parts									
Precious Metals and Mining Trust	1		O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	7 500	7.8099	7 500
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(7 500)	7.8099	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	7.8286	9 500
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	7.8286	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 500	8.7100	9 500
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(9 500)	8.7100	0

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	6 900	7.7400	6 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(6 900)	7.7400	0
Precision Drilling Corporation									
Actions ordinaires									
Alexander, Joanne Linette	5								
RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 642
RRSP - Spouse	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 714
Donovan, William T.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			82 873
As Trustee	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			388
Family Members	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 273
Partner of Cambridge Assoc. LP	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 973
Dunn, William Carmichael	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 400
Evasiuk, Douglas Brian	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 155
Linda Evasiuk	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 233
Felesky, Brian Arthur	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 260
Griffel Developments Ltd.	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 704
Gambles, Leonard C.	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 739
Shelley A. Young RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			150
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 657
Scotia MacLeod RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			77 713
Haddad, Kenneth Jude	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 142
Hagerman, Allen R.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 277
Hopewell, Joseph Charles	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 462
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 236
Deborah Letwin	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			245
RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 885
Marks, Roland H.	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 088
Brent Marks	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 857
Kain Marks	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 857
RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 900
Minmier, James Guy	7								
IRA Account	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 599
James Guy and Lisa Ann Minmier	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 000
Murray, Patrick M.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			66 628
Neveu, Kevin A.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			193 156
Pheasey, Frederick W.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Phillips, Robert L.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 379
Deborah S. Phillips	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 172
R.L. Phillips Investments Inc.	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			14 656
Pickering, William Ross	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 353
Ruhr, Darren	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 525
Sakamoto, Terry	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			28 917
Karen Sakamoto	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 714
Karen Sakamoto RRSP	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			514
Terry Sakamoto RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 628
Stahl, Gene	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			53 729
Stickland, Wane Jacob	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 051

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Christine Stickland	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 607
Christine Stickland RRSP	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			821
Wane Stickland RRSP	PI		O	2010-06-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 458
Strong, Douglas John	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			34 587
Laura Strong RRSP	PI		O	2010-06-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 142
Turbidy, Trevor Martin	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 932
Wehlmann, David Wayne	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 291
Deferred Share Units									
Donovan, William T.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 106
Dunn, William Carmichael	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 870
Felesky, Brian Arthur	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 959
Gibson, Robert James Sinclair	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 451
Hagerman, Allen R.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			37 909
Letwin, Stephen Joseph James	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			38 050
Marks, Roland H.	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 193
Murray, Patrick M.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			18 140
Pheasey, Frederick W.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 595
Phillips, Robert L.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			20 931
Sakamoto, Terry	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 115
Stahl, Gene	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 535
Stickland, Wane Jacob	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 017
Strong, Douglas John	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 364
Turbidy, Trevor Martin	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			29 312
Options									
Alexander, Joanne Linette	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Evasiuk, Douglas Brian	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Gambles, Leonard C.	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
Haddad, Kenneth Jude	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Hopewell, Joseph Charles	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Hunter, Grant MacLeod	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Marks, Roland H.	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Minmier, James Guy	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Neveu, Kevin A.	4		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			381 600
Pickering, William Ross	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Ruhr, Darren	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Sakamoto, Terry	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			60 000
Stahl, Gene	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			135 000
Stickland, Wane Jacob	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 000
Strong, Douglas John	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			135 000
Wehlmann, David Wayne	7		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Premier Value Income Trust									
Parts de fiducie									
Premier Value Income Trust	1		O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	7.8683	6 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)	7.8683	0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	900	7.6200	900
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	7.6200	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	7.6200	8 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(8 000)	7.6200	0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	7.2600	2 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	7.2600	0
Premium Brands Holdings Corporation									
Actions ordinaires									
BELIVEAU, JOHN STEPHEN	7		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	98	14.1842	35 293
CARRIERE, DAVID JOESPH LEONARD	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	97	14.1842	48 914
Kalutycz, William Dion	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	121	14.1842	57 777
Preo Software Inc.									
Actions ordinaires									
Cabigon, Michael	4								
Foundation Equity Corporation	PI		O	2010-06-03	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1900	11 170 845
Mc Cone, Gary	5		O	2010-06-04	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	13 338	0.2191	14 838
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
Parts de fiducie									
Adams, Kerry Dawn	4		O	2010-05-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	17.3000	
			M	2010-05-10	D	99 - Correction d'information	3 400	17.3000	10 900
KingSett Real Estate Growth GP No. 3, in its capacity as gen	3		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	450 000	17.3000	7 967 381
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	52 600	17.0000	8 019 981
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 700	17.1700	8 023 681
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	17.2000	8 223 681
Primary Corp.									
Actions ordinaires									
Primary Corp.	1		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.8000	33 000
			O	2010-05-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 500	0.7900	53 500
			O	2010-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	165 000	0.7900	218 500
			O	2010-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	0.7000	241 500
			O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.7000	261 500
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.7000	268 000
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	(268 000)		0
ProSep Inc.									
Actions ordinaires									
Minville, Dominique	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 127
Ste-Marie, Danielle	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 230
Droits Restricted Shares									
Minville, Dominique	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
Ste-Marie, Danielle	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			70 000
QLT Inc.									
Actions ordinaires									
QLT Inc.	1		O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	49 300	5.9229USD	49 300
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(49 300)		0
			O	2010-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	41 900	6.0421USD	41 900
			O	2010-05-24	D	38 - Rachat ou annulation	(41 900)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	41 900	5.8331USD	41 900

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(41 900)		0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	41 900	5.9322USD	41 900
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(41 900)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	41 900	5.9929USD	41 900
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(41 900)		0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	41 900	5.9578USD	41 900
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(41 900)		0
Options									
ASSALY, DORANN CHRISTINE	5		O	2010-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 000		
			M	2010-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 000		71 000
BREEZE, JENNIFER ROBERTA	5		O	2010-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 000		
			M	2010-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 000		84 500
Quadra FNX Mining Ltd.									
Actions ordinaires									
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000		36 000
Options									
Williamson, Kenneth Frank	4		O	2010-06-02	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	7.4000	163 000
Queenston Mining Inc.									
Actions ordinaires									
Inwentash, Sheldon	3		O	2010-06-07	D	90 - Changements relatifs à la propriété	57 500	4.2200	4 357 700
Self-directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		O	2010-06-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(57 500)	4.2200	0
Quincaillerie Richelieu Ltée									
Actions ordinaires									
Dion, Christian	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	16	24.1000	838
Giasson, Alain	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	129	24.1000	10 690
Grenier, Guy	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	60	24.1000	36 888
Guindon, NOrmand	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	115	24.1000	17 526
Lord, Richard	4, 5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	80	24.1000	1 408 493
Quevillon, Geneviève	5		O	2010-06-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	30	24.1000	975
Ram Power, Corp.									
Options									
Arana Sevilla, Mario Jose	4		O	2010-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2010-04-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			348 681
RDM Corporation									
Actions ordinaires									
RDM Corporation	1		O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9300	1 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9300	0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9200	1 000
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9200	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.9000	1 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)	0.9000	0
Red Back Mining Inc.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Love, Kathy	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 000	13.2900	2 000
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	26.8900	0
Options									
Love, Kathy	5		O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	26.8900	
			M	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 000)	13.2900	39 668
Red Pine Exploration Inc.									
Options									
Heng, Joseph, Ching-Hiang	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	25 000	0.1000	1 075 000
McKinnon, Jacob	8		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	20 000	0.1000	1 195 000
McKinnon, Kirk	4, 5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	225 000	0.1000	3 975 000
Schler, Richard	4, 5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	140 000	0.1000	3 390 000
Wolfe, Elgin M	4		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	15 000	0.1000	940 000
Research In Motion Limited									
Actions ordinaires									
Kerr, David Wylie	4		O	2007-08-17	D	35 - Dividende en actions	4 000		6 000
Ressources KWG inc.									
Actions ordinaires									
Galipeau, René Réal	4		O	2010-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-05-05	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0950	100 000
Options									
Galipeau, René Réal	4		O	2010-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-05-06	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		1 500 000
Ressources Melkior Inc.									
Actions ordinaires									
Baril, Florent	4, 5		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(146 000)	0.1919	204 000
Ressources Mengold inc.									
Options									
Blouin, Michel	5		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(70 000)		0
Forrest, Walter Ian Logan	4, 5, 3		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		0
Reeson, Douglas	4, 5		O	2010-05-31	D	52 - Expiration d'options	(140 000)		100 000
RESSOURCES MINIÈRES AUGYVA INC									
Actions ordinaires									
Paulin, Lynda	5								
CDS	PI		O	2010-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2800	2 854 760
			O	2010-06-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	0.2200	2 865 760
Ressources Pershimco inc.									
Actions ordinaires									
Bureau, Roger	4, 5, 3								
143454 Canada Ltée	PI		O	2010-06-07	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(17 000)		3 055 475
Ressources Strateco inc.									
Options									
Hébert, Anne	5		O	2010-06-07	D	50 - Attribution d'options	50 000		200 000
Ressources Teck Limitée									
Class B Subordinate Voting Shares									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	33.9500	3 626 566
Resverlogix Corp.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
McNeill, Kelly Bret	4		O	2010-06-08	D	52 - Expiration d'options	(75 000)		125 000
Retrocom Mid-Market Real Estate Investment Trust									
Débentures convertibles 7.5									
dato, edward j	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 100.00	100.2500	$ 140.00
Parts									
dato, edward j	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 700	3.7300	22 500
RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST									
Options									
Ballantyne, John	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	85 000	19.0600	355 000
Cornelissen, Therese	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	75 000	19.0600	477 000
Davloor, Raghunath	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	125 000	19.0600	425 000
Gitlin, Jonathan	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	85 000	19.0600	270 000
Kissoon, Daneshwar	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	85 000	19.0600	580 000
MacKinnon, Donald Richard	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	19.0600	670 000
Marineau, Suzanne	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	50 000	19.0600	125 000
Rico, Maria	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	75 000	19.0600	200 000
Robins, Jordan	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	75 000	19.0600	375 000
Ross, Jeffrey	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	100 000	19.0600	480 000
Waks, Frederic Allen	5		O	2010-06-04	D	50 - Attribution d'options	200 000	19.0600	1 200 000
Parts de fiducie									
Lastman, Dale Howard	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 160	19.0140	15 549
Osborne, Ronald Walter	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 160	19.0140	11 549
Restricted Equity Units (REUs)									
Copeland, Clare Robert	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		11 630
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		11 630
Godfrey, Paul Victor	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 000		37 181
KING, FRANK W.	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		11 630
Lastman, Dale Howard	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		11 630
Osborne, Ronald Walter	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		11 630
Sallows, Sharon	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		11 630
Winograd, Charles	4		O	2010-06-04	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		8 198
Rogers Communications Inc.									
Actions sans droit de vote Class B									
Rogers Communications Inc.	1		O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	36.7700	506 000
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	36.6800	506 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	36.5600	506 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	260 000	36.8600	260 000
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(260 000)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	36.6600	506 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	36.3000	506 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	35.6400	506 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	35.6900	506 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	36.0100	506 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	506 000	35.9400	506 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(506 000)		0
Options									
Linton, William	5		O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	(18 750)		326 750
Stock Appreciation Rights									
Linton, William	5		O	2010-06-03	D	57 - Exercice de droits de souscription	(18 750)	14.8605	326 750
Royal Host Real Estate Investment Trust									
Débentures convertibles Series B 6.00									
Armoyan, George	4								
Sime Armoyan	PI		O	2010-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 38 000.00	71.0000	$ 1 041 900.00
			O	2010-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 2 000.00	71.0000	$ 1 043 900.00
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	71.9900	$ 13 000.00*
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	71.0000	$ 26 000.00*
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	$ 12 000.00	71.0000	$ 38 000.00*
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	71.0000	$ 51 000.00*
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	$ 13 000.00	74.9000	$ 64 000.00*
Débentures convertibles Series C 6.25									
Armoyan, George	4								
Sime Armoyan	PI		O	2010-05-31	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 30 000.00	74.0000	$ 30 000.00
			O	2010-06-01	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	$ 34 000.00	73.0100	$ 64 000.00
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	$ 1 214 000.00	83.0000	$ 1 214 000.00*
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 000.00	82.5000	$ 1 219 000.00*
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 000.00	82.0000	$ 1 224 000.00*
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	($ 1 214 000.00)		$ 10 000.00*
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 000.00	80.0000	$ 15 000.00*
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 000.00	80.0000	$ 20 000.00*
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 000.00	79.5000	$ 25 000.00*
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 000.00)		$ 20 000.00*
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	$ 5 000.00	76.0100	$ 25 000.00*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 000.00)		$ 20 000.00*
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 000.00)		$ 15 000.00*
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	($ 5 000.00)		$ 10 000.00*
Débentures convertibles Series D 5.90									
ROYAL HOST REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	1		O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	74.1500	$ 7 000.00*
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	73.5700	$ 14 000.00*
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	72.0000	$ 21 000.00*
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	$ 163 000.00	72.0000	$ 184 000.00*
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	72.0000	$ 191 000.00*
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	($ 7 000.00)		$ 184 000.00*
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	71.0000	$ 191 000.00*
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	($ 7 000.00)		$ 184 000.00*
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	$ 7 000.00	74.0000	$ 191 000.00*
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	($ 7 000.00)		$ 184 000.00*
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	($ 163 000.00)		$ 21 000.00*
RuggedCom Inc.									
Actions ordinaires									
Bridgeman, Guy Alfred	4		O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	14.0000	4 000
Crombie, Peter Scott	4								
Four Line Corporation	PI		O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	14.5000	12 200
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	14.5400	13 600
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.7500	13 700
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.6900	13 800
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	14.7000	14 800
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.4800	14 900
			O	2010-06-09	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	14.4900	15 000
Pozzuoli, Marzio Paride	4, 5, 3								
The Pozzuoli Family Trust	PI		O	2010-06-07	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	14.9900	1 010 588
Sandvine Corporation									
Actions ordinaires									
Caputo, David	4		O	2010-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	647	1.9500	12 701
Hamilton, Scott	4		O	2010-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	254	1.9500	104 980
Verhoeve, Michael	5		O	2010-06-03	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	180	1.9500	3 530
Savanna Energy Services Corp.									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Actions ordinaires									
Moore, Rachel	5		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	5.8750	9 000
			O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	5.7000	11 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	5.7000	12 400
Deferred Share Units (Directors) (cash based only)									
Brooks, Gilbert Allen	4		O	2009-10-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 134
Hooks, John Michael	4		O	2005-06-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			45 217
NUGENT, Kevin	4		O	2007-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			42 010
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 534
Wilson, Tor David	4		O	2006-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			44 077
Deferred Share Units (Officers) (cash based only)									
Chow, George K.	5		O	2003-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 298
Draudson, Darcy	5		O	2003-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 298
LaMontagne, Dwayne Kevin	5		O	2006-08-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			19 298
MULLEN, Kenneth Brandon	4, 5		O	2003-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 491
Oddy, Christopher	5		O	2003-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 386
Scorpio Mining Corporation									
Actions ordinaires									
Riley, Lisa Kathleen	4		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.6700	150 000
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	0.6700	115 000
Scammell, David Roger	4		O	2010-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	0.7200	250 000
Sentry Select Commodities Income Trust									
Parts de fiducie									
Sentry Select Commodities Income Trust	1		O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	8.8239	3 300
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	8.8239	0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	8.6047	4 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(4 000)	8.6047	0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	7.9260	3 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)	7.9260	0
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
Actions sans droit de vote Class "B"									
Shaw, Jim	4, 5		O	2010-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	125	19.2400	1 156
Shaw, JR	4, 5, 3		O	2010-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 303	19.2400	841 403
Heather Shaw	PI		O	2010-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	566	19.2400	136 831
Heather Shaw (RRSP)	PI		O	2010-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	19.2400	26 450
James Cole Emanuel Shaw-Antonio	PI		O	2010-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	19.2400	516
Keeley Jae Shaw-Antonio	PI		O	2010-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	19.2400	516
MacKenzie Taylor Mantler	PI		O	2010-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	19.2400	221
Madison Carol Mantler	PI		O	2010-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	19.2400	221
Montana Marie Shaw-Antonio	PI		O	2010-05-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	40	19.2400	516

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Shaw, Julie	5		O	2010-05-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	19.2400	637
RRSP (Julie Shaw)	PI		O	2010-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29	19.2400	7 881
Directors' Deferred Share Units (DDSU)									
BURNS, ADRIAN	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	156	19.1200	20 922
Haverstock, Lynda	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	53	19.1200	2 548
Keating, Gregory John	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	332	19.1200	9 680
O'Brien, Michael Wilfrid	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	19.2400	25 058
Pew, Paul Kenneth	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	497	19.1200	10 866
Royer, Jeffrey	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	375	19.1200	21 035
Shaw, Bradley	4, 5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	20	19.2400	5 249
Sparkman, JC	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	227	18.3400USD	17 277
Weatherill, Sheila Christine	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	79	19.1200	1 290
Yuill, Willard	4		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	14	19.2400	3 498
Sherritt International Corporation									
Actions ordinaires									
Delaney, Ian William	4								
Brant Investments	PI		O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	6.0510	1 388 999
			O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	6.2479	1 443 999
			O	2010-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	6.3140	1 463 999
Silver Wheaton Corp.									
Actions ordinaires									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	200 000	12.4500	530 500
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	19.7500	430 500
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 900)	20.2500	411 600
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	20.2600	396 600
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(66 100)	20.2700	330 500
			O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	13 367	15.8900	343 867
Bell, Larry I.	7		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 400	15.8900	34 620
Brown, Gary Duncan	5		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	5 900	15.8900	9 900
Carpenter, Bradley William	7		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	4 000	10.8800USD	4 150
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	19.2000USD	150
Holtby, Douglas Martin	7		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 400	15.8900	61 673
Kopp, Bradley Jason	5		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	33 300	14.1300	33 300
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 300)	19.4007	0
			O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	33 300	14.1300	33 300
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 300)	20.4000	0
			O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 400	15.8900	1 400
Droits de souscription									

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 367)	15.8900	26 733
Bell, Larry I.	7		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 400)	15.8900	10 239
Brown, Gary Duncan	5		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(5 900)	15.8900	11 800
Holtby, Douglas Martin	7		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 400)	15.8900	5 186
Kopp, Bradley Jason	5		O	2010-06-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 400)	15.8900	2 800
Options									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	12.4500	1 190 700
Carpenter, Bradley William	7		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(4 000)	10.8800USD	91 000
Kopp, Bradley Jason	5		O	2010-06-04	D	51 - Exercice d'options	(33 300)	14.1300	143 500
			O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(33 300)	14.1300	110 200
Options d'achat hors bourse (et celles négociées privément)									
Barnes, Peter Derek	4, 5		O	2010-06-04	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	2 000	0.6500	2 000
Sino-Forest Corporation									
Actions ordinaires									
Chan, Tak Yuen	4, 5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(182 000)	16.5011	1 488 000
Murray, Simon	4								
Forest Operations Limited	PI		O	2010-06-01	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	92 867		195 553
Droits DSU									
Ardell, William Elwood	4		O	2010-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			183
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	762		945
Hyde, James M.E.	4		O	2004-09-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 317
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	721		3 038
MAK, EDMUND KIN KAI	4		O	2004-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 545
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	481		2 026
Martin, W. Judson	4		O	2006-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 751
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 168		4 919
Murray, Simon	4		O	1999-06-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 207
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	687		2 894
Wang, Peter (Donghong)	4		O	2007-08-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 765
			O	2010-05-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	550		2 315
Skylon Growth & Income Trust									
Parts de fiducie									
Skylon Growth & Income Trust	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.1700	2 100
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	8.1000	2 100
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)		0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	8.0800	1 700
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	8.1100	2 000
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	2 090	8.0452	2 090
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(2 090)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	2 090	8.0500	2 090
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(2 090)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	2 090	7.9911	2 090

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(2 090)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	2 090	7.8691	2 090
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(2 090)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 090	7.7600	2 090
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 090)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	300	7.7400	300
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(300)		0
Société financière IGM Inc.									
Actions ordinaires									
IGM Financial Inc.	1		O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	125 000	35.7630	125 000
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	(125 000)		0
Equity-Swap - IGM1									
IGM Financial Inc.	1	R	O	2010-04-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	42.0770	9
		R	O	2010-04-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	42.1700	10
Equity-Swap - IGM2									
IGM Financial Inc.	1	R	O	2010-04-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	(1)	42.0770	3
		R	O	2010-04-30	D	70 - Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	1	42.1700	4
Options									
Saull, Ronald David	5		O	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 545	42.8200	
			M	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 545	42.8200	
			M'	2010-03-02	D	50 - Attribution d'options	3 545	42.8200	65 240
Softchoice Corporation									
Actions ordinaires									
Reesor, Allan James	4								
Allan and Colleen Reesor jointly	PI		O	2010-06-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.5500	25 000
Sonde Resources Corp.									
Actions ordinaires									
Brittain, Kerry	4								
Kerry and Teresa Brittain	PI		O	2010-06-03	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(16 000)		4 000*
Turnbull, Gregory George	4								
Shirley Turnbull	PI		O	2010-06-04	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(80 000)		20 000
Options									
Pizzey, Tonya	5		O	2010-06-03	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(53 600)		13 400*
Stone 2010 Flow-Through Limited Partnership									
Parts de société en commandite									
Stone, Richard Gerald	4, 5		O	2010-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	25.0000	1 000
Storm Exploration Inc.									
Actions ordinaires									
Butler, Mark	4		O	2010-04-28	D	51 - Exercice d'options	21 250	3.6100	30 626
Options									
Butler, Mark	4	R	O	2010-04-28	D	51 - Exercice d'options	(21 250)	3.6100	55 400
Style de Vie Amica Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Falconer, Erica	5								
Computershare RRSP	PI		O	2010-05-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	44	5.7000	1 878
Manji, Salim	4		O	2010-06-09	D	99 - Correction d'information	(45 563)		786 666
Manjis Holdings Ltd.	PI		O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 888	5.5500	492 333
Manji, Samir Aziz	4, 5, 3		O	2010-06-09	D	99 - Correction d'information	45 563		734 526
Manjis Holdings Ltd.	PI		O	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 296	5.5500	164 111
Sun Gro Horticulture Income Fund									
Parts de fiducie									
BÉLANGER, BERNARD	3								
Premier Tech Ltd.	PI		O	2010-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.8400	5 207 190
			O	2010-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	3.8500	5 209 590
			O	2010-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	3.8500	5 209 890
			O	2010-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	3.8600	5 212 890
			O	2010-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	3.8700	5 215 590
			O	2010-06-01	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	3.9500	5 217 790
			O	2010-06-02	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.9000	5 222 790
SXC Health Solutions Corp.									
Actions ordinaires									
Bennof, Mike Hyman	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	9 000	3.0800	71 191
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	8 333	7.3200	79 524
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	8 334	6.6000	87 858
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	74.1300USD	78 858
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 333)	74.0100USD	70 525
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 334)	73.9400USD	62 191
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 106)	73.7600USD	53 085
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 591)	73.3400USD	41 494
Options									
Bennof, Mike Hyman	5		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	3.0800	153 058
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(8 333)	7.3200	144 725
			O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(8 334)	6.6000	136 391
Tahoe Resources Inc.									
Actions ordinaires									
Anderson, Lorne B	4		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Bell, John	4, 6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	6.0000	20 000
Burns, George Raymond	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	6.0000	10 000
DEISLEY, DAVID LEE	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	6.0000	1 000
FARROW, PAUL	6								
Beth Weingarden	PI		O	2010-06-08	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	4 200	6.0000	4 200
Goldcorp Inc.	3		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	43 686 667	6.0000	43 686 667
Hazelton, Rohan	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 500	6.0000	2 500

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Jauristo, Timo	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	7 000	6.0000	7 000
Jeannes, Charles A.	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	6.0000	50 000
McArthur, C. Kevin	4		O	2010-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 600 001
Parsons, David	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	6.0000	10 000
Rovig, A. Dan	4, 6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Sedestrom, Cheryl	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	25 000	6.0000	25 000
Sweeney, Paul Bristol	4		O	2010-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
Tudela, Anna Maria	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	6.0000	5 000
Voorhees, James	5		O	2010-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Wilhoit, Jeffrey	6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	6.0000	5 000
Williamson, Kenneth Frank	4, 6		O	2010-06-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-08	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	30 000	6.0000	30 000
Technologies 20-20 Inc.									
Actions ordinaires									
20-20 Technologies Inc.	1		O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	200	3.0000	200
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(200)		0
Labelle, Christine	5		O	2010-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	3.0013	3 153
			O	2010-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	3.0013	3 453
			O	2010-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300	3.0013	3 753
Technologies Interactives Mediagrif Inc.									
Actions ordinaires									
Eigenbauer, Mark	7		O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.2200USD	1 100
Hallak, Hélène	5		O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	8.4700	8 465
Lampron, Richard	5		O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.5000	4 100
Technologies Miranda Inc.									
Actions ordinaires									
Miranda Technologies Inc.	1		O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	163 350	4.7595	163 350
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(163 350)		0
TECSYS Inc.									
Actions ordinaires									
TECSYS	1		O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	1 917	2.0000	6 417
The Descartes Systems Group Inc.									
Deferred Share Unit									
Beatson, David I.	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	523	5.9800USD	11 355
Cardiff, Michael	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	523	5.9800USD	8 980
Watt, Stephen	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	1 568	5.9800USD	37 475
Restricted Stock Unit									
Beatson, David I.	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	4 181	5.9800USD	10 037
Cardiff, Michael	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	4 181	5.9800USD	15 722

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Diederik, Raimond	5		O	2010-05-31	D	97 - Autre	(671)		14 792
Giffen, J. Ian	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	6 773	5.9800USD	15 210
Hewat, Christopher Allen	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	4 181	5.9800USD	10 037
Jones, Christopher	5		O	2010-05-31	D	97 - Autre	(1 980)		62 387
			O	2010-05-31	D	97 - Autre	(1 091)		61 296
Mesher, Arthur	4, 5		O	2010-05-31	D	97 - Autre	(20 499)		254 669
			O	2010-05-31	D	97 - Autre	(3 357)		251 312
Pagan, John Scott	7, 5		O	2010-05-31	D	97 - Autre	(6 753)		118 232
			O	2010-05-31	D	97 - Autre	(1 422)		116 810
Ratza, Stephanie Lynn	5		O	2010-05-31	D	97 - Autre	(987)	6.2100	24 355*
Watt, Stephen	4		O	2010-06-04	D	97 - Autre	4 181	5.9800USD	10 037
Theratechnologies Inc.									
Actions ordinaires									
Cloutier, Gilles	4		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	4.4950USD	55 000*
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	4.5300USD	61 000*
Options									
Cloutier, Gilles	4		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		50 000*
De Grampré, A. Jean	4		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		65 000*
Pommier, Paul	4		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		65 000
RECULEAU, Bernard	4		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		35 000*
Talon, Jean-Denis	4		O	2010-06-08	D	50 - Attribution d'options	10 000		60 000
Thomson Reuters Corporation									
Actions ordinaires									
The Woodbridge Company Limited	3								
Thomfam Nominees	PI		O	2010-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	375	37.7500	455 857 611
			O	2010-05-31	I	90 - Changements relatifs à la propriété	1 717	37.7500	455 859 328
			O	2010-06-09	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(207 000)	37.0900	455 652 328
Tim Hortons Inc.									
Actions ordinaires									
Hollis, Glenn O.	7		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	34.7600	1 275
Tim Hortons Inc.	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	33.8777	18 000
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	33.6259	18 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	33.7536	18 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	33.4652	18 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	32.9263	18 000
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	33.7976	18 000
			O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.0464	18 000
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	33.9809	18 000
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	35.3509	18 000

Émetteur / *Titre* / Initié / Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.9619	18 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	35.2314	18 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	35.3951	18 000
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	35.0957	18 000
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.4511	18 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.4465	18 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.3205	18 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.5875	18 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	34.8867	18 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	35.1557	18 000
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	(18 000)		0
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	21 036	35.1554	21 036
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	(21 036)		0
Timminco Limitee									
DSUs									
Yaksich, Mickey M.	4		O	1998-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			118 480
Tonbridge Power Inc.									
Options									
vanBeers, Robert	4, 5		O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.7500	152 500
			O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.7500	202 500
TransCanada Corporation									
Actions ordinaires									
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2010-06-10	D	51 - Exercice d'options	500	18.0100	500
			O	2010-06-10	D	51 - Exercice d'options	5 000	26.8500	5 500
			O	2010-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	35.5000	0
Options Granted Feb. 23, 2004 @ $26.85 CDN Expiry Feb. 23, 2011									
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2010-06-10	D	51 - Exercice d'options	(5 000)		0
Options Granted Feb. 27, 2001 @ $18.010 CDN									
Zimmerman, Mark A.P.	7		O	2010-06-10	D	51 - Exercice d'options	(500)		0
Transcontinental inc.									
Actions à droit de vote subalterne Catégorie A									
Carder, Christopher	7		O	2008-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2008-07-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Schneider, Eric	5		O	2009-02-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)									
Aziz, James	7		O	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.1300	
			M	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.1300	509

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Gaussiran, Pierre	7		O	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.1300	
			M	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.1300	482
Markle, Edward John	7		O	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.1300	
			M	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3	13.1300	541
Meth, Norrie	7		O	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	13.1300	
			M	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	7	13.1300	1 170
Milner, Nicky	7		O	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	13.1300	
			M	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	4	13.1300	653
Sierra, Roberto	7		O	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	13.1300	
			M	2010-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	8	13.1300	1 253
Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)									
Clinton, John	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 904	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 904	13.0900	19 132
Despain, Kevin	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 809	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 809	13.0900	6 393
Grégoire, Jacques	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 545	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 545	13.0900	20 860
Hénault, Denis	5		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 428	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 428	13.0900	6 295
Jacques, Gaétan	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 815	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 815	13.0900	1 815
Lacoste, Patrice	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 749	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 749	13.0900	14 205
Lemieux, Serge	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 428	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 428	13.0900	10 776
Nielsen, Hans	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 148	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 148	13.0900	
			M'	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 148	13.0900	22 475
Pagé, Martin	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 476	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 476	13.0900	1 476
Roux, Jules	7		O	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 420	13.0900	
			M	2010-01-07	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 420	13.0900	2 420
TransGlobe Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Dyment, Fred J.	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	54 000	6.0300	104 000*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	8.1000	54 000*
Ferguson, David Charles	5		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	8.0500	330 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 000)	8.1500	297 000
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	8.1600	293 900
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	8.1700	292 300
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	8.1800	290 600
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	8.1900	290 500
			O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	66 000	6.0300	356 500
NOYES, Erwin Lewis	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	8.0200	77 347*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	8.0500	67 347*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	8.1500	65 147*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 800)	8.1600	48 347*

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	8.1700	48 147*
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 400)	8.2200	46 747*
			O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	16 500	4.2700	63 247
Options									
Dyment, Fred J.	4		O	2010-06-03	D	51 - Exercice d'options	(54 000)	6.0300	162 100*
Ferguson, David Charles	5		O	2010-06-09	D	51 - Exercice d'options	(66 000)	6.0300	488 700
NOYES, Erwin Lewis	4		O	2010-06-08	D	51 - Exercice d'options	(16 500)	4.2700	167 400
Tranzeo Wireless Technologies Inc.									
Options									
Kloepper, Trudi Ann	4								
Dieter Kloepper	PI		O	2005-09-26	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2005-05-11	C	50 - Attribution d'options	2 000		2 000
		R	O	2008-03-14	C	50 - Attribution d'options	40 000		42 000
Tree Island Wire Income Fund									
Parts de fiducie									
Irving, Brian William	5		O	2010-05-27	D	36 - Conversion ou échange	12 691	0.5000	22 704
Phantom Units (Trust Units)									
Irving, Brian William	5		O	2010-05-27	D	36 - Conversion ou échange	(12 691)	0.5000	62 029
Trident Performance Corp.									
Class A Warrants									
Trident Performance Corp.	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	43 500	0.6500	43 500
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(43 500)		0
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	0.6500	3 000
			O	2010-05-04	D	38 - Rachat ou annulation	(3 000)		0
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.6500	1 000
			O	2010-05-06	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.6500	1 000
			O	2010-05-07	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.6500	5 000
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)		0
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.6300	1 000
			O	2010-05-11	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	0.6500	5 500
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(5 500)		0
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	50 000	0.6500	50 000
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(50 000)		0
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	0.6500	1 000
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	11 500	0.6500	11 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	(11 500)		0
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	0.6500	2 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	0.6500	7 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
Trident Performance Corp. II									
Class A Shares									
Trident Performance Corp. II	1		O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	8.1300	1 800

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
			O	2010-05-03	D	38 - Rachat ou annulation	(1 800)		0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.2500	10 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	10 000	8.2000	10 000
			O	2010-05-05	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
Troy Resources NL									
Actions ordinaires									
Parish, Clement Robin Woodbine	4								
El Oro Ltd	PI		O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.5500	4 881 036
			O	2010-06-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	2.5500	4 856 036
TSO3 inc.									
Actions ordinaires									
Bureau, Jean-François	4		O	2009-04-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.4190	5 500
REER	PI		O	2009-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	1.4180	5 500
Tucows Inc.									
Actions ordinaires									
Woroch, David John	5		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.6360USD	163 602
Twin Butte Energy Ltd.									
Actions ordinaires									
Cathcart, Neil Thomes	5		O	2010-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 115	1.4200	72 215*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 212	1.3100	85 720*
Fabi, Joseph Michael	5		O	2010-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 085	1.4200	43 818*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 180	1.3100	44 998*
Hall, Bruce William	5		O	2010-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 144	1.4200	70 238*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 244	1.3100	96 482*
Ogilvy, Colin, Foster	5		O	2010-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 628	1.4200	169 842*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 770	1.3100	171 612*
SAUNDERS, JAMES MACLEO	4, 5		O	2010-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 232	1.4200	3 642 287*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 340	1.3100	3 743 627*
Steele, Alan	5		O	2010-04-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 672	1.4200	443 065*
			O	2010-05-26	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 818	1.3100	468 558*
Options									
Bowman, Robert D.	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			450 000
Unique Broadband Systems, Inc.									
Actions ordinaires									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Dolgonos, Alex	5								
2064818 Ontario Inc.	PI	R	O	2008-02-15	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	273 008	0.3700	9 099 931
United Corporations Limited									
Actions ordinaires									
E-L Financial Corporation Limited	3		O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	46.6020	5 895 559
Uranium Focused Energy Fund									
Parts de fiducie									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2010-05-10	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	2.8300	7 859 122
			O	2010-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8500	7 860 022
			O	2010-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	2 000	2.8500	7 862 022
			O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.8000	7 862 922
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.7500	7 864 422
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.7700	7 866 922
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.7500	7 867 622
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.6500	7 868 422
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.6000	7 869 322
			O	2010-06-03	D	38 - Rachat ou annulation	900	2.7000	7 883 522
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.7000	7 884 222
			O	2010-06-07	D	38 - Rachat ou annulation	700	2.6700	7 890 022
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 500	2.8000	7 865 922
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.6900	7 872 322
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	7 300	2.7000	7 879 622
			O	2010-06-01	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	2.7000	7 882 622
			O	2010-06-04	D	38 - Rachat ou annulation	5 100	2.7400	7 889 322
Urbana Corporation									
Actions ordinaires									
Caldwell, Thomas Scott	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 100	1.4200	197 100
			O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4200	
Thomas S. Caldwell, RRSP	PI		M	2010-06-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4200	192 500
UTS Energy Corporation									
Actions ordinaires									
Abells Morissette, Jina Dawn	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	471	2.3000	64 216
Bobye, Wayne I	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	634	2.3000	97 234
Lutley, Howard	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	598	2.3000	60 215
Roach, William	4, 5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 146	2.3000	451 439
Sandell, Martin	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	598	2.3000	142 995
Wightman, Daryl	5		O	2010-05-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	598	2.3000	267 531
Velan Inc.									
Actions à droit de vote subalterne									
Velan Inc.	1		O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	500	14.6000	500
			O	2010-06-08	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Vermilion Energy Trust									

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Parts de fiducie									
Hicks, Curtis W.	5		O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	33.0500	134 982
Patel, Dhirajlal	5		O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	32.6900	49 031
Urvashi Patel	PI		O	2010-06-08	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	32.6900	40 699
Victory Nickel Inc.									
Actions ordinaires									
Galipeau, René Réal	6, 5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	447 800		1 373 674
Harapiak, Stephen William	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	235 700		493 200
Jones, Paul, Latimer	6, 5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	172 800		227 955
Mchaina, David Mhina	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	157 100		202 100
Stokes, Sean Duncanson	6, 5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	186 200		228 120
Sutcliffe, Alison Jayne	5		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	117 800		217 800
Wardell, Bob	3		O	2010-05-31	D	46 - Contrepartie de services	98 200		126 325
Viterra Inc.									
Actions ordinaires									
Chapman, Don	5		O	2010-06-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	493	7.5200	4 753
Vitran Corporation Inc.									
Actions ordinaires									
Kosovec, Mark	7	R	O	2010-05-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(451)	15.0000USD	84 784
		R	O	2010-05-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.0000USD	84 684
Wescast Industries Inc.									
Actions ordinaires Class A Voting Shares									
Kernaghan, Edward James	3								
Edward J. Kernaghan	PI		O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	7.1000	204 600
			O	2010-06-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 300)	7.0000	194 300
Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)									
Actions ordinaires									
Jolicoeur, Roger W.	4		O	2001-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.5500	5 000
			O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	2 200	2.5800	2 200
			O	2010-05-31	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	2.5500	0
			O	2010-06-01	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	2.5800	0
Options									
Jolicoeur, Roger W.	4		O	2001-04-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2007-10-24	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
		R	O	2009-06-16	D	50 - Attribution d'options	10 000		60 000
			O	2010-06-01	D	51 - Exercice d'options	(2 200)	2.5800	52 800
			O	2010-05-31	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.5500	55 000
West Fraser Timber Co. Ltd.									
Droits									
Clogg, Wayne	5		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 890		12 890
Ferris, Raymond William	5		O	2007-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 540		12 540
Hughes, Larry Sanford	5		O	2003-06-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 890		12 890

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Hutchinson, Rodger	5		O	2003-03-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 660		7 660
KETCHAM, HENRY HOLMAN III	4, 5		O	2003-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 990		60 990
Kuper, Maureen Faye	5		O	2007-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 800		1 800
Lehane, David Patrick	5		O	2007-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 660		7 660
McIver, Christopher Daryl	5		O	2006-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 850		11 850
Miller, Gerald	5		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	21 420		21 420
Seraphim, Edward	5		O	2003-03-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2010-02-12	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 540		12 540
Western Financial Group Inc.									
Options									
Catherine, Rogers	5		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	38 181	2.9700	63 181
Tannas, Scott	4, 5		O	2010-06-03	D	50 - Attribution d'options	124 021	2.9700	124 021
WesternZagros Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Frangos, John	4		O	2010-06-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000 000	0.3700	6 563 385
Oliphant, Randall	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.3600	220 526
			O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.3650	420 526
WestJet Airlines Ltd.									
Actions ordinaires - Voting									
Dunleavy, Hugh Noel	5		O	2010-06-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(2 000)	12.5000	27 843
WGI Heavy Minerals, Incorporated									
Actions ordinaires									
Hodgson, Patrick William Egerton	3								
Cinnamon Investments Limited	PI		O	2010-06-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	79 500	0.4950	1 303 400*
			O	2010-06-07	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 777 100	0.4950	5 080 500*
WGI Heavy Minerals, Incorporated	1		O	2010-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	22 000	0.4861	22 000
			O	2010-05-17	D	38 - Rachat ou annulation	23 500	0.4911	45 500
			O	2010-05-18	D	38 - Rachat ou annulation	14 000	0.4921	59 500
			O	2010-05-19	D	38 - Rachat ou annulation	28 500	0.4804	88 000
			O	2010-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	0.4770	103 000
			O	2010-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.4740	108 000
			O	2010-05-25	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	0.4531	116 000
			O	2010-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	0.4850	121 000
			O	2010-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	12 500	0.4900	133 500
			O	2010-05-28	D	38 - Rachat ou annulation	16 500	0.4791	150 000
			O	2010-05-31	D	38 - Rachat ou annulation	20 500	0.5132	170 500
Wi-LAN Inc.									
Options Warrants									
Yee, Jung	5		O	2009-12-16	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.5300	
			M	2009-12-16	D	50 - Attribution d'options	60 000	2.5300	310 000

Émetteur *Titre* Initié Porteur inscrit	Rela-tion	Re-tard	État opé-ra-tion	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
YM BioSciences Inc.									
Actions ordinaires									
ALLAN, DAVID G. P.	4		O	2010-06-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 000	1.1600USD	1 225 492
Options Common Share									
Glover, Nick	5		O	2010-06-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000
ZARGON ENERGY TRUST									
Parts de fiducie									
Roulston, Daniel Albert	5		O	2010-06-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.9000	26 919
Unit Options									
Buckley, Charles Laurence	5		O	2010-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2010-06-01	D	50 - Attribution d'options	14 000		14 000
ZoomerMedia Limited									
Actions ordinaires									
Johnston, Julia	4		O	2010-06-03	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1510	100 000
			O	2010-06-08	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	24 500	0.1500	124 500
			O	2010-06-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 500	0.1500	150 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujettis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 $ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 $.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM, avec référence à l'article 97 LVM et à l'article 174 RVM. Une telle infraction rend l'initié passible d'une amende de 1 000 $ à 20 000 $ dans le cas d'une personne physique et d'une amende de 1 000 $ à 50 000 $ dans les autres cas. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	**Émetteur**	**Date de l'opération**	**Date de réception**	**Autorité principale**
Asper, David				
	CanWest Global Communications Corp.	2010-05-25	2010-06-07	MB
Buchan, Robert Mackay				
	Allied Nevada Gold Corp.	2010-04-09	2010-06-10	ON
Butler, Mark				
	Storm Exploration Inc.	2010-04-28	2010-06-10	AB
Clogg, Wayne				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
Davidson, Thomas Noel				
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
Dolgonos, Alex				
	Unique Broadband Systems, Inc.	2008-02-15	2010-06-04	ON
Donnelly, Michael				
	IAMGOLD Corporation	2010-05-26	2010-06-06	ON
	IAMGOLD Corporation	2010-05-26	2010-06-06	ON
Ferris, Raymond William				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
Galipeau, René Réal				
	Ressources KWG inc.	**2010-05-05**	**2010-06-07**	**QC**
	Ressources KWG inc.	**2010-05-06**	**2010-06-07**	**QC**
Hughes, Larry Sanford				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
Hutchinson, Rodger				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
IGM Financial Inc.				
	Société financière IGM Inc.	2010-04-30	2010-06-04	MB
	Société financière IGM Inc.	2010-04-30	2010-06-04	MB
	Société financière IGM Inc.	2010-04-30	2010-06-04	MB
	Société financière IGM Inc.	2010-04-30	2010-06-04	MB
jarvis, Daniel Owen				
	Harry Winston Diamond Corporation	2010-05-01	2010-06-10	ON
Jolicoeur, Roger W.				
	Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)	2007-10-24	2010-06-10	ON
	Wesdome Gold Mines Ltd. (formerly River Gold Mines Ltd.)	2009-06-16	2010-06-10	ON
Kamerschen, Robert				
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
Kauffman, Scott L.				
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
KETCHAM, HENRY HOLMAN III				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
KIRBY, MICHAEL				
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
Kloepper, Trudi Ann				
	Tranzeo Wireless Technologies Inc.	2005-05-11	2010-06-09	BC
	Tranzeo Wireless Technologies Inc.	2008-03-14	2010-06-09	BC
Kosovec, Mark				
	Vitran Corporation Inc.	2010-05-13	2010-06-04	ON
	Vitran Corporation Inc.	2010-05-14	2010-06-04	ON
Kuper, Maureen Faye				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
Leach, Archie Murray				
	Contrans Group Inc.	2010-05-10	2010-06-04	ON
Lehane, David Patrick				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
McIver, Christopher Daryl				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
Miller, Gerald				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
MOMMEJA, LAURENT EDOUARD				
	Harry Winston Diamond Corporation	2010-05-01	2010-06-04	ON
Olin, Jeffrey				
	Edleun Group, Inc.	2010-05-24	2010-06-06	AB
Peniuk, Dale Canfield				
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
Porter, James				
	ALAMOS GOLD INC	2010-05-21	2010-06-04	BC
Pustil, Stephen M.				
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai

Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	MDC Partners Inc.	2010-05-03	2010-06-03	ON
Reichmann, Albert (Barry) Dov				
	Edleun Group, Inc.	2010-05-24	2010-06-06	AB
Resource Capital Fund V L.P.				
	MALAGA INC.	**2010-05-06**	**2010-06-09**	**QC**
Rogers, James Arnold				
	Mega Precious Metals Inc. (formerly Mega Silver Inc.)	2010-03-23	2010-06-10	ON
Seraphim, Edward				
	West Fraser Timber Co. Ltd.	2010-02-12	2010-06-10	BC
Stone, Richard Gerald				
	Stone 2010 Flow-Through Limited Partnership	2010-05-27	2010-06-08	ON
Tarnocai, Charles				
	ALAMOS GOLD INC	2010-02-18	2010-06-09	BC
Tessier, Pierre				
	GROUPE GDG ENVIRONNEMENT LTÉE	**2010-05-25**	**2010-06-07**	**QC**
Unruh, David Gerard				
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC
	Corriente Resources Inc.	2010-05-28	2010-06-08	BC

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
AAER inc.	Prospectus	2009-05-14	Actions ordinaires des unités A	2012-12-31
AEterna Zentaris Inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Art Recherches et Technologies Avancées inc.	Actions inscrites	2007-05-07	Actions ordinaires	2010-12-31
Arura Pharma Inc.	Actions inscrites	2007-09-14	Actions ordinaires	2010-12-31
BV! Media Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Corporation Datacom Wireless	Prospectus	2007-05-30	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2008-05-05	Actions ordinaires	2011-12-31
Corporation Pourvoyeurs Mondiaux Safari Nordik	Prospectus	2007-07-17	Actions ordinaires	2010-12-31
Corporation Technologies Wanted	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe ADF Inc.	Prospectus	2007-06-13	Actions à droit de vote subalterne	2010-12-31
Groupe Bikini Village inc.	Actions inscrites	2009-08-18	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe Biotanika Santé Inc.	Prospectus	2009-05-15	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe CVTech inc	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2009-11-12	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe GDG Environnement ltée	Actions inscrites	2009-07-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Groupe iWeb inc.	Prospectus	2007-11-21	Actions ordinaires	2010-12-31
Groupe Opmedic Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
H_2O Innovation inc.	Placement privé	2009-06-16	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Imaflex Inc.	Placement privé	2008-12-15	Actions ordinaires	2011-12-31
Intema Solutions Inc.	Actions inscrites	2009-10-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Junex inc.	Placement privé	2008-06-09	Actions ordinaires	2011-12-31
Kangourou Média Inc.	Placement privé	2007-06-19	Actions ordinaires	2010-12-31
Labopharm inc.	Actions inscrites	2009-08-05	Actions ordinaires	2012-12-31
Laboratoires Paladin	Actions inscrites	2009-09-03	Actions ordinaires	2012-12-31
Mines Richmont Inc.	Actions inscrites	2010-05-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Noveko International inc.	Actions inscrites	2009-10-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Nstein Technologies Inc.	Actions inscrites	2009-07-27	Actions ordinaires	2012-12-31
Opsens Inc.	Actions inscrites	2009-12-22	Actions ordinaires	2012-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2009-10-29	Actions ordinaires	2012-12-31
Pixman Média Nomade inc.	Placement privé	2008-11-13	Actions ordinaires	2011-12-31
Prestige Telecom inc.	Placement privé	2007-09-26	Actions ordinaires	2010-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
Roctest Ltée	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Sofame Technologies Inc.	Placement privé	2009-03-24	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies 20-20 Inc.	Actions inscrites	2009-12-11	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2009-07-02	Actions ordinaires	2012-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2010-06-08	Actions ordinaires	2013-12-31
TECSYS Inc.	Actions inscrites	2007-02-13	Actions ordinaires	2010-12-31
Theratechnologies inc.	Actions inscrites	2009-07-22	Actions ordinaires	2012-12-31
TSO_3 inc.	Actions inscrites	2009-08-14	Actions ordinaires	2012-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Victhom Bionique Humaine inc.	Prospectus	2007-03-08	Actions ordinaires	2010-12-31
Warnex Inc.	Actions inscrites	2009-07-20	Actions ordinaires	2012-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

7.1 Avis et communiqués
7.2 Réglementation de l'Autorité
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
7.4 Autres consultations
7.5 Autres décisions

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3 RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

Aucune information.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.